



Bulletin Officiel

N°7379 Mardi 10 juin 2025

www.cmf.tn30^{ème} année

ISSN 0330 – 7174

AVIS ET COMMUNIQUES DU CMF

PREPARATIFS DU CONSEIL DU MARCHÉ FINANCIER EN VUE DE L'ÉVALUATION MUTUELLE CONDUITE PAR LE GROUPE D'ACTION FINANCIÈRE POUR LE MOYEN-ORIENT ET L'AFRIQUE DU NORD (MENAFATF)	3
PUBLICATION EN LIGNE DES ÉTATS FINANCIERS DES INTERMÉDIAIRES EN BOURSE ET DES SOCIÉTÉS DE GESTION A PARTIR DES ÉTATS FINANCIERS ARRÊTÉS AU 31/12/2025	5
LA SOCIÉTÉ D'INTERMÉDIATION EN BOURSE « TSI » SOUS LA SUPERVISION D'UN JUGE CONTRÔLEUR	7
AVIS D'OUVERTURE D'UNE OPA OBLIGATOIRE VISANT LES ACTIONS DE LA SOCIÉTÉ TUNISIENNE D'AUTOMOBILES -STA-	10

AVIS DES SOCIÉTÉS

ASSEMBLÉES GÉNÉRALES ORDINAIRES

EURO-CYCLES	15
SOCIÉTÉ NOUVELLE MAISON DE LA VILLE DE TUNIS « S.N.M.V.T »	16
SOCIÉTÉ TUNISIENNE INDUSTRIELLE DU PAPIER ET DU PAPIER CARTON - SOTIPAPIER	17
LA COMPAGNIE NOUVELLE D'ASSURANCE ATILJARI ASSURANCE	18
SOCIÉTÉ TUNISIENNE DE VERRERIES –SOTUVER	19
SOCIÉTÉ DE DÉVELOPPEMENT ET D'INVESTISSEMENT DU SUD - SODIS SICAR	20

PROJETS DE RÉSOLUTIONS AGO

EURO-CYCLES	21
SOCIÉTÉ NOUVELLE MAISON DE LA VILLE DE TUNIS « S.N.M.V.T »	23
SOCIÉTÉ TUNISIENNE INDUSTRIELLE DU PAPIER ET DU PAPIER CARTON - SOTIPAPIER	25
LA COMPAGNIE NOUVELLE D'ASSURANCE ATILJARI ASSURANCE	28
SOCIÉTÉ TUNISIENNE DE VERRERIES –SOTUVER	30
SOCIÉTÉ DE DÉVELOPPEMENT ET D'INVESTISSEMENT DU SUD - SODIS SICAR	33

COMMUNIQUES DE PRESSE

CITY CARS	35
-----------	----

VALEURS LIQUIDATIVES DES TITRES OPCVM

36

ANNEXE I

LISTE INDICATIVE DES SOCIETES & ORGANISMES FAISANT APPEL PUBLIC A L'EPARGNE (MISE A JOUR EN DATE DU 28/04/2025)

ANNEXE II

COMMUNIQUEES DE PRESSE

- SOCIETE NOUVELLE MAISON DE LA VILLE DE TUNIS « S.N.M.V.T »: RELANCE DE L'APPEL A CANDIDATURE AU POSTE D'ADMINISTRATEUR INDEPENDANT AU SEIN DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

ANNEXE III

ETATS FINANCIERS ARRETES AU 31 DECEMBRE 2024

- LA COMPAGNIE NOUVELLE D'ASSURANCE ATTIJARI ASSURANCE
- SOCIETE TUNISIENNE INDUSTRIELLE DU PAPIER ET DU PAPIER CARTON - SOTIPAPIER
- SOCIÉTÉ DE DÉVELOPPEMENT ET D'INVESTISSEMENT DU SUD - SODIS SICAR

ETATS FINANCIERS CONSOLIDES ARRETES AU 31 DECEMBRE 2024

- SOCIETE TUNISIENNE INDUSTRIELLE DU PAPIER ET DU PAPIER CARTON - SOTIPAPIER
- SOCIÉTÉ DE DÉVELOPPEMENT ET D'INVESTISSEMENT DU SUD - SODIS SICAR

بلاغ هيئة السوق المالية

استعدادات هيئة السوق المالية لعملية التقييم المتبادل التي تشرف عليها مجموعة العمل المالي لمنطقة الشرق الأوسط وشمال إفريقيا (MENAFATF)

في إطار الاستعدادات الجارية لعملية التقييم المتبادل التي ستخضع لها الجمهورية التونسية خلال الفترة الممتدة بين سنتي 2025 و2026، والتي تشرف عليها مجموعة العمل المالي لمنطقة الشرق الأوسط وشمال إفريقيا (MENAFATF)، وتكريسا لدور هيئة السوق المالية في معاضدة المجهود الوطني في مجال مكافحة غسل الأموال وتمويل الإرهاب وانتشار التسلح، تعمل الهيئة على تعزيز جاهزية القطاع المالي الخاضع لرقابتها وفق ما تقتضيه المعايير الدولية المعتمدة في هذا المجال.

وفي هذا الإطار، قامت هيئة السوق المالية بتاريخ 05 جوان 2025 بتعميم استبيان على المؤسسات الخاضعة لإشرافها، بهدف تقييم مدى إدراك الفاعلين في السوق المالية للمخاطر المتعلقة بتمويل انتشار أسلحة الدمار الشامل، وذلك امتثالا للتوصيتين عدد 1 و7 من توصيات مجموعة العمل المالي.

كما أنه حرصا على احترام مقتضيات التقييم المتبادل، التي تضع معيار "الفعالية" في صلب عملية التقدير، تعلم الهيئة أنه سيتم، خلال شهر جويلية القادم، الشروع في إنجاز مهام تفقد مكتبية وميدانية لدى عدد من وسطاء البورصة وشركات التصرف في محافظ الأوراق المالية لفائدة الغير، وذلك من قبل أعضاء هيكل التوقي من غسل الأموال وتمويل الإرهاب وانتشار التسلح التابع للهيئة. وتهدف هذه المهام الرقابية، التي ستتم وفق المنهج القائم على المخاطر (Risk-Based Approach)، إلى التثبت من مدى التزام المعنيين بالأحكام القانونية والترتيبية ذات العلاقة، ولا سيما فيما يتعلق بإجراءات العناية الواجبة تجاه الحرفاء، والتصريح بالعمليات المشبوهة، وتوفير المعلومات عند الطلب.

وإذ تؤكد هيئة السوق المالية على أنّ الرقابة الفعلية تمثل عنصرا أساسيا في تقييم مدى نجاعة المنظومة الوطنية، فإنها تدعو جميع المتدخلين الخاضعين لرقابتها إلى التعاون الكامل مع فرق المراقبة، وتذكّر بأهمية الالتزام بتطبيق التوصيات الدولية، بما يعزز من مكانة تونس في إطار عملية التقييم ويبرز مدى جدية الأطراف الوطنية في إرساء منظومة مالية شفافة وسليمة.

Communiqué du Conseil du Marché Financier**Préparatifs du Conseil du Marché Financier en vue de l'évaluation mutuelle conduite par le Groupe d'action financière pour le Moyen-Orient et l'Afrique du Nord (MENAFATF)**

Dans le cadre des préparatifs en cours relatifs à l'évaluation mutuelle à laquelle sera soumise la République Tunisienne durant la période 2025–2026, sous la supervision du Groupe d'action financière pour le Moyen-Orient et l'Afrique du Nord (MENAFATF), et en concrétisation du rôle du Conseil du Marché Financier (CMF) dans l'appui aux efforts nationaux de lutte contre le blanchiment d'argent, le financement du terrorisme et la prolifération des armes, le CMF œuvre au renforcement de la préparation du secteur financier placé sous son contrôle, conformément aux normes internationales en vigueur dans ce domaine.

À cet effet, le CMF a procédé, en date du 05 juin 2025, à la diffusion d'un questionnaire à l'intention des institutions soumises à sa surveillance, en vue d'évaluer le niveau de perception, par les intervenants du marché financier, des risques liés au financement de la prolifération des armes de destruction massive, et ce en application des recommandations n°1 et n°7 du Groupe d'action financière.

Par ailleurs, et dans un souci de conformité avec les exigences de l'évaluation mutuelle, qui accorde une attention particulière au critère de « l'effectivité » dans la mise en œuvre du dispositif légal et réglementaire, le CMF informe qu'il sera procédé, au cours du mois de juillet prochain, à la réalisation de missions de contrôle sur pièces et sur place auprès de certains intermédiaires en bourse et sociétés de gestion de portefeuilles de valeurs mobilières pour le compte de tiers. Ces contrôles seront menés par les membres de la Structure de prévention du blanchiment d'argent, du financement du terrorisme et de la prolifération des armes relevant du CMF, selon l'approche fondée sur les risques (Risk-Based Approach).

Ces missions visent à vérifier le respect, par les entités concernées, de leurs obligations légales et réglementaires, notamment en matière de mise en œuvre des mesures de vigilance à l'égard de la clientèle, de déclaration des opérations suspectes et de mise à disposition des informations requises sur demande.

Le CMF réaffirme par ailleurs, que le contrôle effectif constitue un élément fondamental dans l'évaluation de l'effectivité du dispositif national, et invite l'ensemble des intervenants soumis à son contrôle à coopérer pleinement avec les équipes d'inspection, et rappelle l'importance d'un engagement rigoureux dans l'application des recommandations internationales, dans une démarche de transparence et d'intégrité, contribuant à améliorer la position de la Tunisie dans le cadre de cette importante mission d'évaluation mutuelle.

بلاغ هيئة السوق المالية

الشروع في نشر القوائم المالية لوسطاء البورصة وشركات التصرف في محافظ الأوراق المالية لفائدة الغير على الموقع الرسمي للهيئة ابتداءً من القوائم المالية المختومة في 2025/12/31

تذكر هيئة السوق المالية وسطاء البورصة وشركات التصرف في محافظ الأوراق المالية لفائدة الغير بضرورة إيداع قوائمهم المالية السنوية مرفقة بتقرير مراقب الحسابات لدى مصالحها، وذلك في أجل أقصاه ثلاثة (3) أشهر ابتداءً من تاريخ ختم السنة المحاسبية.

وفي إطار سعيها لتعزيز مبادئ الحوكمة الرشيدة والنفاذ إلى المعلومة والشفافية، ستتولى هيئة السوق المالية الشروع في نشر القوائم المالية المودعة لديها على موقعها الرسمي، وذلك ابتداءً من القوائم المالية المختومة في 2025/12/31.

ومن جهة أخرى، فإن مراقبي حسابات الشركات المعنية مدعوون، حتى في غياب إطار مرجعي محاسبي خاص بتلك الشركات، إلى إيلاء عناية خاصة لأموال الحرفاء، سواء خلال مرحلة تقييم منظومة الرقابة الداخلية ومدى احترام الترتيب المنطبقة على التصرف في الموجودات المذكورة، أو عند تدقيق القوائم المالية لهذه الشركات. حيث يندرج ذلك في إطار التزاماتهم المهنية طبقاً للترتيب الجاري بها العمل، وبالخصوص معيار المحاسبة عدد 14 المتعلق بالاحتمالات والوقائع اللاحقة لتاريخ الختم، والذي يغطي بصفة صريحة التعهدات خارج الموازنة.

وتدعو هيئة السوق المالية كافة المتدخلين إلى التقيد الصارم بالتزاماتهم القانونية والترتيبية، وذلك حرصاً على حماية أموال الحرفاء وضمان سلامة السوق المالية.

Communiqué du Conseil du Marché Financier

Publication en ligne des états financiers des intermédiaires en bourse et des sociétés de gestion à partir des états financiers arrêtés au 31/12/2025

Le Conseil du Marché Financier (CMF) rappelle aux **intermédiaires en bourse** et aux **sociétés de gestion de portefeuilles de valeurs mobilières pour le compte de tiers** l'obligation de déposer auprès de ses services, dans un délai maximum de trois (3) mois à compter de la date de clôture de leur exercice comptable, leurs états financiers annuels accompagnés du rapport du commissaire aux comptes.

Dans un souci de promotion des principes de bonne gouvernance, d'accès à l'information et de transparence, les états financiers déposés au CMF **seront désormais publiés sur son site officiel et ce, à partir des états financiers arrêtés au 31/12/2025.**

Par ailleurs, les commissaires aux comptes des sociétés concernées sont invités, même en l'absence d'un référentiel comptable spécifique qui leur est applicable, à accorder une attention particulière aux avoirs des clients, tant lors de la phase d'évaluation du dispositif de contrôle interne et du respect de la réglementation applicable à la gestion desdits avoirs, qu'au moment de l'audit des états financiers de ces sociétés. Cette exigence s'inscrit dans le cadre de leurs obligations professionnelles découlant de la réglementation en vigueur, notamment de la norme comptable n°14 relative aux éventualités et aux événements postérieurs à la date de clôture, laquelle couvre expressément les engagements hors bilan.

Le CMF appelle l'ensemble des intervenants à respecter scrupuleusement leurs obligations légales et réglementaires, dans un objectif constant de transparence, de protection des avoirs des clients et de préservation de l'intégrité du marché financier.

بلاغ هيئة السوق المالية

شركة الوساطة بالبورصة "التونسية السعودية للاستثمار" تحت الرقابة القضائية

توصلت هيئة السوق المالية، اليوم 22 ماي 2025، بالنسخة التنفيذية للقرار الاستعجالي الصادر بتاريخ 15 ماي 2025 عن المحكمة الابتدائية بتونس، والقاضي بتسمية **الخبير السيد بلال الرحموني** الكائن مكتبه بنهج الطيب المهيري – الأمان سنتر 2080 أريانة، **متصرفاً قضائياً** على شركة الوساطة بالبورصة "التونسية السعودية للاستثمار"، لإدارة الشركة وتسييرها إدارياً ومالياً مدة ثلاثة (03) أشهر إلى حين تسوية وضعيتها القانونية والمالية، وذلك **تحت إشراف قاضي مراقب**. وسيمارس المتصرف القضائي، الذي بادرت الهيئة اليوم بإعلامه بصفة قانونية كبقية أطراف الدعوى بمنطوق القرار الاستعجالي، مهامه في نطاق الإطار التشريعي والترتيبي الجاري به العمل، وخاصة أحكام الفصل 63 من الأمر عدد 2478 لسنة 1999 المؤرخ في 1 نوفمبر 1999 المتعلق بضبط النظام الأساسي لوسطاء البورصة، الذي يخضع كل تعيين لمسير جديد أو تغيير في هيكل التنظيم أو الرقابة الداخلية إلى الموافقة المسبقة لهيئة السوق المالية.

ويُعدّ المتصرف القضائي، انطلاقاً من تاريخ تسميته، الجهة المخوّلة لها تمثيل الشركة والتصرف باسمها تجاه كافة الأطراف، سواء كانوا حرفاء أو بنوك أو سلطات رقابية، وهو الجهة المرجعية الوحيدة لمعالجة المطالب والتظلمات المتعلقة بنشاط الشركة، وذلك تحت الرقابة القضائية المباشرة وبمتابعة من هيئة السوق المالية في إطار الصلاحيات المخولة لها قانوناً، بما يضمن حسن إدارة المصالح المرتبطة بالشركة خلال فترة التصرف القضائي.

ويأتي كل ما سبق بيانه في إطار متابعة هيئة السوق المالية الدقيقة والمعقّدة لوضعية شركة الوساطة بالبورصة "التونسية السعودية للاستثمار"، في ظلّ ما تشهده الشركة من إخلالات جسيمة على مستوى الحوكمة والتسيير، أدت إلى وضعية هشة وغير مستقرة، قد تنجرّ عنها تداعيات سلبية على حقوق وأموال الحرفاء، الأمر الذي يستوجب تدخلاً قضائياً فورياً ذا طابع وقائي يهدف إلى إرساء إطار رقابي مباشر لضمان استمرارية نشاط الشركة وحماية مصالح المستثمرين.

وتؤكد هيئة السوق المالية مواصلتها للبحث المعمّق في هذا الملف في نطاق المسار التأديبي الجاري أمامها، وذلك بالتوازي مع الإجراءات القضائية، بما يرسّخ حماية المدخرين ويدعم نزاهة واستقرار السوق المالية.

Communiqué du Conseil du Marché Financier

**La société d'intermédiation en bourse « Tuniso-Séoudienne d'Investissement »
sous la supervision d'un juge contrôleur**

Le Conseil du Marché Financier (CMF) a reçu, ce **22 mai 2025**, la copie exécutoire de l'ordonnance de référé rendue en date du 15 mai 2025 par le Tribunal de première instance de Tunis, ordonnant la désignation de l'expert **M. Bilel ERRAHMOUNI**, dont le cabinet est situé rue Taieb M'hiri Amen Center, 2080 Ariana, en qualité **d'administrateur judiciaire** de la société d'intermédiation en bourse "Tuniso-Séoudienne d'Investissement", pour une durée de trois (03) mois, en vue d'assurer la gestion administrative et financière de la société, et ce, **sous la supervision d'un juge contrôleur**.

Le CMF a procédé, ce jour, à la notification légale de la décision judiciaire à l'administrateur judiciaire ainsi qu'aux autres parties à la procédure. Ce dernier exercera ses fonctions dans le respect des dispositions légales et réglementaires en vigueur, notamment les dispositions de l'article 63 du décret n° 2478 du 1^{er} novembre 1999, portant statut des intermédiaires en bourse, lequel soumet toute nomination d'un nouveau dirigeant ou toute modification de la structure organisationnelle ou du dispositif de contrôle interne à l'approbation préalable du Conseil du Marché Financier.

À compter de sa nomination, l'administrateur judiciaire constitue la partie habilitée à représenter la société et à agir en son nom vis-à-vis de toutes les parties concernées, qu'il s'agisse des clients, des banques ou des autorités de régulation. Il est également l'interlocuteur de référence pour le traitement des réclamations et demandes liées à l'activité de la société, dans le cadre d'un contrôle judiciaire direct et sous le suivi du CMF, conformément à ses prérogatives légales, en vue d'assurer la bonne gestion des intérêts liés à la société durant la période de l'administration judiciaire.

Cette décision intervient dans le cadre du suivi rigoureux et approfondi assuré par le CMF quant à la situation de la société d'intermédiation en bourse "Tuniso-Séoudienne d'Investissement", laquelle fait actuellement face à de graves manquements en matière de gouvernance et de gestion, ayant conduit à une situation fragile et instable, susceptible d'avoir des répercussions négatives sur les droits et les avoirs des

clients. Ces circonstances ont nécessité une intervention judiciaire immédiate et préventive, visant à instaurer un cadre de supervision directe garantissant la continuité de l'activité de la société et la protection des intérêts des investisseurs.

Le CMF réaffirme, enfin, la poursuite de l'instruction approfondie de ce dossier dans le cadre de la procédure disciplinaire en cours, parallèlement aux actions judiciaires engagées, dans le but de renforcer la protection des épargnants et d'assurer l'intégrité et la stabilité du marché financier.

2025 - AC - 023

AVIS DU CMF

Offre Publique d'Achat -OPA-

Cet avis annule et remplace celui publié au Bulletin Officiel du CMF n°7364 du 19/05/2025

Avis d'ouverture d'une Offre Publique d'Achat obligatoire visant les actions de la Société Tunisienne d'Automobiles -STA- initiée par la société « KILANI Holding »

Par décision n° 17 du 19 mai 2025, le Conseil du Marché Financier a fixé les conditions de l'Offre Publique d'Achat obligatoire à laquelle a été soumise la société « KILANI Holding », visant le reste des actions composant le capital de la Société Tunisienne d'Automobiles -STA.

Le présent avis est établi sous la responsabilité de l'initiateur de l'offre et de la société visée chacun en ce qui le concerne.

I- Identité de l'initiateur :

La société « KILANI Holding » est l'initiateur de l'OPA obligatoire.

II- Dénomination de l'établissement présentateur du projet d'OPA :

L'UNION CAPITAL en sa qualité d'intermédiaire en Bourse, sis au 1, Place Pasteur -1002 Tunis, est l'établissement présentateur du projet d'OPA obligatoire et chargé de la réalisation de l'opération.

III- Nombre de titres détenus par l'initiateur de l'offre :

La société « KILANI Holding » détient **1 081 223** actions représentant **54,06%** du capital de la Société Tunisienne d'Automobiles -STA.

IV- Nombre de titres visés par l'offre :

Par cette OPA obligatoire, la société « KILANI Holding » vise l'acquisition du reste des actions composant le capital de la Société Tunisienne d'Automobiles -STA-, soit **918 777** actions représentant **45,94%** du capital de la société. L'initiateur s'engage pendant la période de validité de l'OPA à acquérir sur le marché la totalité des titres présentés en réponse à cette offre dans la limite des titres visés.

V- Prix de l'offre :

Le prix de l'offre est fixé à **24,400 dinars** l'action, hors frais de courtage et commission sur transactions en bourse.

Ce prix a été obtenu en application des dispositions de l'article 163 bis du RGB soit le prix le plus élevé entre :

- La moyenne des cours de bourse pondérée par les volumes de transactions pendant les quatre-vingt-dix (90) jours de bourse précédant le fait générateur de la soumission à l'offre publique d'achat obligatoire ;
- Le prix le plus élevé payé pour les mêmes titres par la personne soumise à l'obligation de procéder à une offre publique obligatoire, ou par des personnes agissant de concert avec elle, durant les quatre-vingt-dix (90) jours de bourse précédant le fait générateur de la soumission à l'offre publique d'achat obligatoire ;
- Le prix des titres conférant le contrôle et qui sont à l'origine de la soumission à l'offre publique d'achat obligatoire.

VI- But de l'offre :

La présente offre publique d'achat est initiée par la société « KILANI Holding » et ce, en réponse à la décision du Conseil du Marché Financier n°12 du 24 avril 2025 :

- Autorisant la société à acquérir un bloc de titres lui conférant une part de droits de vote dépassant le seuil de 40% dans le capital de la Société Tunisienne d'Automobiles -STA-. L'opération en question a été réalisée en date du 24 avril 2025 et a porté sur l'acquisition par la société « KILANI Holding » de **1 024 861** actions STA représentant **51,24%** du capital de ladite société
- Soumettant la société « KILANI Holding » à une offre publique d'achat obligatoire portant sur le reste du capital de la Société Tunisienne d'Automobiles -STA- qu'elle ne détient pas.

VII- Intentions de l'initiateur pour les douze mois à venir dans les domaines suivants :

1- Politique commerciale :

- Développement du réseau et de la marque Chery à travers notamment l'ouverture de nouveaux points de vente pour assurer une couverture nationale efficace.
- Elargir la gamme de véhicules Chery disponibles en Tunisie pour répondre aux besoins et aux attentes des consommateurs. Cela inclut l'introduction de nouveaux modèles (électriques, hybrides, pick-up...) et l'amélioration continue des offres et services existants pour maintenir la compétitivité de la marque.
- Eventuellement, développer l'activité d'assemblage en Tunisie, ce qui pourrait renforcer l'industrie automobile locale et créer des opportunités d'emploi.
- Le positionnement sur le marché de la marque Daewoo Trucks est encore en cours d'étude.

2- Politique Qualité :

- Mise en œuvre d'un plan de qualité rigoureux basé sur les meilleures pratiques de qualité pour renforcer la satisfaction des clients et la réputation de la marque.

3- Politique Financière :

- Optimiser les ressources financières de la STA pour soutenir ses projets de développement.
- Respecter les engagements pris au niveau du prospectus d'introduction en Bourse de la Société Tunisienne d'Automobiles « STA ».

4- Intentions vis-à-vis du marché boursier :

- L'acquéreur n'a pas l'intention de procéder à une Offre Publique de Retrait. Si à l'issue de l'Offre Publique d'Achat obligatoire, la société KILANI Holding viendrait à détenir, directement ou indirectement ou de concert, au moins 95% des droits de vote de la société STA, elle s'engage à rediffuser dans le public le nombre de titres nécessaire à l'établissement d'un marché (minimum 10 % du capital) et ce, en vue de maintenir la cotation des titres de la société visée.
- L'acquéreur compte renforcer sa position au capital de la société. Le conseil d'administration de la STA réuni le 10 mai 2025 a décidé, conformément aux dispositions légales en vigueur et à l'article 18 des statuts, et suite à la démission de six administrateurs, de coopter six nouveaux administrateurs et de proposer la ratification de leur nomination à la prochaine Assemblée Générale Ordinaire convoquée pour le 29 mai 2025 (Cf point XII -2-).

VIII- Accords entre l'initiateur de l'offre et la société visée :

Aucun accord n'a été établi entre les deux parties.

IX- Accords entre l'initiateur de l'offre et des tiers :

Néant.

X- Dates d'ouverture et de clôture de l'offre :

La présente OPA obligatoire est valable pour une période allant du **22 mai 2025 au 20 juin 2025 inclus**.

XI- Calendrier de l'opération et modalités de réalisation de l'opération d'offre :

1- Transmission des ordres :

Les actionnaires intéressés par cette offre peuvent, s'ils le désirent, transmettre leurs ordres de vente à leurs intermédiaires agréés administrateurs jusqu'à la date de clôture de l'offre, soit le **20 juin 2025**. Ces ordres peuvent être révoqués à tout moment jusqu'au jour de clôture de l'offre.

2- Centralisation des ordres auprès de la BVMT :

Les intermédiaires en bourse remettent à la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis -BVMT-, les états des ordres reçus selon les modalités prévues par l'avis de la Bourse qui sera publié à cet effet sur son bulletin officiel. Ces états doivent être accompagnés d'une lettre certifiant que le dépôt est effectué conformément aux clauses et conditions de l'offre publique.

Ces états doivent être signés par la personne habilitée et comporter le cachet de la société d'intermédiation.

La centralisation des ordres transmis par les intermédiaires en bourse est effectuée au bureau d'ordre de la BVMT. Aucun autre mode de transmission ne sera accepté par la BVMT, en particulier les envois par fax.

3- Déclaration des résultats :

A l'issue de l'opération de dépouillement, la BVMT communiquera au CMF un état récapitulatif détaillé sur le résultat de l'OPA. Ce résultat fera l'objet d'un avis qui paraîtra sur le Bulletin Officiel de la BVMT.

4- Modalités de règlement-livraison :

Le règlement-livraison sera réalisé conformément à la réglementation en vigueur.

5- Suspension et reprise de cotation :

La cotation en bourse des actions STA sera suspendue durant les séances de bourse du **20 mai 2025 et du 21 mai 2025, et reprendra à partir du 22 mai 2025**.

XII- Renseignements relatifs à la société visée :

1- Renseignements généraux :

- **Dénomination de la société :** Société Tunisienne d'Automobiles « STA »

- **Siège social :** Zone industrielle Borj Ghorbel, la nouvelle médina 2096, Ben Arous, Tunisie.

- **Téléphone :** 31 390 290 - **Fax :** 31 390 301

- **Forme juridique :** Société anonyme de droit tunisien.

- **Date de constitution :** 15/05/2014.

- **Durée :** 99 ans à compter du jour de sa constitution

- **Nationalité :** Tunisienne

- **Objet social (article 3 des statuts) :**

La société a pour objet : concessionnaire de véhicules.

Toutes ces activités se font sur le territoire Tunisien et à l'étranger.

Et toutes opérations commerciales, industrielles, financières, mobilières ou immobilières pouvant se rapporter directement ou indirectement ou être utiles à l'objet, ou susceptibles d'en faciliter la réalisation.

- **Identifiant unique :** 1352869M

- **Exercice social :** du 1^{er} janvier au 31 décembre de chaque année.

2-Administration, direction et contrôle :

Conseil d'Administration :

Nom ou dénomination sociale	Représenté par	Qualité	Mandat
Mme. Sara Limam Masmoudi	Lui - même	Président	2023-2025*
M. Sami Ben Ayed	Lui - même	Membre	2023-2025*
M. Abdelkarim Boudabous	Lui - même	Membre	2023-2025*
Mme. Hager Elloumi	Lui - même	Membre	2023-2025*
M. Moneim Boussarsar	Lui - même	Membre	2023-2025*
M. Mondher Bouaziz	Lui - même	Membre	2023-2025*
M. Amenallah Ben Tmessek	Lui - même	Membre	2023-2025
M. Ammar Marzougui	Lui - même	Membre	2023-2025
M. Mohamed Marzougui	Lui - même	Membre	2023-2025*
M. Slaheddine Malouch	Lui - même	Membre	2022-2024**
M. Malek Ghenima	Lui - même	Membre	2022-2024**
M. Habib Ben Hadj Kouider	Lui - même	Membre	2022-2024**

* Faisant suite à l'acquisition du Bloc de Contrôle de 54,06% par la société Kilani Holding, le Conseil d'Administration s'est réuni le 10/05/2025 à l'effet de coopter de nouveaux administrateurs pour la durée restante du mandat de leurs prédécesseurs qui ont présenté leurs démissions à savoir : ATID Management (ex ATID Sicaf) représentée par Mr Hamdi Rzem Mr Nouri Chaabane, Mr Marwen Belkhoja, le Consortium des Immobilières Maghrébines représentée par Mr Hafedh Hachicha, Hôtel Palace représenté par Mr Wissem Missaoui et Mr Ridha Marzougui.

Il est à signaler que ledit Conseil d'Administration a prévu au niveau du projet de résolutions de la prochaine AGO, convoquée pour le 29/05/2025, la ratification de la nomination des nouveaux administrateurs susmentionnés.

** Les administrateurs indépendants et l'administrateur représentant les actionnaires minoritaires ont été désignés par l'AGO du 02/06/2022.

Direction :

M. Moneim BOUSSARSAR : Directeur Général de la STA (Conseil d'Administration du 21/03/2023).

M. Marwen BELKHOJA : Directeur Général Adjoint de la STA (Conseil d'Administration du 21/03/2023).

Contrôle :

Commissaires aux comptes	Adresse	Mandat
Cabinet CHAABANE Représenté par M. Mohamed AFFES	Rue de la République Bardo 2000-Tunis	2023 - 2025*
Cabinet 3A CONSULTING Représenté par M. Housseem KALLEL	Bureau 1-4 1 ^{ère} étage du bloc B centre espace Tunis Montplaisir Tunis 1073	2023 - 2025*

* Désignés par l'AGO du 21/03/2023

3- Renseignements concernant le capital :

- **Capital social** : 20 000 000 dinars

- **Nombre total des droits de vote** : 2 000 000 droits de vote

- **Nombre total des titres** : 2 000 000 actions

- **Structure du capital de la Société Tunisienne d'Automobiles « STA » après l'acquisition du bloc de contrôle en date du 24 avril 2025 et celui du 28 avril 2025 par la société « KILANI Holding » :**

Actionnaire	Nombre d'actions	Montant en dinars	% du capital	Nombre de droits de vote	% des droits de vote
KILANI Holding	1 081 223	10 812 230	54,06%	1 081 223	54,06%
Ammar MARZOUGUI	150 000	1 500 000	7,50%	150 000	7,50%
Mohamed MARZOUGUI	150 000	1 500 000	7,50%	150 000	7,50%
Amenallah BEN TEMESSEK	78 341	783 410	3,92%	78 341	3,92%
Moneim BOUSSARSAR	38	380	0,00%	38	0,00%

Nouri CHAABANE	10	100	0,00%	10	0,00%
Autres actionnaires	540 388	5 403 880	27,02%	540 388	27,02%
Total	2 000 000	20 000 000	100%	2 000 000	100%

4- Situation financière de la société :

4-1 Etats financiers individuels de la société STA arrêtés au 31 décembre 2024 :

Cf Bulletin Officiel du CMF n° 7356 mercredi 07/05/2025.

4-2 Indicateurs d'activité trimestriels de la société STA arrêtés au 31/03/2025 :

Cf Bulletin Officiel du CMF n° 7350 du lundi 28/04/2025.

Avis des sociétés

ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

EURO-CYCLES.SA

Siège social: Z.I. Kalaa Kébira 4060 Sousse

La Société EURO-CYCLES S.A à l'honneur de convoquer ses actionnaires à l'Assemblée Générale Ordinaire Annuelle relative à l'exercice 2024, le **mercredi 18 juin 2025** à 10 heures au siège social de la société sise à la Zone Industrielle Kalaa Kebira Sousse, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- Lecture et approbation du rapport de gestion relatif à l'exercice clos le 31/12/2024.
- Lecture du rapport général des commissaires aux comptes relatif à l'exercice 2024.
- Lecture du rapport spécial des commissaires aux comptes et approbation des opérations visées aux articles 200 et 475 du code des sociétés commerciales.
- Fixation du montant des jetons de présence des membres du conseil d'administration au titre de l'exercice 2024.
- Approbation des états financiers individuels et consolidés arrêtés le 31/12/2024.
- Quitus aux administrateurs.
- Affectation du résultat de l'exercice 2024.
- Renouvellement du mandat des Administrateurs M. HABIB ESSEYAH, M. MOHAMED REKIK, M. MICHELE BERAUDO et la société MG INVEST.
- Renouvellement du mandat du Co-commissaire aux comptes.

NB :

Tout actionnaire peut se faire représenter par toute personne munie d'une procuration spéciale dûment signée précédée de la mention « BON POUR POUVOIR ».

Le conseil d'administration met à la disposition des actionnaires, au siège social de la société, tous les documents nécessaires pour le déroulement de cette assemblée générale comme prévu par la loi.

Avis des sociétés

ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

SOCIETE NOUVELLE MAISON DE LA VILLE DE TUNIS

« S.N.M.V.T »

Siège social : 1 Rue Larbi Zarrouk -2014 Mègrine

Le conseil d'administration réuni le vendredi 25/04/2025, a décidé de convoquer l'Assemblée Générale Ordinaire le jeudi 12 juin 2025, à 9h00 à l'Institut Arabes des chefs d'Entreprise (IACE, la Maison de l'Entreprise), à l'avenue principale, 2053 les Berges du Lac, Tunis, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1. Lecture et approbation du rapport du conseil d'administration relatif à l'exercice 2024 de la S.N.M.V.T et celui des sociétés du groupe.
2. Lecture du rapport général et du rapport spécial des commissaires aux comptes, relatifs à l'exercice 2024 de la S.N.M.V.T et celui portant sur les états financiers consolidés.
3. Approbation des états financiers individuels de la SNMVT et consolidés de l'exercice clos le 31/12/2024.
4. Approbation des conventions régies par les articles 200 et 475 du code des sociétés commerciales.
5. Affectation du résultat de l'exercice 2024 et distribution des dividendes.
6. Fixation du montant de jetons de présence pour les administrateurs et les membres du comité permanent d'audit.
7. Quitus aux administrateurs.
8. Renouvellement du mandat de l'administrateur représentant des actionnaires minoritaires.
9. Nomination de deux administrateurs indépendants.
10. Nomination des commissaires aux comptes pour les exercices 2025, 2026, 2027.
11. Pouvoirs pour accomplissement des formalités.

Les actionnaires désireux d'assister ou se faire représenter à cette assemblée, sont priés de retirer leurs cartes d'admission, auprès du dépositaire de leurs actions (intermédiaires en bourse/banques) au plus tard le 10/06/2025.

Avis des sociétés

ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

SOCIETE TUNISIENNE INDUSTRIELLE DU PAPIER ET DU PAPIER CARTON

SIEGE SOCIAL: 13, RUE IBN ABI DHIAF, ZONE INDUSTRIELLE SAINT GOBAIN
MEGRINE RIADH, 2014, BEN AROUS - TUNISIE

Les actionnaires de la SOCIETE TUNISIENNE INDUSTRIELLE DU PAPIER ET DU PAPIER CARTON (SOTIPAPIER) sont convoqués à l'Assemblée Générale Ordinaire, devant se tenir le vendredi 20 juin 2025, à dix heures (10h) à l'Institut Arabe des Chefs d'Entreprises (IACE), sise au Boulevard principal, Lac Turkana, les Berges du Lac, Tunis - Tunisie, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1. Lecture du rapport du conseil d'administration sur l'activité de la Société durant l'exercice clos le 31 décembre 2024 ;
2. Lecture des rapports général et spécial des commissaires aux comptes de la Société au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2024 ;
3. Approbation des conventions réglementées conformément aux articles 200 et 475 du code des sociétés commerciales au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2024 ;
4. Approbation des états financiers individuels et consolidés de l'exercice clos le 31 décembre 2024 ;
5. Modification de l'affectation des résultats au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2023 ;
6. Affectation des résultats de l'exercice clos le 31 décembre 2024 ;
7. Fixation des jetons de présence des administrateurs de la Société ;
8. Quitus aux membres du Conseil d'Administration de la Société au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2024 ;
9. Ratification de la nomination du nouveau Président du Conseil d'Administration de la Société ;
10. Désignation d'un administrateur indépendant ;
11. Nomination de nouveaux administrateurs ;
12. Point sur la nouvelle composition du Conseil d'Administration de la Société ;
13. Renouvellement du mandat d'un commissaire aux comptes de la Société ;
14. Questions diverses ; et
15. Pouvoirs pour formalités.

Avis des Sociétés

ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

**LA COMPAGNIE NOUVELLE D'ASSURANCE
ATTIJARI ASSURANCE**

Siège social : Angle des Rues du Lac Winnipeg et du Lac d'Annecy, les Berges du Lac 1 – 1053 – Tunis

Messieurs les actionnaires de la Compagnie Nouvelle d'Assurance - Attijari Assurance sont invités à assister à la réunion de l'Assemblée Générale Ordinaire des actionnaires qui se tiendra le lundi 12 Juin 2025 à 10h, au siège social de la Compagnie sis à l'Angle des Rues du Lac Winnipeg et du Lac d'Annecy, les Berges du Lac 1 – 1053 – Tunis, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1. Approbation du rapport de gestion établi par le Conseil d'Administration relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2024 ;
2. Approbation du rapport du Commissaire aux Comptes sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2024 ;
3. Quitus aux administrateurs ;
4. Affectation du résultat de l'exercice 2024 ;
5. Rapport spécial du Commissaire aux Comptes sur les conventions visées à l'article 200 du Code des sociétés commerciales ;
6. Mandats des membres du Conseils d' Administrations ;
7. Informations sur les fonctions occupées par les membres du Conseil d'administration ;
8. Pouvoirs en vue des formalités.

Avis des sociétés

ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

SOCIETE TUNISIENNE DE VERRERIES -SOTUVER-

Siège social : Z.I Jbel Oust 1111- Bir Mcharga- Zaghouan.

Messieurs les actionnaires de la Société Tunisienne de Verreries « SOTUVER » sont convoqués à l'Assemblée Générale Ordinaire qui aura lieu le vendredi 20 juin 2025 à 10h, à l'Institut Arabe des Chefs d'Entreprise Avenue Principale, 2053 Les Berges Du Lac -Tunis, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- 1- Ratification des modes et délais de convocation.
- 2- Lecture et approbation du rapport du Conseil d'Administration sur l'activité de la société pour l'exercice clos le 31/12/2024.
- 3- Lecture des rapports général & spécial des commissaires aux comptes relatifs à l'exercice clos le 31/12/2024 et approbation des états financiers individuels définitifs.
- 4- Lecture du rapport des commissaires aux comptes relatifs aux états financiers consolidés au 31/12/2024 et approbation des états financiers définitifs.
- 5- Approbation des conventions réglementées relevant des articles 200 & 475 du Code des Sociétés Commerciales.
- 6- Quitus aux administrateurs au titre de leur gestion durant l'exercice 2024
- 7- Affectation des résultats de l'exercice 2024.
- 8- Renouvellement du mandat du co-commissaires aux comptes
- 9- Fixation des jetons de présence à allouer aux membres du Conseil d'Administration au titre de l'exercice 2024.
- 10- Pouvoirs pour formalités.

Avis des sociétés

ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

**SOCIÉTÉ DE DÉVELOPPEMENT ET D'INVESTISSEMENT DU SUD
SODIS SICAR**

SIÈGE SOCIAL : COMPLEXE ADMINISTRATIF RUE MANSOUR ELHOUCHE- 4100 MÉDENINE

Les actionnaires de la société SODIS SICAR sont convoqués à la réunion de l'Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra le 13/06/2025 à 9 h à l'Hôtel Djerba RESORT sis à Djerba, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1. Lecture du rapport du Conseil d'Administration sur l'activité de la société en 2024 ;
2. Lecture des rapports du Commissaire Aux Comptes relatifs à l'exercice 2024 ;
3. Approbation des états financiers et du rapport du Conseil d'Administration pour l'exercice 2024 ;
4. Approbation des conventions prévues par les articles 200 et 475 et suivants du CSC ;
5. Affectation du résultat de l'exercice 2024 ;
6. Quitus aux administrateurs pour leur gestion de l'exercice 2024 ;
7. Fixation du montant des jetons de présence à attribuer aux Membres du Conseil d'Administration pour l'exercice 2024.
8. Fixation du montant des jetons de présence à attribuer aux Membres du Comité Permanent d'Audit pour l'exercice 2024 ;
9. Renouvellement de mandat du commissaire aux comptes pour les exercices 2025,2026 et 2027 ;
10. Approbation des états financiers consolidés du groupe SODIS SICAR pour l'exercice 2024 ;
11. Pouvoir pour formalités.

Avis des sociétés

PROJET DE RESOLUTIONS AGO**EURO-CYCLES.SA****Siège social : Z.I. Kalaa Kébira CP 4060 Sousse**

La société EuroCycles publie ci-dessous le projet de résolutions qui sera soumis à l'approbation de son Assemblée Générale Ordinaire Annuelle le 18 juin 2025.

Projet de la Première Résolution :

L'Assemblée Générale, après avoir pris connaissance des rapports d'activités du Conseil d'Administration sur la gestion de l'exercice 2024, et après avoir entendu la lecture des rapports des commissaires aux comptes sur les états financiers individuels et consolidés arrêtés au 31/12/2024, approuve lesdits rapports d'activités, les états financiers individuels et consolidés relatifs à l'exercice clos le 31/12/2024.

Les états financiers individuels et les états financiers consolidés relatifs à l'exercice clos le 31/12/2024 font apparaître respectivement un bénéfice net individuel après impôt de 10 427 936 DT et un bénéfice net consolidé après impôt de 10 976 341 DT.

Cette résolution mise aux votes est adoptée à

Projet de la Deuxième Résolution :

L'assemblée générale, après avoir entendu la lecture des rapports d'activités ainsi que le rapport spécial des commissaires aux comptes, prend acte purement et simplement et approuve, dans le cadre des articles 200 et 475 du code des sociétés commerciales, toutes les opérations intervenues durant l'exercice 2024 avec sa filiale « TUNINDUSTRIES-SARL » et les sociétés apparentées à la société « EURO-CYCLES SA ».

Cette résolution mise aux votes est adoptée à

Projet de la Troisième Résolution :

L'Assemblée Générale Ordinaire donne quitus entier, définitif et sans réserve aux membres du Conseil d'Administration de la société, à son Directeur Général et à son Directeur Général Adjoint pour leur gestion au titre de l'exercice 2024.

Elle les félicite pour la qualité de leur gestion ainsi que pour leurs efforts déployés pour la réussite de la société.

Cette résolution mise aux votes est adoptée à

Projet de la Quatrième Résolution :

L'Assemblée Générale Ordinaire décide de distribuer les dividendes au titre de l'exercice 2023 et d'affecter par conséquent le résultat bénéficiaire de l'exercice 2024, ainsi que les résultats reportés comme suit :

Bénéfice de l'exercice 2024	:	10 427 936 DT
+ Résultats reportés	:	40 657 328 DT
Résultat Distribuable	—	: 51 085 264 DT
- Dividendes à distribuer en Dinars Tunisie	:	(5 880 600 DT)

(Soit la distribution de 0.600 TND par action)

Résultats reportés après affectation : ~~45 204 664 DT~~

La date de mise en paiement des dividendes a été fixé par l'assemblée au 2025.

Cette résolution mise aux votes est adoptée à

Projet de la Cinquième Résolution :

L'Assemblée Générale Ordinaire fixe à 8 750 DT (Huit Mille Sept Cent Cinquante Dinars) le montant Brut annuel des jetons de présence à allouer à chacun des membres du Conseil d'Administration au titre de l'exercice 2024 (soit 7 000 DT net de tous impôts par administrateur)

Cette résolution mise aux votes est adoptée à

Projet de la Sixième Résolution :

L'Assemblée Générale Ordinaire décide de renouveler le mandat de Mme YOSRA CHELLY Expert-comptable, membre de l'Ordre des Experts comptables de Tunisie titulaire de la Carte Professionnel N° 1469 et de la CIN N° 05542551 entant que Co- Commissaire aux comptes de la société pour les trois exercices comptables 2025-2026 et 2027, de ce fait son mandat se termine avec la tenue de l'Assemblée Générale Ordinaire annuelle statuant sur les états financiers de l'exercice clos le 31 Décembre 2027.

Mme YOSRA CHELLY, Accepte séance tenante sa nomination entant que Co-commissaire aux comptes de la société EURO CYCLES S.A pour les exercices 2025-2026 et 2027, et déclare n'être dans aucune situation d'incompatibilité prévue par la loi.

Cette résolution mise aux votes est adoptée à

Projet de la Septième Résolution :

L'Assemblée Générale Ordinaire décide de renouveler le mandat des administrateurs suivants :

- Monsieur HABIB ESSEYAH
- Monsieur MOHAMED REKIK
- Monsieur MICHELE BERAUDO
- La Société MG INVEST

Cette décision de renouvellement porte sur une durée de 03 ans qui couvre les exercices 2025-2026 et 2027 et qui prendra fin à l'issue de l'assemblée générale ordinaire annuelle appelée à statuer sur les comptes de l'exercice 2027.

Cette résolution mise aux votes est adoptée à

Projet de la Huitième Résolution :

L'Assemblée Générale confère tous les pouvoirs au représentant légal de la Société ou à son Mandataire pour effectuer les dépôts et les publications prévus par la loi

Cette résolution mise aux votes est adoptée à

AVIS DES SOCIETES

PROJET DES RESOLUTIONS AGO**SOCIETE NOUVELLE MAISON DE LA VILLE DE TUNIS**

« S.N.M.V.T »

Siège social : 1 Rue Larbi Zarrouk -2014 Mègrine

La société Nouvelle Maison de la Ville de Tunis publie ci-dessous le projet de résolution qui sera soumis à l'approbation de son assemblée générale ordinaire le 12 Juin 2025.

PREMIERE RESOLUTION

L'Assemblée Générale Ordinaire constate qu'elle a été régulièrement convoquée par publication au journal du registre national des entreprises bulletin n°.... en date du, et au JORT N°.... du

De ce fait, elle donne quitus au conseil pour la régularité de cette convocation.

Elle constate que le nombre d'actions présentes ou représentées est deactions et que le quorum est de % et peut donc valablement délibérer.

Cette résolution mise au vote est adoptée à

DEUXIEME RESOLUTION

Après lecture des rapports du Conseil d'Administration et des commissaires aux comptes, sur les états financiers individuels de l'exercice 2024 et les états financiers consolidés de l'exercice 2024, ainsi que les explications données en cours de séance, l'Assemblée Générale Ordinaire approuve les états financiers individuels et les états financiers consolidés, au 31 décembre 2024, faisant ressortir pour l'exercice 2024 un résultat net après impôt de 6.834.166,500 Dinars pour SNMVT, et un résultat net consolidé après impôt part du groupe de 6.872.913 Dinars.

Cette résolution mise au vote est adoptée à

TROISIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale Ordinaire donne quitus entier, définitif et sans réserve aux membres du Conseil d'Administration pour leur gestion durant l'exercice 2024.

Cette résolution mise au vote est adoptée à la majorité.

QUATRIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale Ordinaire décide, sur proposition du conseil d'administration, d'affecter le résultat net de l'exercice 2024 qui s'élève à 6.834.166,500 dinars comme suit :

Résultat de l'exercice	6 834 166,500
Résultats reportés	1 053 355,786
Premier reliquat	7 887 522,286
- Réserve légale	394 376,114
Résultat distribuable	7 493 146,172
- Réserve pour Fonds social	50 000,000
- Dividendes à distribuer	3 801 860,400
Report à Nouveau	3 641 285,772

L'Assemblée Générale Ordinaire décide de distribuer un dividende en numéraire de cent cinquante millimes par action, au titre de l'exercice 2024.

Les dividendes seront mis en paiement à partir du....

Cette résolution mise au vote est adoptée à la

CINQUIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale Ordinaire après lecture du rapport spécial des commissaires aux comptes, établis conformément aux dispositions des articles 200 et 475 du code des sociétés commerciales, prend acte et approuve toutes les opérations intervenues durant l'exercice 2024 telles qu'elles lui ont été présentées.

Cette résolution mise au vote est adoptée à

SIXIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale Ordinaire décide d'allouer un montant de quatre-vingt-seize mille dinars bruts (96 000) au titre de jetons de présence pour les administrateurs.

Le Conseil d'Administration en décidera la répartition entre ses membres.

Cette résolution mise au vote est adoptée à

SEPTIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale Ordinaire décide d'allouer un montant de quarante-cinq mille dinars bruts (45 000) au titre de rémunération pour les membres du comité permanent d'audit.

Le Conseil d'Administration en décidera la répartition entre les membres du comité permanent d'audit.

Cette résolution mise au vote est adoptée à

HUITIEME RESOLUTION

Le mandat de M. Mouadh CHEDLY, l'administrateur représentant des actionnaires minoritaires de la société, étant venu à expiration avec l'exercice présent, l'Assemblée Générale Ordinaire décide de le renouveler pour les exercices 2025,2026 et 2027.

Cette résolution mise au vote est adoptée à

NEUVIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale Ordinaire décide de nommer Monsieur Fathi JEBARA en tant qu'administrateur indépendant – Président du comité d'audit de la société pour les exercices 2025, 2026 et 2027.

Cette désignation intervient à la suite de deux appels à candidatures lancés par la société.

Conformément au processus de sélection des candidats défini préalablement, un comité de dépouillement mis en place par le conseil d'administration a retenu la candidature de Monsieur Fathi JEBARA pour le poste d'administrateur indépendant – Président du Comité D'audit et l'a proposée au conseil d'administration qui a décidé de la soumettre pour approbation à l'Assemblée Générale Ordinaire. Cette candidature a également recueilli l'avis favorable du Conseil du Marché Financier.

L'Assemblée Générale Ordinaire prend par ailleurs acte qu'aucune candidature pour le deuxième poste d'administrateur indépendant n'a été retenue, faute de candidatures éligibles. La société a lancé un nouvel appel à candidature le 10 juin 2025 afin de pallier la vacance dudit poste.

Cette résolution mise au vote est adoptée à

DIXIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale Ordinaire décide de nommer et en tant que commissaires aux comptes pour les exercices 2025, 2026 et 2027.

ONZIEME RESOLUTION

Tous pouvoirs sont donnés au représentant légal de la société ou toute personne qu'il mandate, porteur d'une copie ou d'un extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire, pour effectuer toutes formalités requises par la réglementation en vigueur.

Cette résolution mise au vote est adoptée à

Avis des sociétés

PROJET DE RESOLUTIONS AGO

SOCIETE TUNISIENNE INDUSTRIELLE DU PAPIER ET DU CARTON (SOTIPAPIER)
SIEGE SOCIAL : 13, RUE IBN ABI DHIAF, ZONE INDUSTRIELLE SAINT GOBAIN
MEGRINE RIADH, 2014, BEN AROUS - TUNISIE

La Société Tunisienne Industrielle du Papier et du Carton publie ci-dessous le projet de résolutions qui sera soumis à l'approbation de son assemblée générale ordinaire le 20 Juin 2025

PREMIERE RESOLUTION

L'Assemblée Générale Ordinaire, après avoir entendu lecture du rapport de gestion du Conseil d'Administration relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2024 ainsi que le rapport de gestion du Groupe relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2024, approuve lesdits rapports tels qu'ils ont été présentés.

DEUXIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale Ordinaire après avoir pris connaissance du rapport du Conseil d'Administration et du rapport spécial des commissaires aux comptes sur les conventions prévues par les articles 200 et 475 du code des sociétés commerciales, approuve ces conventions dans leur intégralité dont les détails sont consignés au niveau du rapport spécial des commissaires aux comptes relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2024.

TROISIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale Ordinaire, après avoir entendu lecture des rapports général et spécial des commissaires aux comptes, approuve les états financiers individuels de l'exercice clos le 31 décembre 2024 se soldant par un total bilan de 133.696.693,000 DT et faisant ressortir un résultat net bénéficiaire de 3.576.206,212 DT.

QUATRIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale Ordinaire, après avoir entendu le rapport des commissaires aux comptes afférents aux états financiers du Groupe, approuve les états financiers consolidés de l'exercice clos le 31 décembre 2024 se soldant par un total bilan 139.650.477,000 DT et un résultat net du groupe de 3.110.466,000 DT et des intérêts des minoritaires de (11 370) DT.

CINQUIEME RESOLUTION

Prenant la parole, le Président informe les actionnaires que l'Assemblée Générale Ordinaire de la Société tenue le 25 juin 2024 - telle que modifiée par celle tenue le 20 décembre 2024, avait décidé l'affectation des résultats au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2023 de la manière suivante :

Résultat net au 31/12/2023	2.690.928,000
Résultats reportés	26.308.147,085
Reliquat 1	28.999.075,085
Réserve légale (plafonnée à 10% du capital social)	0
Bénéfices distribuables	28.999.075,085
Dividendes (28.184.091 actions * 0,320 DT)	9.018.909,120
Reliquat 2 : Résultats reportés 2023	19.980.165,965

L'Assemblée Générale Ordinaire décide la réaffectation d'un montant de 51.352 DT revenant à la distribution des dividendes sur les actions propres en compte de résultat reporté et ce, conformément aux dispositions du paragraphe 15 de la NC 02 relative aux capitaux propres :

Résultat net au 31/12/2023	2.690.928,000
Résultats reportés	26.308.147,085
Bénéfice distribuables	28.999.075,085
Réserve légale (plafonnée à 10% du capital social)	0
Dividendes à distribuer aux actionnaires	9 018 909.120
Dividendes Sotipapier actions propres (160 476*0.320)	51 352.320
Reliquat 2 : Résultats reportés 2023	20.031.518,285

SIXIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale Ordinaire décide d'affecter les résultats bénéficiaires de l'exercice clos le 31 décembre 2024 et s'élevant à 3.576.206,212 DT de la manière suivante :

Résultat net au 31/12/2024	3.576.206,212
Résultats reportés	20.031.518,285
Reliquat 1	23.607.724,497
Réserve légale (plafonnée à 10% du capital social)	0
Bénéfices distribuables	0
Reliquat 2 : Résultats reportés 2024	23.607.724,497

SEPTIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale Ordinaire décide d'allouer un montant brut de Douze milles cinq cents Dinars Tunisiens (12.500 DT) par membre, à titre de jetons de présence pour l'exercice clos le 31 décembre 2024. Cette rémunération sera portée aux charges d'exploitation de la Société.

HUITIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale Ordinaire donne quitus entier, définitif et sans réserve aux Administrateurs pour l'exécution de leurs mandats pour l'exercice clos le 31 décembre 2024.

NEUVIEME RESOLUTION

Prenant la parole, le Directeur Général de la Société rappelle que le Conseil d'Administration, lors de sa réunion du 13 mars 2025, a décidé de nommer monsieur Slim Zeghal comme Président du Conseil d'Administration de la Société, pour toute la durée de son mandat d'administrateur, soit jusqu'à la tenue de l'Assemblée Générale Ordinaire statuant sur les états financiers de l'exercice clos le 31 décembre 2025.

Le Directeur Général de la Société rappelle aussi, qu'à la suite de cette nomination, monsieur Slim Zeghal n'est plus administrateur indépendant mais uniquement membre du Conseil d'Administration.

L'Assemblée Générale Ordinaire décide donc de ratifier la nomination de monsieur Slim Zeghal comme Président du Conseil d'Administration de la Société, pour toute la durée de son mandat d'administrateur, soit jusqu'à la tenue de l'Assemblée Générale Ordinaire statuant sur les états financiers de l'exercice clos le 31 décembre 2025.

DIXIEME RESOLUTION

Prenant la parole, le Président informe les actionnaires qu'à la suite du lancement de l'appel à candidatures pour la désignation d'un (1) administrateur indépendant, publié au bulletin du conseil du marché financier numéro 7350 en date du 28 avril 2025, le management a reçu 3 candidatures.

Le choix du Conseil d'Administration de la Société s'est porté sur madame Fatma Rekik.

L'Assemblée Générale Ordinaire décide donc d'approuver la nomination de madame Fatma Rekik, en qualité d'administrateur indépendant de la Société, et ce pour un mandat d'un (1) an, couvrant l'exercice social 2025, se terminant avec la tenue de l'Assemblée Générale Ordinaire devant approuver les états financiers de l'exercice clos le 31 décembre 2025.

ONZIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale Ordinaire décide de ne pas procéder à une nomination de nouveaux administrateurs pour la Société.

DOUZIEME RESOLUTION

Prenant la parole, le Président rappelle que les administrateurs actuels de la Société, pour le mandat en cours, soit le mandat devant se terminer avec la tenue de l'Assemblée Générale Ordinaire portant sur l'approbation des états financiers de l'exercice clos le 31 décembre 2025, sont les personnes suivantes :

- Monsieur Slim Zeghal, Président ;
- Monsieur Charles Joseph Mwebeiha ;
- Monsieur Nicholas Dennis ;
- Monsieur Mohamed Karim Siala, administrateur représentant des actionnaires minoritaires ;
- Monsieur Yann Blanc, administrateur indépendant ; et
- Madame Fatma Rekik, administrateur indépendant.

L'Assemblée Générale Ordinaire prend acte de cette composition du Conseil d'Administration de la Société.

TREIZIEME RESOLUTION

Prenant la parole, le Président informe les actionnaires de la Société que le mandat d'un des deux commissaires aux comptes de la Société, la société Tunisie Audit et Conseil (membre de Grant Thornton International), arrive à sa fin à l'issue de la présente Assemblée Générale Ordinaire ayant statué sur l'exercice social clos le 31 décembre 2024.

L'Assemblée Générale Ordinaire décide donc de renouveler le mandat de la société Tunisie Audit et Conseil (membre de Grant Thornton International) comme co-commissaire aux comptes de la Société pour une période de trois (3) ans, couvrant les exercices sociaux 2025, 2026 et 2027, se terminant avec la tenue de l'Assemblée Générale Ordinaire devant statuer sur l'exercice social clos le 31 décembre 2027.

Les deux commissaires aux comptes de la Société sont donc :

- (i) La société MTBF (membre de PwC), pour un mandat couvrant les exercices 2024, 2025 et 2026 ; et
- (ii) Tunisie Audit et Conseil (membre de Grant Thornton International), pour un mandat couvrant les exercices 2025, 2026 et 2027.

L'Assemblée Générale Ordinaire délègue aussi pleins pouvoirs au Conseil d'administration pour mettre en application la présente résolution et/ou prendre toute décision nécessaire à la mise à jour du registre national des entreprises de la Société.

QUATORZIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale Ordinaire confère tous pouvoirs, au représentant légal de la Société et/ou à toute personne qui pourra être mandatée par lui, pour accomplir toutes formalités légales requises notamment celle d'enregistrement, de dépôt et de publication du présent procès-verbal.

Avis des Sociétés

Projet de Résolutions AGO

**LA COMPAGNIE NOUVELLE D'ASSURANCE
ATTIJARI ASSURANCE**

Siège social : Angle des Rues du Lac Winnipeg et du Lac d'Annecy, les Berges du Lac 1 – 1053 – Tunis

La Compagnie Nouvelle d'assurance Attijari Assurance publie ci-dessous le projet de résolutions qui sera soumis à l'approbation de son assemblée générale ordinaire le 12 Juin 2025.

PREMIERE RESOLUTION

L'Assemblée Générale, après avoir pris connaissance du rapport de gestion du Conseil d'Administration et du rapport du Commissaire aux Comptes, approuve les comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2024, tels qu'ils lui ont été présentés, ainsi que les opérations traduites dans ces comptes et résumées dans ces rapports.

En conséquence, elle donne, pour l'exercice clos le 31 décembre 2024, quitus entier et sans réserves aux administrateurs pour l'exécution de leur mandat.

Cette résolution, mise au vote, est adoptée à

SECONDE RESOLUTION

L'Assemblée constatant que les comptes annuels de l'exercice 2024 tels qu'ils sont arrêtés et présentés dans le bilan, le compte de résultat et les annexes font apparaître un bénéfice net de + 11 900 217,559 Dinars, décide de l'affecter comme suit :

RUBRIQUE	Dinar Tunisien
Report à Nouveau	45 296 483,926
Résultat Net de l'exercice	11 900 217,559
Bénéfice à affecter	57 196 701,485
Affectation en Réserves Légales	-
Dividendes	7 790 000,000
Bénéfice affecté au compte de résultats reportés	49 406 701,485

L'Assemblée Générale Ordinaire, fixe ainsi le montant des dividendes à 7,790 dinars par action et délègue au Président de Conseil d'Administration la détermination des modalités et de la date exacte du paiement des dividendes, au plus tard le 11 septembre 2025, et ce, conformément aux dispositions de l'article 17 de la loi n° 94-117 du 14 novembre 1994.

Cette résolution, mise au vote, est adoptée à

TROISIEME RESOLUTION

L'Assemblée, après avoir pris connaissance du rapport spécial du commissaire aux comptes établi conformément aux dispositions de l'article 200 du Code des sociétés commerciales, relatif aux conventions conclues entre la société et ses dirigeants ou actionnaires disposant d'une influence significative, et statuant sur ledit rapport, constate que :

- Les conventions autorisées antérieurement se sont poursuivies durant l'exercice 2024 ;
- Aucune nouvelle convention réglementée n'a été conclue au cours de l'exercice 2024.

Cette résolution, mise au vote, est adoptée à

QUATRIEME RESOLUTION

L'Assemblée après avoir constaté l'expiration du mandat de l'administrateur Monsieur Badra Eddine BELGHITI, décide de renouveler son mandat pour une période de trois ans prenant fin à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire Annuelle qui statuera en 2028 sur les comptes de l'Exercice social clos le 31 décembre 2027.

Monsieur Badra Eddine BELGHITI, remercie les membres de l'Assemblée Générale pour la confiance qui lui témoigne, et déclare accepter le renouvellement de son mandat.

Il déclare en outre qu'il n'est sujet à aucune interdiction ou incompatibilité légale l'empêchant d'exercer normalement ses fonctions d'administrateur de la Compagnie.

L'Assemblée constate par ailleurs la démission de Monsieur Kamal HABBACHI en sa qualité de membre du Conseil d'Administration, acté lors du Conseil d'Administration du 29 août 2024.

En conséquence de ce qui précède, l'Assemblée ratifie la cooptation, par le Conseil d'Administration tenu le 20 novembre 2024, de Monsieur Karim ZAHIDI, Directeur Général Adjoint du Pôle Supports et Moyens, née le 04/08/1977 à KHOURIBGA MAROC, titulaire du passeport n° DF7615932 et demeurant à Rue DOR LAC 2, EL BOUHAIRA, Tunis, Tunisie, en qualité d'administrateur, pour la durée restante du mandat de son prédécesseur, soit jusqu'à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire Annuelle qui statuera en 2027 sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2026.

L'Assemblée constate enfin la démission de Madame Fatima-Ezzahra EL IDRISSEI QAITOUNI en sa qualité de membre du Conseil d'Administration, acté lors du Conseil d'Administration du 20 février 2025.

En conséquence de ce qui précède, l'Assemblée ratifie la cooptation, par le Conseil d'Administration tenu le 20 février 2025, de Monsieur Nasser SQUALLI, Directeur Général Adjoint par intérim, en charge du Pôle Assurance des personnes de Wafa Assurance, né le 18/12/1980 de nationalité marocaine, titulaire du passeport n° YT3694879 demeurant à Golf City Villa 58, La Ville Verte Bouskoura, Nouaceur, Casablanca Maroc, en qualité d'administrateur de la Compagnie, pour un mandat de trois exercices, expirant à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire Annuelle qui statuera en 2028 sur les comptes de l'Exercice social clos le 31 décembre 2027.

Les nominations de Messieurs ZAHIDI et SQUALLI sont sous réserve de l'accord des autorités de la tutelle (CGA) et ce, conformément aux dispositions du règlement du Conseil Général des Assurances CGA n°02-2018 du 02 avril 2018.

Cette résolution, mise au vote, est adoptée à

CINQUIEME RESOLUTION

L'Assemblée prend acte des fonctions de responsabilités occupées par le Président et les membres du conseil d'administration dans d'autres sociétés, en tant que gérant, administrateur, président-directeur général, directeur général ou de membre de directoire ou de conseil de surveillance, telles que communiquées par le Directeur Général de la Compagnie conformément aux dispositions de l'article 192 du Code des sociétés commerciales.

Cette résolution, mise au vote, est adoptée à

SIXIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale Ordinaire donne tous pouvoirs au porteur d'un original, d'une copie ou d'un extrait du présent procès-verbal pour accomplir toutes formalités légales requises.

Cette résolution, mise au vote, est adoptée à

Avis des Sociétés

Projet des résolutions AGO

SOCIETE TUNISIENNE DE VERRERIES -SOTUVER
Siège social : Z.I Djebel Oust 1111- Bir Mcharga- Zaghouan.

Projet des résolutions qui sera soumis à l'approbation de l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra en date du 20 juin 2025.

Première Résolution

L'Assemblée Générale Ordinaire, après avoir entendu lecture du rapport du Conseil d'Administration relatif à l'exercice 2024, approuve ledit rapport tel qu'il a été présenté.

Cette résolution, mise au vote, est adoptée à

Deuxième Résolution

L'Assemblée Générale Ordinaire, après examen des états financiers de la Société relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2024 et après lecture des rapports des commissaires aux comptes, approuve lesdits états financiers individuels, tels que présentés par le Conseil d'Administration.

Cette résolution, mise au vote, est adoptée à

Troisième Résolution

L'Assemblée Générale Ordinaire, après examen des états financiers du Groupe SOTUVER relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2024 et après lecture du rapport des commissaires aux comptes, approuve lesdits états financiers consolidés, tels que présentés par le Conseil d'Administration

Cette résolution, mise au vote, est adoptée à

Quatrième Résolution

L'Assemblée Générale Ordinaire, après lecture du rapport spécial des commissaires aux comptes sur les conventions et opérations prévues par les articles 200 et 475 du Code des Sociétés Commerciales, approuve ces conventions et opérations dans leur intégralité et dont le détail est consigné au niveau du rapport spécial des commissaires aux comptes relatif à l'exercice 2024.

Cette résolution, mise au vote, est adoptée à

Les actionnaires et administrateurs intéressés n'ont pas participé aux votes respectivement sur chacune de ces conventions.

Cinquième Résolution

L'Assemblée Générale Ordinaire donne quitus entier, définitif et sans réserve aux membres du Conseil d'Administration pour l'exécution de leur mandat au titre de l'exercice 2024.

Cette résolution, mise au vote, est adoptée à

Sixième Résolution

L'Assemblée Générale Ordinaire, approuve l'affectation du résultat de l'exercice 2024 tel que proposé par le Conseil d'Administration :

Résultat de l'exercice 2024	13 903 689,895
Résultats reportés antérieurs	51 146 350,864
Bénéfice distribuable	65 050 040,759
Réserve légale (5% plafonnée à 10% du capital)	0,000
Réserve spéciale de réinvestissements	584 990,000
Dividendes	9 813 618,750
Résultats reportés (report à nouveau)	54 651 432,009

Les dividendes de l'exercice 2024 sont ainsi fixés à 250 millimes par action de nominal de 1 dinar.

L'Assemblée Générale Ordinaire décide la mise en paiement des dividendes à partir du

Cette résolution, mise au vote, est adoptée à

Septième Résolution

L'Assemblée Générale Ordinaire décide de fixer l'enveloppe nette des jetons de présence pour l'exercice 2024 à soixante-dix mille (70 000) dinars.

Cette résolution, mise au vote, est adoptée à

Huitième Résolution

L'Assemblée Générale Ordinaire décide de renouveler le mandat de la société d'expertise comptable **AMC Ernst & Young**, membre de l'Ordre des Experts Comptables de Tunisie, en qualité de Co-commissaire aux comptes pour une période de trois ans à partir de l'exercice 2025.

De ce fait, le mandat du Co-commissaire aux comptes viendra à expiration à l'issue de l'Assemblée Générale statuant sur les comptes de l'exercice 2027.

Monsieur, représentant légal de la société....., déclare avoir accepté le mandat de co-commissariat aux comptes qui lui a été confié et déclare en outre qu'il n'entre dans aucune des incompatibilités prévues par la loi.

Cette résolution, mise au vote, est adoptée à

Neuvième Résolution

L'Assemblée Générale Ordinaire confère tous pouvoirs au représentant légal de la Société ainsi qu'à tout porteur d'un extrait ou d'une copie du présent Procès-Verbal pour accomplir toutes formalités légales requises et notamment celle d'enregistrement, de dépôt et de publication du présent procès-verbal.

Cette résolution, mise au vote, est adoptée à

Avis des sociétés

PROJET DE RESOLUTIONS AGO

**SOCIÉTÉ DE DÉVELOPPEMENT ET D'INVESTISSEMENT DU SUD
SODIS SICAR**

SIÈGE SOCIAL : COMPLEXE ADMINISTRATIF RUE MANSOUR ELHOUCHE- 4100 MÉDENINE

SODIS SICAR publie ci-dessous le projet de résolutions qui sera soumis à l'approbation de son assemblée générale ordinaire le 13 Juin 2025.

PREMIÈRE RÉOLUTION :

L'Assemblée Générale Ordinaire, après avoir entendu la lecture du rapport du Conseil d'Administration et du rapport général du Commissaire aux comptes, approuve le rapport du Conseil d'Administration ainsi que les états financiers relatifs à l'exercice 2024.

Cette résolution, mise au vote, est

DEUXIÈME RÉOLUTION :

L'Assemblée Générale Ordinaire prend acte du rapport spécial du Commissaire aux comptes relatif à l'exercice 2024 conformément aux dispositions des articles 200, 475 et suivants du code des sociétés commerciales et approuve les conventions mentionnées.

Cette résolution, mise au vote, est

TROISIÈME RÉOLUTION :

L'Assemblée Générale Ordinaire approuve l'affectation du résultat de l'exercice 2024 telle que proposée par le Conseil d'Administration.

Un résultat net de l'exercice 2024 de -1 209 501,302 Dinars affectés en :

Amortissements réputés différés : -40 807,518 Dinars

Report déficitaire de l'exercice : - 1 168 693,784 Dinars

Cette résolution, mise au vote, est

QUATRIÈME RÉOLUTION :

L'Assemblée Générale Ordinaire donne quitus définitif et sans réserve aux administrateurs pour leur gestion de l'exercice 2024.

Cette résolution, mise au vote, est

CINQUIÈME RÉOLUTION :

L'Assemblée Générale Ordinaire fixe à 3 750 dinars le montant brut du jeton de présence à allouer à chaque membre du Conseil d'Administration au titre de l'exercice 2024.

Cette résolution, mise au vote, est

SIXIÈME RÉOLUTION :

L'Assemblée Générale Ordinaire fixe à 1 250 dinars le montant brut de jeton de présence par Comité à allouer à chaque membre du Comité Permanent d'Audit au titre de l'exercice 2024 avec un plafond de 3 750 dinars annuel.

Cette résolution, mise au vote, est

SEPTIÈME RÉOLUTION :

L'Assemblée Générale Ordinaire décide le renouvellement du mandat cabinet ORGA Audit, en tant que commissaire aux comptes, pour les exercices 2025,2026 et 2027 prenant fin à la date de l'assemblée générale ordinaire qui aura à statuer sur l'exercice 2027.

Cette résolution, mise au vote, est

HUITIÈME RÉOLUTION :

L'Assemblée Générale Ordinaire, après avoir entendu la lecture du rapport général du Commissaire aux comptes approuve les états financiers consolidés relatifs à l'exercice 2024.

Cette résolution, mise au vote, est

NEUVIÈME RÉOLUTION :

Tous pouvoirs sont donnés au représentant légal de la société ou à son mandataire pour faire dépôt ou publication que besoin sera.

Cette résolution, mise au vote, est

Avis des Sociétés

COMMUNIQUE DE PRESSE

CITY CARS

Siège Social : 31, rue des usines, Z.I Kheireddine, La goulette, Tunis

La société CITY CARS a le plaisir de porter à la connaissance de ses actionnaires que son Assemblée Générale Ordinaire, tenue le 30 mai 2025, a décidé de distribuer un dividende de 1,250 DT par action au titre de l'exercice 2024.

La date de détachement est fixée pour le 4 juillet 2025.

2025 – AS – 0812

Dénomination	Gestionnaire	Date d'ouverture	VL au 31/12/2024	VL antérieure	Dernière VL	
OPCVM DE CAPITALISATION						
SICAV OBLIGATAIRES						
1	TUNISIE SICAV	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	20/07/92	123,874	127,145	127,166
2	SICAV PATRIMOINE OBLIGATAIRE	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	16/04/07	173,296	178,023	178,051
3	UNION FINANCIERE SALAMMBO SICAV	UNION CAPITAL	01/02/99	142,702	146,629	146,654
4	SICAV L'EPARGNE OBLIGATAIRE	STB FINANCE	18/09/17	155,522	159,982	160,014
5	LA GENERALE OBLIG-SICAV	CGI	01/06/01	147,960	151,703	151,729
6	FIDELITY SICAV PLUS	MAC SA	27/09/18	152,977	157,639	157,669
7	FINA O SICAV	FINACORP	11/02/08	141,042	144,419	144,439
8	SICAV AMEN	AMEN INVEST	01/10/92	57,434	59,019	59,030
9	SICAV BH CAPITALISATION	BH INVEST	22/09/94	42,283	43,571	43,580
10	POSTE OBLIGATAIRE SICAV TANIT	BH INVEST	06/07/09	143,750	148,000	148,038
11	BTK SICAV	BTK CONSEIL	16/10/00	125,992	129,761	129,792
12	INTERNATIONALE OBLIGATAIRE SICAV	UIB FINANCE	07/10/98	125,576	129,312	129,338
13	TUNISO-EMIRATIE SICAV	AUTO GEREE	07/05/07	108,189	111,500	111,520
14	SICAV CAPITALISATION PLUS	SBT	04/12/24	100,604	103,641	103,659
15	AFC AMANETT SICAV	AFC	05/12/24	101,361	104,579	104,599
FCP OBLIGATAIRES - VL QUOTIDIENNE						
16	FCP SALAMETT CAP	AFC	02/01/07	22,121	22,728	22,733
17	MCP SAFE FUND	MENA CAPITAL PARTNERS	30/12/14	153,803	157,938	157,967
18	FCP WAFI OBLIGATAIRE CAPITALISATION	TSI	15/11/17	147,502	151,193	151,208
19	UGFS BONDS FUND	UGFS-NA	10/07/15	14,047	14,406	14,408
20	FCP BNA CAPITALISATION	BNA CAPITAUX	03/04/07	213,112	219,337	219,381
21	FCP SMART EQUILIBRE OBLIGATAIRE	SMART ASSET MANAGEMENT	18/12/15	120,228	123,265	123,286
22	ATTIJARI FCP OBLIGATAIRE	ATTIJARI GESTION	23/08/21	125,088	128,591	128,615
23	FCP PROGRÈS OBLIGATAIRE	BNA CAPITAUX	03/04/07	17,435	17,954	17,958
24	FCP AFC AMANETT	AFC	12/09/23	110,791	114,281	114,308
25	FCP LEPTIS OBLIGATAIRE CAP	LEPTIS ASSET MANAGEMENT	25/04/24	106,015	109,461	109,484
FCP OBLIGATAIRES - VL HEBDOMADAIRE						
26	FCP MAGHREBIA PRUDENCE	UFI	23/01/06	2,346	2,419	2,423
SICAV MIXTES						
27	SICAV PLUS	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	17/05/93	76,296	80,613	80,536
28	SICAV PROSPERITY	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	25/04/94	158,301	167,261	167,077
29	SICAV OPPORTUNITY	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	11/11/01	114,137	126,606	126,058
30	AMEN ALLIANCE SICAV	AMEN INVEST	17/02/20	131,813	135,104	135,126
FCP MIXTES - VL QUOTIDIENNE						
31	FCP AXIS ACTIONS DYNAMIQUE	BMCE CAPITAL ASSET MANAGEMENT	02/04/08	167,736	180,533	180,360
32	FCP AXIS PLACEMENT EQUILIBRE	BMCE CAPITAL ASSET MANAGEMENT	02/04/08	628,033	664,256	663,770
33	FCP MAXULA CROISSANCE DYNAMIQUE	MAXULA BOURSE	15/10/08	149,426	150,370	150,227
34	FCP KOUNOUZ	TSI	28/07/08	208,817	211,811	211,721
35	FCP VALEURS AL KAOUTHER	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	06/09/10	115,011	127,002	126,749
36	FCP VALEURS MIXTES	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	09/05/11	162,164	174,323	174,164
37	MCP CEA FUND	MENA CAPITAL PARTNERS	30/12/14	191,263	204,076	203,383
38	MCP EQUITY FUND	MENA CAPITAL PARTNERS	30/12/14	174,699	186,288	185,707
39	FCP VALEURS CEA	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	04/06/07	28,699	32,615	32,562
40	STB EVOLUTIF FCP	STB FINANCE	19/01/16	107,771	112,205	112,290
41	FCP GAT VIE MODERE	GAT INVESTISSEMENT	29/04/22	1,191	1,286	1,284
42	FCP GAT VIE CROISSANCE	GAT INVESTISSEMENT	29/04/22	1,236	1,363	1,361
43	FCP BNA CEA	BNA CAPITAUX	27/03/25	-	101,176	101,092
FCP MIXTES - VL HEBDOMADAIRE						
44	FCP AXIS CAPITAL PRUDENT	BMCE CAPITAL ASSET MANAGEMENT	05/02/04	2 694,541	2 829,932	2 829,336
45	FCP CEA MAXULA	MAXULA BOURSE	04/05/09	266,280	299,072	302,617
46	FCP MAGHREBIA DYNAMIQUE	UFI	23/01/06	3,507	3,878	3,887
47	FCP MAGHREBIA MODERE	UFI	23/01/06	3,104	3,374	3,377
48	UGFS ISLAMIC FUND	UGFS-NA	11/12/14	50,086	53,801	55,080
49	FCP HAYETT MODERATION	AMEN INVEST	24/03/15	1,510	1,543	1,544
50	FCP HAYETT PLENITUDE	AMEN INVEST	24/03/15	1,344	1,462	1,474
51	FCP HAYETT VITALITE	AMEN INVEST	24/03/15	1,366	1,522	1,531
52	FCP PERSONNEL UIB EPARGNE ACTIONS	MAC SA	19/05/17	17,980	19,657	19,832
53	FCP BIAT-CEA PNT TUNISAIR	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	06/11/17	13,154	15,354	15,378
54	FCP ILBOURSA CEA	MAC SA	21/06/21	18,288	20,447	20,569
55	FCP VALEURS SERENITE 2028	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	17/04/23	5 750,273	6 181,228	6 178,966
SICAV ACTIONS						
56	UBCI-UNIVERS ACTIONS SICAV	UNION CAPITAL	10/04/00	105,131	124,539	124,084
FCP ACTIONS - VL HEBDOMADAIRE						
57	FCP MAGHREBIA SELECT ACTIONS	UFI	15/09/09	1,424	1,654	1,669

Dénomination	Gestionnaire	Date d'ouverture	Dernier dividende		VL au 31/12/2024	VL antérieure	Dernière VL
			Date de paiement	Montant			
OPCVM DE DISTRIBUTION							
SICAV OBLIGATAIRES							
58 SANADETT SICAV	AFC	01/11/00	22/05/25	5,070	114,248	111,893	111,918
59 AMEN PREMIERE SICAV	AMEN INVEST	10/04/00	15/05/25	5,643	102,013	99,084	99,102
60 AMEN TRESOR SICAV	AMEN INVEST	10/05/06	22/05/25	7,498	109,949	105,664	105,686
61 ATTJARI OBLIGATAIRE SICAV	ATTJARI GESTION	01/11/00	19/05/25	6,241	107,369	103,609	103,626
62 SICAV AXIS TRÉSORERIE	BMCE CAPITAL ASSET MANAGEMENT	01/09/03	27/05/25	5,962	113,029	109,817	109,834
63 PLACEMENT OBLIGATAIRES SICAV	BNA CAPITAUX	06/01/97	28/05/25	6,898	108,635	104,903	104,923
64 SICAV TRESOR	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	03/02/97	27/05/25	6,810	105,621	101,652	101,671
65 CAP OBLIG SICAV	UNION CAPITAL	17/12/01	30/05/25	6,336	109,900	106,503	106,519
66 FIDELITY OBLIGATIONS SICAV	MAC SA	20/05/02	29/05/25	7,378	110,285	106,010	106,030
67 MAXULA PLACEMENT SICAV	MAXULA BOURSE	02/02/10	29/05/25	6,210	108,149	104,460	104,479
68 SICAV RENDEMENT	SBT	02/11/92	14/03/25	6,805	108,191	104,296	104,314
69 SICAV BH OBLIGATAIRE	BH INVEST	10/11/97	30/05/25	7,282	106,862	102,851	102,874
70 MAXULA INVESTISSEMENT SICAV	MAXULA BOURSE	05/06/08	29/05/25	5,307	110,373	107,613	107,634
71 SICAV L'ÉPARGNANT	STB FINANCE	20/02/97	20/05/25	6,486	106,425	102,858	102,880
72 AL HFAHDH SICAV	TSI	15/09/08	29/05/24	4,313	103,323	105,269	105,276
73 SICAV ENTREPRISE	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	01/08/05	27/05/25	5,848	110,492	107,282	107,296
74 UNION FINANCIERE ALYSSA SICAV	UNION CAPITAL	15/11/93	23/04/25	6,482	105,970	102,342	102,358
FCP OBLIGATAIRES - VL QUOTIDIENNE							
75 FCP AXIS AAA	BMCE CAPITAL ASSET MANAGEMENT	10/11/08	15/05/25	5,662	115,670	113,506	113,524
76 FCP HELION MONEO	HELION CAPITAL	31/12/10	30/05/25	6,456	107,952	105,291	105,307
77 FCP OBLIGATAIRE CAPITAL PLUS	STB FINANCE	20/01/15	30/05/25	5,640	112,925	109,483	109,528
78 FCP SMART CASH	SMART ASSET MANAGEMENT	13/03/23	26/03/25	6,916	108,590	105,057	105,073
79 FCP GAT OBLIGATAIRE	GAT INVESTISSEMENT	31/08/23	21/05/25	79,601	1 083,461	1 033,005	1 033,184
80 FCP SMART CASH PLUS	SMART ASSET MANAGEMENT	29/01/24	21/05/25	684,035	10 779,263	10 430,431	10 433,164
81 FCP LEPTIS OBLIGATAIRE	LEPTIS ASSET MANAGEMENT	25/04/24	15/05/25	5,990	105,974	103,443	103,457
FCP OBLIGATAIRE - VL HEBDOMADAIRE							
82 FCP HELION SEPTIM	HELION CAPITAL	07/09/18	30/05/25	7,197	111,308	107,447	107,606
83 FCP HELION SEPTIM II	HELION CAPITAL	22/12/23	30/05/25	7,559	107,643	104,372	104,708
84 FCP HELION SEPTIM III	HELION CAPITAL	23/05/25	-	-	-	100,010	100,120
SICAV MIXTES							
85 ARABIA SICAV	AFC	15/08/94	22/05/25	1,101	69,397	72,635	72,602
86 SICAV BNA	BNA CAPITAUX	14/04/00	28/05/25	4,741	121,639	136,512	136,040
87 SICAV SECURITY	UNION CAPITAL	26/07/99	30/05/25	0,817	17,981	17,734	17,744
88 SICAV CROISSANCE	SBT	27/11/00	14/03/25	17,798	347,731	359,697	359,756
89 STRATÉGIE ACTIONS SICAV	SMART ASSET MANAGEMENT	01/03/06	27/05/25	51,781	2 470,331	2 654,700	2 654,372
90 SICAV L'INVESTISSEUR	STB FINANCE	30/03/94	23/05/25	2,477	69,738	67,899	68,000
91 SICAV Avenir	STB FINANCE	01/02/95	13/05/25	2,111	55,724	54,220	54,269
92 UNION FINANCIERE HANNIBAL SICAV	UNION CAPITAL	17/05/99	23/04/25	2,055	110,197	113,676	113,689
FCP MIXTES - VL QUOTIDIENNE							
93 FCP IRADETT 50	AFC	04/11/12	22/05/25	0,104	11,126	11,242	11,242
94 FCP IRADETT CEA	AFC	02/01/07	22/05/25	0,999	17,949	19,894	19,856
95 ATTJARI FCP CEA	ATTJARI GESTION	30/06/09	12/05/25	0,468	19,243	21,111	21,036
96 ATTJARI FCP DYNAMIQUE	ATTJARI GESTION	01/11/11	12/05/25	0,507	16,771	17,965	17,917
97 FCP DELTA EPARGNE ACTIONS	STB FINANCE	08/09/08	30/05/25	3,545	104,941	103,391	103,574
98 FCP AL IMTIEZ	TSI	01/07/11	25/04/24	2,315	92,841	93,385	93,135
99 FCP AFEK CEA	TSI	01/07/11	07/05/24	2,252	96,021	98,113	97,978
100 TUNISIAN PRUDENCE FUND	UGFS-NA	02/01/12	29/05/23	3,820	113,771	117,924	117,918
101 UBCL - FCP CEA	UNION CAPITAL	22/09/14	17/04/25	3,885	105,845	115,587	115,408
102 FCP SMART CEA	SMART ASSET MANAGEMENT	06/01/17	03/04/25	0,228	12,287	13,813	13,804
103 FCP BH CEA	BH INVEST	18/12/17	24/02/25	4,656	105,749	113,906	113,875
104 FCP BIAT EPARGNE ACTIONS	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	15/01/07	26/05/25	1,500	84,284	94,221	93,963
FCP MIXTES - VL HEBDOMADAIRE							
105 FCP AMEN CEA	AMEN INVEST	28/03/11	15/05/25	2,868	97,168	109,438	111,207
106 FCP HELION ACTIONS DEFENSIF	HELION CAPITAL	31/12/10	30/05/25	2,899	128,126	132,658	132,782
107 FCP HELION ACTIONS PROACTIF	HELION CAPITAL	31/12/10	27/05/22	0,963	161,949	178,791	180,512
108 FCP OPTIMA	BNA CAPITAUX	24/10/08	29/05/25	7,550	164,061	169,558	170,396
109 MAC CROISSANCE FCP	MAC SA	15/11/05	26/05/25	4,407	220,308	227,221	229,039
110 MAC EQUILIBRE FCP	MAC SA	15/11/05	26/05/25	5,027	202,935	207,134	208,522
111 MAC EPARGNANT FCP	MAC SA	15/11/05	26/05/25	6,909	199,122	202,766	203,560
112 MAC EPARGNE ACTIONS FCP	MAC SA	20/07/09	26/05/25	0,614	29,858	32,964	33,194
113 MAC HORIZON 2032 FCP	MAC SA	16/01/23	16/04/25	681,187	11 520,927	11 914,412	11 991,744
114 FCP VIVEO NOUVELLES INTRODUITES *	TRADERS INVESTMENT MANAGERS	03/03/10	27/05/20	0,583	En liquidation	En liquidation	En liquidation
115 FCP AMEN SELECTION	AMEN INVEST	04/07/17	15/05/25	4,633	104,448	114,178	115,351
116 FCP VALEURS INSTITUTIONNEL II	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	12/11/18	30/05/25	77,514	5 640,928	6 067,293	5 991,803
117 FCP CEA BANQUE DE TUNISIE	SBT	11/02/19	03/04/25	0,475	11,495	12,282	12,313
118 FCP SECURITE	BNA CAPITAUX	27/10/08	29/05/25	11,714	181,073	183,372	183,985
119 FCP BIAT-EQUITY PERFORMANCE	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	16/05/16	26/05/25	371,673	12 473,115	13 577,782	13 608,775
120 FCP GAT PERFORMANCE	GAT INVESTISSEMENT	29/04/22	21/05/25	450,839	11 297,464	11 908,916	11 909,036
121 FCP JASMIN 2033	MAXULA BOURSE	13/03/23	28/04/25	752,405	10 843,923	10 836,263	10 951,004
122 MAC HORIZON 2033 FCP	MAC SA	08/05/23	16/04/25	677,813	11 344,005	11 762,126	11 841,229
123 FCP FUTURE 10	MAXULA BOURSE	26/06/23	28/04/25	772,740	10 896,061	10 945,518	11 083,980
124 FCP PROSPER + CEA	BTK CONSEIL	12/02/24	29/05/25	0,478	11,152	12,192	12,377
125 MAC FCP DYNAMIQUE	MAC SA	13/05/24	16/04/25	1,113	111,359	120,760	121,549
126 FCP CEA BMCE CAPITAL VALUE	BMCE CAPITAL ASSET MANAGEMENT	18/12/24	-	-	100,084	107,198	107,570
FCP ACTIONS - VL QUOTIDIENNE							
127 FCP INNOVATION	STB FINANCE	20/01/15	30/05/25	6,064	129,208	128,499	128,585
FCP ACTIONS - VL HEBDOMADAIRE							
128 FCP SMART TRACKER FUND	SMART ASSET MANAGEMENT	03/01/23	11/04/25	37,985	1 116,878	1 208,605	1 214,221

* OPCVM en liquidation anticipée

**BULLETIN OFFICIEL
DU CONSEIL DU MARCHÉ FINANCIER**
Immeuble CMF – Centre Urbain Nord
Avenue Zohra Faiza, Tunis -1003
Tél : (216) 71 947 062
Fax : (216) 71 947 252 / 71 947 253

**Publication paraissant
du Lundi au Vendredi sauf jours fériés**
www.cmf.tn
email : cmf@cmf.tn
Le Président du Collège Délégué
M. Hatem Smiri

COMMUNIQUE

Il est porté à la connaissance du public et des intermédiaires en bourse qu'à la suite de sa mise à jour par l'insertion de la « Société Immobilière et Touristique -SIT-» et la « Société Régionale de Transport de Kairouan » ainsi que par la clôture de la liquidation de FCP SALAMETT PLUS et l'ouverture au public du FCP BNA CEA et des fonds de capital investissement « FCPR MAXULA EQUITY FUND », « FCPR STRATEGY FUND », « FCPR IKLAA » et « FCPR ZITOUNA MOUCHARAKA V », la liste des sociétés et organismes faisant appel public à l'épargne s'établit comme suit:

**LISTE INDICATIVE DES SOCIETES & ORGANISMES
FAISANT APPEL PUBLIC A L'EPARGNE***

**I.- SOCIETES ADMISES A LA COTE
Marché Principal**

Dénomination sociale	Siège social	Tél.
1. Adv e-Technologies- AeTECH	29, Rue des Entrepreneurs – Charguia II -2035 Tunis-	71 940 094
2. Air Liquide Tunisie	37,rue des entrepreneurs, ZI La Charguia II -2035 Ariana-	70 164 600
3. Amen Bank	Avenue Mohamed V -1002 TUNIS-	71 835 500
4. Arab Tunisian Bank "ATB"	9, rue HédiNouira -1001 TUNIS-	71 351 155
5. Arab Tunisian Lease "ATL"	Ennour Building, Centre Urbain Nord 1082 Tunis Mahrajène	70 135 000
6. Assurances Maghrebias.A	Angle 64, rue de Palestine-22, rue du Royaume d'Arabie Saoudite -1002 TUNIS-	71 788 800
7. Assurances Maghrebias Vie	24, rue du Royaume d'Arabie Saoudite 1002 Tunis	71 155 700
8. Attijari Leasing	Rue du Lac d'Annecy - 1053 Les Berges du Lac-	71 862 122
9. Automobile Réseau Tunisien et Services -ARTES-	39, avenue Kheireddine Pacha -1002 TUNIS-	71 841 100
10. Banque Attijari de Tunisie "Attijari bank"	24, Rue HédiKarray, Centre Urbain Nord - 1080 Tunis -	70 012 000
11. Banque de Tunisie "BT"	2, rue de Turquie -1000 TUNIS-	71 332 188
12. Banque de Tunisie et des Emirats S.A "BTE"	Boulevard BejiCaid Essebsi -lot AFH- DC8, Centre Urbain Nord -1082 TUNIS-	71 112 000
13. Banque Internationale Arabe de Tunisie "BIAT"	70-72, avenue Habib Bourguiba -1000 TUNIS-	71 340 733
14. Banque Nationale Agricole "BNA BANK"	Avenue Mohamed V 1002 Tunis	71 830 543
15. Best Lease	54, Avenue Charles Nicolles Mutuelle ville -1002 Tunis-	71 799 011
16. BH ASSURANCE	Immeuble Assurances Salim lot AFH BC5 Centre Urbain Nord -1003 Tunis	71 948 700
17. BH BANK	18, Avenue Mohamed V 1080 Tunis	71 126 000
18. BH Leasing	Rue Zohra Faiza-Immeuble BH Assurance, Centre Urbain Nord -1082 Tunis Mahrajène-	71 189 700
19. Carthage Cement	Rue 8002, Espace Tunis Bloc H, 3 ^{ème} étage Montplaisir -1073 Tunis-	71 964 593
20. Cellcom	25, rue de l'Artisanat Charguia II-2035 Ariana-	71 941 444
21. City Cars	31, rue des Usines, Zone Industrielle Kheireddine -2015 La Goulette-	36 406 200
22. Compagnie d'Assurances et de Réassurances "ASTREE"	45, avenue Kheireddine Pacha -1002 TUNIS-	71 792 211
23. Compagnie Internationale de Leasing "CIL"	16, avenue Jean Jaurès -1000 Tunis-	71 336 655
24. Délice Holding	Immeuble le Dôme, rue Lac Léman, Les Berges du Lac - 1053 Tunis-	71 964 969
25. Essoukna	46, rue Tarak Ibnou Zied Mutuelle ville - 1082 TUNIS -	71 843 511
26. EURO-CYCLES	Zone Industrielle KalâaKébira -4060 Sousse-	73 342 036
27. Hannibal Lease S.A	Immeuble Hannibal Lease, Rue du Lac Lemane, Les Berges du Lac – Tunis-1053	71 139 400
28. L'Accumulateur Tunisien ASSAD	Rue de la Fonte Zone Industrielle Ben Arous BP. N°7 -2013 Ben Arous-	71 381 688
29. Les Ciments de Bizerte	Baie de Sebra BP 53 -7018 Bizerte-	72 510 988

30. Manufacture de Panneaux Bois du Sud -MPBS-	Route de Gabes, km 1.5 -3003 Sfax-	74 468 044
31. OFFICEPLAST	Z.I 2, Medjez El Bab B.P. 156 -9070 Tunis	78 564 155
32. One Tech Holding	16 Rue des Entrepreneurs – Zone Industrielle la Charguia 2 – 2035 Ariana.	70 102 400
33. Placements de Tunisie -SICAF-	2, rue de Turquie -1000 TUNIS-	71 332 188
34. Poulina Group Holding	GP1 Km 12 Ezzahra, Ben Arous	71 454 545
35. SANIMED	Route de Gremda Km 10.5-BP 68 MarkezSahnoun -3012 Sfax -	74 658 777
36. SMART TUNISIE S.A	9, Bis impasse n°3, rue 8612 Z.I, Charguia 1-2035 Tunis	71 115 600
37. Société d'Articles Hygiéniques Tunisie -Lilas-	5, rue 8610, Zone Industrielle – La Charguia 1-1080 Tunis-	71 809 222
38. Société Atelier du Meuble Intérieurs	Z.I Sidi Daoud La Marsa - 2046 Tunis -	71 854 666
39. Société Chimique "ALKIMIA"	11, rue des Lilas -1082 TUNIS MAHRAJENE-	71 792 564
40. Société ENNAKL Automobiles	Z.I Charguia II BP 129 -1080 Tunis	70 836 570
41. Société de Fabrication des Boissons de Tunisie "SFBT"	5, Boulevard Mohamed El Beji Caïd Essebsi – Centre Urbain Nord – 1082-	71 189 200
42. Société Immobilière et de Participations "SIMPAN"	14, rue Masmouda, Mutuelleville -1082 TUNIS-	71 840 869
43. Société Immobilière Tuniso-Séoudienne "SITS"	Centre Urbain Nord, International City center, Tour des bureaux, 5 ^{ème} étage, bureau n°1-1082 Tunis-	70 728 728
44. Société Industrielle d'Appareillage et de Matériels Electriques SIAME-	Zone Industrielle -8030 GROMBALIA-	72 255 065
45. Société des Industries Chimiques du Fluor "ICF"	6, rue Amine Al Abbassi 1002 Tunis Belvédère	71 789 733
46. Société des Industries Pharmaceutiques de Tunisie -SIPHAT-	Fondouk Choucha 2013 Ben Arous	71 381 222
47. Société LAND'OR	Bir Jedid, 2054 Khelidia -Ben Arous-	71 366 666
48. Société Magasin Général "SMG"	28, rue Mustapha Kamel Attaturk 1001	71 126 800
49. Société Moderne de Céramiques - SOMOCER -	Menzel Hayet 5033 Zaramdine Monastir TUNIS	73 410 416
50. Société NEW BODY LINE	Avenue Ali Balhaouane -5199 Mahdia –	73 680 435
51. Société Nouvelle Maison de la Ville de Tunis "SNMVT" (Monoprix)	1, rue Larbi Zarrouk BP 740 -2014 MEGRINE-	71 432 599
52. Société de Placement & de Dévelop. Industriel et Touristique -SPDIT SICAF-	Avenue de la Terre Zone Urbain Nord Charguia I -1080 Tunis-	71 189 200
53. Société Tawasol Group Holding « TAWASOL »	20, rue des entrepreneurs Charguia II -2035 Tunis-	71 940 389
54. Société de Transport des Hydrocarbures par Pipelines "SOTRAPIL"	Boulevard de la Terre, Centre Urbain Nord 1003 Tunis	71 766 900
55. Société Tunisienne de l'Air "TUNISAIR"	Boulevard Mohamed BOUAZIZI -2035 Tunis Carthage-	70 837 000
56. Société Tunisienne d'Assurances et de Réassurances "STAR"	9, Rue de Palestine Cité des affaires Kheireddine 2060 La Goulette.	71 340 866
57. Société Tunisienne d'Automobiles « STA »	Z.I Borj Ghorbel, la nouvelle médina -2096 Ben Arous-	31 390 290
58. Société Tunisienne de Banque "STB"	Rue Hédi Nouira -1001 TUNIS-	71 340 477
59. Société Tunisienne d'Email –SOTEMAIL-	Route de Sfax Menzel el Hayet -5033 Monastir-	73 410 416
60. Société Tunisienne d'Entreprises de Télécommunications "SOTETEL"	Rue des entrepreneurs ZI Charguia II, BP 640 -1080 TUNIS-	71 713 100
61. société Tunisienne Industrielle du Papier et du Carton - SOTIPAPIER-	13, rue Ibn Abi Dhi'af, Zone Industrielle de Saint Gobain, Megrine Riadh - 2014 Tunis -	71 434 957
62. Société Tunisienne de l'Industrie Pneumatique -STIP-	Centre Urbain Nord Boulevard de la Terre 1003 Tunis El Khadra	71 230 400
63. Société Tunisienne des Marchés de Gros "SOTUMAG"	Route de Naâssen, BirKassaa -BEN AROUS-	71 384 200
64. Société Tunisienne de Réassurance "Tunis Re"	12 Avenue du Japon- Montplaisir BP 29 - Tunis 1073-	71 904 911
65. Société Tunisienne de Verreries "SOTUVER"	Nelle Z.I 1111 Djebel El Oust K 21 Route de Zaghouan BP n° 48	72 640 650
66. Telnet Holding	Immeuble Ennour –Centre Urbain Nord -1082 Tunis-	71 706 922

67. TUNINVEST SICAR	Immeuble Integra Centre Urbain Nord -1082 Tunis Mahrajène-	71 189 800
68. Tunisie Leasing et Factoring	Centre Urbain Nord Avenue HédiKarray - 1082 TUNIS -	70 132 000
69. Tunisie Profilés Aluminium " TPR"	Rue des Usines, ZI Sidi Rézig, Mégrine -2033 Tunis-	71 433 299
70. Union Bancaire pour le Commerce & l'Industrie "UBCI"	139, avenue de la Liberté -1002 TUNIS-	71 842 000
71. Union Internationale de Banques "UIB"	65, avenue Habib Bourguiba -1000 TUNIS-	71 120 392
72. Unité de Fabrication de Médicaments –UNIMED-	Zone Industrielle de KalaaKébira -4060 Sousse-	73 342 669
73. Universal Auto Distributors Holding -UADH-	62, avenue de Carthage -1000 Tunis-	71 354 366
74. Wifack International Bank SA- WIFAK BANK-	Avenue Habib Bourguiba –Médenine 4100 BP 356	75 643 000

II.- SOCIETES ET ORGANISMES NON ADMIS A LA COTE

Dénomination sociale	Siège social	Tél.
1. Adwya SA	Route de la Marsa GP 9, Km 14, BP 658 -2070 La Marsa	71 778 555
2 Al Baraka Bank Tunisia (EX BEST-Bank)	Avenue Cheikh Mohamed Fadhel Ben Achour, Centre Urbain Nord -1003 Tunis-	71 186 825
3. AL KHOUTAF ONDULE	Route de Tunis Km 13 –Sidi Salah 3091 SFAX	74 273 069
4. Alubaf International Bank –AIB -	Avenue de la Bourse, les Berges du Lac- 1053 Tunis-	70 015 600
5. Arab Banking Corporation -Tunisie- "ABC-Tunisie"	ABC Building, rue du Lac d'Annecy -1053 Les Berges du Lac-	71 861 861
6. Arije El Médina	3, Rue El Ksar, Imp1, 3 ^{ème} étage, BP 95, - 3079 Sfax -	
7. Assurances BIAT	Immeuble Assurance BIAT - Les Jardins du Lac-Lac II	30 300 100
8. Banque de Coopération du Maghreb Arabe "BCMA" "- En Liquidation -	Ministère du domaine de l'Etat et des Affaires foncières, 19, avenue de paris -1000 Tunis -	
9. Banque de Financement des Petites et Moyennes Entreprises - BFPME-	34, rue HédiKarray, Centre Urbain Nord -1004 El Menzah IV-	70 102 200
10. Banque Franco-Tunisienne "BFT"- En Liquidation -	Rue AboubakrEchahid – Cité Ennacim Montplaisir -1002 TUNIS-	71 903 505
11. Banque Tunisienne de Solidarité "BTS"	56, avenue Mohamed V -1002 TUNIS-	71 844 040
12. Banque Tuniso-Koweïtienne -BTK-	10bis, avenue Mohamed V, B.P.49 -1001 TUNIS-	71 340 000
13. Banque Tuniso-Lybieenne « BTL »	Immeuble BTL Boulevard de la Terre – Lot AFH E12 – Centre Urbain Nord – 1082	71 901 350
14. Banque Zitouna	2, Boulevard Qualité de la Vie -2015 Kram-	71 164 000
15. BNA Assurances	Cité Les Pins, Les Berges du Lac II -Tunis-	70 026 000
16. BTK Leasing et Factoring	11, rue HédiNouira, 8 ^{ème} étage -1001 TUNIS-	70 241 402
17. Caisse Tunisienne d'Assurance Mutuelle Agricole "CTAMA"	6, avenue Habib Thameur -1069 TUNIS-	71 340 916
18. Citi Bank	55, avenue Jugurtha -1002 TUNIS-	71 782 056
19. Compagnie d'Assurances et de Réas. Tuniso-Européenne "CARTE"	Immeuble Carte, Lot BC4- Centre Urbain Nord, 1082 Tunis	71 184 000
20. Compagnie d'Assurances et de Réas. Tuniso-Européenne "CARTE VIE "	Immeuble Carte, Entrée B- Lot BC4-Centre Urbain Nord, 1082 Tunis	71 184 160
21. Compagnie d'Assurances Vie et de Capitalisation "HAYETT"	Immeuble COMAR, avenue Habib Bourguiba -1001 TUNIS-	71 333 400
22. Compagnie Méditerranéenne d'Assurances et de Réassurances "COMAR"	26, avenue Habib Bourguiba -1001 TUNIS-	71 340 899
23. Compagnie Nouvelle d'Assurance "Attijari Assurance"	Angle rue Winnipeg et Annecy, les Berges du lac	71 141 420
24. Compagnie Tunisienne pour l'Assurance du Commerce Extérieur "COTUNACE"	Rue Borjine (ex 8006), Montplaisir -1073 TUNIS	71 90 86 00
25. Comptoir National du Plastique	Route de Tunis, km 6,5 AKOUDA	73 343 200
26. Comptoir National Tunisien "CNT"	Route de Gabès Km 1,5, Cité des Martyrs -3003 SFAX-	74 467 500
27. ELBENE INDUSTRIE SA	Centrale Laitière de Sidi Bou Ali -4040 SOUSSE-	36 409 221
28. Electrostar	Boulevard de l'environnement Route de Naâssen 2013 Bir El Kassâa Ben Arous	71 396 222

29. ENDA Tamweel	Rue de l'assistance, cité El Khadra 1003 Tunis	71 804 002
30. Evolution Economique	Route de Monastir -4018 SOUSSE-	73 227 233
31. GAT Vie	92-94, avenue Hédi Chaker -1002 TUNIS-	71 843 900
32. Générale Industrielle de Filtration - GIF -	Km 35, GP1- 8030 Grombalia -	72 255 844
33. Groupe des Assurances de Tunisie "GAT"	92-94, avenue Hédi Chaker -1002 TUNIS-	31 350 000
34. International Tourism Investment "ITI SICAF"	9, rue Ibn Hamdiss Esskelli, El Menzah I - 1004 Tunis -	71 235 701
35. La Tunisienne des Assurances Takaful « At-Takâfoulia »	15, rue de Jérusalem 1002-Tunis Belvédère	31 331 800
36. Les Ateliers Mécaniques du Sahel "AMS"	Rue Ibn Khaldoun BP. 63 - 4018 SOUSSE-	73 231 111
37. Loan and Investment Co	Avenue OuledHaffouz, Complexe El Mechtel, Tunis	71 790 255
38. Maghreb International Publicité « MIP »	Impasse Rue des Entrepreneurs, Z.I Chargaia 2, BP 2035, Tunis.	31 327 317
39. North Africa International Bank -NAIB -	Avenue Kheireddine Pacha TaksimEnnasim -1002 Tunis	71 950 800
40. Palm Beach Palace Jerba	Avenue Farhat Hached, BP 383 Hourmt Souk -4128 DJERBA-	75 653 621
41. Plaza SICAF	Rue 8610 - Z.I. -2035 CHARGUIA-	71 797 433
42. QATAR NATIONAL BANK –TUNISIA-	Rue Cité des Sciences Centre Urbain Nord - B.P. 320 -1080 TUNIS-	36 005 000
43. Safety Distribution	Résidence El Fel, Rue HédiNouiraAiana	71 810 750
44. SERVICOM	65, rue 8610 Z.I Chargaia I - 2035 Tunis-	70 730 250
45. Société Anonyme Carthage Médical-Centre International Carthage Médical-	Jinen El Ouest, Zone Touristique, -5000 Monastir-	73 524 000
46. Société Africaine Distribution Autocar -ADA-	Route El Fejja km2 El Mornaguia –1153 Manouba-	71 550 711
47. Société des Aghlabites de Boissons et Confiseries " SOBOCO "	Rue de Métal Z. I. Ariana BP 303 -1080 TUNIS-	70 837 332
48. Société Agro Technologies « AGROTECH »	Cité Jugurtha Bloc A, App n°4, 2 ^{ème} étage Sidi Daoud La Marsa	
49. Société Al Jazira de Transport & de Tourisme	Centre d'animation et de Loisir Aljazira- Plage Sidi Mahrez Djerba-	75 657 300
50. Société Al Majed Investissement SA	Avenue de la Livre Les Berges du Lac II -153 Tunis-	71 196 950
51. Société ALMAJED SANTE	Avenue Habib Bourguiba - 9100 Sidi Bouzid -	36 010 101
52. Société Commerciale Import-Export du Gouvernorat de Nabeul « El Karama »	63, Avenue BirChallouf -8000 Nabeul-	72 285 330
53. Société de Commercialisation des Textiles « SOCOTEX »	5, bis Rue Charles de Gaulle -1000 Tunis-	71 237 186
54. Société de Développement Economique de Kasserine "SODEK"	Siège de l'Office de Développement du Centre Ouest Rue Suffeitula, Ezzouhour -1200 KASSERINE-	77 478 680
55. Société de Développement & d'Investissement du Nord-Ouest "SODINO SICAR"	Avenue Taïb M'hiri –Batiment Société de la Foire de Siliana - 6100 SILIANA-	78 873 085
56. Société de Développement et d'Investissement du Sud "SODIS-SICAR"	Immeuble Ettanmia -4119 MEDENINE-	75 642 628
57. Société d'Engrais et de Produits Chimiques de Mégrine " SEPCM "	20, Avenue TaïbMhiri 2014 Mégrine Riadh	71 433 318
58. Société de Fabrication de Matériel Médical « SOFAMM »	Zone Industrielle El Mahres -3060 SFAX-	74 291 486
59. Société Gabesienne d'Emballage "SOGEMBAL"	GP 1 , km 14, Aouinet -GABES-	75 238 353
60. Société Groupe GMT « GMT »	Avenue de la liberté Zaghouan -1100 Tunis-	72 675 998
61. Société HELA d'Electro-ménagers & de Confort -BATAM-	Rue Habib Maazoun, Im. Taparura n° 46-49 -3000 SFAX-	73 221 910
62. Société Hôtelière KURIAT Palace	Hôtel KURIAT Palace Zone Touristique 5000 Skanés Monastir	73 521 200
63. Société Hôtelière Touristique & Balnéaire MARHABA	Route touristique -4000 SOUSSE -	73 242 170
64. Société Hôtelière & Touristique "le Marabout"	Boulevard 7 Novembre -Sousse-	73 226 245
65. Société Hôtelière & Touristique Syphax	11, rue Ibn Rachiq -1002 Tunis Bélvédère-	71 798 211
66. Société Immobilière et Touristique -SIT-	42, rue Mendes France -5100 Mahdia-	73 680 274

67.Société Immobilière & Touristique de Nabeul "SITNA"	Hôtel Nabeul Beach, BP 194 -8000 NABEUL-	72 286 111
68.Société Industrielle de l'Enveloppe et de Cartonnage "EL KHOUTAF"	Route de Gabès Km 1.5-3003 BP.E Safax	74 468 190
69.Société Industrielle Oléicole Sfaxienne "SIOS ZITEX"	Route de Gabès, Km 2 -3003 SFAX-	74 468 326
70.Société Industrielle d'Ouvrage en Caoutchouc "SIOC"	Route de Gabès, Km 3,5, BP 362 -3018 SFAX-	74 677 072
71.Société Industrielle de Textile "SITEX"	Avenue Habib Bourguiba -KSAR HELLAL-	73 455 267
72.Société LLOYD Vie	Avenue de la Monnaie, Les Berges du Lac 2	71 963 293
73.Société Marja de Développement de l'Elevage "SMADEA"	Marja I, BP 117 -8170 BOU SALEM-	78 638 499
74.Société de Mise en Valeur des Iles de Kerkennah "SOMVIK"	Zone Touristique Sidi Frej -3070 Kerkennah-	74 486 858
75. Société Nationale d'Exploitation et de Distribution des Eaux International « SONEDE International »	Avenue Slimane Ben Slimane El Manar II- Tunis 2092-	71 887 000
76.Société Plasticum Tunisie	Z.I Innopark 8 & 9 El Agba -2087 Tunis-	71 646 360
77. Société des Produits Pharmaceutique « SO.PRO.PHA »	Avenue MajidaBouleila –Sfax El Jadida-	74 401 510
78. Société de Promotion Immobilière & Commerciale " SPRIC "	5, avenue Tahar Ben Ammar EL Manar -2092 Tunis-	71 884 120
79.Société Régionale Immobilière & Touristique de Sfax "SORITS "	Rue Habib Mâazoun, Imm. El Manar, Entrée D, 2ème entresol -3000 SFAX-	74 223 483
80.Société Régionale d'Importation et d'Exportation « SORIMEX »	Avenue des Martyrs -3000 SFAX-	74 298 838
81.Société Régionale de Transport du Gouvernorat de Nabeul "SRTGN"	Avenue Habib Thameur -8 000 NABEUL-	72 285 443
82. Société Régionale de Transport Jendouba	Avenue 9 Avril 1938 -8100 Jendouba-	78 600 690
83 Société Régionale de Transport de Kairouan	Avenue Assad Ibn Fourat BP 35 -3100 kairouan	70 241 180
84. Société de services des Huileries	Route Menzel Chaker Km 3 Immeuble Salem 1 ^{er} étage app n°13-3013 Sfax.-	74 624 424
85.Société STEG International Services	Résidence du Parc, les Jardins de Carthage, 2046 Les Berges du Lac. Tunis	70 247 800
86.Société TECHNOLATEX SA	Lot N°2 Zone Industrielle Sidi Bouteffaha -9000 Béja -	78 449 022
87.Société de Tourisme Amel " Hôtel Panorama"	Boulevard Taïb M'hiri 4000 Sousse	73 228 156
88.Société Touristique et Balnéaire "Hôtel Houria"	Port El Kantaoui 4011 Hammam Sousse	73 348 250
89.Société Touristique du Cap Bon "STCB"	Hôtel Riadh, avenue Mongi Slim -8000 NABEUL-	72 285 346
90.Société Touristique SANGHO Zarzis	11, rue Ibn Rachiq -1002 Tunis Bélvédère-	71 798 211
91.Société Touristique TOUR KHALAF	Route Touristique -4051 Sousse-	73 241 844
92.Société de Transport du Sahel	Avenue Léopold Senghor -4001 Sousse-	73 221 910
93.Société Tunisienne des Arts Graphiques "STAG"	19, rue de l'Usine Z.I Aéroport -2080 ARIANA-	71 940 191
94.Société Tunisienne d'Assurances "LLOYD Tunisien"	Avenue de la Monnaie, Les Berges du Lac 2	71 962 777
95.Société Tunisienne d'Assurance Takaful –El Amana Takaful-	13, rue Borjine, Montplaisir -1073	70 015 151
96Société Tunisienne d'Habillement Populaire	8, rue El Moez El Menzah -1004 TUNIS-	71 755 543
97.Société Tunisienne d'Industrie Automobile "STIA"- En Liquidation -	Rue Taha Houcine Khezama Est -4000 Sousse-	
98.Société Tunisienne de l'Industrie Laitière "STIL"- En Liquidation -	Escalie A Bureau n°215, 2ème étage Ariana Center -2080 ARIANA-	71 231 172
99. Société Tunisienne de Siderurgie « EL FOULADH »	Route de Tunis Km 3, 7050 Menzel Bourguiba, BP 23-24 7050 Menzel Bourguiba	72 473 222
100.Société Tunisienne du Sucre "STS"	Avenue Tahar Haddad -9018 BEJA-	78 454 768
101.société Unie des portefaix et Services Port de la Goulette	15, avenue Farhat Hached -2025 Salammbô	71 979 792
102.Société Unionde Factoring	Building Ennour - Centre Urbain Nord- 1004 TUNIS	71 234 115
103.SYPHAX airlines	Aéroport International de Sfax BP Thyna BP 1119 - 3018 Sfax-	74 682 400

104.TAYSIR MICROFINANCE	2 , Place Mendès France Mutuelleville -1082 Tunis-	70 556 903
105.Tunisian Foreign Bank –TFB-	Angle Avenue Mohamed V et rue 8006, Montplaisir -1002 Tunis-	71 950 100
106.Tunisian Saudi Bank -TSB-	32, rue HédiKarray - 1082 TUNIS -	70 243 000
107. Tunis International Bank –TIB-	18, Avenue des Etats Unis, Tunis	71 782 411
108. Tyna Travaux	Route Gremda Km 0,5 Immeuble Phinicia Bloc « G » 1 ^{er} étage étage, App N°3 -3027 Sfax-	74 403 609
109.UIB Assurances	Rue du Lac Turkana –Les berges du Lac -1053 Tunis-	71 234 115
110.Zitouna Takaful	Boulevard qualité de la Vie, Immeuble LA RENNAISSANCE, Bloc « C » ZITOUNA TAKAFULbuilding, les jardins de Carthage, 1090, Tunis	71 971 370

III. ORGANISMES FAISANT APPEL PUBLIC A L'EPARGNE

	OPCVM	Catégorie	Type	Gestionnaire	Adresse du gestionnaire
1	AFC AMANETT SICAV	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	ARAB FINANCIAL CONSULTANTS -AFC-	Carré de l'Or -Les jardins du Lac II- Les Berges du Lac -1053 Tunis
2	AL HIFADH SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	LA TUNISO-SEOUDIENNE D'INVESTISSEMENT - TSI-	Résidence Ines - Boulevard de la Terre - Centre Urbain Nord - 1080 Tunis Mahrajène
3	AMEN ALLIANCE SICAV	MIXTE	CAPITALISATION	AMEN INVEST	Avenue Mohamed V-Immeuble AMEN BANK- Tour C -1002 Tunis
4	AMEN PREMIÈRE SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	AMEN INVEST	Avenue Mohamed V-Immeuble AMEN BANK- Tour C -1002 Tunis
5	AMEN TRESOR SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	AMEN INVEST	Avenue Mohamed V-Immeuble AMEN BANK- Tour C -1002 Tunis
6	ARABIA SICAV	MIXTE	DISTRIBUTION	ARAB FINANCIAL CONSULTANTS -AFC-	Carré de l'Or -Les jardins du Lac II- Les Berges du Lac -1053 Tunis
7	ATTIJARI FCP CEA	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	ATTIJARI GESTION	Immeuble Fekih, rue des Lacs de Mazurie- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
8	ATTIJARI FCP DYNAMIQUE	MIXTE	DISTRIBUTION	ATTIJARI GESTION	Immeuble Fekih, rue des Lacs de Mazurie- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
9	ATTIJARI FCP OBLIGATAIRE	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	ATTIJARI GESTION	Immeuble Fekih, rue des Lacs de Mazurie- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
10	ATTIJARI OBLIGATAIRE SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	ATTIJARI GESTION	Immeuble Fekih, rue des Lacs de Mazurie- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
11	BTK SICAV	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	BTK CONSEIL	10 bis, Avenue Mohamed V-Immeuble BTK- 1001 Tunis
12	CAP OBLIG SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	UNION CAPITAL	25, rue du Docteur Calmette- 1082 Tunis Mahrajène
13	FCP AFC AMANETT	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	ARAB FINANCIAL CONSULTANTS -AFC-	Carré de l'Or -Les jardins du Lac II- Les Berges du Lac -1053 Tunis
14	FCP AFEK CEA	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	LA TUNISO-SEOUDIENNE D'INVESTISSEMENT - TSI-	Résidence Ines - Boulevard de la Terre - Centre Urbain Nord - 1080 Tunis Mahrajène
15	FCP AL IMTIEZ	MIXTE	DISTRIBUTION	LA TUNISO-SEOUDIENNE D'INVESTISSEMENT - TSI-	Résidence Ines - Boulevard de la Terre - Centre Urbain Nord - 1080 Tunis Mahrajène
16	FCP AMEN CEA	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	AMEN INVEST	Avenue Mohamed V-Immeuble AMEN BANK- Tour C -1002 Tunis
17	FCP AMEN SELECTION	MIXTE	DISTRIBUTION	AMEN INVEST	Avenue Mohamed V-Immeuble AMEN BANK- Tour C -1002 Tunis
18	FCP AXIS AAA	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	BMCE CAPITAL ASSET MANAGEMENT	Yasmine Tower-Bloc C-Centre Urbain Nord-1082 Tunis
19	FCP AXIS ACTIONS DYNAMIQUE	MIXTE	CAPITALISATION	BMCE CAPITAL ASSET MANAGEMENT	Yasmine Tower-Bloc C-Centre Urbain Nord-1082 Tunis

20	FCP AXIS CAPITAL PRUDENT	MIXTE	CAPITALISATION	BMCE CAPITAL ASSET MANAGEMENT	Yasmine Tower-Bloc C-Centre Urbain Nord-1082 Tunis
21	FCP AXIS PLACEMENT EQUILIBRE	MIXTE	CAPITALISATION	BMCE CAPITAL ASSET MANAGEMENT	Yasmine Tower-Bloc C-Centre Urbain Nord-1082 Tunis
22	FCP BH CEA	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	BH INVEST	Rue Mohamed Sghaier Ouled Ahmed - Immeuble Assurances SALIM- 3ème étage- Centre Urbain Nord -1003 Tunis.
23	FCP BIAT- CEA PNT TUNISAIR	MIXTE (CEA)	CAPITALISATION	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
24	FCP BIAT- ÉPARGNE ACTIONS	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
25	FCP BIAT-EQUITY PERFORMANCE	MIXTE	DISTRIBUTION	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
26	FCP BNA CAPITALISATION	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	BNA CAPITALAUX - BNAC-	Complexe Le Banquier- Avenue Tahar Hadded- Les Berges du Lac -1053 Tunis
27	FCP BNA CEA	MIXTE (CEA)	CAPITALISATION	BNA CAPITALAUX - BNAC-	Complexe Le Banquier- Avenue Tahar Hadded- Les Berges du Lac -1053 Tunis
28	FCP CEA BMCE CAPITAL VALUE	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	BMCE CAPITAL ASSET MANAGEMENT	Yasmine Tower-Bloc C-Centre Urbain Nord-1082 Tunis
29	FCP CEA BANQUE DE TUNISIE	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	SOCIETE DE BOURSE DE TUNISIE -SBT-	Place du 14 janvier 2011- 1001 Tunis
30	FCP CEA MAXULA	MIXTE (CEA)	CAPITALISATION	MAXULA BOURSE	Rue du Lac Léman- Centre Nawrez - Bloc B- bureau 1.2- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
31	FCP DELTA EPARGNE ACTIONS	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	STB FINANCE	34, rue Hédi Karray- El Menzah IV-1080 Tunis
32	FCP FUTURE 10	MIXTE	DISTRIBUTION	MAXULA BOURSE	Rue du Lac Léman- Centre Nawrez - Bloc B- bureau 1.2- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
33	FCP GAT OBLIGATAIRE	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	GAT Investissement	92-94, Avenue Hédi Chaker 1002, Tunis
34	FCP GAT PERFORMANCE	MIXTE	DISTRIBUTION	GAT Investissement	92-94, Avenue Hédi Chaker 1002, Tunis
35	FCP GAT VIE MODERE	MIXTE	CAPITALISATION	GAT Investissement	92-94, Avenue Hédi Chaker 1002, Tunis
36	FCP GAT VIE CROISSANCE	MIXTE	CAPITALISATION	GAT Investissement	92-94, Avenue Hédi Chaker 1002, Tunis
37	FCP HAYETT MODERATION	MIXTE	CAPITALISATION	AMEN INVEST	Avenue Mohamed V-Immeuble AMEN BANK- Tour C -1002 Tunis
38	FCP HAYETT PLENITUDE	MIXTE	CAPITALISATION	AMEN INVEST	Avenue Mohamed V-Immeuble AMEN BANK- Tour C -1002 Tunis
39	FCP HAYETT VITALITE	MIXTE	CAPITALISATION	AMEN INVEST	Avenue Mohamed V-Immeuble AMEN BANK- Tour C -1002 Tunis
40	FCP HÉLION ACTIONS DEFENSIF	MIXTE	DISTRIBUTION	HELION CAPITAL	17, rue du Libéria -1002 Tunis
41	FCP HÉLION ACTIONS PROACTIF	MIXTE	DISTRIBUTION	HELION CAPITAL	17, rue du Libéria -1002 Tunis
42	FCP HÉLION MONEO	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	HELION CAPITAL	17, rue du Libéria -1002 Tunis

43	FCP HÉLION SEPTIM	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	HELION CAPITAL	17, rue du Libéria -1002 Tunis
44	FCP HELION SEPTIM II	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	HELION CAPITAL	17, rue du Libéria -1002 Tunis
45	FCP ILBOURSA CEA	MIXTE (CEA)	CAPITALISATION	MAC SA	Green Center- Bloc C 2ème étage, rue du Lac Constance- Les Berges du Lac-1053 Tunis
46	FCP INNOVATION	ACTIONS	DISTRIBUTION	STB FINANCE	34, rue Hédi Karray- El Menzah IV-1080 Tunis
47	FCP IRADETT 50	MIXTE	DISTRIBUTION	ARAB FINANCIAL CONSULTANTS -AFC-	Carré de l'Or -Les jardins du Lac II- Les Berges du Lac -1053 Tunis
48	FCP IRADETT CEA	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	ARAB FINANCIAL CONSULTANTS -AFC-	Carré de l'Or -Les jardins du Lac II- Les Berges du Lac -1053 Tunis
49	FCP JASMIN 2033	MIXTE	DISTRIBUTION	MAXULA BOURSE	Rue du Lac Léman- Centre Nawrez - Bloc B- bureau 1.2- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
50	FCP KOUNOUZ	MIXTE	CAPITALISATION	LA TUNISO-SEOUDIENNE D'INVESTISSEMENT - TSI-	Résidence Ines - Boulevard de la Terre - Centre Urbain Nord - 1080 Tunis Mahrajène
51	FCP LEPTIS OBLIGATIRE	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	LEPTIS ASSET MANAGEMENT	Immeuble BTL Boulevard de la Terre Lot AFH E 12 - Centre Urbain Nord 1082 Tunis
52	FCP LEPTIS OBLIGATIRE CAP	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	LEPTIS ASSET MANAGEMENT	Immeuble BTL Boulevard de la Terre Lot AFH E 12 - Centre Urbain Nord 1082 Tunis
53	FCP MAGHREBIA DYNAMIQUE	MIXTE	CAPITALISATION	UNION FINANCIERE - UFI-	Boulevard Mohamed Bouazizi - Immeuble Maghreb-ia- Tour A- BP 66-1080 Tunis cedex
54	FCP MAGHREBIA MODERE	MIXTE	CAPITALISATION	UNION FINANCIERE - UFI-	Boulevard Mohamed Bouazizi - Immeuble Maghreb-ia- Tour A- BP 66-1080 Tunis cedex
55	FCP MAGHREBIA PRUDENCE	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	UNION FINANCIERE - UFI-	Boulevard Mohamed Bouazizi - Immeuble Maghreb-ia- Tour A- BP 66-1080 Tunis cedex
56	FCP MAGHREBIA SELECT ACTIONS	ACTIONS	CAPITALISATION	UNION FINANCIERE - UFI-	Boulevard Mohamed Bouazizi - Immeuble Maghreb-ia- Tour A- BP 66-1080 Tunis cedex
57	FCP MAXULA CROISSANCE DYNAMIQUE	MIXTE	CAPITALISATION	MAXULA BOURSE	Rue du Lac Léman- Centre Nawrez - Bloc B- bureau 1.2- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
58	FCP OBLIGATAIRE CAPITAL PLUS	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	STB FINANCE	34, rue Hédi Karray- El Menzah IV-1080 Tunis
59	FCP OPTIMA	MIXTE	DISTRIBUTION	BNA CAPITAUX - BNAC-	Complexe Le Banquier- Avenue Tahar Hadded- Les Berges du Lac -1053 Tunis
60	FCP PERSONNEL UIB EPARGNE ACTIONS	MIXTE (CEA)	CAPITALISATION	MAC SA	Green Center- Bloc C 2ème étage, rue du Lac Constance- Les Berges du Lac-1053 Tunis
61	FCP PROGRÈS OBLIGATAIRE	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	BNA CAPITAUX - BNAC-	Complexe Le Banquier- Avenue Tahar Hadded- Les Berges du Lac -1053 Tunis
62	FCP PROSPER + CEA	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	BTK CONSEIL	10 bis, Avenue Mohamed V-Immeuble BTK- 1001 Tunis
63	FCP SALAMETT CAP	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	ARAB FINANCIAL CONSULTANTS -AFC-	Carré de l'Or -Les jardins du Lac II- Les Berges du Lac -1053 Tunis
64	FCP SECURITE	MIXTE	DISTRIBUTION	BNA CAPITAUX - BNAC-	Complexe Le Banquier- Avenue Tahar Hadded- Les Berges du Lac -1053 Tunis
65	FCP SMART CASH	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	SMART ASSET MANAGEMENT	5, Rue Mustapha Sfar- 1002 Tunis Belvédère
66	FCP SMART CASH PLUS	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	SMART ASSET MANAGEMENT	5, Rue Mustapha Sfar- 1002 Tunis Belvédère
67	FCP SMART CEA (3)	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	SMART ASSET MANAGEMENT	5, Rue Mustapha Sfar- 1002 Tunis Belvédère
68	FCP SMART EQUILIBRE OBLIGATAIRE	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	SMART ASSET MANAGEMENT	5, Rue Mustapha Sfar- 1002 Tunis Belvédère
69	FCP SMART TRACKER FUND	ACTIONS	DISTRIBUTION	SMART ASSET MANAGEMENT	5, Rue Mustapha Sfar- 1002 Tunis Belvédère
70	FCP VALEURS AL KAOUTHER	MIXTE	CAPITALISATION	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène

71	FCP VALEURS CEA	MIXTE (CEA)	CAPITALISATION	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
72	FCP VALEURS INSTITUTIONNEL II	MIXTE	DISTRIBUTION	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
73	FCP VALEURS MIXTES	MIXTE	CAPITALISATION	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
74	FCP VALEURS SERENITE 2028	MIXTE	CAPITALISATION	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
75	FCP VIVEO NOUVELLES INTRODUITES (1)	MIXTE	DISTRIBUTION	TRADERS INVESTMENT MANAGERS	Rue du Lac Léman, Immeuble Nawrez, Bloc C, Appartement C21, Les Berges du Lac-1053 Tunis
76	FCP Wafa OBLIGATAIRE CAPITALISATION	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	LA TUNISO-SEOUDIENNE D'INVESTISSEMENT - TSI-	Résidence Ines - Boulevard de la Terre - Centre Urbain Nord - 1080 Tunis Mahrajène
77	FIDELITY OBLIGATIONS SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	MAC SA	Green Center- Bloc C 2ème étage, rue du Lac Constance- Les Berges du Lac-1053 Tunis
78	FIDELITY SICAV PLUS	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	MAC SA	Green Center- Bloc C 2ème étage, rue du Lac Constance- Les Berges du Lac-1053 Tunis
79	FINACORP OBLIGATAIRE SICAV	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	FINANCE ET INVESTISSEMENT IN NORTH AFRICA - FINACORP-	Rue du Lac Loch Ness - Les Berges du Lac -1053 Tunis
80	INTERNATIONALE OBLIGATAIRE SICAV	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	UIB FINANCE	Rue du Lac Turkana- Immeuble les Reflets du Lac - Les Berges du Lac-1053 Tunis.
81	LA GENERALE OBLIG-SICAV	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	COMPAGNIE GENERALE D'INVESTISSEMENT - CGI-	10, Rue Pierre de Coubertin -1001 Tunis
82	MAC CROISSANCE FCP	MIXTE	DISTRIBUTION	MAC SA	Green Center- Bloc C 2ème étage, rue du Lac Constance- Les Berges du Lac-1053 Tunis
83	MAC ÉPARGNANT FCP	MIXTE	DISTRIBUTION	MAC SA	Green Center- Bloc C 2ème étage, rue du Lac Constance- Les Berges du Lac-1053 Tunis
84	MAC EPARGNE ACTIONS FCP	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	MAC SA	Green Center- Bloc C 2ème étage, rue du Lac Constance- Les Berges du Lac-1053 Tunis
85	MAC EQUILIBRE FCP	MIXTE	DISTRIBUTION	MAC SA	Green Center- Bloc C 2ème étage, rue du Lac Constance- Les Berges du Lac-1053 Tunis
86	MAC FCP DYNAMIQUE	MIXTE	DISTRIBUTION	MAC SA	Green Center- Bloc C 2ème étage, rue du Lac Constance- Les Berges du Lac-1053 Tunis
87	MAC HORIZON 2032 FCP	MIXTE	DISTRIBUTION	MAC SA	Green Center- Bloc C 2ème étage, rue du Lac Constance- Les Berges du Lac-1053 Tunis
88	MAC HORIZON 2033 FCP	MIXTE	DISTRIBUTION	MAC SA	Green Center- Bloc C 2ème étage, rue du Lac Constance- Les Berges du Lac-1053 Tunis
89	MAXULA INVESTISSEMENT SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	MAXULA BOURSE	5, Rue Mustapha Sfar- 1002 Tunis Belvédère
90	MAXULA PLACEMENT SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	MAXULA BOURSE	Rue du Lac Léman- Centre Nawrez - Bloc B- bureau 1.2- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
91	MCP CEA FUND	MIXTE (CEA)	CAPITALISATION	MENA CAPITAL PARTNERS-MCP-	Le Grand Boulevard du Lac- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
92	MCP EQUITY FUND	MIXTE	CAPITALISATION	MENA CAPITAL PARTNERS-MCP-	Le Grand Boulevard du Lac- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
93	MCP SAFE FUND	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	MENA CAPITAL PARTNERS-MCP-	Le Grand Boulevard du Lac- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
94	PLACEMENT OBLIGATAIRE SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	BNA CAPITAUX - BNAC-	Complexe Le Banquier- Avenue Tahar Hadded- Les Berges du Lac -1053 Tunis
95	POSTE OBLIGATAIRE SICAV TANIT	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	BH INVEST	Rue Mohamed Sghaier Ouled Ahmed - Immeuble Assurances SALIM- 3ème étage- Centre Urbain Nord -1003 Tunis.
96	SANADETT SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	ARAB FINANCIAL CONSULTANTS -AFC-	Carré de l'Or -Les jardins du Lac II- Les Berges du Lac -1053 Tunis

97	SICAV AMEN	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	AMEN INVEST	Avenue Mohamed V-Immeuble AMEN BANK- Tour C -1002 Tunis
98	SICAV AVENIR	MIXTE	DISTRIBUTION	STB FINANCE	34, rue Hédi Karray- El Menzah IV-1080 Tunis
99	SICAV AXIS TRÉSORERIE	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	BMCE CAPITAL ASSET MANAGEMENT	Yasmine Tower-Bloc C-Centre Urbain Nord-1082 Tunis
100	SICAV BH CAPITALISATION	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	BH INVEST	Rue Mohamed Sghaier Ouled Ahmed - Immeuble Assurances SALIM- 3ème étage- Centre Urbain Nord -1003 Tunis.
101	SICAV BH OBLIGATAIRE	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	BH INVEST	Rue Mohamed Sghaier Ouled Ahmed - Immeuble Assurances SALIM- 3ème étage- Centre Urbain Nord -1003 Tunis.
102	SICAV BNA	MIXTE	DISTRIBUTION	BNA CAPITALAUX - BNAC-	Complexe Le Banquier- Avenue Tahar Haddad- Les Berges du Lac -1053 Tunis
103	SICAV CAPITALISATION PLUS	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	SOCIETE DE BOURSE DE TUNISIE -SBT-	Place du 14 janvier 2011- 1001 Tunis
104	SICAV CROISSANCE	MIXTE	DISTRIBUTION	SOCIETE DE BOURSE DE TUNISIE -SBT-	Place du 14 janvier 2011- 1001 Tunis
105	SICAV ENTREPRISE	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
106	SICAV L'INVESTISSEUR	MIXTE	DISTRIBUTION	STB FINANCE	34, rue Hédi Karray- El Menzah IV-1080 Tunis
107	SICAV L'ÉPARGNANT	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	STB FINANCE	34, rue Hédi Karray- El Menzah IV-1080 Tunis
108	SICAV L'ÉPARGNE OBLIGATAIRE	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	STB FINANCE	34, rue Hédi Karray- El Menzah IV-1080 Tunis
109	SICAV OPPORTUNITY	MIXTE	CAPITALISATION	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
110	SICAV PATRIMOINE OBLIGATAIRE	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
111	SICAV PLUS	MIXTE	CAPITALISATION	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
112	SICAV PROSPERITY	MIXTE	CAPITALISATION	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
113	SICAV RENDEMENT	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	SOCIETE DE BOURSE DE TUNISIE -SBT-	Place du 14 janvier 2011- 1001 Tunis
114	SICAV SECURITY	MIXTE	DISTRIBUTION	UNION CAPITAL	25, rue du Docteur Calmette- 1082 Tunis Mahrajène
115	SICAV TRESOR	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
116	STB EVOLUTIF FCP	MIXTE	CAPITALISATION	STB FINANCE	34, rue Hédi Karray- El Menzah IV-1080 Tunis
117	STRATÉGIE ACTIONS SICAV	MIXTE	DISTRIBUTION	SMART ASSET MANAGEMENT	5, Rue Mustapha Sfar- 1002 Tunis Belvédère
118	TUNISIAN PRUDENCE FUND	MIXTE	DISTRIBUTION	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – NORTH AFRICA-UGFS NA	Rue du Lac Biwa- Immeuble Fraj 2ème étage- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
119	TUNISIE SICAV	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
120	TUNISO-EMIRATIE SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	AUTO GERE	Boulevard Beji Caid Essebsi - Lot AFH - DC8, Centre Urbain Nord - 1082 Tunis
121	UBCI-FCP CEA	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	UNION CAPITAL	25, rue du Docteur Calmette- 1082 Tunis Mahrajène
122	UBCI-UNIVERS ACTIONS SICAV	ACTIONS	CAPITALISATION	UNION CAPITAL	25, rue du Docteur Calmette- 1082 Tunis Mahrajène
123	UGFS BONDS FUND	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – NORTH AFRICA-UGFS NA	Rue du Lac Biwa- Immeuble Fraj 2ème étage- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
124	UGFS ISLAMIC FUND	MIXTE	CAPITALISATION	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – NORTH AFRICA-UGFS NA	Rue du Lac Biwa- Immeuble Fraj 2ème étage- Les Berges du Lac- 1053 Tunis

125	UNION FINANCIERE ALYSSA SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	UNION CAPITAL	25, rue du Docteur Calmette- 1082 Tunis Mahrajène
126	UNION FINANCIERE HANNIBAL SICAV	MIXTE	DISTRIBUTION	UNION CAPITAL	25, rue du Docteur Calmette- 1082 Tunis Mahrajène
127	UNION FINANCIERE SALAMMBO SICAV	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	UNION CAPITAL	25, rue du Docteur Calmette- 1082 Tunis Mahrajène

(1) OPCVM en liquidation anticipée

LISTE DES FCC

	FCC	Gestionnaire	Adresse du gestionnaire
1	FCC BIAT CREDIMMO 1 *	TUNISIE TITRISATION	Rue du Dinar -Immeuble Youssef Towers -Les jardins du Lac II- 1053 Tunis
2	FCC BIAT CREDIMMO 2 *	TUNISIE TITRISATION	Rue du Dinar -Immeuble Youssef Towers -Les jardins du Lac II- 1053 Tunis

* FCC en liquidation anticipée

LISTE DES FONDS D'AMORÇAGE

		Gestionnaire	Adresse
1	FA PHENICIA SEED FUND	ALTERNATIVE CAPITAL PARTNERS	Immeuble Yosr, Appartements 9 &10, Rue du Lac Victoria, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
2	FA CAPITALEASE SEED FUND *	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 ^{ème} étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
3	FA STARTUP FACTORY SEED FUND *	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 ^{ème} étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
4	FA SOCIAL BUSINESS	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 ^{ème} étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
5	FA CAPITALEASE SEED FUND 2	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 ^{ème} étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
6	FA ANAVA SEED FUND	FLAT6LABS Tunisia	15, Avenue de Carthage, Tunis
7	FA CAPITAL'ACT SEED FUND	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 ^{ème} étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
8	FA START UP MAXULA SEED FUND	MAXULA GESTION	Rue du Lac Léman, Centre Nawrez, lesBerges du Lac, 1053-Tunis
8	FA HEALTH TECH FUND	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 ^{ème} étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis

* FA en liquidation

LISTE DES FONDS COMMUNS DE PLACEMENT À RISQUE

		Gestionnaire	Adresse
1	FCPR ATID FUND I *	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 ^{ème} étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
2	FCPR FIDELIUM ESSOR *	FIDELIUM FINANCE	Immeuble «Golden Towers», Bloc A, 11ème étage, bureau 11-4, Centre Urbain Nord, 1082-Tunis
3	FCPR CIOK	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
4	FCPR GCT *	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
5	FCPR GCT II *	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
6	FCPR GCT III	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis

7	FCPR GCT IV	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
8	FCPR ONAS	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
9	FCPR ONP *	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
10	FCPR SNCPA *	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
11	FCPR SONEDE	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
12	FCPR STEG	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
13	FCPR TAAHIL INVEST	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
14	FRPR IN'TECH	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
15	FCPR CB	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
16	FCPR TUNISIAN DEVELOPMENT FUND *	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 ^{ème} étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
17	FCPR MAX-ESPOIR *	MAXULA GESTION	Rue du Lac Léman, Centre Nawrez, les Berges du Lac, 1053-Tunis
18	FCPR AMENCAPITAL 1	AMEN CAPITAL	5 ^{ème} étage de la tour C, Immeuble AMEN BANK, Avenue Mohamed V, 1002- Tunis
19	FCPR AMENCAPITAL 2	AMEN CAPITAL	5 ^{ème} étage de la tour C, Immeuble AMEN BANK, Avenue Mohamed V, 1002- Tunis
20	FCPR THEEMAR INVESTMENT FUND *	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 ^{ème} étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
21	FCPR TUNINVEST CROISSANCE	TUNINVEST GESTION FINANCIÈRE	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
22	FCPR SWING	CAPSA CAPITAL PARTNERS	10 bis, Rue Mahmoud El Materi Mutuelleville, 1002 Tunis
23	FCPR TUNISIAN DEVELOPMENT FUND II *	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 ^{ème} étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
24	FCPR PHENICIA FUND	ALTERNATIVE CAPITAL PARTNERS	Immeuble Yosr, Appartements 9 &10, Rue du Lac Victoria, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
25	FCPR FONDS DE DÉVELOPPEMENT RÉGIONAL	CDC GESTION	Résidence Lakéo, 2 ^{ème} étage, rue du Lac Michigan, Les Berges du Lac, 1053-Tunis
26	FCPR AMENCAPITAL 3	AMEN CAPITAL	5 ^{ème} étage de la tour C, Immeuble AMEN BANK, Avenue Mohamed V, 1002- Tunis
27	FCPR INTILAQ FOR GROWTH	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 ^{ème} étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
28	FCPR INTILAQFOR EXCELLENCE	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 ^{ème} étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
29	FCPR FONDS CDC CROISSANCE 1	CDC GESTION	Résidence Lakéo, 2 ^{ème} étage, rue du Lac Michigan, Les Berges du Lac, 1053-Tunis
30	FCPR MAXULA CROISSANCE ENTREPRISES	MAXULA GESTION	Rue du Lac Léman, Centre Nawrez, les Berges du Lac, 1053-Tunis
31	FCPR TUNISIAN DEVELOPMENT FUNDIII	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 ^{ème} étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
32	FCPR AFRICAMEN	AMEN CAPITAL	5 ^{ème} étage de la tour C, Immeuble AMEN BANK, Avenue Mohamed V, 1002- Tunis
33	FCPR AZIMUTS	CAPSA CAPITAL PARTNERS	10 bis, Rue Mahmoud El Materi, Mutuelleville, 1002-Tunis

34	FCPR TUNISIA AQUACULTURE FUND	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 -Tunis
35	FCPR MAXULA JASMIN	MAXULA GESTION	Rue du Lac Léman, Centre Nawrez,lesBerges du Lac, 1053-Tunis
36	FCPR FONDS DE DÉVELOPPEMENT RÉGIONAL II	CDC GESTION	Résidence Lakéo, 2ème étage, rue du Lac Michigan, Les Berges du Lac, 1053-Tunis
37	FCPR ESSOR FUND	STB MANAGER	Immeuble STB, 34, rue HédiKarray, Cité des sciences, El Menzah, 1004-Tunis
38	FCPR PHENICIA FUND II	ALTERNATIVE CAPITAL PARTNERS	Immeuble Yosr, Appartements 9 &10, Rue du Lac Victoria, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
39	FCPR MAXULA JASMIN PMN	MAXULA GESTION	Rue du Lac Léman, Centre Nawrez,lesBerges du Lac, 1053-Tunis
40	FCPR ZITOUNA MOUCHARAKA I	ZITOUNA CAPITAL	Immeuble la Renaissance, Bloc A, 3ème étage, Boulevard de La Qualité de Vie, Le Kram, 2015-Tunis
41	FCPR AMENCAPITAL 4	AMEN CAPITAL	5ème étage de la tour C, Immeuble AMEN BANK, Avenue Mohamed V, 1002- Tunis
42	FCPR SWING 2	CAPSA CAPITAL PARTNERS	10 bis, Rue Mahmoud El Materi, Mutuelleville, 1002-Tunis
43	FCPR GAT PRIVATE EQUITY 1	GAT INVESTISSEMENT	92-94,Avenue Hédi Chaker, Belvédère, 1002-Tunis
44	FCPR STB GROWTH FUND	STB MANAGER	Immeuble STB, 34, rue HédiKarray, Cité des sciences, El Menzah, 1004-Tunis
45	FCPR MOURAFIK	ZITOUNA CAPITAL	Immeuble la Renaissance, Bloc A, 3ème étage, Boulevard de La Qualité de Vie, Le Kram, 2015-Tunis
46	FCPR INKADH	MAC PRIVATE MANAGEMENT	Immeuble Green Center, Bloc D, 2ème étage,Rue du Lac Constance, Les Berges du Lac, 1053-Tunis
47	FCPR TUNISIAN DEVELOPMENT FUNDIV - MUSANADA	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 ^{ème} étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
48	FCPR TUNISIAN DEVELOPMENT FUNDIV – MUSANADA II	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 ^{ème} étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
49	FCPR ZITOUNA MOUCHARAKA II	ZITOUNA CAPITAL	Immeuble la Renaissance, Bloc A, 3ème étage, Boulevard de La Qualité de Vie, Le Kram, 2015-Tunis
50	FCPR BYRSA FUND I	DIDO CAPITAL PARTNERS	Avenue Elissa, La Percée Verte, 5ème étage, B5.2, Jardins de Carthage, 1053-Tunis
51	FCPR TANMYA	MAC PRIVATE MANAGEMENT	Immeuble Green Center, Bloc D, 2ème étage,Rue du Lac Constance, Les Berges du Lac, 1053-Tunis
52	FCPR MOURAFIK II	ZITOUNA CAPITAL	Immeuble la Renaissance, Bloc A, 3ème étage, Boulevard de La Qualité de Vie, Le Kram, 2015-Tunis
53	FCPR ZITOUNA MOUCHARAKA III	ZITOUNA CAPITAL	Immeuble la Renaissance, Bloc A, 3ème étage, Boulevard de La Qualité de Vie, Le Kram, 2015-Tunis
54	FCPR CAPITAL RETOURNEMENT	MAXULA GESTION	Rue du Lac Léman, Centre Nawrez,lesBerges du Lac, 1053-Tunis
55	FCPR SWING 3	CAPSA CAPITAL PARTNERS	10 bis, Rue Mahmoud El Materi, Mutuelleville, 1002-Tunis
56	FCPR MOURAFIK III	ZITOUNA CAPITAL	Immeuble la Renaissance, Bloc A, 3ème étage, Boulevard de La Qualité de Vie, Le Kram, 2015-Tunis
57	FCPR MAXULA CAPITAL RETOURNEMENT	MAXULA GESTION	Rue du Lac Léman, Centre Nawrez,lesBerges du Lac, 1053-Tunis
58	FCPR ZITOUNA MOUCHARAKA IV	ZITOUNA CAPITAL	Immeuble la Renaissance, Bloc A, 3ème étage, Boulevard de La Qualité de Vie, Le Kram, 2015-Tunis
59	FCPR GROWTH VENTURE CAPITAL	GAT INVESTISSEMENT	92-94 avenue Hédi Chaker, Belvédère, 1002-Tunis
60	FCPR RELANCE+	MAC PRIVATE MANAGEMENT	Immeuble Green Center, Bloc D, 2ème étage,Rue du Lac Constance, Les Berges du Lac, 1053-Tunis
61	FCPR ADVANCED FUND	GMP CAPITAL	Bureau A12, Immeuble Green Center, Rue du Lac de Constance, Les Berges du Lac 1, 1053-Tunis
62	FCPR PROGRESS FUND	STB MANAGER	Immeuble STB, 34, rue HédiKarray, Cité des sciences, El Menzah, 1004-Tunis
63	FCPR SMART TURN AROUND	SMART ASSET MANAGEMENT	5, Rue Mustapha Sfar, Belvédère, 1002-Tunis

64	FCPR MOURAFIK IV	ZITOUNA CAPITAL	Immeuble la Renaissance, Bloc A, 3ème étage, Boulevard de La Qualité de Vie, Le Kram, 2015-Tunis
65	FCPR MAXULA EQUITY FUND	MAXULA GESTION	Rue du Lac Léman, Centre Nawrez, les Berges du Lac, 1053-Tunis
66	FCPR STRATEGY FUND	MAXULA GESTION	Rue du Lac Léman, Centre Nawrez, les Berges du Lac, 1053-Tunis
67	FCPR IKLAA	MAC PRIVATE MANAGEMENT	Immeuble Green Center, Bloc D, 2ème étage, Rue du Lac Constance, Les Berges du Lac, 1053-Tunis
68	FCPR ZITOUNA MOUCHARAKA V	ZITOUNA CAPITAL	Immeuble la Renaissance, Bloc A, 3ème étage, Boulevard de La Qualité de Vie, Le Kram, 2015-Tunis

* FCPR en liquidation

LISTE DES FONDS DE FONDS

		Gestionnaire	Adresse
1	FONDS DE FONDS ANAVA	SMART CAPITAL	Immeuble SAPHIR, Bloc A, 1er étage, Avenue du dinar, Les berges du lac II, 1053-Tunis.

LISTE DES FONDS D'INVESTISSEMENT SPÉCIALISÉS ET DES COMPARTIMENTS DE FIS

		Gestionnaire	Adresse
1	FIS INNOVATECH	SMART CAPITAL	Immeuble SAPHIR, Bloc A, 1er étage, Avenue du dinar, Les berges du lac II, 1053-Tunis.
2	Compartiment 1 du FIS 216 CAPITAL FUND I	216 CAPITAL VENTURES	Immeuble Carte, Lot BC4, Centre Urbain Nord, 1082-Tunis
3	Compartiment 2 du FIS 216 CAPITAL FUND I	216 CAPITAL VENTURES	Immeuble Carte, Lot BC4, Centre Urbain Nord, 1082-Tunis
4	Compartiment C1 du FIS EMPOWER FUND-B	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2ème étage, Les Berges du Lac, 1053-Tunis
5	Compartiment C2 du FIS EMPOWER FUND-B	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2ème étage, Les Berges du Lac, 1053-Tunis
6	Compartiment TITAN SEED FUNDI - Dinars du FIS TITAN SEED FUND	MEDIN Fund Management Company	Rue du Lac Constance, Immeuble Galerie du Lac, Appartement n°13, Les Berges du Lac, 1053-Tunis
7	Compartiment TITAN SEED FUNDI - Euros du FIS TITAN SEED FUND	MEDIN Fund Management Company	Rue du Lac Constance, Immeuble Galerie du Lac, Appartement n°13, Les Berges du Lac, 1053-Tunis
8	FIS INNOV INVEST	STB MANAGER	Immeuble STB, 34, rue HédiKarray, Cité des sciences, El Menzah, 1004-Tunis
9	Compartiment GO LIVE LOCAL FUND du FIS GO LIVE FUND	GO BIG PARTNERS	Immeuble Henda, Bloc A, Bureau A1, Rue de l'île Rhodes, Les Berges du Lac II, 1053-Tunis
10	Compartiment GO LIVE INTERNATIONAL FUND du FIS GO LIVE FUND	GO BIG PARTNERS	Immeuble Henda, Bloc A, Bureau A1, Rue de l'île Rhodes, Les Berges du Lac II, 1053-Tunis
11	Compartiment FIS NEXT CAP 1 du FIS NEXT CAP FUND	CAPSA CAPITAL PARTNERS	10 bis, Rue Mahmoud El Materi, Mutuelleville, 1002-Tunis
12	Compartiment FIS NEXT CAP 2 du FIS NEXT CAP FUND	CAPSA CAPITAL PARTNERS	10 bis, Rue Mahmoud El Materi, Mutuelleville, 1002-Tunis
13	Compartiment NEW ERA LOCAL FUND du FIS NEW ERA FUND	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – Venture Capital	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2ème étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
14	Compartiment NEW ERA INTERNATIONAL FUND du FIS NEW ERA FUND	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – Venture Capital	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2ème étage, Les Berges du Lac, 1053-Tunis
15	Compartiment 216 CAPITAL FUND II - Dinars du FIS 216 CAPITAL FUND II	216 CAPITAL VENTURES	Immeuble Carte, Lot BC4, Centre Urbain Nord, 1082-Tunis
16	Compartiment 216 CAPITAL FUND II - Euros du FIS 216 CAPITAL FUND II	216 CAPITAL VENTURES	Immeuble Carte, Lot BC4, Centre Urbain Nord, 1082-Tunis

* Cette liste n'est ni exhaustive ni limitative. Les sociétés ne figurant pas sur cette liste et qui répondent à l'un des critères énoncés par l'article 1er de la loi n°94-117 du 14 novembre 1994 peuvent se faire opposer le caractère de sociétés faisant appel public à l'épargne.

AVIS DES SOCIETES (*)

Communiqué de Presse

Société Nouvelle Maison De La Ville De Tunis « SNMVT- Monoprix »

Siège Social : 1^{er}, Rue Larbi ZARROUK-2014 Mégrine

Relance de l'Appel à candidature au poste d'Administrateur Indépendant au sein du conseil d'administration

OBJET :

Dans le cadre du renforcement de sa gouvernance, et en application des nouvelles exigences légales édictées par l'article 38 du règlement général de la bourse tel que modifié par l'arrêté du Ministre des finances en date du 15 août 2019 et l'article 1^{er} de la Décision Générale n° 23 du Conseil du Marché Financier du 10 mars 2020, la société Nouvelle Maison de la Ville de Tunis « SNMVT-MONOPRIX » S.A relance son appel à candidature pour la désignation d'un administrateur indépendant.

La société Nouvelle Maison De la Ville « SNMVT-MONOPRIX » de Tunis informe ses actionnaires que le candidat admis à concourir au poste d'Administrateur Indépendant sera soumis à l'approbation de la prochaine Assemblée Générale Ordinaire.

I. LES CRITÈRES D'ÉLIGIBILITÉ

Tout candidat au poste de membre indépendant du Conseil d'Administration doit satisfaire aux conditions d'honorabilité, d'intégrité, d'impartialité, d'honnêteté, de confidentialité ainsi que de compétence et d'expérience adaptées à ses fonctions. Il doit être obligatoirement une personne physique et jouir de ses droits civils.

Le candidat au poste de membre indépendant du Conseil d'Administration ne doit avoir, au jour du dépôt de la candidature, aucun intérêt direct ou indirect avec la société concernée, ses actionnaires, ses administrateurs, les membres du directoire ou une tierce partie, de nature à affecter l'indépendance de sa décision et la confidentialité des informations ou à le mettre dans une situation de conflit d'intérêt réel ou potentiel. Le mandat d'Administrateur indépendant est d'une durée de 3 années (2025, 2026 et 2027).

Ne peuvent être candidat(e)s au poste de membre indépendant du Conseil d'Administration :

- Les personnes se trouvant dans l'une des situations énoncées à l'article 193 du code des sociétés commerciales : (i) Les faillis pour une durée de cinq ans à compter de la date du jugement de mise en faillite (ii) Les personnes déclarées par jugement interdites de gérer ou diriger des sociétés, les mineurs, les incapables et les personnes condamnées à des peines assorties de l'interdiction d'exercer des fonctions publiques, (iii) Les personnes condamnées

pour crime ou délit portant atteinte aux bonnes mœurs ou à l'ordre public, ou aux règles régissant les sociétés, ainsi que les personnes qui en raison de leur charge ne peuvent exercer le commerce (iv) Le fonctionnaire au service de l'administration sauf autorisation spéciale du ministère de tutelle.

- Toute personne ayant fait l'objet d'un jugement définitif pour infraction à la réglementation des changes ou à la législation relative à la lutte contre le terrorisme et la répression du blanchiment d'argent,

- Les personnes ayant fait l'objet d'une sanction de radiation et/ou de retrait d'agrément ou d'autorisation pour l'exercice d'une activité professionnelle réglementée.

- Les commissaires aux comptes de la société Nouvelle Maison De La Ville De Tunis « SNMVT-MONOPRIX » ainsi que les membres de leurs équipes intervenantes pendant les cinq années qui suivent la fin de leurs missions du commissariat aux Comptes.

Par ailleurs, tout candidat à ce poste doit répondre, lors du dépôt de son dossier, aux conditions suivantes :

- Le candidat éligible à ce poste doit remplir les conditions prévues par les articles 2, 5 et 6 de la décision générale du Conseil du Marché Financier ;

- Être obligatoirement une personne physique et jouir de ses droits civils ;

- Ne pas être ou ne pas avoir été au cours des cinq (5) années qui précèdent le dépôt de candidature

- Président directeur général, directeur général, directeur général adjoint, ou salarié de la société concernée,
- Président directeur général, directeur général, directeur général adjoint, ou salarié d'une société appartenant au même groupe que la société concernée.

- Ne pas être président directeur général, directeur général, directeur général adjoint, directeur général unique d'une société dans laquelle la société concernée est directement ou indirectement administrateur ou membre du conseil de surveillance ou dans laquelle le président du Conseil d'Administration, le directeur général, le directeur général adjoint, concernée (actuel ou l'ayant été depuis cinq ans) ou son salarié, est administrateur ou membre du conseil de surveillance.

- Ne pas être ascendant ou descendant ou conjoint du :

- Président directeur général, ou directeur général, ou directeur général adjoint, ou salarié de la société concernée,

- Président directeur général, ou directeur général, ou directeur général adjoint, ou salarié d'une société appartenant au même groupe que la société concernée.

- Ne pas être prestataire de services, notamment conseiller ou banquier, fournisseur ou client de la société concernée.

- Ne pas détenir de participation directe dans le capital de la société concernée ou de participation indirecte au titre de conjoint, ascendant ou descendant du président-directeur général, du directeur général, du directeur général adjoint, ou d'un salarié de la société.

- Ne pas être en même temps membre du Conseil d'Administration, du conseil de surveillance ou du directoire d'une autre société admise à la cote de la bourse exerce au même secteur d'activité ou d'une société appartient au même groupe.
- Ne pas être président directeur général, directeur général, directeur adjoint, directeur général unique, actionnaire, associé ou salarié d'une société ayant des liens financiers, professionnels, commerciaux ou contractuels avec la société concernée ou d'une société concurrente.
- Ne pas exercer d'activité professionnelle en lien direct ou indirect avec le marché financier et/ou de diffusion d'informations financières ou autres.
- Ne pas être membre d'une association dont l'objet a un lien direct ou indirect avec le marché financier.

Conditions d'expérience :

Les candidat(e)s à ce poste doivent, au moment de leur candidature :

- Avoir au moins une maîtrise (ou un diplôme équivalent) ;
- Avoir une expérience professionnelle d'au moins 10 ans dans le secteur de la grande distribution, du commerce ou de la logistique ou dans l'une des spécialités suivantes : gouvernance des entreprises, management, ingénierie (agroalimentaire, industrielle, informatique).
- Avoir déjà été membre à un conseil d'administration.

II. COMPOSITION ET DÉPÔT DU DOSSIER DE CANDIDATURE :

Le dossier de candidature doit comporter au moins les documents suivants :

- Une demande de candidature à l'attention du président du Conseil d'Administration présentant le candidat, les motifs de sa candidature et son profil,
- Une fiche de candidature selon le modèle prévu en annexe 1,
- Le curriculum vitae du candidat,
- Une copie d'une pièce d'identité,
- Une déclaration sur l'honneur, dûment remplie et signée par le candidat attestant qu'il répond aux critères d'éligibilité selon le modèle prévu en annexe 2,
- Un extrait du casier judiciaire (bulletin numéro 3) datant de moins de 3 mois à la date du dépôt du dossier de candidature,
- Les documents justifiant les compétences et qualifications du candidat énoncées dans le curriculum vitae.

III. DATE LIMITE DE RÉCEPTION DES CANDIDATURES

Le dossier de candidature doit être transmis ou déposé au siège social de la société par tout moyen laissant une trace écrite au plus tard le 25 juin 2025 à 17h date limite de réception des candidatures.

Tout dossier de candidature incomplet ou parvenu hors délai ne sera pas pris en compte par la société.

IV. LE PROCESSUS D'EXAMEN DES CANDIDATURES

Les candidats sont choisis après étude et évaluation des dossiers parvenus dans les délais fixés dans le présent avis d'appel à candidature et compte tenu de la satisfaction des conditions exigées en application du processus d'examen des candidatures mis en place par la société.

Une liste préliminaire des candidats admis à concourir est arrêtée par un comité de dépouillement puis soumise au Conseil d'Administration. Cette liste est transmise, pour avis, au Conseil du Marché Financier.

Le Conseil du Marché Financier peut refuser tout candidat inscrit sur la liste lorsque le choix du candidat ne respecte pas les conditions légales exigées.

Un seul candidat sera retenu. Le candidat retenu sera informé de sa sélection vingt-et-un (21) jours au moins avant la tenue de l'Assemblée Générale Ordinaire.

La Société Nouvelle Maison De La Ville de Tunis « SNMVT-MONOPRIX » mettra à la disposition des actionnaires toutes les informations nécessaires sur le candidat retenu.

Le candidat retenu sera approuvé définitivement par la prochaine assemblée générale ordinaire de la société.

(*) Le CMF n'entend donner aucune opinion, ni émettre un quelconque avis quant au contenu des informations diffusées dans cette rubrique par la société qui en assume l'entière responsabilité.

**Annexe 1 : FICHE DE CANDIDATURE AU POSTE D'ADMINISTRATEUR
INDÉPENDANT**

Nom et Prénom :

Numéro CIN :

Adresse :

Téléphone : Fixe

GSM

E-mail :

Profession/Activité :

Formation Académique :

Autres qualifications du candidat :

Mandats en cours dans d'autres conseils d'administration :

Annexe 2 : DECLARATION SUR L'HONNEUR

Je soussigné(e), titulaire de la Carte d'Identité Nationale numéro demeurant au, candidat à l'élection au poste d'Administrateur Indépendant au sein du Conseil d'Administration de la Société Nouvelle Maison De La Ville de Tunis déclare formellement et solennellement sur l'honneur, répondre aux critères d'éligibilité prévus par l'appel à candidature et atteste de l'exactitude et de la sincérité des informations détaillées dans mon Curriculum Vitae.

Signature

AVIS DES SOCIÉTÉS

ETATS FINANCIERS

**COMPAGNIE NOUVELLE D'ASSURANCE
ATTIJARI ASSURANCE**

Siège social : Angle des Rues du Lac Winnipeg et du Lac d'Annecy, les Berges du Lac 1 –
1053 – Tunis

La COMPAGNIE NOUVELLE D'ASSURANCE-ATTIJARI ASSURANCE publie, ci-dessous, ses états financiers arrêtés au 31 décembre 2024 tels qu'ils seront soumis à l'approbation de l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra le 12 Juin 2025. Ces états sont accompagnés des rapports général et spécial du commissaire aux comptes : M Mohamed Hedi KAMMOUN (ECC MAZARS)

ACTIFS (En Dinars Tunisiens)						
DESIGNATION	Au 31/12/2024			Au 31/12/2023		
	Montant Brut	Amort. & Prov.	Monant Net	Montant Brut	Amort. & Prov.	Monant Net
AC1 Actifs incorporels						
AC11 Investissements de recherche et développement	0	0	0	0	0	0
AC12 Concessions, brevets, licences, marques	1 150 178	709 613	440 565	1 097 201	513 846	583 355
AC13 Fonds commercial	0	0	0	0	0	0
AC14 Acomptes versés	0	0	0	0	0	0
	1 150 178	709 613	440 565	1 097 201	513 846	583 355
AC2 Actifs corporels d'exploitation	3 479 242	1 859 904	1 619 338	2 851 844	1 305 293	1 546 552
AC21 Installations techniques & machines	0	0	0	0	0	0
AC22 Autres installations, outil et mobilier	3 479 242	1 859 904	1 619 338	2 851 844	1 305 293	1 546 552
AC23 Acomptes versés et Immobilisations corporelles en cours	0	0	0	0	0	0
	3 479 242	1 859 904	1 619 338	2 851 844	1 305 293	1 546 552
AC3 Placements						
AC31 Terrains et constructions	42 843 823	1 753 536	41 090 287	15 899 106	1 608 003	14 291 103
AC311 Terrains et constructions d'exploitation	42 843 823	1 753 536	41 090 287	15 899 106	1 608 003	14 291 103
AC312 Terrains et constructions hors exploitation	0	0	0	0	0	0
AC32 Placements dans les entreprises liées et participations	0	0	0	0	0	0
AC33 Autres placements financiers	717 452 777	6 500 526	710 952 251	724 344 010	6 397 061	717 946 949
AC331 Actions, autres titres à revenu variable et part dans des FCP	25 934 790	6 500 526	19 434 264	48 587 409	6 397 061	42 190 348
AC332 Obligations et autres titres à revenu fixe	606 035 842	0	606 035 842	590 300 236	0	590 300 236
AC333 Prêts hypothécaires	0	0	0	0	0	0
AC334 Autres prêts	85 473 145	0	85 473 145	85 456 365	0	85 456 365
AC335 Dépôts auprès des établissements bancaires et financiers	0	0	0	0	0	0
AC336 Autres	9 000	0	9 000	0	0	0
AC34 Créances pour espèces déposées auprès des entreprises cédantes	0	0	0	0	0	0
	760 296 600	8 254 062	752 042 538	740 243 116	8 005 064	732 238 052
AC4 Placements représentant les provisions techniques afférentes aux contrats en unité de compte	0	0	0	0	0	0
AC5 Part des réassureurs dans les provisions techniques						
AC510 Provision pour primes non acquises et primes à annuler	0	0	0	0	0	0
AC520 Provision d'assurance vie	81 426	0	81 426	87 110	0	87 110
AC530 Provision pour sinistres (Vie)	1 023 578	0	1 023 578	482 937	0	482 937
AC540 Provision pour participation aux bénéfices et ristournes (Vie)	0	0	0	0	0	0
AC550 Provision d'égalisation et d'équilibrage	0	0	0	0	0	0
AC560 Autres Provisions techniques (Vie)	0	0	0	0	0	0
AC570 Provisions techniques des contrats en unités de compte	0	0	0	0	0	0
	1 105 004	0	1 105 004	570 047	0	570 047
AC6 Créances						
AC61 Créances nées d'opérations d'assurance directe	18 249 275	0	18 249 275	15 710 592	0	15 710 592
AC611 Primes acquises et non émises	18 249 275	0	18 249 275	15 710 592	0	15 710 592
AC612 Autres créances nées d'opération d'assurance directe	0	0	0	0	0	0
AC613 Créances indemnisées subrogées à l'entreprise d'assurance	0	0	0	0	0	0
AC62 Créances nées d'opérations de réassurance	1 362 934	0	1 362 934	957 064	0	957 064
AC63 Autres créances	8 075 388	0	8 075 388	5 239 370	0	5 239 370
AC631 Personnel	569 766	0	569 766	619 171	0	619 171
AC632 Etat, organismes de sécurité sociale, collectivités publiques	6 777 467	0	6 777 467	4 169 756	0	4 169 756
AC633 Débiteurs divers	728 155	0	728 155	450 442	0	450 442
AC64 Créances sur ressources spéciales	0	0	0	0	0	0
	27 687 597	0	27 687 597	21 907 026	0	21 907 026
AC7 Autres éléments d'actif						
AC71 Avoirs en banque, CCP, chèques et caisse	97 137 703	0	97 137 703	41 433 841	0	41 433 841
AC72 Charges reportées	0	0	0	0	0	0
AC721 Frais d'Acquisition reportés	0	0	0	0	0	0
AC722 Autres charges à répartir	0	0	0	0	0	0
AC73 Comptes de régularisation Actif	40 166 691	0	40 166 691	38 138 597	0	38 138 597
AC731 Intérêts et loyers acquis non échues	39 601 970	0	39 601 970	37 784 592	0	37 784 592
AC732 Estimation de réassurance-acceptation	0	0	0	0	0	0
AC733 Autres comptes de régularisation	564 721	0	564 721	354 005	0	354 005
AC74 Ecart de conversion	0	0	0	0	0	0
AC75 Autres	0	0	0	0	0	0
	137 304 394	0	137 304 394	79 572 438	0	79 572 438
Total	931 023 015	10 823 579	920 199 435	846 241 672	9 824 203	836 417 469

CAPITAUX PROPRES & PASSIFS (En Dinars Tunisien)		
DESIGNATION	MONTANT 2024	MONTANT 2023
Capitaux Propres		
CP1 Capital social	10 000 000	10 000 000
CP2 Réserves et primes liées au capital social	1 000 000	1 000 000
CP3 Rachat d'actions propres	0	0
CP4 Autres capitaux propres	0	0
CP5 Résultat reporté	45 296 484	46 591 452
Total capitaux propres avant résultat de l'exercice	56 296 484	57 591 452
CP6 Résultat Exercice	11 900 218	11 705 031
Total capitaux propres avant affectation	68 196 702	69 296 484
Passifs		
PA1 Autres passifs financiers		
PA11 Emprunts obligataires	0	0
PA12 TCN émis par l'entreprise	0	0
PA13 Autres Emprunts	0	0
PA14 Dettes envers les établissements bancaires et financiers	0	0
	0	0
PA2 Provisions pour autres risques et Charges		
PA21 Provision pour pensions et obligations similaires	0	0
PA22 Provision pour impôts	0	0
PA23 Autres Provisions	619 493	0
	619 493	0
PA3 Provisions techniques brutes		
PA310 Provision pour primes non acquises	0	0
PA320 Provision d'assurances vie	783 495 737	708 652 629
PA330 Provision pour sinistres (Vie)	16 796 795	14 050 404
PA340 Provision pour participation aux bénéfices et ristournes (Vie)	22 168 690	19 988 194
PA350 Provision d'égalisation et d'équilibrage	15 956	21 235
PA360 Autres provisions techniques (Vie)	0	0
	822 477 178	742 712 462
PA4 Provisions techniques de contrats en unités de compte		
	0	0
PA5 Dettes pour dépôts en espèces reçus des cessionnaires		
	1 093 222	550 882
PA6 Autres dettes		
PA61 Dettes nées d'opérations d'assurance directe	13 628 412	9 716 106
PA62 Dettes nées d'opérations de réassurance	0	0
PA621 Parts des réassureurs dans les créances indemnisées subrogées à l'entreprise d'assurance	0	0
PA622 Autres	0	0
PA63 Autres dettes	1 289 979	2 107 930
PA631 Dépôts et cautionnements reçus	0	0
PA632 Personnel	2 141	3 314
PA633 Etat, organismes de sécurité sociale, collectivités publiques	740 920	665 118
PA634 Crédeurs divers	546 918	1 439 498
PA64 Ressources spéciales	0	0
	14 918 391	11 824 036
PA7 Autres passifs		
PA71 Comptes de régularisations Passif	12 894 449	12 033 605
PA710 Report de commissions reçues des réassureurs	0	0
PA711 Estimation de réassurance-rétrocession	0	0
PA712 Autres comptes de régularisation Passif	12 894 449	12 033 605
PA72 Ecart de conversion	0	0
	12 894 449	12 033 605
Total du passif	852 002 733	767 120 985
Total des capitaux propres et du passif	920 199 435	836 417 469

ETAT DE RESULTAT TECHNIQUE DE L'ASSURANCE VIE ET/OU DE LA REASSURANCE VIE
(En Dinars Tunisien)

DESIGNATION	Opérations brutes 2024	Cessions et / ou rétrocessions 2024	Opérations nettes 2024	Opérations nettes 2023
PRV1 Primes				
PRV11 Primes émises et acceptées +	142 364 241	701 010	141 663 231	133 290 739
PRV2 Produits de Placements				
PRV21 Revenus des placements +	64 386 238	0	64 386 238	57 926 976
PRV22 Produits des autres placements +	0	0	0	0
sous total 2a	206 750 479	701 010	206 049 469	191 217 715
PRV23 Reprises de corrections de valeur sur placements +	0	0	0	0
PRV24 Profits provenant de la réalisation des placements et de change +	0	0	0	0
sous total 2	206 750 479	701 010	206 049 469	191 217 715
PRV3 Plus values non réalisées sur placements +	0	0	0	0
PRV4 Autres produits techniques +	1 006 972	0	1 006 972	821 639
CHV1 Charge de sinistres				
CHV11 Montants payés -	87 426 913	423 011	87 003 902	52 366 280
CHV12 Variation de la provision pour sinistres +/-	2 746 391	540 642	2 205 749	1 395 381
sous total 3	90 173 303	963 653	89 209 651	53 761 661
CHV2 Variation des Autres Provision				
CHV21 Provisions d'assurance vie +/-	77 018 326	-16 886	77 035 212	101 898 490
CHV22 Autres provisions techniques +/-	0	0	0	0
CHV23 Provision sur contrats en unité de compte +/-	0	0	0	0
sous total 4	77 018 326	-16 886	77 035 212	101 898 490
CHV3 Participation aux bénéfices et ristournes	0	0	0	0
CHV4 Frais d'exploitation				
CHV41 Frais d'acquisition -	10 740 004	0	10 740 004	8 897 142
CHV42 Variation du montant des frais d'acquisition reportés +/-	0	0	0	0
CHV43 Frais d'administration -	3 613 941	0	3 613 941	3 208 003
CHV44 Commissions reçues des réassureurs +	0	3 942	-3 942	-26 743
sous total 5	14 353 945	3 942	14 350 003	12 078 403
CHV5 Autres Charges techniques -	4 026 096	0	4 026 096	3 559 762
CHV9 Charges de placements				
CHV91 Charges de gestion des placements, y compris les charges d'intérêt -	657 378	0	657 378	530 831
CHV92 Correction de valeur sur placements -	0	0	0	0
CHV93 Pertes provenant de la réalisation des placements -	0	0	0	0
sous total 6	4 683 474	0	4 683 474	4 090 593
CHV10 Moins values non réalisées sur placements -	0	0	0	0
CHV12 Produits de placements alloués, transférés à l'état de résultat -	0	0	0	0
RTV Sous total (résultat technique de l'assurance et/ou de la réassurance vie)	21 528 403	-249 699	21 778 102	20 210 207

ETAT DE RESULTAT (En Dinars Tunisien)		
DESIGNATION	Montant 2024	Montant 2023
RTV Résultat technique de l'assurance vie	+/- 21 778 102	20 210 207
PRNT1 Produits des Placements		
PRNT11 Revenus des placements	+ 1 320 768	1 682 605
PRNT12 Produits des autres Placements	+ 0	0
sous total 1a	1 320 768	1 682 605
PRNT13 Reprise de correction de valeur sur placements	+ 0	190 178
PRNT14 Profits provenant de la réalisation des placements	+ 0	0
sous total 1	23 098 870	22 082 990
PRNT3 Produits des placements alloués, transférés de l'état de résultat technique de l'assurance et/ou de la réassurance vie	+ 0	0
CHNT1 Charges des Placements		
CHNT11 Charges de gestion des placements y compris les charges d'intérêts	- 0	0
CHNT12 Correction de valeur sur placements	- 103 464	0
CHNT13 Pertes provenant de la réalisation des placements	- 0	0
sous total 2	103 464	0
CHNT2 Produits des placements alloués, transférés à l'état de résultat technique de l'assurance et/ou de la réassurance vie	- 0	0
PRNT2 Autres produits non techniques	+ 103 299	34 127
CHNT3 Autres charges non techniques	- 1 100 000	1 300 000
Résultat provenant des activités ordinaires	21 998 705	20 817 117
CHNT4 Impôts sur le résultat	- 10 098 487	9 112 086
Résultat provenant des activités ordinaires après Impôts	11 900 218	11 705 031
PRNT4 Gains extraordinaires	+ 0	0
CHNT5 Pertes extraordinaires	- 0	0
Résultat extraordinaire	0	0
Résultat net de l'exercice	11 900 218	11 705 031
CHNT6/PRNT5 Effets Modifications comptables (nets d'impôts)	0	0
Résultat net de l'exercice après modifications comptables	11 900 218	11 705 031

Tableau des engagements reçus et donnés
(En Dinars Tunisien)

DESIGNATION		Montant 2024	Montant 2023
HB1	Engagements reçus		
HB2	Engagements donnés		
	HB 21 Avals, cautionset garanties de crédit données	Nul	Nul
	HB 22 Titres et actifs acquis avec engagements de revente	Nul	Nul
	HB 23 Autres engagements sut titres, actifs ou revenus	Nul	Nul
	HB 24 Autres engagements donnés	Nul	Nul
HB 3	Valeurs reçues en nantissement des cessionnaires et des rétrocessionnaires	Nul	Nul
HB 4	Valeurs remises par des organismes réassurés avec caution solidaire ou de substitution	Nul	Nul
HB 5	Valeurs appartenant à des institutions de prévoyance	Nul	Nul
HB 6	Autres valeurs détenues pour compte de tiers	Nul	Nul

ETAT DE FUX DE TRESORERIE (En Dinars Tunisien)		
DESIGNATION	Montant 2024	Montant 2023
Flux de trésorerie liés à l'exploitation		
Encaissements des primes reçues des assurés	144 234 802	139 574 927
Sommes versées pour paiement des sinistres	-86 479 780	-52 032 758
Encaissements des primes reçues (acceptations)		
Sommes versées pour paiement des sinistres (acceptations)		
Commissions versées sur les acceptations		
Décaissements de primes pour les cessions	-695 070	-313 567
Encaissements des sinistres pour les cessions		
Commissions reçues sur les cessions	3 942	26 743
Commissions versées aux intermédiaires	-6 116 498	-5 577 334
Sommes versées aux fournisseurs et au personnel	-25 996 864	-18 299 854
Variation des dépôts auprès des cédantes	542 340	71 999
Variations des espèces reçues des cessionnaires		
Décaissements liés à l'acquisition de placements financiers	-121 876 273	-108 952 944
Encaissements liés à la cession de placements financiers	132 012 406	2 370 241
Taxes sur les assurances versées au trésor		
Produits financiers reçus	60 644 728	48 039 764
Impôt sur les bénéfices payés	0	0
Autres mouvements		
Flux de trésorerie provenant de l'exploitation	96 273 733	4 907 216
Flux de trésorerie liés aux activités d'investissement		
Décaissements provenant de l'acquisition d'immobilisation incorporelles et corporelles	-27 625 091	-3 013 716
Encaissements provenant de la cession d'immobilisation incorporelles et corporelles	55 155	0
Décaissement provenant de l'acquisition de terrains et constructions destinés à l'exploitation		
Encaissements provenant de la cession de terrains et constructions destinées a l'exploitation		
Décaissements provenant de l'acquisition de placements auprès d'entreprises liées ou avec lien de participation		
Encaissements provenant de la cession de placements auprès d'entreprises liées ou avec lien de participation		
Flux de trésorerie provenant des activités d'investissement	-27 569 936	-3 013 716
Flux de trésorerie liés aux activités de financement		
Encaissements suite à l'émission d'actions	0	0
Dividendes et autres distributions	-12 999 935	0
Encaissements provenant d'emprunts	0	0
Remboursements d'emprunts	0	0
Augmentation / Diminutions des ressources spéciales	0	0
Flux de trésorerie provenant des activités de financement	-12 999 935	0
Incidence des variations de taux de change sur les liquidités ou équivalents de liquidités		
Variation de trésorerie	55 703 862	1 893 500
Trésorerie de début d'exercice	41 433 841	39 540 341
Trésorerie de fin d'exercice	97 137 703	41 433 841

Notes aux états financiers au 31/12/2024

NOTES AUX ETATS FINANCIERS ARRETES AU 31/12/2024

I- PRESENTATION DE L'ENTREPRISE

La Compagnie Nouvelle d'Assurance – Attijari Assurance est une société anonyme de droit tunisien, dont l'objet social est la pratique des opérations d'assurance et de réassurance sur la vie et la capitalisation.

La société est régie par les lois en vigueur en Tunisie et notamment la loi n°92-24 du 9 mars 1992 portant promulgation du Code des Assurances et la loi n°2000-93 du 3 novembre 2000 portant promulgation du Code des Sociétés Commerciales.

II- FAITS MARQUANTS DE L'EXERCICE

L'exercice 2024 a connu les faits marquants suivants :

- Le chiffre d'affaires a enregistré en 2024 une amélioration de 6.29%.
- Un résultat technique de 21.7 MD.
- Un résultat net bénéficiaire en progression de 1.67% par rapport à l'année dernière, à 11,9 MD.

III- PRINCIPES ET METHODES COMPTABLES

Les états financiers de la société sont établis conformément aux principes et méthodes comptables définies par le système comptable tunisien et plus particulièrement par les normes comptables sectorielles relatives aux entreprises d'assurances et de réassurances.

A- *Actifs incorporels et corporels*

Les actifs incorporels et corporels qui répondent aux critères de classement en tant qu'actif, prévus respectivement par les Normes Comptables N°6 et 5, sont pris en compte à leur coût d'acquisition.

La valeur amortissable de ces actifs est linéairement répartie sur la durée d'utilisation de cette immobilisation.

B- *Contrat de location financement*

Les contrats de location sont comptabilisés, au début de la période de location, à l'actif et au passif du bilan pour des montants égaux à la juste valeur du bien loué ou, si celle-ci est inférieure, à la valeur actualisée des paiements minimaux au titre de la location.

Le taux d'actualisation utilisé pour le calcul de la valeur actualisée des paiements minimaux au titre de la location, est le taux d'intérêt implicite du contrat de location.

C- *Obligations et autres titres à revenus fixes*

Les bons, obligations et autres titres à revenus fixes sont portés à l'actif pour leur prix d'acquisition hors frais accessoires sur achats et hors coupon couru à l'achat.

Les frais accessoires sur achats sont enregistrés en charge de l'exercice.

Le montant du coupon couru à l'achat est enregistré en débit du compte « Revenus des placements ».

Lorsque le prix d'acquisition d'un titre est inférieur à son prix de remboursement, la différence échelonnée sur la durée de vie résiduelle du titre est prise en produit.

D- Primes acquises non émises

Les primes acquises et non émises correspondent aux :

- Primes afférentes à l'exercice courant mais qui n'ont pas pu être émises en raison des délais incompressibles ou bien de retard dans les traitements informatiques ;
- La partie chevauchante au 31/12, des primes annuelles mais dont l'émission est fractionnée mensuellement.

E- Primes à annuler

Elles sont déterminées sur la base d'une moyenne des annulations des dernières six années.

F- Intérêts acquis non échus

Les intérêts acquis et non échus relatifs aux placements sont constatés, selon la règle de prorata temporis, en produit de l'exercice.

G- Autres comptes de régularisation

Les autres charges constatées d'avance et les autres produits à recevoir sont régularisés, selon la règle de prorata temporis à la clôture de l'exercice.

H- Provisions techniques

Provision mathématique :

Elle correspond à la différence entre les valeurs actuelles des engagements respectivement pris par l'assureur et les assurés.

Elle est déterminée automatiquement, à la clôture de chaque arrêté, séparément pour chaque contrat individuel, conformément aux notes techniques.

Provision pour frais de gestion :

Elle est constituée pour couvrir les charges de gestion futures des contrats qui ne sont pas couvertes par ailleurs.

Provision pour participation aux bénéfices :

Elle est constituée pour enregistrer l'engagement de la compagnie envers les bénéficiaires des contrats lorsque les montants dus au titre des bénéfices n'ont pas encore été versés ou crédités au compte de l'assuré.

Provision pour sinistres à payer :

Il s'agit de la dette de la compagnie envers ses assurés pour les sinistres, rachats, arrivés à échéance déclarés mais non encore décaissés par la compagnie ainsi que les sinistres survenus mais non encore déclarés (les sinistres tardifs).

Provision d'égalisation :

Il s'agit des montants provisionnés pour permettre d'égaliser les fluctuations des taux de sinistres pour les années à venir dans le cadre des opérations d'assurance groupe contre le risque décès.

I- Charges par destination

Les charges par destination correspondent à la répartition analytique des charges par nature entre les différentes destinations représentatives des activités d'assurance vie :

- Frais d'acquisitions
- Frais d'administration des contrats
- Frais de gestion des sinistres
- Frais de gestion des placements
- Autres charges techniques

La répartition des charges par nature dans les comptes de charges par destination est réalisée comme suit :

- Les charges se reportant exclusivement à l'une des activités techniques citées ci-dessus sont directement affectées aux comptes par destinations correspondants.
- Les charges à plus d'une activité technique sont affectées par le biais de clés de répartition déterminées sur des critères quantitatifs, notamment :
 - ✓ L'effectif,
 - ✓ Surface des locaux occupés,
 - ✓ Temps de travail

Les charges non techniques sont ceux sans lien technique avec l'activité d'assurance.

IV- Notes explicatives des principales rubriques des états financiers

Les chiffres figurant au niveau des notes sont exprimés en Dinar Tunisien.

A- NOTES SUR LE BILAN

Mouvements sur les éléments de l'actif

Les mouvements sur les éléments de l'actif ont été détaillés dans un tableau établi conformément à l'annexe 8 de la norme Comptable N°26 relatives à la présentation des états financiers des entreprises d'assurances et/ou de réassurance (Cf. Annexe 8).

AC1 Actifs incorporels

Les actifs incorporels totalisant au 31/12/2024, le montant brut de 1 150 178 dinars et la valeur nette d'amortissements de 440 565 dinars, correspondent aux coûts de mise en place de logiciels d'exploitation et de gestion de la Compagnie.

Le coût des deux logiciels est amorti linéairement au taux de 33.33%.

AC22 Autres installations, outils et mobilier

Les autres installations, outils et mobiliers totalisant 3 479 242 dinars au 31/12/2024 se détaillent comme suit :

Désignation	Valeur brute	Taux d'amort.	Amortissement	Valeur nette
Matériel de transport	1 307 332	20%	648 080	659 252
Matériel et Mobiliser de Bureau	447 213	20%	401 575	45 638
Matériel informatique	1 724 697	33,33%	810 249	914 448
Total	3 479 242		1 859 904	1 619 338

AC 3 Placements

AC31 Terrains et constructions

La valeur brute des Terrains et constructions totalisant 42 843 823 dinars au 31/12/2024 se détaille comme suit :

• Terrain	1 429 103
• Construction	1 295 042
• Agencement et Aménagement Construction	1 959 465
• Immeuble d'exploitation encours nouveau siège social	38 160 213
	<hr/>
	42 843 823

AC33 Autres placements financiers

Les autres placements financiers totalisant 717 452 777 dinars au 31/12/2024, se détaillent comme suit :

Désignation	Valeur brute 2024	Provision pour dépréciation	Valeur nette 2024	Valeur nette 2023
Bons de trésor	460 635 842	0	460 635 842	364 573 936
Emprunt national	115 000 000	0	115 000 000	75 312 500
Emprunts obligataires	15 400 000	0	15 400 000	30 913 800
Actions cotées	6 996 170	6 500 526	495 644	599 109
Actions Attijari SICAV	18 938 620	0	18 938 620	41 591 239
Avances sur contrats	83 756 556	0	83 756 556	83 641 977
Certificats de dépôt	15 000 000	0	15 000 000	119 500 000
Prêts et Cautionnements	1 725 589	0	1 725 589	1 814 388
Total	717 452 777	6 500 526	710 952 251	717 946 949

Les actions cotées se détaillent comme suit :

- 985 376 Actions UADH acquises en 2015 à 6 996 170 dinars, provisionnés à fin 2023 à concurrence de 6 397 061 dinars, ont enregistré à la clôture de l'exercice 2024 une dépréciation supplémentaire pour 103 464 dinars reprise d'égal montant (soit une dépréciation totale 92.92% du coût historique).

Les placements ont fait l'objet d'une synthèse dans un tableau établi conformément à l'annexe 9 « Etat récapitulatif des placements » de la norme Comptable N°26 relative à la présentation des états financiers des entreprises d'assurances et/ou de réassurance (Cf. Annexe 9).

AC5 Parts des réassureurs dans les provisions techniques

La part des réassureurs dans les provisions techniques constatées à la clôture de l'exercice 2024, s'élève à 1 105 004 dinars contre 570 047 dinars en 2023, s'analysant comme suit :

	2024	2023
• Part des réassureurs dans les provisions mathématiques relative à la cession en facultative d'un contrat « Assuremprunt » ayant fait l'objet de lettres de garantie de la part des réassureurs	81 426	87 110
• Part des réassureurs dans les provisions pour sinistres à payer relative aux primes décès cédés aux réassureurs dans le cadre de traités en excédent de sinistres	1 023 578	482 937
Total	1 105 004	570 047

AC611 Primes acquises et non émises

Les primes acquises et non émises, s'élevant au 31/12/2024 à 18 249 275 dinars contre 15 710 592 dinars pour l'exercice précédent, correspondent à des primes à émettre relatives à des primes échelonnées, ou bien des primes afférentes à l'exercice courant mais qui n'ont pas pu être émises (ou annulées) en raison des délais incompressibles ou bien de retard dans les traitements informatiques.

Elles se détaillent comme suit :

	2024	2023
• Primes acquises et non émises	19 441 080	16 724 212
• Provision pour primes à annuler	<1 191 805>	<1 013 620>
Total	18 249 275	15 710 592

AC62 Créances nées d'opérations de réassurance

Les créances nées d'opérations de réassurance totalisant 1 362 934 dinars au 31/12/2024 s'analysent comme suit :

Solde comptes de réassurance 2019	23 401
Solde comptes de réassurance 2020	3 544
Solde comptes de réassurance 2021	64 115
Solde comptes de réassurance 2022	176 048
Solde comptes de réassurance 2023	274 306
Solde comptes de réassurance 2024	821 520
Total	1 362 934

AC63 Autres créances

Les autres créances totalisant 8 075 388 dinars au 31/12/2024 contre 5 239 370 dinars au 31/12/2023, se détaillent comme suit :

Désignation	2024	2023
Personnel avances et acomptes	569 766	619 171
Crédits d'IS	6 777 467	4 169 756
Fournisseurs avances et acomptes	708	309 511
Autres débiteurs	727 447	140 932
Total	8 075 388	5 239 370

AC 71 Avoirs en banque, CCP, chèques et caisse

Les avoirs en banque, CCP, chèques et caisse totalisent au 31/12/2024 la somme de 97 137 703 dinars contre 41 433 841 dinars au 31/12/2023:

Désignation	2024	2023
Comptes courants	87 933 907	38 607 121
Compte chez Attijari Intermédiation	9 199 924	2 824 690
Caisse Siège	3 872	2 030
Total	97 137 703	41 433 841

AC73 Comptes de régularisation actifs

Les comptes de régularisation actifs totalisant 40 166 691 dinars au 31/12/2024 contre 38 138 597 dinars au 31/12/2023, se détaillent comme suit :

Désignation	2024	2023
Amortissement des différences sur les prix de remboursement des BTA (décotes)	18 669 047	14 821 178
Intérêts courus et échus sur placements	20 746 928	22 840 313
Agios créditeurs relatifs aux comptes courants bancaires	185 995	123 101
Charges constatées d'avance	403 842	193 126
Autres	160 879	160 879
Total	40 166 691	38 138 597

Mouvements sur les éléments des capitaux propres et des passifs

CP1 Capitaux propres

Les capitaux propres avant résultat totalisent 56 296 484 dinars au 31/12/2024 contre 57 591 452 dinars en 2023. La variation, de -1 294 968 dinars, correspond à l'affectation du montant du résultat bénéficiaire de l'exercice 2023 en résultats reportés et à la distribution des dividendes.

PA2 Provisions pour autres risques et charges

Les provisions pour autres risques et charges totalisant 619 493 dinars au 31/12/2024, détaillées comme suit:

Désignation	2024
Provisions pour congés à payer	398 119
Provision pour IDR	221 374
Total des provisions techniques	619 493

PA3 Provisions techniques brutes

Les provisions techniques brutes totalisant 822 477 178 dinars au 31/12/2024 contre 742 712 462 dinars au 31/12/2023, détaillées comme suit:

Désignation	2024	2023
Provisions mathématiques Epargne	769 297 931	695 509 354
Provision pour participation aux bénéfices	22 168 690	19 988 194
S/T Provisions Epargne	791 466 621	715 497 548
Provisions mathématiques Décès	14 197 807	13 143 275
Provisions pour sinistres à payer Décès	15 996 948	13 381 337
Provision pour frais de gestion des sinistres	799 846	669 067
Provisions d'égalisation	15 956	21 235
S/T Provisions Décès	31 010 557	27 214 914
Total des provisions techniques	822 477 178	742 712 462

PA 61 Dettes nées d'opérations d'assurance directe

Les dettes nées d'opérations d'assurance directe totalisant 13 628 412 dinars au 31/12/2024 contre 9 716 106 dinars pour l'exercice précédent, correspondent principalement au montant des commissions d'acquisition et de gestion des encours revenant à la Banque Attijari de Tunisie, au titre de l'exercice 2024, dans le cadre des opérations de Bancassurance.

PA 63 Autres dettes

Les autres dettes totalisant au 31/12/2024 la somme de 1 289 979 dinars contre 2 107 930 dinars au 31/12/2023, se détaillent comme suit:

Désignation	2024	2023
Impôts et taxes	526 405	468 017
CNSS	214 515	197 101
Etat, organismes de sécurité sociale, collectivités publiques	740 920	665 118
Divers fournisseurs d'exploitation	495 554	1 247 078
Fournisseurs factures non encore parvenues	51 364	192 420
Créditeurs divers	546 918	1 439 498
Personnel rémunérations dues	2 141	3 314
Total	1 289 979	2 107 930

PA71 Comptes de régularisation Passif

Les comptes de régularisation Passifs totalisant 12 894 449 dinars au 31/12/2024 contre 12 033 605 dinars au 31/12/2023, se détaillent comme suit :

Désignation	2024	2023
Provision pour bonus à payer	950 000	900 000
Provision Rémunération spéciale	144 900	110 000
Provision Challenges aux réseaux	751 499	740 270
Provisions pour cadeaux	185 053	166 500
Commission d'acquisition/PANE	1 235 586	1 036 209
Provisions pour congés	-	370 332
Provision pour départ à la retraite	-	156 239
Cotisations Assurance Groupe à payer	142 011	94 439
Redevance SI WASSIL	1 107 953	1 400 337
Provision IS	921 242	921 242
Diverses charges à payer	7 401 269	6 072 256
Capitaux constitutifs de rentes	54 936	65 781
Total	12 894 449	12 033 605

B- NOTES SUR LE RESULTAT TECHNIQUE VIE

Le résultat technique de l'exercice 2024 est bénéficiaire de + 21 778 102 dinars contre un bénéfice de + 20 210 207 dinars pour l'exercice précédent.

Un état de résultat technique par catégories de contrats a été établi selon le modèle prévu par l'annexe 12 de la norme Comptable N°26 relative à la présentation des états financiers des entreprises d'assurances et/ou de réassurance (Cf. Annexe 12).

PRV1 Primes

Les primes acquises nettes des cessions de réassurance s'élèvent au 31/12/2024 à 141 663 231 dinars contre 133 290 739 dinars pour l'exercice précédent, détaillées comme suit :

Désignation	2024	2023	Variation	%
Primes émises	139 843 492	136 385 632	3 457 860	2,54%
Primes annulées	-178 186	-1 042 362	864 176	-82.9%
Primes émises nettes	139 665 306	135 343 270	4 322 036	3.19%
Variation Primes acquises non encore émises	2 698 935	-1 407 003	+4 105 938	+291.8%
Chiffre d'affaires	142 364 241	133 936 267	8 427 974	6.29%
Primes cédées	-701 010	-645 528	-55 482	8.59%
Total net	141 663 231	133 290 739	8 372 492	6.28%

- Le chiffre d'affaires a enregistré en 2024 une progression de 6.29%.
- Les primes annulées concernant principalement les primes d'Épargne ont enregistré une diminution de 82.9%.

PRV2 Produits de placements

Les produits des placements totalisent 64 386 238 dinars au 31/12/2024 contre 57 926 976 dinars pour l'exercice précédent, soit une hausse de +11.15%.

PRV4 Autres produits techniques

Les autres produits techniques totalisant 1 006 972 dinars au 31/12/2024 contre 821 639 dinars l'exercice précédent, correspondent aux montants des prélèvements de pénalités et des frais de gestion au titre des rachats de contrats d'Épargne.

CHV1 Charge de sinistres

Les charges de sinistres et des prestations payées nettes de cessions de réassurance totalisent 89 209 651 dinars au 31/12/2024 contre 53 761 661 dinars pour l'exercice précédent, détaillées comme suit :

Désignations	2024	2023
Sinistres payés	6 062 390	4 229 158
Part des réassureurs	-423 011	-633 816
<i>S/T</i>	5 639 379	3 595 342
Variations des provisions pour sinistres à payer	2 615 610	1 376 879
Part des réassureurs	-540 641	-70 342
<i>S/T</i>	2 074 969	1 306 537
Prestations payées	80 417 390	47 803 600
Variation des provisions pour prestations à payer	0	0
<i>S/T</i>	80 417 390	47 803 600
Charges de gestion des sinistres	947 132	967 338
Variation provision pour charges de sinistres	130 781	88 844
<i>S/T</i>	1 077 913	1 056 182
Total charges de sinistre	89 209 651	53 761 661

CHV2 Variation des autres provisions

La variation des autres provisions techniques s'élève au 31/12/2024 à 77 035 212 dinars contre 101 898 490 dinars, détaillée comme suit :

Désignation	2024	2023
Var. Provisions mathématique Epargne	73 788 577	97 478 641
Var. Provision pour participation aux bénéfices	2 180 496	2 994 238
Var. Provisions mathématique Décès	214 335	1 015 162
Var. Provisions mathématique PU Assur emprunt	840 196	409 008
Var. Provision d'égalisation	-5 278	-14 466
Total brut de la variation des autres provisions d'assurance vie	77 018 326	101 882 583
Var. Part des réassureurs dans les PM	-16 886	-15 906
Total net de la variation des autres provisions d'assurance vie	77 035 212	101 898 490

CHV4 Frais d'exploitation

Les frais d'exploitation totalisent 14 350 002 dinars au 31/12/2024 contre 12 078 403 dinars pour l'exercice précédent. Ces frais représentent 10.08% du total des primes acquises en 2024 contre 9.02% pour 2023.

Ils correspondent aux frais directement ou indirectement imputables aux activités d'acquisition et d'administration des contrats.

CHV5 Autres charges techniques

Les autres charges techniques totalisent 4 026 096 dinars au 31/12/2024 contre 3 559 762 dinars pour l'exercice précédent. Ils correspondent aux frais internes et externes qui ne peuvent être affectés ni directement ni indirectement par l'application d'une clé de répartition à l'une des destinations représentatives de l'activité d'assurance vie.

CHV9 Charges de placements

Les charges de placements totalisent 657 378 dinars au 31/12/2024 contre 530 831 dinars au titre de l'exercice précédent.

Elles correspondent aux frais directement imputables, tels que les frais de bourse et les frais de courtage, ainsi que les frais indirectement imputables aux activités de gestion des placements, tels que les charges de personnel, les loyers et les amortissements des équipements d'exploitation.

Ces charges ont été synthétisés dans un tableau établi selon le modèle prévu par l'annexe 11 de la norme Comptable N°26 relative à la présentation des états financiers des entreprises d'assurances et/ou de réassurance (Cf. Annexe 11).

C- NOTES SUR LE RESULTAT GLOBAL

PRNT1 Produits des placements

Les produits des placements « libres » totalisent 1 320 768 dinars au 31/12/2024 contre 1 682 605 dinars pour l'exercice précédent.

CHNT3 Autres charges non techniques

Les Autres charges non techniques totalisant 1 100 000 dinars au 31/12/2024 correspondent au montant d'une provision pour risques et charges sans lien technique avec l'activité d'assurance.

D- NOTES SUR L'ETAT DE FLUX DE TRESORERIE

Les flux de trésorerie provenant de l'exploitation totalisant un solde positif de 96 273 733 dinars au 31/12/2024 contre un solde positif de 4 907 216 dinars pour l'exercice précédent s'analysent comme suit :

- Les encaissements des primes reçues des assurés totalisent 144 234 802 dinars au 31/12/2024 contre 139 574 927 dinars pour l'exercice précédent.
- Les sommes versées pour paiement des sinistres totalisent 86 479 780 dinars au 31/12/2024 contre 52 032 758 pour l'exercice précédent.
- Les décaissements au titre primes cédés aux réassureurs s'élèvent à 695 070 dinars au 31/12/2024 contre 313 567 dinars pour l'exercice précédent.
- Commissions reçues sur les cessions totalisent 3 942 dinars au 31/12/2024 contre 26 743 pour l'exercice précédent.

- Les commissions versées aux intermédiaires totalisent 6 116 498 dinars au 31/12/2024 contre 5 577 334 dinars l'exercice précédent.
- Les sommes versées aux fournisseurs et au personnel totalisent 25 996 864 dinars au 31/12/2024 contre 18 299 854 pour l'exercice précédent.
- La variation des dépôts auprès des cédantes présentent au 31/12/2024 un solde positif de 542 340 dinars contre 71 999 pour l'exercice précédent.
- Les décaissements liés à l'acquisition des placements financiers totalisent 121 876 273 dinars au 31/12/2024 contre 108 952 944 dinars pour l'exercice précédent.
- Les encaissements liés à la cession de placements financiers s'élèvent à 132 012 406 dinars au 31/12/2024 contre 2 370 241 dinars pour l'exercice précédent.
- Les produits financiers reçus au 31/12/2024 s'élèvent à 60 644 728 dinars contre 48 039 764 dinars pour l'exercice précédent.
- Les flux de trésorerie provenant des activités d'investissement totalisent un solde négatif de 27 569 936 dinars au 31/12/2024 contre 3 013 716 dinars pour l'exercice précédent, correspondant principalement aux décaissements provenant de l'acquisition d'un nouveau siège social.

V- AUTRES NOTES AUX ETATS FINANCIERS

1. PASSIFS EVENTUELS

Une opposition administrative a été prononcée par le Receveur des Finances de Rades le 19 septembre 2019 à l'encontre de la Compagnie, pour le recouvrement d'un montant de 5 243 324,949 dinars, et ce, suite à une déclaration tardive de sa part concernant un débiteur du Trésor Public.

Suite à cette opposition administrative, la Compagnie a entrepris toutes les actions nécessaires afin de bien justifier à l'Administration, l'absence de toute relation avec le débiteur en question, ainsi que de démontrer la bonne foi du retard de déclaration.

A l'issue de ces actions, l'Administration a suspendu toute action de recouvrement à l'encontre de la Compagnie.

Pour conforter le classement définitif de cette opposition, la Compagnie a saisi, en date du 18 janvier 2020, la Cour d'Appel afin de demander l'annulation de l'opposition et d'obtenir ainsi une main levée totale et définitive.

Une audience pour délibération a été tenue le 31 mars 2021. Toutefois, le jugement ne nous a pas été notifié à ce jour.

2. LES ENGAGEMENTS RECUS ET DONNEES

La société n'a pas d'engagements sous forme de garanties ou autre (reçus ou obtenus) au 31 décembre 2024.

3. EVENEMENTS POSTERIEURS A LA CLOTURE

Les présents états financiers ont été autorisés pour publication par le Conseil d'Administration du 28/02/2025.

Nous n'avons pas identifié de situations ou d'évènements survenues après la date de clôture de l'exercice 2024 impliquant la modification de certains postes de l'actif ou du passif ou entrainer une information complémentaire.

4. OPERATIONS AVEC LES PARTIES LIEES

Les opérations réalisées en 2024 avec les parties liées se présentent comme suit :

➤ *Emprunts obligataires*

Parties liées	Souscriptions	Amortissements	Solde clôture	Coupons bruts
Attijari leasing	0	4 200 000	9 000 000	1 331 500
Attijari Banque	0	3 213 800	6 000 000	933 335

➤ *Certificats de dépôt - DAT*

Parties liées	Souscriptions	Remboursements	Solde clôture	Intérêts perçus d'avance
Attijari Bank	90 000 000	204 500 000	5 000 000	14 185 376

➤ *SICAV Obligataire*

Parties liées	Souscriptions	Rachats	Plus-value	Dividendes	Solde clôture
Attijari intermédiation	10 850 808	423	0.5	346 680	12 963 144
Attijari Bank	13 000 003	47 200 060	697 052	2 201 167	5 975 476

➤ *Bancassurance* (Commissions d'acquisition et de gestion)

Parties liées	Règlements	Solde clôture	Commissions passées en charges
Attijari Bank	5 902 751	6 401 917	6 615 795

➤ *Location serveurs & Refacturation de frais de télécommunication*

Parties liées	Règlements	Solde clôture	Montant passé en charges
Attijari Bank	0	0	32 229

➤ *Challenge*

Parties liées	Montant passé en charges
Attijari Bank	751 499

➤ *Redevance SI*

Parties liées	Règlements	Montant passé en charges
Wafa assurance	2 784 777	2 559 750

➤ **Réassurance**

Parties liées	Règlements PMD
Wafa assurance	109 120

Annexes

Annexe 8
Mouvements ayant affecté les éléments de l'actifs

Désignation	Valeur brute				Amortissements et provisions								V.C.N. à la clôture
	à l'ouverture	Acquisitions	Cessions	Ala clôture	A l'ouverture		Augmentations		Diminutions (1)		Ala clôture		
					Amortissements	Provisions	Amortissements	Provisions	Amortissements	Provisions	Amortissements	Provisions	
Actifs incorporels	1 097 201	257 445	204 468	1 150 178	513 846	0	195 767	0	0	0	709 613	0	440 565
Frais de recherche et développement	0			0	0	0					0	0	0
Concessions, brevets, licences, marques	729 703	257 445	0	987 148	513 846	0	195 767	0	0	0	709 613	0	277 534
Fonds de commerce	0			0	0	0					0	0	0
Acomptes versés	367 498	0	204 468	163 030	0	0	0	0	0	0	0	0	163 030
Actifs corporels d'exploitation	2 851 844	695 398	68 000	3 479 242	1 305 293	0	554 611	0	0	0	1 859 904	0	1 619 339
Installations techniques et machines	0			0	0	0					0	0	0
Autres installations, outillage et mobilier	2 851 844	695 398	68 000	3 479 242	1 305 293	0	554 611	0	0	0	1 859 904	0	1 619 339
Acomptes versés	0			0	0	0					0	0	0
Placements	781 676 958	1 026 928 732	951 171 387	857 434 302	1 608 003	6 397 061	145 533	103 464	0	0	1 753 536	6 500 525	849 180 240
Terrains et constructions d'exploitation et hors exploitation	15 899 106	26 944 717	0	42 843 823	1 608 003	0	145 533	0	0	0	1 753 536	0	41 090 287
<i>Placements dans les entreprises liées</i>	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Parts	0			0	0	0					0	0	0
Bons et obligations	0			0	0	0					0	0	0
<i>Placements dans les entreprises avec un lien de participation</i>	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Parts	0			0	0	0					0	0	0
Bons et obligations	0			0	0	0					0	0	0
Autres placements financiers	765 777 851	999 984 015	951 171 387	814 590 479	0	6 397 061	0	103 464	0	0	0	6 500 525	808 089 954
Actions, autres titres à revenu variable	48 587 409	23 850 811	46 503 430	25 934 790	0	6 397 061	0	103 464	0	0	0	6 500 525	19 434 265
Obligations et autres titres à revenu fixe	470 800 236	151 000 000	30 764 394	591 035 842	0	0					0	0	591 035 842
Prêts hypothécaire	0			0	0	0					0	0	0
Autres prêts	85 456 365	21 040 571	21 023 792	85 473 144	0	0					0	0	85 473 144
Dépôt auprès des établ. Bancaires et financiers	160 933 841	804 083 632	852 879 770	112 137 703	0	0					0	0	112 137 703
Autres	0	9 000		9 000	0	0					0	0	9 000
Créances pour espèces déposés	0			0	0	0					0	0	0
Placements des contrats en UC	0			0	0	0					0	0	0
TOTAL	785 626 003	1 027 881 575	951 443 855	862 063 722	3 427 142	6 397 061	895 912	103 464	0	0	4 323 054	6 500 525	851 240 143

Annexe N°9
Etat récapitulatif des placements

	Valeur brute	Valeur nette	juste valeur	Plus ou moins value latente
Placements immobiliers et placements immobiliers en cours	42 843 823	41 090 287		-1 753 536
Actions et autres titres à revenu variable autres que les parts d'OPCVM	25 934 790	19 434 265		-6 500 525
Parts d'OPCVM détenant uniquement des titres à revenu fixe				
Autres parts d'OPCVM				
Obligations et autres titres à revenu fixe	606 035 842	591 035 842		15 000 000
Prêts hypothécaires				
Autres prêts et effets assimilés	85 473 144	85 473 144		
Dépôts auprès des entreprises cédantes				
Autres dépôts	97 146 703	112 137 703		-14 991 000
Actifs représentatifs de contrats en unités de comptes				0
Total des Placements	857 434 302	849 171 240	0	-8 245 062
Dont montant de ces placements qui est admis à la représentation des provisions techniques	857 434 302	849 171 240		8 263 062
Autres actifs affectables à la représentation des provisions techniques autres que les placements ou la part des réassureurs dans les provisions techniques				
Total	857 434 302	849 171 240	0	8 263 062

Annexe 10
Etat des règlements et des provisions pour sinistres décès à payer

Année d'inventaire	Exercice de survenance	
	2013	2014
Inventaire 2014		
Règlements cumulés	0	170 194
Provisions pour sinistres	1 000	94 190
Total charges des sinistres	1 000	264 384
Primes acquises	208 116	2 973 594
% sinistres / primes acquises	0,48%	8,89%

Année d'inventaire	Exercice de survenance		
	2013	2014	2015
Inventaire 2015			
Règlements cumulés	51 326	190 232	60 312
Provisions pour sinistres déclarés	40 500	342 649	777 244
Total charges des sinistres	91 826	532 881	837 556
Primes acquises	208 116	2 973 594	6 013 229
% sinistres / primes acquises	44,12%	17,92%	13,93%

Année d'inventaire	Exercice de survenance			
	2013	2014	2015	2016
Inventaire 2016				
Règlements cumulés	51 326	261 921	344 482	144 581
Provisions pour sinistres déclarés	41 500	301 821	811 324	1 354 368
Total charges des sinistres	92 826	563 742	1 155 806	1 498 948
Primes acquises	208 116	2 973 594	6 013 229	9 575 231
% sinistres / primes acquises	44,60%	18,96%	19,22%	15,65%

Année d'inventaire	Exercice de survenance				
	2013	2014	2015	2016	2017
Inventaire 2017					
Règlements cumulés	51 326	315 502	518 904	553 899	185 664
Provisions pour sinistres déclarés	42 500	247 837	677 209	1 404 032	1 639 230
Total charges des sinistres	93 826	563 339	1 196 113	1 957 932	1 824 894
Primes acquises	208 116	2 973 594	6 013 229	9 575 231	12 165 760
% sinistres / primes acquises	45,08%	18,94%	19,89%	20,45%	15,00%

Année d'inventaire	Exercice de survenance					
	2013	2014	2015	2016	2017	2018
Inventaire 2018						
Règlements cumulés	89 202	391 643	845 435	1 112 333	1 097 092	843 489
Provisions pour sinistres déclarés	1 000	149 503	349 045	806 236	1 398 377	1 724 297
Total charges des sinistres	90 202	541 146	1 194 480	1 918 569	2 495 469	2 567 786
Primes acquises	208 116	2 973 594	6 013 229	9 575 231	12 165 760	14 090 001
% sinistres / primes acquises	43,34%	18,20%	19,86%	20,04%	20,51%	18,22%

Année d'inventaire	Exercice de survenance						
	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019
Inventaire 2019							
Règlements cumulés	89 202	391 643	907 969	1 238 314	1 487 975	2 151 444	1 608 595
Provisions pour sinistres déclarés	1 000	172 736	285 757	609 028	1 138 577	1 319 699	1 478 031
Total charges des sinistres	90 202	564 379	1 193 726	1 847 343	2 626 551	3 471 143	3 086 626
Primes acquises	208 116	2 973 594	6 013 229	9 575 231	12 165 760	14 090 001	16 268 843
% sinistres / primes acquises	43,34%	18,98%	19,85%	19,29%	21,59%	24,64%	18,97%

Année d'inventaire	Exercice de survenance							
	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020
Inventaire 2020								
Règlements cumulés	89 202	394 283	909 969	1 246 639	1 515 642	2 318 839	2 349 803	1 175 526
Provisions pour sinistres déclarés	0	132 703	226 580	473 803	896 016	1 161 365	1 662 006	1 875 967
Total charges des sinistres	89 202	526 986	1 136 549	1 720 442	2 411 658	3 480 204	4 011 809	3 051 493
Primes acquises	208 116	2 973 594	6 013 229	9 575 231	12 165 760	14 090 001	16 268 843	16 043 348
% sinistres / primes acquises	42,86%	17,72%	18,90%	17,97%	19,82%	24,70%	24,66%	19,02%

Année d'inventaire	Exercice de survenance									
	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022
Inventaire 2021										
Règlements cumulés	89 202	397 403	911 969	1 257 141	1 590 796	2 501 581	3 072 871	3 396 050	2 157 641	1 021 680
Provisions pour sinistres déclarés	0	125 833	197 330	438 866	800 223	884 704	1 073 926	1 690 837	2 275 237	1 466 421
Total charges des sinistres	89 202	523 236	1 109 299	1 696 007	2 391 019	3 386 285	4 146 797	5 086 886	4 432 878	2 542 101
Primes acquises	208 116	2 973 594	6 013 229	9 575 231	12 165 760	14 090 001	16 268 843	16 043 348	20 533 435	21 599 000
% sinistres / primes acquises	42,86%	17,60%	18,45%	17,71%	19,65%	24,03%	25,49%	31,71%	21,59%	11,63%

Année d'inventaire	Exercice de survenance										
	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023
Inventaire 2022											
Règlements cumulés	89 362	412 602	854 736	1 263 901	1 606 797	2 517 582	3 094 431	3 704 497	4 550 390	5 431 246	2 192 814
Provisions pour sinistres déclarés	120 891	216 774	409 736	746 393	746 393	825 962	910 261	1 462 872	2 514 572	1 466 421	1 021 680
Total charges des sinistres	89 362	533 493	1 071 510	1 673 637	2 353 190	3 343 544	4 004 692	5 167 368	7 064 962	4 475 166	2 488 101
Primes acquises	208 116	2 973 594	6 013 229	9 575 231	12 165 760	14 090 001	16 268 843	16 043 348	20 533 435	19 493 902	21 064 116
% sinistres / primes acquises	42,94%	17,94%	17,82%	17,48%	19,34%	23,73%	24,62%	32,21%	34,41%	22,96%	12,83%

Année d'inventaire	Exercice de survenance											
	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024
Inventaire 2023												
Règlements cumulés	89 362	417 122	866 008	1 273 654	1 656 884	2 588 258	3 264 522	4 019 974	5 431 246	2 192 814	1 545 292	1 168 571
Provisions pour sinistres déclarés	118 791	202 211	400 105	746 393	746 393	825 962	910 261	1 027 686	1 629 763	2 282 352	1 810 822	1 168 571
Total charges des sinistres	89 362	535 913	1 068 219	1 673 759	2 353 724	3 339 929	3 987 557	5 047 661	7 061 009	4 475 166	3 356 113	2 337 034
Primes acquises	208 116	2 973 594	6 013 229	9 575 231	12 165 760	14 090 001	16 268 843	16 043 348	20 533 435	19 493 902	21 064 116	23 377 034
% sinistres / primes acquises	42,94%	18,02%	17,76%	17,48%	19,35%	23,70%	24,51%	31,46%	34,39%	22,96%	15,93%	10,00%

Année d'inventaire	Exercice de survenance												
	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024	
Inventaire 2024													
Règlements cumulés	89 362	419 162	904 715	1 300 132	1 694 714	2 599 643	3 286 584	4 026 821	5 463 951	2 717 229	2 508 062	1 168 571	
Provisions pour sinistres déclarés	116 751	162 638	372 627	662 613	739 286	697 895	968 706	1 564 693	2 161 351	2 276 633	2 276 633	2 757 024	
Total charges des sinistres	89 362	535 913	1 067 353	1 672 759	2 357 327	3 338 929	3 984 479	4 995 527	7 028 644	4 878 579	4 784 695	3 925 595	
Primes acquises	208 116	2 973 594	6 013 229	9 575 231	12 165 760	14 090 001	16 268 843	16 043 348	20 533 435	19 493 902	21 064 116	23 377 034	
% sinistres / primes acquises	42,94%	18,02%	17,75%	17,47%	19,38%	23,70%	24,49%	31,14%	34,23%	25,03%	22,71%	16,79%	

Annexe N°11
Ventilation des charges et des produits des placements

	Revenus et frais financiers concernant les placements dans des entreprises liées et avec lien de participations	Autres revenus et frais financiers	Total
Revenus des placements immobiliers			
Revenu des participations			
Revenu des autres placements		65 707 006	65 707 006
Autres revenu financiers (commissions, honoraires)			
Total produits des placements	0	65 707 006	65 707 006
Intérêts			
Frais externes		657 378	657 378
Autres frais		0	0
Total charges des placements	0	657 378	657 378

ANNEXE N°12
Résultat technique par catégorie d'assurance vie

	Total
Primes	142 364 241
Charges de prestations	90 173 303
Charges des provisions d'assurance vie et des autres provisions techniques	74 837 830
Ajustement ACAV (Assurance à Capital Variable)	
Solde de souscription	-22 646 892
Frais d'acquisition	10 740 004
Autres charges de gestion nettes	6 633 064
Charges d'acquisition et de gestion nettes	17 373 068
Produits nets de placements	63 728 859
Participation aux résultats et intérêts techniques	2 180 496
Solde financier	61 548 363
Primes cédées et/ou rétrocédées	701 010
Part des réassureurs et/ou des rétrocessionnaires dans les charges de prestations	423 011
Part des réassureurs et/ou des rétrocessionnaires dans les charges de provisions	523 756
Part des réassureurs et/ou des rétrocessionnaires dans la participation aux résultats	0
Commissions reçues des réassureurs et/ou des rétrocessionnaires	3 942
Solde de réassurance et/ou de rétrocession	-249 699
Résultat technique	21 778 102
Informations complémentaires	
Montants des rachats	83 645 537
Intérêts techniques bruts de l'exercice	25 071 400
Provisions techniques brutes à la clôture	822 477 179
Provisions techniques brutes à l'ouverture	742 712 462
A déduire	
Provision devenues exigibles	

ANNEXEN°14
Tableau récapitulatif des éléments constitutifs de la participation
des assurés aux résultats techniques et financiers

	Exercice								
	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024
Participation aux résultats (1) (état de résultat technique)									
. Participation attribuée à des contrats (y compris intérêts techniques)	4 225 113	6 397 313	9 719 219	15 683 186	17 056 435	23 090 588	31 412 314	42 383 133	47 240 090
. Variation de la provision pour participation aux bénéfices	536 163	1 425 943	2 844 154	2 716 128	1 755 467	2 591 327	4 381 644	2 994 238	2 180 496
Participation aux résultats des contrats d'assurances vie (2)									
. Provisions mathématiques moyennes	107 379 714	151 615 388	207 116 040	273 234 146	352 546 903	451 588 768	552 038 183	654 753 059	732 403 642
. Montant minimum de participation									
. Montant effectif de la participation dont attribuée (y compris intérêts tech.)									
dont variation de la provision pour PB									

ANNEXEN°15
Tableau de raccordement du résultat technique par catégorie d'assurance

	Produits décès	Produits épargne	Total	Raccordement
Primes			142 364 241	PRV1 1ère colonne
Charges de prestations			90 173 303	CHV1 1ère colonne
Charges des provisions d'assurance vie et des autres provisions techniques			74 837 830	CHV2 1ère colonne
Ajustement ACAV (Assurance à Capital Variable)				
Solde de souscription			-22 646 892	
Frais d'acquisition			10 740 004	CHV41+CHV42
Autres charges de gestion nettes			6 633 064	CHV43+CHV5-PRV4
Charges d'acquisition et de gestion nettes			17 373 068	
Produits nets de placements			63 728 859	PRV2-CHV9
Participation aux résultats et intérêts techniques			2 180 496	CHV3 1ère colonne
Solde financier			61 548 363	
Primes cédées et/ou rétrocédées			701 010	PRV1 2ème colonne
Part des réassureurs et/ou des rétrocessionnaires dans les charges de prestations			423 011	CHV11 2ème colonne
Part des réassureurs et/ou des rétrocessionnaires dans les charges de provisions			523 756	(CHV12+CHV21) 2ème colonne
Part des réassureurs et/ou des rétrocessionnaires dans la participation aux résultats			0	
Commissions reçues des réassureurs et/ou des rétrocessionnaires			3 942	CHV44 2ème colonne
Solde de réassurance et/ou de rétrocession			-249 699	
Résultat technique			21 778 102	
Informations complémentaires				
Montants des rachats			83 645 537	
Intérêts techniques bruts de l'exercice			25 071 400	
Provisions techniques brutes à la clôture			822 477 179	
Provisions techniques brutes à l'ouverture			742 712 462	
A déduire				
Provision devenues exigibles				

I. RAPPORT GENERAL

RAPPORT GENERAL DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
ETATS FINANCIERS – EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2024
« Compagnie Nouvelle d'Assurance - Attijari Assurance »

Mesdames, Messieurs les actionnaires,
De la Compagnie Nouvelle d'Assurance « ATTIJARI ASSURANCE »
Angle des Rues du Lac d'Annecy, Rue du Lac Winnipeg, Tunis 1053

I. Rapport sur l'audit des états financiers :

1. Opinion

En exécution de la mission de commissariat aux comptes qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale du 27 Mai 2024, nous avons effectué l'audit des Etats Financiers de la société Compagnie Nouvelle d'Assurance -ATTIJARI ASSURANCE qui comprennent le bilan arrêté au 31 décembre 2024, l'état de résultat et l'état des flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, ainsi que les notes annexes, y compris le résumé des principales méthodes comptables.

Ces états financiers font ressortir des capitaux propres positifs de 68 196 702 Dinars, y compris le résultat bénéficiaire de l'exercice s'élevant à 11 900 218 Dinars.

À notre avis, les Etats Financiers ci-joints présentent sincèrement, dans tous leurs aspects significatifs, la situation financière de la société au 31 décembre 2024, ainsi que sa performance financière et ses flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, conformément au Système Comptable des Entreprises.

2. Fondement de l'opinion

Nous avons effectué notre audit selon les normes internationales d'audit applicables en Tunisie.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'auditeur pour l'audit des Etats Financiers » du présent rapport.

Nous sommes indépendants de la société conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à l'audit des Etats Financiers en Tunisie et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles.

Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

3. Rapport du Conseil d'Administration

La responsabilité du rapport du Conseil d'Administration incombe au Conseil d'Administration.

Notre opinion sur les Etats Financiers ne s'étend pas au rapport du Conseil d'Administration et nous n'exprimons aucune forme d'assurance que ce soit sur ce rapport.

En application des dispositions de l'article 266 du Code des Sociétés Commerciales, notre responsabilité consiste à vérifier l'exactitude des informations données sur les comptes de la société dans le rapport du Conseil d'Administration par référence aux données figurant dans les Etats Financiers.

Nos travaux consistent à lire le rapport du Conseil d'Administration et, ce faisant, à apprécier s'il existe une incohérence significative entre celui-ci et les Etats Financiers ou la connaissance que nous avons acquise au cours de l'audit, ou encore si le rapport du Conseil d'Administration semble autrement comporter une anomalie significative. Si, à la lumière des travaux que nous avons effectués, nous concluons à la présence d'une anomalie significative dans le rapport du Conseil d'Administration, nous sommes tenus de signaler ce fait.

Nous n'avons rien à signaler à cet égard.

4. Responsabilités de la Direction et des responsables de la gouvernance pour les Etats Financiers

La Direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des Etats Financiers conformément au Système Comptable des Entreprises en Tunisie, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs ainsi que de la détermination des estimations comptables raisonnables au regard des circonstances.

Lors de la préparation des États Financiers, c'est à la Direction qu'il incombe d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la Direction a l'intention de liquider la société ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle. Il incombe aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus d'information financière de la société

5. Responsabilités de l'auditeur pour l'audit des Etats Financiers

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les Etats Financiers pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit, réalisé conformément aux normes internationales d'audit applicables en Tunisie, permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister.

Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des Etats Financiers prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes internationales d'audit applicables en Tunisie, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre :

- Nous identifions et évaluons les risques que les Etats Financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- Nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées dans les circonstances ;
- Nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la Direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière ;
- Nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la Direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les Etats Financiers au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport.
- Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener la société à cesser son exploitation ;
- Nous évaluons la présentation d'ensemble, la forme et le contenu des Etats Financiers, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les Etats Financiers représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle ;
- Nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.

II. Rapport relatif aux obligations légales et réglementaires :

Dans le cadre de notre mission de commissariat aux comptes, nous avons également procédé aux vérifications spécifiques prévues par les normes publiées par l'Ordre des Experts Comptables de Tunisie et par les textes réglementaires en vigueur en la matière.

1. Efficacité du système de contrôle interne

En application des dispositions de l'article 3 de la loi 94-117 du 14 novembre 1994 portant réorganisation du marché financier, nous avons procédé aux vérifications périodiques portant sur l'efficacité du système de contrôle interne support de l'établissement des États Financiers. À ce sujet, nous rappelons que la responsabilité de la conception et de la mise en place d'un système de contrôle interne ainsi que de la surveillance périodique de son efficacité et de son efficience, incombe à la Direction et au Conseil d'Administration.

Sur la base de notre examen, nous avons relevé certaines insuffisances qui ont été consignées dans nos rapports sur l'évaluation du système de contrôle interne et du système d'information communiqués à la Compagnie.

2. Conformité de la tenue des comptes des valeurs mobilières à la réglementation en vigueur

En application des dispositions de l'article 19 du décret n°2001-2728 du 20 novembre 2001, nous avons procédé aux vérifications portant sur la conformité de la tenue des comptes des valeurs mobilières émises par la société avec la réglementation en vigueur. La responsabilité de veiller à la conformité aux prescriptions de la réglementation en vigueur incombe à la Direction.

Sur la base des diligences que nous avons estimées nécessaires à mettre en œuvre, nous n'avons pas détecté d'irrégularités liées à la conformité des comptes des valeurs mobilières de la société « Compagnie Nouvelle d'Assurance – ATIJARI ASSURANCE » avec la réglementation en vigueur.

Fait à Tunis, le 02 mai 2025

Le commissaire aux comptes

M. Mohamed Hédi KAMMOUN

ECC MAZARS

II. Rapport spécial

Rapport Spécial du commissaire aux comptes

Etats financiers - Exercice clos le 31 décembre 2024

« Compagnie Nouvelle d'Assurance - Attijari Assurance »

Messieurs les actionnaires de la société « Compagnie Nouvelle d'Assurance »,

En application des dispositions de l'article 200 et l'article 475 du Code des Sociétés Commerciales, nous reportons ci-dessous sur les conventions conclues et les opérations réalisées au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2024.

Notre responsabilité est de nous assurer du respect des procédures légales d'autorisation et d'approbation de ces conventions ou opérations et de leur traduction correcte dans les états financiers.

Il ne nous appartient pas de rechercher spécifiquement et de façon étendue l'existence éventuelle de telles conventions ou opérations mais de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données et celles obtenues au travers de nos procédures d'audit, leurs caractéristiques et modalités essentielles, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien fondé. Il vous appartient d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions et à la réalisation de ces opérations en vue de leur approbation.

I. Conventions nouvellement conclues au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2024

Votre conseil ne nous a informé d'aucune convention nouvellement conclue au cours de l'exercice arrêté au 31 décembre 2024.

II. Opérations réalisées relatives à des conventions conclues au cours des exercices antérieurs

En application de l'article 200 du Code des Sociétés Commerciales, nous avons été informés que l'exécution des conventions et engagements suivants, approuvées au cours des exercices antérieurs, s'est poursuivie durant l'exercice en cours :

- Attijari Gestion a souscrit auprès de la Compagnie Nouvelle d'Assurance un contrat d'assurance vie pour couvrir les engagements pécuniaires imposés par la réglementation en cas de départ à la retraite de ses salariés. Le contrat « IDR » a été conclu le 17 Octobre 2023. En vertu de ce contrat la Compagnie Nouvelle d'Assurance a réalisé, au titre de l'exercice 2024, un chiffre d'affaires « épargne collectif » pour un montant de 6 250 dinars. Le contrat ne prévoit pas le prélèvement des frais d'acquisition. En revanche, les frais de gestion convenus s'élèvent à 0,3% l'an du capital géré.
- Attijari Intermédiation a souscrit auprès de la Compagnie Nouvelle d'Assurance un contrat d'assurance vie pour couvrir les engagements pécuniaires imposés par la réglementation en cas de départ à la retraite de ses salariés. Le contrat « IDR » a été conclu le 17 Octobre 2023. En vertu de ce contrat la Compagnie Nouvelle d'Assurance a réalisé, au titre de l'exercice 2024, un chiffre d'affaires « épargne

collectif » pour un montant de 8 828 dinars. Le contrat ne prévoit pas le prélèvement des frais d'acquisition. En revanche, les frais de gestion convenus s'élèvent à 0,3% l'an du capital géré.

- Attijari Bank a souscrit auprès de la Compagnie Nouvelle d'Assurance un contrat d'assurance vie pour couvrir les engagements pécuniaires imposés par la réglementation en cas de départ à la retraite de ses salariés. Le contrat « IDR » a été conclu le 30 Novembre 2021. En vertu de ce contrat la Compagnie Nouvelle d'Assurance a réalisé, au titre de l'exercice 2024, un chiffre d'affaires « épargne collectif » pour un montant de 721 003 dinars. Le contrat ne prévoit pas le prélèvement des frais d'acquisition. En revanche, les frais de gestion convenus s'élèvent à 0,3% l'an du capital géré.
- Attijari Leasing a souscrit auprès de la Compagnie Nouvelle d'Assurance un contrat d'assurance vie pour couvrir les engagements pécuniaires imposés par la réglementation en cas de départ à la retraite de ses salariés. Le contrat « IDR » a été conclu le 30 Novembre 2021. En vertu de ce contrat la Compagnie Nouvelle d'Assurance n'a pas réalisé de chiffre d'affaires « épargne collectif », au titre de l'exercice 2024. Le contrat ne prévoit pas le prélèvement des frais d'acquisition. En revanche, les frais de gestion convenus s'élèvent à 0,3% l'an du capital géré.
- Attijari Gestion a souscrit auprès de la Compagnie Nouvelle d'Assurance un contrat d'assurance collective sur la vie. Le contrat a été conclu le 01 Octobre 2023. En vertu de ce contrat la Compagnie Nouvelle d'Assurance a réalisé, au titre de l'exercice 2024, un chiffre d'affaires « épargne collectif » pour un montant de 8 246 dinars. Le contrat ne prévoit pas le prélèvement des frais d'acquisition. En revanche, les frais de gestion convenus s'élèvent à 0,3% l'an du capital géré
- Attijari Intermédiation a souscrit auprès de la Compagnie Nouvelle d'Assurance un contrat d'assurance collective sur la vie. Le contrat a été conclu le 01 octobre 2023. En vertu de ce contrat la Compagnie Nouvelle d'Assurance a réalisé, au titre de l'exercice 2024, un chiffre d'affaires « épargne collectif » pour un montant de 28 118 dinars. Le contrat ne prévoit pas le prélèvement des frais d'acquisition. En revanche, les frais de gestion convenus s'élèvent à 0,3% l'an du capital géré.
- La société Compagnie Nouvelle d'Assurance a constaté une charge au titre de prestations sur le système d'information pour un montant de 1 107 953 dinars et revenant à Wafa Assurance.
- Un avenant a été conclu entre Attijari Bank et la Compagnie Nouvelle d'Assurance portant sur la convention cadre pour la commercialisation des produits de bancassurance. L'avenant a été conclu le 08 Août 2023. En vertu de ce contrat, la liste des produits et le barème des commissions perçues par la banque ont été mises à jour. Une modification sur la commission d'intermédiation et sur les frais de communication et de challenge a été apportée.
- Dans le cadre de la convention de bancassurance conclue entre la société « Compagnie Nouvelle d'Assurance » et « Attijari Bank », et approuvée par l'Assemblée Générale Ordinaire du 12 février 2015 :
 - o La société Compagnie Nouvelle d'Assurance a constaté une charge correspondant aux commissions d'acquisition des contrats de capitalisation (Capital Plus-Awledi et Toumouhi) pour un montant de 857 075 dinars et revenant à Attijari Bank ;

o La société Compagnie Nouvelle d'Assurance a constaté une charge correspondant aux commissions d'acquisition des contrats de prévoyance (Assuremprunt, Assurdécouvert, Assurdécouvert Pack, Sanadi, TDI, Taaimine Iktissadi, Awledi Décès et Rahet beli) pour un montant de 3 180 718 dinars et revenant à Attijari Bank ;

o La société Compagnie Nouvelle d'Assurance a constaté une charge correspondant aux commissions de gestion des contrats de capitalisation (Capital Plus, Awledi et Toumouhi) pour un montant de 2 578 001 dinars et revenant à Attijari Bank ;

o La société Compagnie Nouvelle d'Assurance a constaté une charge correspondant aux frais de challenge pour un montant de 751 499 dinars ;

o La société Compagnie Nouvelle d'Assurance a réalisé au cours de 2024 un chiffre d'affaires relatif au produit « Temporaire Décès en Inclusion » pour un montant 63 824 dinars. Ce chiffre d'affaires a été réalisé dans le cadre d'un contrat d'assurance groupe négocié entre la société Compagnie Nouvelle d'Assurance et Attijari Bank.

o La société Compagnie Nouvelle d'Assurance a réalisé au cours de 2024 un chiffre d'affaires relatif au produit « Epargne collectif » pour un montant de 3 907 300 dinars. Ce chiffre d'affaires a été réalisé avec Attijari Bank et Attijari Leasing.

- La société Compagnie Nouvelle d'Assurance a constaté des charges pour un montant de 32 229 dinars comprenant les charges de loyer et sa quote-part dans les charges communes de téléphonie dans le cadre de la convention conclue entre la société Compagnie Nouvelle d'Assurance et Attijari Bank et approuvée par l'Assemblée Générale Ordinaire du 12 février 2015.

III. Obligations et engagements de la société envers ses dirigeants

1. Les obligations et engagements de la société envers ses dirigeants, tels que visés par l'article 200 nouveau II § 5 du Code des Sociétés Commerciales se détaillent comme suit :

- Le Directeur Général M. Mohammed Amal KAGHAT a été nommé par le conseil d'administration du 20 Février 2023 pour un mandat de trois années renouvelables à compter de sa date de nomination effective soit le 01 mars 2023.

La rémunération et les avantages accordés au Directeur Général sont fixés par le contrat de son détachement signé avec Wafa Assurance.

A ce titre, le Directeur Général bénéficie d'une rémunération annuelle brute de 1 866 956 MAD (600 949 dinars) correspondant à une rémunération mensuelle nette de 93 382 MAD (30 058 dinars)

Le Directeur Général a droit également à un 13ème et 14ème mois, ce qui ramène sa rémunération nette mensuelle moyenne à 100 000 MAD (532 226 dinars).

Par ailleurs, le Directeur Général bénéficie des avantages en nature suivants :

- a) Une voiture de fonction ;
- b) Un logement de fonction d'un montant de 6 300 dinars par mois ;

- c) Frais de déménagement ;
 - d) Frais d'installation égale à deux mois de salaire mensuel brut pour la prise de ses fonctions dans le cadre de sa mission ;
 - e) Un voyage aller-retour en avion, en classe économique, jusqu'au pays d'origine, une fois par mois ;
 - f) Les frais de scolarité primaire et secondaire de ses enfants résidants avec lui sont pris en charge. Ces frais sont plafonnés aux frais de scolarité de la mission française locale.
2. La société a provisionné au cours de l'année 2024 une somme de cent quarante-quatre mille neuf cents dinars brut (144 900 dinars) à allouer au Président du Conseil d'Administration, au titre d'une rémunération spéciale pour l'exercice 2024. Cette estimation sera approuvée par l'Assemblée Générale Ordinaire statuant sur les comptes de l'exercice 2024
3. Les obligations et engagements de la société « Compagnie Nouvelle d'Assurance » envers ses dirigeants, tels qu'ils ressortent des états financiers de l'exercice clos le 31 décembre 2024, sont détaillés au niveau du tableau ci-après :

	Président Du Conseil D'administration		Directeur Général	
	Charges de l'exercice	Passif au 31/12/2024	Charges de l'exercice (*)	Passif au 31/12/2024
Avantages à court terme	106 250	144 900	962 297	4 559
Avantages postérieurs à l'emploi	-	-	-	-
Indemnités de fin de contrat de travail	-	-	-	-
Paiements en actions	-	-	-	-
TOTAL	106 250	144 900	962 297	4 559

(*) charges sociales et fiscales comprises

En dehors des conventions et opérations précitées, nos travaux n'ont pas révélé l'existence d'autres conventions à l'exception des opérations et transactions entrant dans le cadre de l'article 200 et suivants et de l'article 475 du Code des Sociétés Commerciales.

Fait à Tunis, 02 mai 2025

Le commissaire aux comptes

Mohamed Hedi KAMMOUN

ECC Mazars

AVIS DES SOCIÉTÉS

ETATS FINANCIERS INDIVIDUELS

Société Tunisienne Industrielle du Papier et du Carton (SOTIPAPIER)
Siège Social : 13, rue Ibn Abi Dhiyf, Zone Industrielle Saint-Gobain, Megrine Riadh
2014, Tunisie

SOTIPAPIER, publie ci-dessous, ses états financiers individuels arrêtés au 31 décembre 2024, tels qu'ils seront soumis à l'approbation de l'Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra le 20 Juin 2025. Ces états sont accompagnés des rapports général et spécial des commissaires aux comptes : M Lassaad BORGI (Les commissaires aux comptes associés MTBF) et M Wassim CHAKROUN (Tunisie Audit et Conseil).

BILAN
Arrêté au 31 décembre
(Exprimé en Dinar Tunisien)

	Notes	2024	2023
Actifs			
Actifs non courants			
Immobilisations incorporelles		1 527 448	1 474 680
Moins Amortissements		(1 311 344)	(1 221 162)
	V.1	216 104	253 518
Immobilisations corporelles		153 079 120	143 032 297
Moins Amortissements		(93 278 922)	(85 591 955)
	V.2	59 800 198	57 440 342
Immobilisations financières		9 246 377	4 772 802
Moins provisions		(1 007 426)	(1 007 426)
	V.3	8 238 951	3 765 376
Total des actifs immobilisés		68 255 253	61 459 236
Total des actifs non courants		68 255 253	61 459 236
Actifs courants			
Stocks		36 297 438	34 636 768
Moins provisions		(1 778 377)	(1 283 738)
	V.4	34 519 061	33 353 030
Clients et comptes rattachés		36 599 706	32 034 785
Moins provisions		(11 811 443)	(10 058 343)
	V.5	24 788 263	21 976 442
Autres actifs courants	V.6	5 044 921	3 959 869
Placements et autres actifs financiers	V.7	10 440	13 021
Liquidités et équivalents de liquidités	V.8	1 078 755	559 580
Total des actifs courants		65 441 440	59 861 942
Total des actifs		133 696 693	121 321 178

BILAN
Arrêté au 31 décembre
(Exprimé en Dinar Tunisien)

	Notes	2024	2023
Capitaux propres et passifs			
Capitaux propres			
Capital		30 720 659	30 720 659
Réserves légales		3 072 066	3 072 066
Résultats reportés		20 031 518	26 308 147
Prime d'émission		11 153 591	11 153 591
Autres capitaux propres		1 203 812	245 226
Actions propres		(868 554)	-
Total des capitaux propres avant résultat de l'exercice		65 313 092	71 499 689
Résultat de l'exercice		3 576 206	2 690 928
Total des capitaux propres avant affectation	V.9	68 889 298	74 190 617
Passifs			
Passifs non courants			
Emprunts	V.10	18 808 136	8 587 248
Provision pour risques et charges	V.11	352 567	360 718
Total des passifs non courants		19 160 703	8 947 966
Passifs courants			
Fournisseurs et comptes rattachés	V.12	11 527 257	6 593 527
Autres passifs courants	V.13	2 987 934	3 514 232
Concours bancaires et autres passifs financiers	V.14	31 131 501	28 074 836
Total des passifs courants		45 646 692	38 182 595
Total des passifs		64 807 395	47 130 561
Total des capitaux propres et des passifs		133 696 693	121 321 178

ETAT DE RESULTAT
Pour l'exercice clos le 31 décembre
(Exprimé en Dinar Tunisien)

	Notes	2024	2023
Produits d'exploitation			
Revenus		108 569 514	98 900 923
Autres produits d'exploitation		254 860	195 933
Total des produits d'exploitation	VI.1	108 824 374	99 096 856
Charges d'exploitation			
Variation des stocks de produits finis		429 773	(6 647 200)
Achats de matières premières consommés	VI.2	(39 186 862)	(34 276 465)
Achats d'approvisionnements consommés	VI.3	(33 064 156)	(27 740 637)
Charge de personnel	VI.4	(12 140 972)	(9 869 082)
Dotations aux amortissements et aux provisions	VI.5	(10 187 105)	(7 569 877)
Autres charges d'exploitation	VI.6	(7 455 962)	(6 561 926)
Total des charges d'exploitation		(101 605 284)	(92 665 187)
Résultat d'exploitation		7 219 090	6 431 669
Charges financières nettes	VI.7	(5 042 565)	(3 582 095)
Produits des placements	VI.8	27 193	33 209
Autres gains ordinaires	VI.9	2 741 411	536 248
Autres pertes ordinaires	VI.10	(39 325)	(132 674)
Résultat des activités ordinaires avant impôt		4 905 804	3 286 357
Impôt sur les bénéfices		(1 329 598)	(595 429)
Résultat des activités ordinaires après impôt		3 576 206	2 690 928
Résultat net de l'exercice		3 576 206	2 690 928

ETAT DE FLUX DE TRESORERIE

Pour l'exercice clos le 31 décembre

(Exprimé en Dinar Tunisien)

	Notes	2024	2023
<u>Flux de trésorerie liés à l'exploitation</u>			
Résultat net		3 576 206	2 690 928
Ajustements pour :			
(+) Amortissements et provisions		10 187 105	7 569 877
(-) Subvention d'investissement portée en résultat		(112 556)	(81 742)
- Variation des :			
* Stocks		(1 660 671)	11 029 878
* Créances		(4 564 921)	5 843 975
* Autres actifs et prêts au personnel		(1 082 471)	(3 222 069)
* Fournisseurs et autres dettes		4 933 730	(7 557 225)
* Autres passifs		(566 333)	(453 742)
* Plus-value sur cession d'immobilisations		(2 537)	-
Flux de trésorerie provenant de l'exploitation	VII.1	10 707 552	15 819 880
<u>Flux de trésorerie liés aux activités d'investissement</u>			
Décassements liés à l'acquisition des immobilisations corporelles & incorporelles		(9 782 237)	(13 504 682)
Encaissement provenant de la cession des immobilisations corporelles & incorporelles		20 000	-
Décassements liés aux immobilisations financières		(4 473 576)	-
Flux de trésorerie affectés aux activités d'investissement	VII.2	(14 235 813)	(13 504 682)
<u>Flux de trésorerie liés aux activités de financement</u>			
Rachat propres actions		(868 554)	-
Encaissements de subvention		1 071 142	-
Encaissements provenant des emprunts		82 846 000	59 716 000
Remboursement d'emprunts		(70 075 642)	(47 794 834)
Distributions de dividendes		(8 967 557)	(13 246 523)
Flux de trésorerie provenant des (affectés aux) activités de financement	VII.3	4 005 389	(1 325 357)
Variation de trésorerie	VII.4	477 128	989 841
Trésorerie au début de l'exercice		367 023	(622 818)
Trésorerie à la clôture de l'exercice		844 151	367 023

I. Présentation de la société

La société « SOTIPAPIER » a été créée en 1981 à Belli (Gouvernorat de Nabeul) sous la forme de société à responsabilité limitée pour un capital de 230.000 dinars.

Elle s'est transformée en une société anonyme par décision de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 27 août 2010.

Depuis, la société a augmenté à maintes reprises son capital qui s'élève actuellement à 30.720.659 dinars divisé en 28 184 091 actions nominatives de 1,090 dinar chacune entièrement libérées.

L'objet de la société consiste essentiellement en la fabrication du papier d'emballage de type Kraft pour les sacs de grandes contenances ainsi que du papier pour ondulé (Testliner et canelure).

Elle possède une capacité de production de 80.000 tonnes par an, emploie plus de 280 personnes et a réalisé un chiffre d'affaires dépassant les 108 millions de Dinars Tunisiens au cours de l'exercice 2024.

II. Faits significatifs de la période

- L'Assemblée Générale Ordinaire réunie le 20 décembre 2024 a décidé de distribuer des dividendes pour un montant de 9.018.909 DT, cette distribution a eu lieu le 30 décembre 2024.

III. Référentiel comptable

Déclaration de conformité

Les états financiers de la société arrêtés au 31 décembre 2024 sont établis conformément aux dispositions :

- De la Loi n° 96-112 du 30 décembre 1996, relative au système comptable des entreprises
- Des Normes Comptables Tunisiennes telles que définies par la loi 96-112 et le décret 96-2459 portant approbation du cadre conceptuel de la comptabilité ;
- Et des arrêtés du ministère des Finances portant approbation des normes comptables.

Principes & conventions comptables

Les états financiers ont été établis en adoptant le concept de capital financier et en retenant comme procédé de mesure celui du coût historique et dans le respect des hypothèses sous-jacentes (la continuité d'exploitation et la comptabilité d'engagement) ainsi que les conventions comptables prévues par le cadre conceptuel de la comptabilité financière.

Les états financiers sont établis en dinar tunisien et comprennent le bilan, l'état de résultat, l'état de flux de trésorerie et les notes annexes aux états financiers, ils sont établis en respect des caractéristiques qualitatives que doit revêtir l'information financière, à savoir :

- L'intelligibilité ;
 - La pertinence ;
 - La fiabilité ; et
 - La comparabilité.
- Le bilan fournit l'information sur la situation financière de la société et particulièrement sur les ressources économiques qu'elle contrôle ainsi que sur les obligations et les effets des transactions, événements et circonstances susceptibles de modifier les ressources et les obligations. Les éléments inclus dans le bilan sont les actifs, les capitaux propres et les passifs.
La présentation des actifs et des passifs dans le corps du bilan fait ressortir la distinction entre éléments courants et éléments non courants.
 - L'état de résultat fournit les renseignements sur la performance de la société. La méthode de présentation retenue est celle autorisée qui consiste à classer les produits et les charges en fonction de leur nature. En effet, la présentation en fonction de la provenance et de la nature des produits et des charges est autorisée pour tenir compte de la culture comptable en vigueur.

SOTIPAPIER utilise la méthode autorisée pour la présentation de son état de résultat. Le paragraphe 52 de la norme comptable NC01 stipule que : « Au cas où une entreprise utilise la méthode autorisée, elle est encouragée à publier dans ses notes une répartition de ses charges par destination. Pour ce faire, elle peut utiliser le modèle figurant à l'annexe 7. Cette opération vise à permettre aux entreprises de s'adapter à la présentation par destination ». Cette présentation étant facultative, la SOTIPAPIER ne publie pas cette note.

- L'état des flux de trésorerie renseigne sur la manière avec laquelle la société a obtenu et dépensé des liquidités à travers ses activités d'exploitation, de financement et d'investissement et à travers d'autres facteurs affectant sa liquidité et sa solvabilité. Les flux de trésorerie sont présentés en utilisant la méthode indirecte (méthode autorisée) qui consiste à présenter les flux de trésorerie liés à l'exploitation en corrigeant le résultat net de l'exercice pour tenir compte des opérations n'ayant pas un caractère monétaire, de tout report ou régularisation d'encaissements ou de décaissements passés ou futurs et des éléments de produits ou de charges associés aux flux de trésorerie concernant les investissements ou le financement.
- Les notes aux états financiers comprennent les informations détaillant et analysant les montants figurant au bilan, à l'état de résultat et à l'état des flux de trésorerie ainsi que les informations supplémentaires utiles aux utilisateurs. Elles comprennent les informations dont la publication est requise par les normes tunisiennes et d'autres informations qui sont de nature à favoriser la pertinence des états financiers.

Les états financiers ont été préparés par référence aux conventions comptables de base et dont notamment :

- Convention du coût historique ;
- Convention de la périodicité ;
- Convention de rattachement des charges aux produits ;
- Convention de prudence ;
- Convention de permanence des méthodes.

IV. Bases de mesure et principes comptables pertinents appliqués

Les principes comptables les plus pertinents tels que retenus par SOTIPAPIER pour l'élaboration de ses états financiers se résument comme suit :

1- Immobilisations

Les immobilisations sont comptabilisées pour leur coût d'acquisition hors taxes déductibles et sont amorties suivant la méthode d'amortissement linéaire en tenant compte de la durée de vie estimée de chaque bien immobilisé.

Les taux d'amortissement pratiqués sont les suivants :

Rubrique	Taux	Durée
Logiciels	33,33%	3 ans
Constructions	5%	20 ans
Matériels et outillages	10%	10 ans
Matériel de transport	20%	5 ans
Agencement aménagement installation	20%	5 ans
Matériel Informatique	20%	5 ans
Mobiliers de bureau	20%	5 ans
Révision générale Turbine à gaz	25%	4 ans

L'amortissement relatif aux immobilisations acquises au cours de l'exercice est calculé compte tenu de la règle du prorata-temporis. La méthode d'amortissement, la durée de vie restante et la valeur résiduelle sont revues par le management à l'occasion de chaque arrêté des états financiers.

2- Immobilisations financières

Un placement est un actif détenu par une entreprise dans l'objectif d'en tirer des bénéfices sous forme d'intérêts, de dividendes ou de revenus assimilés, des gains en capital ou d'autres gains tels que ceux obtenus au moyen de relations commerciales.

Un placement à long terme est un placement détenu dans l'intention de le conserver durablement notamment pour exercer sur la société émettrice un contrôle exclusif, ou une influence notable ou un contrôle conjoint, ou pour obtenir des revenus et des gains en capital sur une longue échéance ou pour protéger, ou promouvoir des relations commerciales. Un placement à long terme est également un placement qui n'a pas pu être classé parmi les placements à court terme.

Lors de leur acquisition, les placements sont comptabilisés à leur coût. Les frais d'acquisition, tels que les commissions d'intermédiaires, les honoraires, les droits et les frais de banque sont exclus. Toutefois, les honoraires d'étude et de conseil engagés à l'occasion de l'acquisition de placements à long terme peuvent être inclus dans le coût.

A la date de clôture, il est procédé à l'évaluation des placements à long terme à leur valeur d'usage. Les moins-values par rapport au coût font l'objet de provision. Les plus-values par rapport au coût ne sont pas constatées.

3- Stocks

Les stocks de SOTIPAPIER sont constitués des rubriques suivantes :

- Stock de matières premières,
- Stock de matières consommables et pièces de rechange,
- Stock de produits finis,

La valorisation des stocks de matières premières est effectuée selon la méthode du coût moyen pondéré (CMP).

La valorisation des stocks de pièces de rechange et de matières consommables est effectuée selon la méthode du coût moyen pondéré (CMP).

La valorisation des stocks de produits finis est effectuée selon la méthode du coût de production.

4- Clients & comptes rattachés

Sont logées dans cette rubrique les créances ordinaires, les créances contentieuses et les créances matérialisées par des effets.

A chaque exercice comptable, la société procède à l'évaluation du risque de non-recouvrement pour chacune de ses créances. Cette évaluation est basée principalement sur les retards de règlement et les autres informations disponibles sur la situation financière du client.

Les créances jugées douteuses font l'objet de provisions et sont présentées en net à l'actif du bilan.

5- Emprunt

Les échéances à plus d'un an et celles à moins d'un an, relatives au principal des emprunts contractés par la société sont portées respectivement parmi les passifs non courants et les passifs courants. Les intérêts courus et échus au titre de ces emprunts sont imputés aux comptes de charges de l'exercice de leur rattachement.

6- Revenus

Les revenus sont comptabilisés au vu de la réalisation de l'ensemble des conditions suivantes :

- La livraison a été effectuée,
- Le montant de la vente est mesuré de façon fiable,
- Les avantages futurs associés à l'opération de vente bénéficieront à l'entreprise,
- Les coûts encourus concernant l'opération sont mesurés de façon fiable.

Les revenus représentent la juste valeur des contreparties reçues ou à recevoir au titre de la vente de produits fabriqués (en hors taxes).

7- Conversion des éléments monétaires libellés en monnaie étrangère

Les éléments monétaires libellés en monnaie étrangère sont évalués au cours de change à la date de clôture des comptes.

Les livres comptables de la société sont tenus en Dinar Tunisien. Les transactions réalisées en devises étrangères sont converties en Dinars Tunisiens au cours du jour de

l'opération ou au cours de couverture lorsqu'un instrument de couverture existe. A la date de clôture, les éléments monétaires figurant au bilan de l'entreprise sont convertis au taux de clôture, s'ils ne font pas l'objet d'un contrat à terme. Les différences de change sont portées en résultat de l'exercice.

8- Provision pour indemnité de départ à la retraite

La convention collective du secteur de l'Imprimerie, Reliure, Brochure, Transformation du Carton et du Papier et Photographie prévoit une indemnité de départ à la retraite (IDR) égale à :

- 3 mois de salaires bruts pour les employés bénéficiant d'une ancienneté égale ou supérieure à 25 ans ;
- 2 mois de salaires bruts pour les employés bénéficiant d'une ancienneté allant de 10 à 24 ans ;

Par ailleurs Sotipapier calcule la provision en prenant en considération en plus de l'indemnité prévu par la convention collective 1 mois de salaire brut à partir d'un an d'ancienneté.

Conformément au cadre conceptuel de la comptabilité, et en respect de la convention de rattachement des charges aux produits, la société procède à la constitution d'une provision pour IDR qui tient compte des hypothèses financières notamment le taux d'actualisation, les taux de démographies dont l'espérance de vie, l'âge de retraite, le taux de rotation des effectifs et l'évolution des salaires. La provision est présentée parmi les passifs non-courants.

Cette provision est estimée selon la méthode du régime d'avantages postérieurs à l'emploi à prestations définies telle que définie par la norme IAS 19 Avantages du personnel.

V. Notes relatives au Bilan

1. Immobilisations incorporelles

La valeur brute des immobilisations incorporelles s'élève au 31 décembre 2024 à 1.527.448 DT contre 1.474.680DT au 31 décembre 2023. Le détail des immobilisations incorporelles se présente comme suit :

Libellé	31/12/2024	31/12/2023
Concession, brevet et procédés	176 294	176 294
Logiciel	1 252 149	1 068 861
Immobilisations incorporelles en cours	99 005	229 525
Valeur brute	1 527 448	1 474 680
Moins Amortissements	(1 311 344)	(1 221 162)
Total net	216 104	253 518

Le détail de ces immobilisations ainsi que leurs amortissements sont consignés au niveau du « Tableau de variation des immobilisations ».

2. Immobilisations corporelles

La valeur brute des immobilisations corporelles s'élève au 31 décembre 2024 à 153.079.120DT contre 143.032.297DT au 31 décembre 2023. Le détail des immobilisations corporelles se présente comme suit :

Libellé	31/12/2024	31/12/2023
Terrain	180 124	180 124
Constructions	8 727 284	8 727 284
AAI	5 864 802	4 721 692
Matériel et outillage industriel	113 909 083	106 772 864
Matériel de transport	3 267 982	3 211 948
Matériel informatique	963 709	861 572
MMB	263 263	252 049
Matériel de transport à statut juridique particulier	481 342	-
Immobilisations corporelles en cours	15 553 372	15 092 517
Avances et acomptes versés sur immobilisations corporelles	3 868 159	3 212 247
Valeur brute	153 079 120	143 032 297
Moins Amortissements	(93 278 922)	(85 591 955)
Total net	59 800 198	57 440 342

Le détail de ces immobilisations ainsi que leurs amortissements sont consignés au niveau du « Tableau de variation des immobilisations » ci-après :

Tableau de variation des immobilisations et des amortissements

Libellé	Valeur brute au 31/12/2023	Acquisitions 2024	Cession	Reclassements 2024	Valeur brute au 31/12/2024	Amort. Cumulés au 31/12/2023	Dotations 2024	Cession	Amort. Cumulés au 31/12/2024	VCN 31/12/2024
Concessions, brevets & procédés	176 294		-		176 294	(176 294)	-	-	(176 294)	-
Logiciels	1 068 861		-	183 288	1 252 149	(1 044 868)	(90 183)	-	(1 135 051)	117 099
Immobilisations Incorporées en cours	229 525	52 768	-	(183 288)	99 005		-	-	-	99 005
Total des Immobilisations Incorporées	1 474 680	52 768	-	-	1 527 448	(1 221 162)	(90 183)	-	(1 311 344)	216 104
Terrains	180 124	-	-	-	180 124	-	-	-	-	180 124
Construction	2 683 729	-	-	-	2 683 729	(2 210 508)	(41 477)	-	(2 251 985)	431 744
Construction Siège Mégrine	2 672 298	-	-	-	2 672 298	(879 611)	(133 626)	-	(1 013 237)	1 659 061
Construction PM2	606 560	-	-	-	606 560	(606 560)	-	-	(606 560)	-
Construction PM3	808 977	-	-	-	808 977	(808 977)	-	-	(808 977)	-
Construction Magasin Stock MA PB+Chaudière	508 512	-	-	-	508 512	(508 512)	-	-	(508 512)	-
Nouv. Admin.+Atelier Mécanique+Atelier Electrique	836 892	-	-	-	836 892	(836 892)	-	-	(836 892)	-
Construction dépôt MP	610 316	-	-	-	610 316	(501 737)	(22 342)	-	(524 079)	86 237
Matériel & outillage	106 772 864	-	-	7 136 219	113 909 083	(72 165 074)	(6 710 224)	-	(78 875 298)	35 033 785
Agencement, aménagement, installation	4 721 692	-	-	1 143 110	5 864 802	(3 148 315)	(545 696)	-	(3 694 011)	2 170 791
Matériel roulant	3 211 948	-	(163 988)	701 364	3 749 324	(3 099 766)	(182 791)	146 524	(3 136 033)	613 291
MMB & Matériel Informatique	1 113 621	-	-	113 351	1 226 972	(826 003)	(126 720)	-	(952 723)	274 249
Matériels de transport statut juridique particulier	-	481 342	-	-	481 342	-	(70 615)	-	(70 615)	410 727
Immobilisations corporelles en cours	15 092 517	9 073 558	-	(9 094 045)	15 072 030	-	-	-	-	15 072 030
Avance et acomptes versés sur immobilisations	3 212 247	655 912	-	-	3 868 159	-	-	-	-	3 868 159
Total des Immobilisations corporelles	143 032 297	10 210 812	(163 988)	-	153 079 120	(85 591 955)	(7 833 491)	146 524	(93 278 922)	59 800 198
Total	144 506 977	10 263 580	(163 988)	-	154 606 569	(86 813 117)	(7 923 674)	146 524	(94 590 266)	60 016 302

3. Immobilisations financières

Les immobilisations financières sont composées par des participations et par des dépôts et cautionnements.

Libellé	31/12/2024	31/12/2023
Participations	7 638 210	3 164 635
Dépôts et cautionnements	1 608 167	1 608 167
Total	9 246 377	4 772 802
Moins Provisions	(1 007 426)	(1 007 426)
Total net	8 238 951	3 765 376

Titres de participation

Les participations se présentent comme suit :

Mouvements	Valeur brute 31/12/2023	Valeur brute 31/12/2024	Provisions pour dépréciation			Valeur nette 31/12/2024
			31/12/2023	Dotations	31/12/2024	
Nature des titres						
Titres de participation :						
<i>Détenus sur les filiales</i>						
TUCOLLECT	719 200	719 200	-	-	-	719 200
SFTC	2 014 985	2 014 985	651 015	-	651 015	1 363 970
ECOGAD	-	4 473 575	-	-	-	4 473 575
Sotipapier PROPCO	2450	2450	-	-	-	2 450
<i>Autres participations</i>						
Marina Hôtel	350 000	350 000	331 411	-	331 411	18 589
BTS	40 000	40 000	-	-	-	40 000
Sté expansion tourisme	25 000	25 000	25 000	-	25 000	-
SODEK SICAR	10 000	10 000	-	-	-	10 000
Sté Tunisienne de codification	3 000	3 000	-	-	-	3 000
Total	3 164 635	7 638 210	1 007 426	-	1 007 426	6 630 784

Dépôts et cautionnements

Les dépôts et cautionnements se détaillent comme suit :

Dépôts et cautionnements	31/12/2024	31/12/2023
Avance cautionnements STEG	1 608 167	1 608 167
Total Brut	1 608 167	1 608 167

4. Stocks

La valeur brute des stocks s'élève au 31 décembre 2024 à 36.297.438 DT contre 34.636.768 DT au 31 décembre 2023, se détaillant comme suit :

Libellé	31/12/2024	31/12/2023
Matières premières	11 793 003	10 916 408
Consommables et pièces de rechange	17 760 490	17 483 363
Produits finis	6 660 567	6 230 794
Consommables et pièces de rechange en transit	83 378	6 203
Total	36 297 438	34 636 768
Provision	(1 778 377)	(1 283 738)
Total net	34 519 061	33 353 030

5. Clients et comptes rattachés

La valeur brute des clients et comptes rattachés s'élève au 31 décembre 2024 à 36.599.706 DT contre 32.034.785 DT au 31 décembre 2023, se détaillant comme suit :

Libellé	31/12/2024	31/12/2023
Clients (*)	13 094 188	7 971 377
Clients Ventes d'énergie (STEG)	1 251 569	811 779
Clients douteux	10 058 343	10 058 343
Effets à recevoir	11 731 405	10 725 702
Chèques en portefeuille	464 201	2 467 584
Total	36 599 706	32 034 785
Provision pour dépréciation des comptes clients (*)	(11 811 443)	(10 058 343)
Total net	24 788 263	21 976 442

(*) Au 31 décembre 2024, les comptes clients comportent une créance de 2.458.983 DT sur la société NPI. Des chèques et des effets escomptés non échus à la clôture de 2024 ont été retournés impayés en 2025 pour un montant total de 867.073 DT. Des règlements en post-clôture ont été enregistrés pour un montant de 276.017 DT. Une provision a été constituée à hauteur de 1.750.000 DT. Un accord a été conclu avec le représentant légal de NPI prévoyant le règlement de la créance résiduelle comme suit :

- Des chèques certifiés pour un montant de 100.000 DT
- La compensation avec la vente d'un terrain à SOTIPAPIER, pour un montant de 1.166.847 DT, appuyée par une promesse de vente signée. Cependant, une procédure de redressement judiciaire ouverte en avril 2025 a temporairement suspendu le processus. Le mandataire judiciaire a confirmé l'absence d'objection au paiement, et une demande d'autorisation judiciaire est en cours. À ce jour, aucun élément ne remet en cause la faisabilité de l'accord. En cas de blocage, un plan alternatif de rééchelonnement de la dette sur trois ans, conforme à la loi n°2024-41 du 2 août 2024, est envisageable.

La direction considère ainsi que les perspectives de recouvrement sont solides et probables, soit à l'amiable soit via les dispositions légales en vigueur et par conséquent, le niveau de provision constaté sur cette créance est suffisant et approprié.

6. Autres actifs courants

Le solde brut des autres actifs courants s'élève au 31 décembre 2024 à 5.044.921 DT contre 3.959.869 DT au 31 décembre 2023, se détaillant comme suit :

Libellé	31/12/2024	31/12/2023
Fournisseurs locaux débiteurs	88 275	43 529
Personnel-avances et acomptes	55 627	48 402
Etat, impôts et taxes (crédit TVA) Actif	414 409	31 954
Etat, impôts et taxes (crédit IS)	3 142 827	3 257 062
Etat, impôts et taxes (droits de douane et divers)	61 582	10 732
Débiteurs divers	586 438	4 267
Charges constatées d'avance	695 763	563 923
Total	5 044 921	3 959 869

7. Placements et autres actifs financiers

Le solde des placements et autres actifs financiers s'élève au 31 décembre 2024 à 10.440 DT contre 13.021 DT au 31 décembre 2023, se détaillant comme suit :

Libellé	31/12/2024	31/12/2023
Prêts au personnel	10 440	13 021
Total	10 440	13 021

8. Liquidités et équivalents de liquidités

Les liquidités et équivalents de liquidités s'élèvent au 31 décembre 2024 à 1.078.755 DT contre à 559.580 DT au 31 décembre 2023, se détaillant comme suit :

Libellé	31/12/2024	31/12/2023
Banques	640 214	540 456
Virement émis en cours	4 947	-
Effets remis à l'escompte	11 406	-
Chèques remis à l'encaissement	412 188	9 124
Caisse	10 000	10 000
Total	1 078 755	559 580

9. Capitaux propres

L'évolution de la structure de capital se détaille comme suit :

Libellé	31/12/2024		31/12/2023	
	Montant	%	Montant	%
Sango Ellis	15 420 191	50,19%	15 420 191	50,19%
S&S Ellis Holding	11 652 893	37,93%	11 652 893	37,93%
Sotipapier* (actions propres)	172 412	0,56%	-	0%
Divers public	3 475 163	11,32%	3 647 575	11,88%
Total	30 720 659	100%	30 720 659	100%

(*) L'Assemblée Générale Extraordinaire du 21 août 2024 a décidé une réduction du capital, non motivée par des pertes, d'un montant total de 844.818,670 DT, pour ramener le capital social de 30.720.659,190 DT à 29.875.841,520 DT. Elle a donné délégation de pouvoir au Conseil d'Administration pour mettre en œuvre un programme de rachat d'actions sur une période de

douze mois aux vues de les annuler. Au 31 décembre 2024, le nombre d'actions propres s'élève à 158.176 rachetées pour un coût total de 868.554 DT.

Les capitaux propres s'élèvent au 31 décembre 2024 à 68.889.298 DT. Le tableau de variation des capitaux propres se présente comme suit :

Libellé	Capital social	Réserves légales	Résultats reportés	Prime d'émission	Actions propres	Subvention d'investissement	Résultat de l'exercice	Total
Capitaux propres au 31/12/2023	30 720 659	3 072 066	26 308 147	11 153 591		245 226	2 690 928	74 190 617
Résultats reportés			2 690 928				(2 690 928)	-
Réserve Légales								-
Dividendes			(9 018 909)					(9 018 909)
Dividendes actions propres ??			51 352					51 352
Actions propres					(868 554)			(868 554)
Subvention TETRAPACK						1 071 142		1 071 142
Subvention FODEC inscrite aux comptes de résultat						(112 556)		(112 556)
Résultat de l'exercice 2024							3 576 206	5 329 306
Capitaux propres au 31/12/2024	30 720 659	3 072 066	20 031 518(*)	11 153 591	(868 554)	1 203 812	3 576 206	68 889 298

(*) Le résultat reporté a été ajusté d'un montant de 51.352 DT, correspondant aux dividendes afférents aux actions propres détenues par Sotipapier.

La baisse des capitaux propres de 5.301.319 DT entre le 31 décembre 2023 et le 31 décembre 2024 provient essentiellement de :

- 1- La distribution de dividendes pour 9.018.909 DT lors de l'affectation du bénéfice de l'exercice clos au 31 décembre 2023 conformément à la première résolution du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire tenue le 20 décembre 2024, à savoir :

Résultat net au 31/12/2023	2.690.928.000
Résultats reportés	26.308.147,085
Reliquat	28.999.075,085
Réserve légale (plafonnée à 10% du capital social)	-
Bénéfices distribuables	28.999.075,085
Dividendes 2023 (28.184.091 actions X 0,320 DT) (*)	9.018.909,120
Résultats reportés au 31/12/2024	19.980.165,965

(*) La mise en paiement des dividendes a été effectué le 03 janvier 2025. Toutefois le montant total a été transféré à l'intermédiaire en bourse Tunisie clearing le 27 décembre 2024 ;

- 2- La constatation d'un résultat bénéficiaire de l'exercice pour 3.576.206 DT.

Le résultat de base par action au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2024 est de 0,126 DT contre 0,095 DT au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2023, se détaillant comme suit :

En TND	31/12/2024	31/12/2023
Résultat net	3 576 206	2 690 928
Nombre moyen pondéré d'actions	28 184 091	28 184 091
Résultat par action	0,126	0,095

Le capital de la société est constitué de 28.184.091 actions ordinaires pour une valeur nominale de 1,090 DT chacune comportant les mêmes droits de vote et réparti comme suit :

	Nombre d'actions	Montant en TND
Sango Ellis	14 146 964	15 420 191
S&S Ellis Holding	10 690 728	11 652 893
Divers publics	3 188 223	3 475 163
Sotipapier	158 176	172 412
Total	28 184 091	30 720 659

10. Emprunts

Le solde de cette rubrique correspond aux échéances à plus d'un an des crédits à moyen et long terme qui se détaillent comme suit :

Désignation	Échéances à - d'1 an au 31/12/23	Échéances à LT au 31/12/23	Rembours ements 2024	Échéances à - d'1 an au 31/12/24	Échéances à LT au 31/12/24	Durée	Taux
Attijari 3.080.000 DT	-	-	-	571 573	2 508 427	5 ans	TMM+2%
UBCI 2.800.000 DT	-	-	-	350 000	2 449 999	7 ans	TMM+1,25%
BT 3.300.000 DT	-	-	-	275 000	3 025 000	7 ans	TMM+1,25%
BIAT 5.620.000 DT	-	-	-	899 200	4 720 800	7 ans	TMM+1,25%
UBCI 1.850.000 DT	264 286	1 453 571	264 286	264 286	1 189 286	7 ans	TMM+1,25%
UBCI 2.250.000 DT	321 429	1 526 786	321 429	321 429	1 205 357	7 ans	TMM+1,25%
BIAT 5.430.000 DT	1 034 286	-	1 034 286	-	-	7 ans	TMM+1,25%
BIAT 2.000.000 DT	285 714	1 357 143	285 714	285 716	1 071 429	7 ans	TMM+1,25%
BT 4.830.000 DT	853 319	1 387 809	853 320	910 631	477 177	8 ans	TMM+1,25%
BT 2.000.000 DT	285 716	1 214 281	285 715	285 716	928 565	7 ans	TMM+1,25%
BNA 1.810.000 DT	362 000	181 000	362 000	181 000	-	7 ans	TMM+1,25%
BT 3.200.000 DT	533 336	1 466 658	533 335	533 335	933 323	7 ans	TMM+1,25%
Leasing ATL	-	-	42 980	64 369	124 264		
BT Leasing	-	-	21 577	53 641	174 509		
Total	3 940 086	8 587 248	4 004 642	4 995 896	18 808 136		

11. Provisions pour risques et charges

Les provisions pour risques et charges concernent l'indemnité de départ à la retraite qui s'élève à 352.567 DT au 31 décembre 2024 contre 360.718 DT au 31 décembre 2023.

12. Fournisseurs et comptes rattachés

La valeur brute de cette rubrique s'élève au 31 décembre 2024 à 11.527.257 DT contre 6.593.527 DT au 31 décembre 2023, se détaillant comme suit :

Libellé	31/12/2024	31/12/2023
Fournisseurs locaux	4 200 972	2 626 638
Fournisseurs étrangers	5 404 988	1 648 574
Fournisseurs, effets à payer	1 590 573	1 685 190
Fournisseurs, factures non parvenues	330 724	633 125
Total	11 527 257	6 593 527

13. Autres passifs courants

La valeur des autres passifs courants s'élève au 31 décembre 2024 à 2.987.934 DT contre 3.514.232 DT au 31 décembre 2023, se détaillant comme suit :

Libellé	31/12/2024	31/12/2023
Rémunérations dues au personnel	9 502	9 425
CSS à payer	342 967	135 442
Receveur des finances	485 314	925 535
Charges à payer pour congés à payer	685 262	661 419
Charges à payer	549 886	767 846
CNSS	915 003	773 958
Créditeurs divers	-	240 607
Total	2 987 934	3 514 232

14. Concours bancaires et autres passifs financiers

Les concours bancaires et autres passifs financiers s'élèvent au 31 décembre 2024 à 31.131.501 DT contre 28.074.836 DT au 31 décembre 2023, se détaillant comme suit :

Libellé	31/12/2024	31/12/2023
Chèques en circulation	234 605	110 775
Virement émis en cours	-	22 650
Banques	-	59 132
Total concours bancaires	234 605	192 557
Financement de stock	7 000 000	7 000 000
Financement en Dinars	18 901 000	16 926 000
Échéance CMT à - d'1 an	4 877 886	3 940 086
Échéance CMT à - d'1 an sur crédit leasing	118 010	-
Intérêts courus	-	16 193
Total autres passifs financiers	30 896 896	27 882 279
Total	31 131 501	28 074 836

Le détail des crédits de financement de stocks se présente comme suit :

Libellé	31/12/2023	Nouveaux emprunts	Remboursement 2024	31/12/2024
BT	1 800 000	9 000 000	9 000 000	1 800 000
BIAT	2 100 000	8 400 000	8 400 000	2 100 000
Attijari Bank	1 000 000	4 000 000	4 000 000	1 000 000
UBCI	2 100 000	10 500 000	10 500 000	2 100 000
Total	7 000 000	31 900 000	31 900 000	7 000 000

Le détail des crédits de financement en dinars se présente comme suit :

Libellé	Solde au 31/12/2023	Nouveaux emprunts	Remboursements	Solde au 31/12/2024
BT	11 046 000	19 915 000	25 901 000	5 060 000
UBCI	3 520 000	11 041 000	6 830 000	7 731 000
BIAT	2 360 000	7 290 000	3 540 000	6 110 000
Total	16 926 000	38 246 000	36 271 000	18 901 000

VI. Notes relatives à l'Etat de Résultat

1. Produits d'exploitation

Revenus

Les revenus s'élèvent au 31 décembre 2024 à 108.569.514 DT contre 98.900.923 DT au 31 décembre 2023, se détaillant comme suit :

Libellé	31/12/2024	31/12/2023
Ventes papier Kraft	63 578 157	57 839 552
Ventes papier pour ondulé	51 660 715	44 953 558
Ventes Energie	2 526 162	2 504 919
Autres revenus	310 065	185 409
Ristournes	(9 505 585)	(6 582 515)
Total	108 569 514	98 900 923

Autres produits d'exploitation

Les autres produits d'exploitation s'élèvent au 31 décembre 2024 à 254.860 DT contre 195.933 DT au 31 décembre 2023, se détaillant comme suit :

Libellé	31/12/2024	31/12/2023
Loyers	96 426	92 406
Subvention d'investissement	112 556	81 742
Subvention d'exploitation	45 878	21 785
Total	254 860	195 933

2. Achats de matières premières consommés

Les achats de matières fibreuses consommées s'élèvent au 31 décembre 2024 à 39.186.862 DT contre 34.276.465 DT au 31 décembre 2023, se détaillant comme suit :

Libellé	31/12/2024	31/12/2023
Achats pâte à papier	23 547 645	21 927 877
Achats vieux papier	16 515 813	9 628 889
Variation des stocks des matières fibreuses	(876 596)	2 719 699
Total	39 186 862	34 276 465

3. Achats approvisionnements consommés

Les achats d'approvisionnements consommés s'élèvent au 31 décembre 2024 à 33.064.156 DT contre 27.740.637 DT au 31 décembre 2023, se détaillant comme suit :

Libellé	31/12/2024	31/12/2023
Consommation Gaz	14 810 117	11 770 637
Achats électricité	1 417 415	1 026 663
Achats eau	112 149	119 580
Achats pièces de rechange (PDR)	6 023 245	4 674 135
Achats Matières consommables	10 857 625	8 341 803
Achats fournitures de bureau et moyens généraux	197 907	144 841
Variation des stocks	(354 302)	1 662 978
Total	33 064 156	27 740 637

4. Charges de personnel

Les charges de personnel s'élèvent au 31 décembre 2024 à 12.140.972 DT contre 9.869.082 DT au 31 décembre 2023, se détaillant comme suit :

Libellé	31/12/2024	31/12/2023
Salaire brut	10 092 844	7 766 214
Congés payés	62 611	54 498
Transfert de charges	(14 013)	(33 630)
Charges sociales légales	1 747 863	1 090 672
Autres Charges de personnel	68 456	874 530
Accidents de travail	183 211	116 798
Total	12 140 972	9 869 082

5. Dotations aux amortissements et aux provisions

Les dotations aux amortissements et aux provisions s'élèvent au 31 décembre 2024 à 10.187.105 DT contre 7.569.877 DT au 31 décembre 2023, se détaillant comme suit :

Libellé	31/12/2024	31/12/2023
Dotations aux amortissements	7 923 675	6 914 188
Provisions pour départ à la retraite	(8 151)	151 745
Provisions pour dépréciation des stocks	494 638	501 668
Provision pour créances clients	1 753 100	-
Provision pour congés payés à payer	23 843	2 276
Total	10 187 105	7 569 877

6. Autres charges d'exploitation

Les autres charges d'exploitation s'élèvent au 31 décembre 2024 à 7.455.962 DT contre 6.561.926 DT au 31 décembre 2023, se détaillant comme suit :

Libellé	31/12/2024	31/12/2023
Locations	489 037	375 971
Entretiens et réparations	2 665 721	2 891 525
Assurances	773 705	409 567
Rémunération d'intermédiaires et honoraires	1 535 609	1 324 903
Publicité, publications, relations publiques	81 556	79 590
Transport	502 233	315 762
Déplacements, missions et réceptions	281 675	302 557
Frais postaux et de Télécom	40 439	37 162
Services bancaires et assimilés	154 418	112 634
Subventions et dons	4 050	2 150
Jetons de présence	60 000	150 000
Impôts et taxes	524 552	424 663
Contribution de Solidarité Sociale (CSS)	342 967	135 442
Total	7 455 962	6 561 926

7. Charges financières nettes

Les charges financières nettes s'élèvent au 31 décembre 2024 à 5.042.565 DT contre 3.582.095 DT au 31 décembre 2023, se détaillant comme suit :

Libellé	31/12/2024	31/12/2023
Intérêts/Comptes courants	18 633	13 221
Intérêts/Effets escomptés	1 146 869	986 951
Intérêts/Financement de stock	622 837	554 621
Intérêts/Financement en dinars	1 307 531	634 580
Intérêts sur les autres dettes	2 435	-
Intérêts/Crédits à moyen terme	1 920 507	1 304 843
Intérêts / Crédit leasing	28 393	-
Total	5 047 205	3 494 216
Pertes de change	225 571	171 534
Gains de change	(230 211)	(83 655)
Total net	5 042 565	3 582 095

8. Produits des placements

Les produits des placements s'élèvent au 31 décembre 2024 à 27.193 DT contre 33.209 DT au 31 décembre 2023, se détaillant comme suit :

Libellé	31/12/2024	31/12/2023
Intérêts créditeurs des comptes courants	8 393	10 028
Rémunérations des autres créances	18 800	23 181
Total	27 193	33 209

9. Autres gains ordinaires

Les autres gains ordinaires s'élèvent au 31 décembre 2024 à 2.741.411 DT contre 536.248 DT au 31 décembre 2023, se détaillant comme suit :

Libellé	31/12/2024	31/12/2023
Remboursement assurances	2 537 187	511 749
Produits nets sur cession d'immobilisations	2 537	-
Autres gains ordinaires	201 687	24 499
Total	2 741 411	536 248

10. Autres pertes ordinaires

Les autres pertes ordinaires s'élèvent au 31 décembre 2024 à 39.325 DT contre 132.674 DT au 31 décembre 2023, se détaillant comme suit :

Libellé	31/12/2024	31/12/2023
Pénalités fiscales, sociales et douanières	37 472	124 045
Autres pertes ordinaires	1 853	8 629
Total	39 325	132 674

VII. Notes relatives à l'état de flux de trésorerie

1. Flux liés à l'exploitation

• Amortissements et provisions

Libellé	31/12/2024	31/12/2023	Variation
Amortissements immob. Incorporelles	1 311 344	1 221 162	90 182
Amortissements immob. Corporelles	93 502 583	85 669 091	7 833 492
Provisions sur Immo. Financières	1 007 426	1 007 426	-
Provisions sur stocks	1 778 377	1 283 738	494 639
Provisions clients et comptes rattachés	11 811 443	10 058 343	1 753 100
Provisions pour risques et charges	352 567	360 718	(8 151)
Provisions /congés payés à payer	685 262	661 419	23 843
Total	108 695 902	100 261 897	10 187 105

• Variation des stocks

Libellé	31/12/2024	31/12/2023	Variation
Matières premières	11 793 003	10 916 408	(876 595)
Consommables et pièces de rechange	17 760 490	17 489 566	(270 924)
Produits finis	6 660 567	6 230 794	(429 773)
Consommables et pièces de rechange en transit	83 378	-	(83 378)
Total	36 297 438	34 636 768	(1 660 670)

• Variation des créances

Libellé	31/12/2024	31/12/2023	Variation
Clients	13 094 188	7 971 377	(5 122 811)
Clients ventes d'énergie	1 251 569	811 779	(439 790)
Clients douteux	10 058 343	10 058 343	-
Effets à recevoir	11 731 405	10 725 702	(1 005 703)
Chèques en portefeuille	464 201	2 467 584	2 003 383
Total	36 599 706	32 034 785	(4 564 921)

• Variation des autres actifs

Libellé	31/12/2024	31/12/2023	Variation
Fournisseurs locaux débiteurs	88 275	43 529	(44 746)
Personnel-avances et acomptes	55 627	48 402	(7 225)
Etat, impôts et taxes (crédit IS)	414 409	3 257 062	2 842 653
Etat, impôts et taxes (crédit TVA)	3 142 827	31 954	(3 110 873)
Etat, impôts et taxes (droits de douane et divers)	61 582	10 732	(50 850)
Débiteurs divers	586 438	4 267	(582 171)
Charges constatées d'avance	695 763	563 923	(131 840)
Total des autres actifs courants	5 044 921	3 959 869	(1 085 052)
Autres actifs Financiers	10 440	13 021	(2 581)
Total des autres actifs	5 055 361	3 972 890	(1 082 471)

- **Variation des fournisseurs et autres dettes**

Libellé	31/12/2024	31/12/2023	Variation
Fournisseurs locaux	4 200 972	2 626 638	1 574 334
Fournisseurs étrangers	5 404 988	1 648 574	3 756 414
Fournisseurs, effets à payer	1 590 573	1 685 190	(94 617)
Fournisseurs, factures non parvenues	330 724	633 125	(302 401)
Total	11 527 257	6 593 527	4 933 730

- **Autres passifs**

Libellé	31/12/2024	31/12/2023	Variation
Rémunérations dues au personnel	9 502	9 425	77
CSS à payer	342 967	135 442	207 525
Receveur des finances	485 315	925 535	(440 220)
Charges à payer	549 886	767 847	(217 961)
CNSS	915 003	773 958	141 045
Créditeurs divers	-	240 606	(240 606)
Total autres passifs courants	2 302 673	2 852 813	(550 140)
Intérêts courus	-	16 193	(16 193)
Total autres passifs	2 302 673	2 869 006	(566 333)

30 Flux de trésorerie affectés aux activités d'investissement

Les décaissements liés aux activités d'investissement correspondent essentiellement aux acquisitions suivantes :

- Immobilisations corporelles en cours pour 9.782.237 DT.
- Immobilisations financières pour 4.473.576 DT.

31 Flux de trésorerie affectés aux activités de financement

- Remboursement des échéances des crédits à moyen terme pour un montant de 3.940.086 DT.
- Remboursement des échéances des crédits leasing pour un montant de 64.556 DT
- Encaissement emprunt CMT de 14.800.000 DT.
- Encaissements des crédits à court terme correspondant aux
 - ✓ Financement de stocks : 31.900.000 DT, et
 - ✓ Financement en Dinars : 38.246.000 DT.
- Décaissements des crédits à court terme correspondant aux
 - ✓ Financement de stocks : 31.900.000 DT, et
 - ✓ Financement en Dinars : 36.271.000 DT.
- Distribution des dividendes pour un montant de 8.967.557 DT.

32 Rapprochement des montants en liquidités et équivalents de liquidités figurant dans le tableau de flux de trésorerie d'une part et du bilan d'autre part

Libellé	Référence	Trésorerie à fin 2024	Trésorerie à fin 2023	Variation
Liquidités et équivalents de liquidités	cf. note V.8	1 078 755	559 580	519 175
Concours bancaires	cf. note V.14	(234 604)	(192 557)	(42 047)
Total		844 151	(367 023)	477 128

VIII. Note relative aux événements postérieurs à l'arrêté des états financiers

Les états financiers de SOTIPAPIER arrêtés au 31 décembre 2024 ont été préparés sur la base de la continuité de l'activité.

Le 06 janvier 2025, un incendie s'est déclaré dans la zone de stockage de vieux papiers de SOTIPAPIER, située à Belli, sans faire de victime. Grâce à la réactivité des salariés et au soutien des partenaires de la société, la perte a pu être minimisée. L'incident a entraîné la destruction d'une quantité non significative de vieux papier.

Une déclaration a été faite auprès des assurances, et les procédures d'indemnisation sont en cours. Cet événement n'a pas d'impact significatif sur les états financiers arrêtés au 31 décembre 2024.

IX. Note relative aux parties liées

Conformément aux dispositions de la norme comptable tunisienne NCT 39, les transactions avec les parties liées de la société SOTIPAPIER se présentent comme suit :

- La société TUCOLLECT (société dans laquelle SOTIPAPIER détient 99,97% du capital) a facturé un montant de 1.036.535 DT (HTVA) relatif à des ventes de vieux papiers. La dette liée à ces facturations s'élève à 144.612 DT au 31 décembre 2024.
- La société SOTIPAPIER a facturé à la société TUCOLLECT sa quote-part dans les frais de location du dépôt pour la période allant du 1er janvier 2024 au 31 décembre 2024, et ce pour un montant de 84.426 DT (HTVA), totalement encaissé en 2024.
- Le Gérant de la filiale TUCOLLECT a bénéficié, au titre de l'exercice 2024, d'une rémunération annuelle brute de 14.013 DT payée par SOTIPAPIER et refacturée à TUCOLLECT, totalement encaissé en 2024.
- La société SFTC (société dans laquelle SOTIPAPIER détient 99,99% du capital) a facturé un montant de 725.544 DT (HTVA) relatif à des ventes de vieux papiers. La dette liée à ces facturations s'élève à 78.045 DT au 31 décembre 2024.
- La société SOTIPAPIER a facturé à la société SFTC une note de débit au titre de frais de location de la presse à balle pour un montant global de 12.000 DT (HTVA). La dette liée à cette facturation a été totalement réglé en 2024.
- Le 27 décembre 2022, la société SOTIPAPIER a accepté d'apporter son concours financier à la société SOTIPAPIER PROPCO par le biais d'un prêt pour un montant de 235.000 DT sous forme d'avance en compte courant d'associé. L'avance est consentie par le prêteur pour une durée de 10 ans de la date du décaissement effectif des fonds et portera intérêts au taux de 8% l'an. Le solde du compte courant associé SOTIPAPIER PROPCO s'élève au 31 décembre 2024 à 255.954 DT y compris les intérêts relatifs à l'exercice 2024 facturés au taux de 8% sous forme de note de débit pour un montant de 20.116 DT (HTVA).
- La société SOTIPAPIER a accordé une caution solidaire, autorisée par le conseil d'administration du 07 mars 2022, au profit de la Banque de Tunisie « BT » afin de garantir deux (2) crédits bancaires contractés par SFTC pour un montant chacun en principal d'un million de Dinars Tunisiens (1.000.000 DT), outre les intérêts et les

frais de gestion et ce selon les conditions détaillées dans l'accord de principe de chacun de ces deux (2) crédits bancaires.

- La société PROPCO a facturé à la société SOTIPAPIER Les frais de location d'un terrain pour la période allant du 1er janvier 2024 au 31 décembre 2024, et ce pour un montant de 25.000 DT (HTVA).
- La société ECOGAD (société dans laquelle SOTIPAPIER détient 70% du capital) a facturé un montant de 7.248903 DT (HTVA) relatif à des ventes de vieux papiers. La dette liée à ces facturations s'élève à 161.063 DT au 31 décembre 2024.
- Au 31 décembre 2024, la société Sotipapier a pris en charge certaines dépenses de la société « SFTC » (frais du personnel, alimentation de caisse et règlement des factures fournisseurs) et procède ensuite à leur refacturation sous forme de notes de débit. Le montant refacturé s'élève à 177.860 DT HT.
- Au 31 décembre 2024, la société Sotipapier a pris en charge certaines dépenses de la société « TUCOLLECT » (frais du personnel, alimentation de caisse et règlement des factures fournisseurs) et procède ensuite à leur refacturation sous forme de notes de débit. Le montant refacturé s'élève à 47.841 DT HT.
- La rémunération de Monsieur Philippe Lacoste, en sa qualité de Directeur Général, a été initialement fixée par décision du Conseil d'administration en date du 26 avril 2019, puis révisée par décision du Conseil du 26 avril 2023. Sa démission a été actée à compter du 1er avril 2024, conformément à la décision du Conseil d'administration du 19 mars 2024. En 2024, Monsieur Philippe Lacoste a perçu une rémunération s'élevant à 104.923 DT brute. Il a bénéficié également des avantages liés à sa fonction (téléphone, voiture et charges connexes).
- La rémunération de Monsieur Raphaël Poulain au titre de l'exercice 2024 se détaille comme suit :
 - Du 1^{er} janvier au 31 mars 2024 :
 - En qualité de Directeur Général Adjoint (DGA), sa rémunération brute, fixée par décision du Conseil d'administration du 30 mars 2023, s'élève à 260.820 DT.
 - À compter du 1^{er} avril 2024 :
 - Suite à sa nomination au poste de Directeur Général (DG) par décision du Conseil d'administration du 19 mars 2024, sa rémunération brute s'élève à 896.231 DT. Il a obtenu, au titre de 2024, une prime brute de 160.178 DT figurant au passif au 31 décembre 2024 et payée en 2025. L'octroi d'une prime a été autorisé par le conseil d'administration du 07 novembre 2024 sans en fixer le montant. Il bénéficie également des avantages liés à sa fonction (téléphone, voiture et charges connexes).
 - Les membres du Conseil d'Administration sont rémunérés par des jetons de présence proposés par le Conseil d'Administration et soumis à l'approbation de l'Assemblée Générale. En 2024, le montant des jetons de présence constaté en charges de l'exercice s'est élevé à 60.000 DT et ce, sur proposition du conseil d'administration.

X. Note relative aux engagements hors bilan

Les engagements hors bilan comportent, au 31 décembre 2024 les éléments suivants :

Engagements Financiers

Type engagements	Valeur Totale	Tiers	Dirigeants	Entreprises liées	Associés	Provisions
1- Engagements donnés						
a/ Garanties personnelles						
*Cautionnement	3 594 475	1 594 475	Néant	2 000 000	Néant	Néant
*Aval	Néant	Néant	Néant	Néant	Néant	Néant
*Autres Garanties	Néant	Néant	Néant	Néant	Néant	Néant
b/ Garanties réelles						
* Hypothèques	Néant	Néant	Néant	Néant	Néant	Néant
* Nantissements	23 568 247	23 568 247	Néant	Néant	Néant	Néant
c/ Effets escomptés non encore échus	21 964 404	21 964 404	Néant	Néant	Néant	Néant
d/ Créances à l'exportation mobilisées	Néant	Néant	Néant	Néant	Néant	Néant
e/ Abandon de créances	Néant	Néant	Néant	Néant	Néant	Néant
Total	49 127 126	47 127 126		2 000 000		
2- Engagements reçus						
a/ Garanties personnelles						
*Cautionnement	Néant	Néant	Néant	Néant	Néant	Néant
*Aval	Néant	Néant	Néant	Néant	Néant	Néant
*Autres Garanties	1 000 000	Néant	Néant	1 000 000	Néant	Néant
b/ Garanties réelles						
* Hypothèques	Néant	Néant	Néant	Néant	Néant	Néant
* Nantissements	Néant	Néant	Néant	Néant	Néant	Néant
c/ Effets escomptés non encore échus	Néant	Néant	Néant	Néant	Néant	Néant
d/ Créances à l'exportation mobilisées	Néant	Néant	Néant	Néant	Néant	Néant
e/ Abandon de créances	Néant	Néant	Néant	Néant	Néant	Néant
f/ Intérêts sur emprunts	Néant	Néant	Néant	Néant	Néant	Néant
Total	1 000 000			1 000 000		
3- Engagements réciproques						
*Emprunt obtenu non encore encaissé	Néant	Néant	Néant	Néant	Néant	Néant
*Crédit consenti non encore versé	Néant	Néant	Néant	Néant	Néant	Néant
*Opération de portage	Néant	Néant	Néant	Néant	Néant	Néant
*Crédit Documentaire	11 896 287	11 896 287	Néant	Néant	Néant	Néant
*Commande d'immobilisation	Néant	Néant	Néant	Néant	Néant	Néant
*Commande de longue durée	Néant	Néant	Néant	Néant	Néant	Néant
*Contrats avec le personnel prévoyant des engagements supérieurs à ceux prévus par la convention collective	Néant	Néant	Néant	Néant	Néant	Néant
*Etc.	Néant	Néant	Néant	Néant	Néant	Néant
Total	11 896 287	11 896 287				

Dettes garanties par des suretés

Postes concernés	Montant Garanti	Valeur comptable des biens donnés en garantie	Provisions
*Emprunt obligataire	Néant	Néant	Néant
*Emprunt d'investissement	Néant	Néant	Néant
*Emprunt courant de gestion	Néant	Néant	Néant
*Autres	Néant	Néant	Néant

XI. Soldes intermédiaires de gestion

Le schéma des soldes intermédiaires de gestion se présente comme suit :

Produits	31/12/2024	31/12/2023	Charges	31/12/2024	31/12/2023	Soldes intermédiaires des exercices	31/12/2024	31/12/2023
Production vendue	108 569 514	98 900 926	ou Déstockage de production	429 773	-6 647 200	Production de l'exercice		
Production stockée								
Total	108 569 514	98 900 926	Total	429 773	-6 647 200		108 999 287	92 253 726
Production de l'exercice	108 999 287	92 253 726	Coût d'achat Mat. Premières	39 186 862	34 276 465	Marge sur coût matières		
			Achat d'approvisionnements consommés	33 064 156	27 740 638			
Total	108 999 287	92 253 726	Total	72 251 018	62 017 102		36 748 269	30 236 623
Marge sur coût matières	36 748 269	30 236 623	Autres charges	6 931 410	6 137 263	Valeur ajoutée brute		
Total	36 748 269	30 236 623	Total	6 931 410	6 137 263		29 816 858	24 099 360
Valeur ajoutée brute	29 816 858	24 099 360	Impôts, taxes et versements assimilés	524 552	424 665	Excédent Brut d'exploitation		
			Charges de personnel	12 140 972	9 869 080			
Total	29 816 858	24 099 360	Total	12 665 524	10 293 745		17 151 335	13 805 615
Excédent Brut d'exploitation	17 151 335	13 805 615	Dotation aux amortissements et aux provisions	10 187 105	7 569 877	Résultat des activités ordinaires après impôt		
Autres produits Ordinaires	254 860	195 933	Charges financières	5 042 565	3 582 093			
Produits financiers	2 768 604	569 452	Autres Pertes Ordinaires	39 325	132 673			
			Impôts sur le résultat ordinaire	1 329 598	595 429			
Total	20 174 799	14 571 001	Total	16 598 593	11 880 073		3 576 206	2 690 928
Résultat des activités ordinaires après impôt	3 576 206	2 690 928	Elément extraordinaire-cont. Conjoncturelle			Résultat net de l'exercice	3 576 206	2 690 928
Total	3 576 206	2 690 928		Total				3 576 206

Tunis, le 27 mai 2025

Messieurs les Actionnaires de la
Société Tunisienne Industrielle du Papier et du Carton
« SOTIPAPIER »
13, Rue Ibn Abi Dhiaf, Zone Industrielle Saint Gobain,
Megrine Riadh, 2014.

I. Rapport sur l'audit des états financiers

Opinion

En exécution de notre mandat de commissariat aux comptes, nous avons effectué l'audit des états financiers de la société « SOTIPAPIER S.A. » (« Société »), qui comprennent le bilan au 31 décembre 2024, l'état de résultat et l'état de flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, ainsi que les notes annexes, y compris le résumé des principales méthodes comptables. Ces états financiers font ressortir des capitaux propres positifs de 68.889.298 DT y compris le résultat bénéficiaire de l'exercice s'élevant à 3.576.206 DT.

A notre avis, les états financiers ci-joints présentent sincèrement, dans tous leurs aspects significatifs, la situation financière de la société au 31 décembre 2024, ainsi que sa performance financière et ses flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, conformément au système comptable des entreprises.

Fondement de l'opinion

Nous avons effectué notre audit selon les normes internationales d'audit applicables en Tunisie. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'auditeur pour l'audit des états financiers » du présent rapport. Nous sommes indépendants de la société conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à l'audit des états financiers en Tunisie et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles.

Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

Questions clés de l'audit

Les questions clés de l'audit sont les questions qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes dans l'audit des états financiers de la période considérée. Ces questions ont été traitées dans le contexte de notre audit des états financiers pris dans leur ensemble et aux fins de la formation de notre opinion sur ceux-ci, et nous n'exprimons pas une opinion distincte sur ces questions.

Nous avons déterminé que la question décrite ci-après constitue la question clés de l'audit qui doit être communiqués dans notre rapport.

Evaluation des stocks

Au 31 décembre 2024, les stocks figurent au bilan pour une valeur brute de 36.297.438 DT provisionnés à hauteur de 1.778.377 DT. Compte tenu de leur valeur significative dans l'actif, de leur nature ainsi que du caractère spécifique de leur valorisation, l'évaluation des stocks a été considérée comme un point clef d'audit.

Nos procédures d'audit mises en œuvre ont consisté en :

- L'examen des procédures de contrôle interne correspondantes et la réalisation des tests sur les contrôles clefs pertinents ;
- La revue des états de mouvements des différentes catégories des stocks ainsi que les tests de cadrage des consommations et de la production journalière ;
- L'assistance aux inventaires physiques de fin d'année pour les différentes catégories de stock ;
- L'examen de la valorisation des différentes catégories de stock en recalculant les coûts retenus au niveau du système d'information et en s'assurant de la permanence de son application d'une période à l'autre et de sa conformité aux dispositions de la norme comptable tunisienne N°4 relative aux stocks ;
- L'examen des transactions d'achat et de vente intervenues à la fin de 2024 et au début de 2025 pour s'assurer de leur enregistrement dans la bonne période ; et
- La revue des hypothèses et modalités de calcul des provisions pour dépréciation des stocks
- La revue du caractère approprié des informations fournies dans les notes aux états financiers concernant les stocks.

Paragraphe d'observation

Nous attirons votre attention sur la note V.5 des états financiers qui décrit la situation du client NPI. Compte tenu de l'évolution récente de ce dossier, la société estime que le recouvrement du solde non provisionné n'est pas compromis.

Notre opinion n'est pas modifiée à l'égard de ce point.

Rapport de gestion du Conseil d'Administration

La responsabilité du rapport de gestion incombe au Conseil d'Administration.

Notre opinion sur les états financiers ne s'étend pas au rapport de gestion du Conseil d'Administration et nous n'exprimons aucune forme d'assurance que ce soit sur ce rapport.

En application des dispositions de l'article 266 du Code des Sociétés Commerciales, notre responsabilité consiste à vérifier l'exactitude des informations données sur les comptes de la société dans le rapport de gestion du Conseil d'Administration par référence aux données figurant dans les états financiers. Nos travaux consistent à lire le rapport de gestion du Conseil d'Administration et, ce faisant, à apprécier s'il existe une incohérence significative entre celui-ci et les états financiers ou la connaissance que nous avons acquise au cours de l'audit, ou encore si le rapport de gestion du Conseil d'Administration semble autrement comporter une anomalie significative. Si à la lumière des travaux que

nous avons effectués, nous concluons à la présence d'une anomalie significative dans le rapport de gestion du Conseil d'Administration, nous sommes tenus de signaler ce fait.

Nous n'avons rien à signaler à cet égard.

Responsabilités de la direction et des responsables de la gouvernance pour les états financiers

Le Conseil d'Administration est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie, ainsi que du contrôle interne qu'il considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers, c'est à la direction qu'il incombe d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la direction a l'intention de liquider la société ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus d'information financière de la société.

Responsabilités de l'auditeur pour l'audit des états financiers

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit, réalisé conformément aux normes internationales d'audit applicables en Tunisie, permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes internationales d'audit applicables en Tunisie, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit.

En outre :

- Nous identifions et évaluons les risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne.

- Nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées dans les circonstances.
- Nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière.
- Nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états financiers au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener la société à cesser son exploitation.
- Nous évaluons la présentation d'ensemble, la forme et le contenu des états financiers, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle.
- Nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.
- Nous fournissons également aux responsables de la gouvernance une déclaration précisant que nous nous sommes conformés aux règles de déontologie pertinentes concernant l'indépendance, et leur communiquons toutes les relations et les autres facteurs qui peuvent raisonnablement être considérés comme susceptibles d'avoir des incidences sur notre indépendance ainsi que les sauvegardes connexes s'il y a lieu.

Parmi les questions communiquées aux responsables de la gouvernance, nous déterminons celles qui ont été les plus importantes dans l'audit des états financiers de la période considérée : ce sont les questions clés de l'audit. Nous décrivons ces questions dans notre rapport, sauf si des textes légaux ou réglementaires en empêchent la publication ou si, dans des circonstances extrêmement rares, nous déterminons que nous ne devrions pas communiquer une question dans notre rapport parce que l'on peut raisonnablement s'attendre à ce que les conséquences néfastes de la communication de cette question dépassent les avantages pour l'intérêt public.

II. Rapport relatif aux obligations légales et réglementaires

Dans le cadre de notre mission de commissariat aux comptes, nous avons également procédé aux vérifications spécifiques prévues par les normes publiées par l'Ordre des Experts Comptables de Tunisie et par les textes réglementaires en vigueur en la matière.

Efficacité du système de contrôle interne

En application des dispositions de l'article 3 de la loi 94-117 du 14 novembre 1994, telle que modifiée par la loi 2005-96 du 18 octobre 2005, portant promulgation et réorganisation du marché financier, nous avons procédé à une évaluation générale portant sur l'efficacité du système de contrôle interne de la société. A ce sujet, nous rappelons que la responsabilité de la conception et de la mise en place d'un système de contrôle interne ainsi que la surveillance périodique de son efficacité et de son efficience incombe à la direction et au conseil d'administration.

Sur la base de notre examen, nous n'avons pas identifié des déficiences importantes du contrôle interne susceptibles d'avoir un impact sur notre opinion sur les états financiers. Un rapport traitant des faiblesses et des insuffisances identifiées au cours de notre audit a été remis à la Direction Générale de la société.

Conformité de la tenue des comptes des valeurs mobilières à la réglementation en vigueur

En application des dispositions de l'article 19 du décret n°2001-2728 du 20 novembre 2001, nous avons procédé aux vérifications portant sur la conformité de la tenue des comptes des valeurs mobilières émises par la société avec la réglementation en vigueur. La responsabilité de veiller à la conformité aux prescriptions de la réglementation en vigueur incombe au Conseil d'Administration.

Sur la base des diligences que nous avons estimées nécessaires de mettre en œuvre, nous n'avons pas détecté d'irrégularité liée à la conformité des comptes de la société avec la réglementation en vigueur.

**Les Commissaires aux Comptes
Associés M.T.B.F**

Tunisie Audit et Conseil

Mohamed Lassaad BORJI

Wassim CHAKROUN

Tunis, le 27 mai 2025

Messieurs les Actionnaires de la
Société Tunisienne Industrielle du Papier et du Carton
« SOTIPAPIER »
13, rue Ibn Abi Dhiaf, Zone Industrielle Saint Gobain,
Megrine Riadh, 2014.

Messieurs,

En application de l'article 200 et suivants et de l'article 475 du code des sociétés commerciales, nous vous soumettons notre rapport sur les conventions conclues et opérations réalisées au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2024.

Notre responsabilité est de nous assurer du respect des procédures légales d'autorisation et d'approbation de ces conventions ou opérations et de leur traduction correcte, in fine, dans les états financiers. Il ne nous appartient pas de rechercher spécifiquement et de façon étendue l'existence éventuelle de telles conventions ou opérations mais de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données et celles obtenues au travers de nos procédures d'audit, leurs caractéristiques et modalités essentielles, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien fondé. Il vous appartient d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions et la réalisation de ces opérations en vue de leur approbation.

1. Conventions et opérations nouvellement conclues au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2024 (autres que les rémunérations des dirigeants)

Votre conseil d'administration nous a tenu informés des conventions et opérations suivantes, nouvellement conclues en 2024 et visées par les articles 200 et suivants et l'article 475 du code des sociétés commerciales :

- En mai 2024, votre société a contracté auprès d'Attijari Bank, un crédit à moyen terme qui a servi exclusivement à l'acquisition des participations EGOGAD s'élevant à 3.080.000 DT, au taux d'intérêt TMM + 2% l'an et remboursable sur une période de 5 ans. Les charges d'intérêts comptabilisées, au titre de l'exercice 2024, s'élèvent à 197.272 DT.

- En mai 2024, votre société a contracté auprès de l'UBCI, un crédit à moyen terme qui a servi exclusivement à l'acquisition d'équipements neufs s'élevant à 2.800.000 DT, au taux d'intérêt TMM + 1,25% l'an et remboursable sur une période de 7 ans. Les charges d'intérêts comptabilisées, au titre de l'exercice 2024, s'élèvent à 163.115 DT.
- En mai 2024, votre société a contracté auprès de la Banque de Tunisie, un crédit à moyen terme qui a servi exclusivement à l'acquisition d'équipements neufs s'élevant à 3.300.000 DT, au taux d'intérêt TMM + 1,25% l'an et remboursable sur une période de 7 ans. Les charges d'intérêts comptabilisées, au titre de l'exercice 2024, s'élèvent à 194.640 DT.
- En mai 2024, votre société a contracté auprès de la BIAT, un crédit à moyen terme qui a servi exclusivement à l'acquisition d'équipements neufs s'élevant à 5.620.000 DT, au taux d'intérêt TMM + 1,25% l'an et remboursable sur une période de 7 ans. Les charges d'intérêts comptabilisées, au titre de l'exercice 2024, s'élèvent à 334.451 DT.
- Les opérations de financement de stock autorisées par le Conseil d'Administration du 19 mars 2024 sont détaillées ci-après :

Libellé	Solde au 31/12/2023	Nouveaux emprunts	Remboursements	Solde au 31/12/2024
BT	1 800 000	9 000 000	9 000 000	1 800 000
BIAT	2 100 000	8 400 000	8 400 000	2 100 000
Attijari Bank	1 000 000	4 000 000	4 000 000	1 000 000
UBCI	2 100 000	10 500 000	10 500 000	2 100 000
Total	7 000 000	31 900 000	31 900 000	7 000 000

Il est à souligner que ces conventions ont été autorisées par votre conseil d'administration sans faire l'objet au préalable d'un rapport spécial établi par les commissaires aux comptes en application des dispositions de l'article 29 de la loi 2019-47 du 29 mai 2019 relative à l'amélioration du climat de l'investissement.

Par ailleurs, votre conseil d'administration n'a pas autorisé les opérations suivantes :

- Opérations de financement en dinars détaillées ci-après :

Libellé	Solde au 31/12/2023	Nouveaux emprunts	Remboursements	Solde au 31/12/2024
BT	11 046 000	19 915 000	25 901 000	5 060 000
UBCI	3 520 000	11 041 000	6 830 000	7 731 000
BIAT	2 360 000	7 290 000	3 540 000	6 110 000
Total	16 926 000	38 246 000	36 271 000	18 901 000

- Au 31 décembre 2024, la société SOTIPAPIER a pris en charge certaines dépenses de la société « SFTC » (frais du personnel, alimentation de caisse et règlement des factures fournisseurs) et procède ensuite à leur refacturation sous forme de notes de débit. Le montant refacturé s'élève à 177.860 DT HT.
- Au 31 décembre 2024, la société SOTIPAPIER a pris en charge certaines dépenses de la société « TUCOLLECT » (frais du personnel, alimentation de caisse et règlement des factures fournisseurs) et procède ensuite à leur refacturation sous forme de notes de débit. Le montant refacturé s'élève à 47.841 DT HT.

2. Conventions et opérations réalisées en 2024 relatives à des conventions antérieures (autres que les rémunérations des dirigeants)

L'exécution des conventions suivantes, approuvées au cours des exercices antérieurs, s'est poursuivie au cours de l'exercice 2024 :

- Votre société a contracté, en 2023, auprès de l'UBCI un crédit à moyen terme qui a servi exclusivement à l'acquisition d'équipements neufs s'élevant à 1.850.000 DT, au taux d'intérêt TMM + 1,25% l'an et remboursable sur une période de 7 ans. Les charges d'intérêts comptabilisées, au titre de l'exercice 2024, s'élèvent à 152.005 DT.
- Votre société a contracté en septembre 2020 auprès de la Banque de Tunisie un crédit à moyen terme qui a servi à financer des investissements réalisés au cours du 2ème semestre de l'année 2019 et du premier semestre de l'année 2020, s'élevant à 3.200.000 DT, au taux du marché monétaire (TMM) + 1,25% l'an et remboursable sur une période de 7 ans dont 12 mois de grâce. Les charges d'intérêts comptabilisées, au titre de l'exercice 2024, s'élèvent à 168.818 DT.
- Votre société a contracté auprès de la BNA un crédit à moyen terme, en remplacement du crédit à moyen terme antérieurement conclu avec la BH, qui a servi exclusivement à parfaire le schéma de financement du projet de transformation de la machine PM2 s'élevant à 1.810.000 DT, au taux d'intérêt TMM + 1,25% l'an et remboursable sur une période de 7 ans dont 24 mois de grâce. Les charges d'intérêts comptabilisées, au titre de l'exercice 2024, s'élèvent à 38.169 DT.
- Votre société a contracté en 2017 auprès de la Banque de Tunisie, un crédit à moyen terme qui a servi exclusivement à parfaire le schéma de financement du projet de transformation de la machine PM2 s'élevant à 4.830.000 DT, au taux d'intérêt TMM + 1,25% l'an et remboursable sur une période de 8 ans dont 24 mois de grâce. Les charges d'intérêts comptabilisées, au titre de l'exercice 2024, s'élèvent à 190.490 DT.
- Votre société a contracté en 2017 auprès de la BIAT un crédit à moyen terme qui a servi exclusivement à parfaire le schéma de financement du projet de transformation de la machine PM2 s'élevant à 5.430.000 DT, au taux d'intérêt TMM + 1,25% l'an et remboursable sur une période de 7 ans dont 2 ans de franchise. Cette convention a été autorisée par le Conseil d'administration du 28 octobre 2016. Les charges d'intérêts comptabilisées, au titre de l'exercice 2024, s'élèvent à 44.189 DT.
- Votre société a contracté en 2022 auprès de la UBCI un crédit à moyen terme s'élevant à 2.250.000 DT, au taux d'intérêt TMM + 1,25% l'an et remboursable sur une période de 7 ans. Les charges d'intérêts comptabilisées, au titre de l'exercice 2024, s'élèvent à 162.239 DT.
- Votre société a contracté en 2022 auprès de la BIAT un crédit à moyen terme s'élevant à 2.000.000 DT, au taux d'intérêt TMM + 1,25% l'an et remboursable sur une période de 7 ans. Les charges d'intérêts comptabilisées, au titre de l'exercice 2024, s'élèvent à 144.469 DT.
- Votre société a contracté en 2022 auprès de la Banque de Tunisie, un crédit à moyen terme qui a servi exclusivement à l'acquisition d'équipements neufs s'élevant à 2.000.000 DT, au taux d'intérêt TMM + 1,25% l'an et remboursable sur une période de 7 ans. Les charges d'intérêts comptabilisées, au titre de l'exercice 2024, s'élèvent à 130.650 DT.

- La société SOTIPAPIER a facturé à la société TUCOLLECT sa quote-part dans les frais de location du dépôt pour la période allant du 1er janvier 2024 au 31 décembre 2024, et ce pour un montant de 84.426 DT (HTVA), totalement encaissé en 2024.
- Le Gérant de la filiale TUCOLLECT a bénéficié, au titre de l'exercice 2024, d'une rémunération annuelle brute de 14.013 DT payée par SOTIPAPIER et refacturée à TUCOLLECT, totalement encaissé en 2024.
- La société SOTIPAPIER a facturé à la société SFTC une note de débit au titre de frais de location de la presse à balle pour un montant global de 12.000 DT(HTVA). La dette liée à cette facturation a été totalement réglé en 2024.
- La société PROPCO a facturé à la société SOTIPAPIER Les frais de location d'un terrain pour la période allant du 1er janvier 2024 au 31 décembre 2024, et ce pour un montant de 25.000 DT (HTVA).
- Le 27 décembre 2022, la société SOTIPAPIER a accepté d'apporter son concours financier à la société SOTIPAPIER PROPCO par le biais d'un prêt pour un montant de 235.000 DT sous forme d'avance en compte courant d'associé. L'avance est consentie par le prêteur pour une durée de 10 ans de la date du décaissement effectif des fonds et portera intérêts au taux de 8% l'an. Le solde du compte courant associé SOTIPAPIER PROPCO s'élève, au 31 décembre 2024, à 255.954 DT y compris les intérêts relatifs à l'exercice 2024 facturés au taux de 8% sous forme de note de débit pour un montant de 20.116 DT (HTVA).
- La société SOTIPAPIER a accordé une caution solidaire, autorisée par le conseil d'administration du 07 mars 2022, au profit de la Banque de Tunisie « BT » afin de garantir deux (2) crédits bancaires contractés par SFTC pour un montant chacun en principal d'un million de Dinars Tunisiens (1.000.000 DT), outre les intérêts et les frais de gestion et ce selon les conditions détaillées dans l'accord de principe de chacun de ces deux (2) crédits bancaires.
- Par ailleurs, des opérations d'achats de vieux papier nécessaires à l'exploitation ont été réalisées au cours du présent exercice entre la société mère SOTIPAPIER et ses filiales détaillées comme suit :
 - ✓ ECOGAD pour un montant de 7.248903 DT (HTVA). La dette liée à ces facturations s'élève à 161.063 DT au 31 décembre 2024.
 - ✓ SFTC pour un montant de 725.544 DT (HTVA). La dette liée à ces facturations s'élève à 78.045 DT au 31 décembre 2024.
 - ✓ TUCOLLECT pour un montant de 1.036.535 DT (HTVA). La dette liée à ces facturations s'élève à 144.612 DT au 31 décembre 2024.

3. Obligations et engagements de la société envers les dirigeants

Les obligations et engagements vis-à-vis des dirigeants tels que visés à l'article 200 nouveau II §5 du code des sociétés commerciales sont définis comme suit :

- La rémunération de Monsieur Philippe Lacoste, en sa qualité de Directeur Général, a été initialement fixée par décision du Conseil d'administration en date du 26 avril 2019, puis révisée par décision du Conseil du 26 avril 2023. Sa démission a été actée à compter du 1^{er} avril 2024, conformément à la décision du Conseil d'administration du 19 mars

2024. En 2024, Monsieur Philippe Lacoste a perçu, en sa qualité de directeur général, une rémunération brute s'élevant à 104.923 DT. Il a bénéficié également des avantages liés à sa fonction (téléphone, voiture et charges connexes).

- La rémunération de Monsieur Raphaël Poulain, au titre de l'exercice 2024, se détaille comme suit :

➤ Du 1^{er} janvier au 31 mars 2024 :

En qualité de Directeur Général Adjoint (DGA), sa rémunération brute, fixée par décision du Conseil d'administration du 30 mars 2023, s'élève à 260.820 DT.

➤ À compter du 1^{er} avril 2024 :

Suite à sa nomination au poste de Directeur Général (DG) par décision du Conseil d'administration du 19 mars 2024, sa rémunération brute s'élève à 896.231 DT. Il a obtenu, au titre de 2024, une prime brute de 160.178 DT figurant au passif au 31 décembre 2024 et payée en 2025. Il est à signaler que le principe d'octroi d'une prime a été autorisé par le conseil d'administration du 07 novembre 2024 sans en fixer le montant. Il bénéficie également des avantages liés à sa fonction (téléphone, voiture et charges connexes).

- Les membres du Conseil d'Administration sont rémunérés par des jetons de présence proposés par le Conseil d'Administration et soumis à l'approbation de l'Assemblée Générale. En 2024, le montant des jetons de présence constaté en charges de l'exercice s'est élevé à 60.000 DT et ce, sur proposition du conseil d'administration.

Par ailleurs, en dehors des conventions et opérations précitées, nos travaux n'ont pas révélé l'existence d'autres conventions ou opérations rentrant dans le cadre des dispositions des articles 200 et suivants et 475 du Code des Sociétés Commerciales.

**Les Commissaires aux Comptes
Associés - M.T.B.F**

Tunisie Audit et Conseil

Mohamed Lassaad BORJI

Wassim CHAKROUN

AVIS DES SOCIÉTÉS

ETATS FINANCIERS

Société de Développement et d'Investissement du Sud « SODIS-SICAR »
Siège Social : Complexe Administratif, Rue Mansour ELHOUCHE – 4100 Médenine-

La Société de Développement et d'Investissement du Sud « SODIS - SICAR », publie ci-dessous, ses états financiers individuels arrêtés au 31 décembre 2024 tels qu'ils seront soumis à l'approbation de l'Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra le 13 Juin 2025. Ces états sont accompagnés des rapports général et spécial du commissaire aux comptes : Mr Monoom BEN AHMED (ORGA AUDIT).



**BILAN
ACTIFS
ARRETÉ AU 31 DÉCEMBRE 2024
(Exprimé en Dinar Tunisien)**

DÉSIGNATIONS	N	2 024	2 023	VARIATION
ACTIFS NON COURANTS				
Actifs immobilisés				
Immobilisations incorporelles	N1	39 731	38 905	825
Moins : Amortissements		-39 014	-38 905	-109
		717	0	717
Immobilisations corporelles	N2	1 218 951	1 218 409	542
Moins : Amortissements		-717 675	-676 976	-40 699
		501 276	541 433	-40 157
Immobilisations financières	N3	37 505 981	38 140 541	-634 560
Moins : Provisions		-17 727 941	-17 181 531	-546 410
		19 778 040	20 959 010	-1 180 970
Total des actifs immobilisés		20 280 033	21 500 443	-1 220 410
Autres actifs non courants		0	0	0
TOTAL ACTIFS NON COURANTS		20 280 033	21 500 443	-1 220 410
ACTIFS COURANTS				0
Clients et comptes rattachés	N4	83 083	314 299	-231 216
Moins: Provisions		-30 901	-160 130	129 229
Moins: Produits réservé		-46 275	-40 275	-6 000
		5 907	113 894	-107 987
Autres actifs courants	N5	3 899 094	3 732 697	166 397
Moins: Provisions		-2 694 774	-2 659 497	-35 277
		1 204 320	1 073 200	131 120
Placements et autres actifs financiers	N6	3 649 653	5 432 709	-1 783 056
Liquidités et équivalents de liquidités	N7	31 228	479 018	-447 789
Moins: Provisions		-2 242	-2 242	0
		28 986	476 776	-447 789
TOTAL ACTIFS COURANTS		4 888 866	7 096 578	-2 207 712
TOTAL ACTIFS		25 168 900	28 597 022	-3 428 122



BILAN
CAPITAUX PROPRES ET PASSIFS
ARRÊTÉ AU 31 DÉCEMBRE 2024
(Exprimé en Dinar Tunisien)

	N	2024	2023	VARIATION
Capitaux Propres et Passifs				
Capitaux propres	N8			
Capital social		34 895 783	34 895 783	0
Réserves		258 794	258 794	0
Autres capitaux propres		1 059 983	1 067 365	-7 382
Résultats reportés		-26 808 629	-25 815 310	-993 319
Amortissements différés		-626 025	-583 537	-42 488
Total des capitaux propres avant résultat de l'exercice		8 779 905	9 823 095	-1 043 190
Résultat de l'exercice	N12	-1 209 501	-1 035 807	-173 694
Total des capitaux propres avant affectation		7 570 404	8 787 288	-1 216 884
PASSIFS NON COURANTS	N9			0
Fond BEI		417 000	864 500	-447 500
Fond 21-21		298 492	300 575	-2 083
Provisions pour risque et charge		805 895	859 854	-53 959
FOPRODI		5 977 870	6 121 870	-144 000
FOND GEERES		5 519 000	5 519 000	0
Total des passifs non courants		13 018 257	13 665 799	-647 542
PASSIFS COURANTS				
Avance sur cession des participations	N10	4 029 711	4 215 619	-185 908,090
Autres passifs courants	N11	550 527	1 928 316	-1 377 789
Concours bancaires et autres passifs financiers		0	0	0
Total des passifs courants		4 580 238	6 143 935	-1 563 697
Total des passifs		17 598 495	19 809 734	-2 211 238
Total des capitaux propres et des passifs		25 168 900	28 597 022	-3 428 122



ÉTAT DE RÉSULTAT
ARRÊTÉ AU 31 DÉCEMBRE 2024
(Exprimé en Dinar Tunisien)

DÉSIGNATIONS	N	2024	2023	VARIATION
Produits d'exploitation				
Revenus des titres de participations		168 221	171 629	-3 408
Reprise sur Provisions		420 748	161 837	258 911
Produits de placement		437 103	480 782	-43 679
Autres Produits d'exploitation		146 198	135 921	10 277
Total des produits d'exploitation	N13	1 172 270	950 168	222 101
Charges d'exploitation				0
Charges de personnel		1 066 270	999 185	67 085
Dotation aux amortissements et provision		847 771	716 941	130 830
Autres charges d'exploitation		234 024	261 063	-27 039
Perte et Moins-value Boursier		11	9 406	-9 395
Réduction de valeur		0	0	0
Total des charges d'exploitation	N14	2 148 076	1 986 594	161 481
Résultat d'exploitation		-975 806	-1 036 426	60 620
Charges financières nettes	N15	-231 191	0	-231 191
Autres gains ordinaires	N16	358	2 040	-1 682
Autres pertes ordinaires	N17	-3	-6	3
Transfert des charges		0	1 000	-1 000
Résultat des activités ordinaires avant impôt		-1 206 642	-1 033 392	-173 251
Impôt sur les bénéfices		-2 359	-1 916	-443
Résultat des activités ordinaires après impôt		-1 209 001	-1 035 307	-173 694
Eléments extraordinaires (Gains/Pertes)	N17	-500	-500	0
Résultat net de l'exercice	N12	-1 209 501	-1 035 807	-173 694
Résultat net de l'exercice		-1 209 501	-1 035 807	-173 694
Effets des modifications comptables (net d'impôt)				0
Résultats après modifications comptables		-1 209 501	-1 035 807	-173 694



ETAT DES FLUX DE TRÉSORERIE 2024
ARRETÉ AU 31 DÉCEMBRE 2024
 (Exprimé en Dinar Tunisien)

DÉSIGNATION	2024	2023	VARIATION
Flux d'exploitation			
. Résultat net	-1 209 501	-1 035 807	-173 694
Ajustements pour :			0
. Amortissements et provisions	847 771	716 941	130 830
Variation des :			0
. Créances	231 216	-59 733	290 949
. Autres actifs	-160 397	-256 965	96 568
. Fournisseurs et autres dettes	-1 377 789	302 708	-1 680 496
. Reprise sur provision nette des provisions sur congés payés	-408 464	-161 837	-246 627
			0
Flux de trésorerie d'exploitation	-2 077 164	-494 692	-1 582 472
Flux d'investissement			0
. Décaissements affectés à l'acq. D'imm. Corporelles et incorporelles	-1 368	-517	-851
. Encaissements provenant de la cession d'imm. Corporelles et incorporelles	0	54 469	-54 469
. Décaissements affectés à l'acq. D'imm. Financières	-811 000	-30 000	-781 000
. Encaissements provenant de la cession d'imm. Financières	1 445 560	24 135	1 421 425
Flux de trésorerie d'investissement	633 192	48 087	585 105
Flux de financement			0
. Encaissements libération du capital			0
. Encaissements des avances sur cession des participations	1 149 092	282 900	866 192
. Décaissements des avances sur cession des participations	-1 335 000	0	-1 335 000
. Encaissements /BEI/FOP/FNE/CDC/FSPME	0	0	0
. Décaissements/FNE	-7 382	-3 217	-4 165
. Décaissements FOPRODI	-144 000	0	-144 000
. Décaissements BEI/FOND WIFAK/CDC/FSPME	-447 500	0	-447 500
. Décaissement sur fonds social	-2 083	-6 526	4 443
Flux de trésorerie de financement	-786 874	273 157	-1 060 031
VARIATION DE TRESORERIE	-2 230 846	-173 449	-2 057 397
. Trésorerie au début	5 911 727	6 085 175	-173 449
. Trésorerie à la fin	3 680 881	5 911 727	-2 230 846

**Notes aux états Financiers
SODIS SICAR-31/12/2024**



1. Présentation et régime fiscal de la société :

1.1. Présentation de la société :

La société « SODIS SICAR » est une société d'investissement à capital risque de droit tunisien créée en 1996. Au 31 Décembre 2024, le montant du capital libéré s'élève à 34 895 783 Dinars.

Les sociétés d'investissement à capital risque ont pour objet la participation, pour leur propre compte ou pour le compte des tiers et en vue de sa rétrocession ou sa cession, au renforcement des opportunités d'investissement et des fonds propres des sociétés établies en Tunisie et non cotées à l'exception de celles exerçant dans le secteur immobilier à usage d'habitation.

Les sociétés d'investissement à capital risque interviennent au moyen de la souscription ou de L'acquisition, d'actions ordinaires ou à dividende prioritaire sans droit de vote, de parts sociales, ou de certificats d'investissement.

La comptabilité de la société est exprimée en Dinar Tunisien et est informatisée.

1.2. Avantages fiscaux de la SODIS SICAR :

La société est soumise à l'impôt sur les sociétés au taux du droit commun de 35%, et est assujettie à la TVA au taux de 19% au titre des commissions qu'elle perçoit.

La SICAR ; qui respecte la législation la régissant ; bénéficie, pour la détermination de l'assiette imposable, de la déduction totale :

- Des provisions constituées au titre de la dépréciation de la valeur des actions et, ou des parts sociales sans limitation ni dans le temps ni par le bénéfice imposable et quel que soit le secteur d'activité de la société émettrice des titres ;
- De la plus-value provenant de la cession ou de la rétrocession desdites actions et, ou parts sociales et des droits y relatifs émises par la société ouvrant droit aux avantages fiscaux au titre du réinvestissement dans le cadre du code de l'IRPP et de l'IS.

A ce titre, la déduction est :

- Totale et quelle que soit la durée de détention des actions et, ou des parts sociales si l'avantage fiscal au titre du réinvestissement a été accordé préalablement à l'intervention de la SICAR ;
- Limitée à 50% du montant de la plus-value si l'avantage fiscal a été accordé postérieurement à l'intervention de la SICAR et si la cession ou la rétrocession intervient après l'expiration des cinq années suivant l'année de la souscription ou de l'acquisition des titres ;



Les états financiers au 31 décembre 2024 – SODIS SICAR SA

- Déduction des plus-values provenant de la cession des actions cotées à la Bourse de valeurs Mobilières de Tunis :
 - Acquisées ou souscrites avant le 1er janvier 2011,
 - Acquisées ou souscrites à partir du 1er janvier 2011 : lorsque la cession intervient après l'expiration de l'année suivant celle de leur acquisition ou de leur souscription.

2. Conventions et méthodes comptables :

2.1. Note sur le respect des normes comptables Tunisiennes :

Les états financiers relatifs à la période allant du 1^{er} Janvier 2024 au 31 Décembre 2024, ont été établis conformément aux dispositions des normes comptables Tunisiennes telles que définies par la loi 96-112 et le décret 96-2459 du 30 Décembre 1996.

2.2. Note sur les bases de mesure et les principes comptables pertinents appliqués :

Les états financiers ont été préparés par référence à l'hypothèse de continuité de l'exploitation ainsi qu'aux conventions comptables de base et notamment :

- Convention du coût historique ;
- Convention de la périodicité ;
- Convention de rattachement des charges aux produits ;
- Convention de prudence ;
- Convention de permanence des méthodes.

Les états financiers arrêtés au 31 Décembre 2024 couvrent la période allant du 1^{er} Janvier 2024 au 31 Décembre 2024.

2.2.1. Immobilisations corporelles et incorporelles :

Les immobilisations corporelles et incorporelles de la société « SODIS SICAR » sont enregistrées à leur coût d'acquisition TTC et sont amorties linéairement selon les taux suivants :

Immobilisations corporelles

- Matériels de transport : 20%
- Mobiliers et matériels de bureaux : 10%



Les états financiers au 31 décembre 2024 – SODIS SICAR SA

- Agencements, Aménagements et Installations : 10 %
- Matériels Informatiques : 33%
- Bâtiments : 5%

Immobilisations incorporelles

- Logiciels 33,33%

2.2.1. Immobilisations Financières :

Les immobilières financières sont composées principalement, de titres de participation évalués à leur juste valeur et font l'objet d'estimation de la provision, essentiellement, en fonction de la valeur mathématique corrigée, calculée sur la base des derniers états financiers certifiés disponibles et des rapports d'expertise des biens de la société.



NOTE 1- IMMOBILISATIONS INCORPORELLES

La valeur brute des immobilisations incorporelles a connu une variation positive de 825 DT cours de l'exercice :

<u>Désignation</u>	<u>2024</u>	<u>2023</u>	<u>Variation</u>
Immobilisation incorporelles	39 731	38 905	825
Dotation aux amortissements	-39 014	-38 905	-109
TOTAL	717	0	717

NOTE 2- IMMOBILISATIONS CORPORELLES

Les immobilisations corporelles brutes ont connu une augmentation de **542 DT** passant de **1 218 409 DT** au 31/12/2023 à **1 218 951 DT** à la clôture de l'exercice 2024.

<u>Désignation</u>	<u>2024</u>	<u>2023</u>	<u>Variation</u>
Immobilisation corporelles	1 218 951	1 218 409	542
Dotation aux amortissements	-717 675	-676 976	-40 699
Total	501 276	541 433	-40 157

Les opérations enregistrées pour la rubrique « Immobilisations Incorporelles et Corporelles » sont analysées comme suit :

- Acquisitions de l'exercice :

<u>Désignation</u>	<u>Montant</u>
Logiciel	825
Matériels Informatiques	542
TOTAL	1 368

- Dotation de l'exercice 2024 :

Les dotations aux amortissements de l'exercice 2024 sont de **40 808 DT**.



Les états financiers au 31 décembre 2024 – SODIS SICAR SA

Amortissements 2024 :

Le tableau ci-après, retrace les différents mouvements des immobilisations corporelles et incorporelles intervenues au cours de l'exercice 2024 en valeurs brutes et en amortissements.

Unité : en Dinars

Désignations	IMMOBILISATIONS				AMORTISSEMENTS				
	V. Brutes	Acquisitions	Cessions	V. Brutes	Amort.	Cessions	Dotations	Ammort	V.C.N
	01/01/2024	2024	2024	31/12/2024	Antérieurs	2024	2024	cumm	31/12/2024
Immobilisations incorporelles	38 905	825	-	39 731	38 905	-	109	39 014	717
Logiciels	38 905	825	-	39 731	38 905	-	109	39 014	717
Immobilisations corporelles	1 218 409	542	0	1 218 951	676 976	-	40 699	717 675	501 276
Constructions	674 656	0	0	674 656	200 274	0	13 373	213 646	461 009
Matériels informatiques	129 138	542	0	129 680	108 593	0	12 332	120 925	8 755
Matériels de transport	144 152	0	0	144 152	115 780	0	10 400	126 180	17 972
Equipements de bureau	91 889	0	0	91 889	91 327	0	541	91 868	21
A.A.I construction	82 367	0	0	82 367	73 070	0	841	73 911	8 456
Install. Amé. Agence. Divers	94 614	0	0	94 614	86 340	0	3 212	89 552	5 062
Petits Outillages	1 592	0	0	1 592	1 592	0	0	1 592	0
TOTAL	1 257 314	1 368	0	1 258 682	715 881		40 808	756 689	501 993





NOTE 3- IMMOBILISATIONS FINANCIÈRE

Les immobilisations financières brutes s'élèvent à **37 505 981 DT** au 31/12/2024, contre **38 140 541 DT** au 31/12/2023, enregistrant une diminution de **634 560 DT**.

<u>Désignation</u>	<u>2024</u>	<u>2023</u>	<u>Variation</u>	
Participations	35 424 406	36 059 406	-635 000	(1)
FINE 21/21	295 412	297 495	-2 083	(2)
PRETS FS	78 844	76 321	2 523	(3)
PRÊT ENNAJAH	19 000	19 000	0	(4)
Autres formes de participation	1 688 319	1 688 319	0	(5)
Total immobilisation financières brute	37 505 981	38 140 541	-634 560	
Provisions sur Participation	-17 693 575	-17 147 164	-546 410	(6)
Provision Prêt Personnel	-15 367	-15 367	0	
Autres Provisions	-19 000	-19 000	0	
TOTAL	19 778 040	20 959 010	-1 180 970	

(1) Le détail de la rubrique « Participation » est comme suit :

<u>Désignation</u>	<u>2024</u>	<u>2023</u>	<u>Variation</u>	
Participation sur fonds propres SODIS	18 890 592	19 375 592	-485 000	(a)
Participation sur fonds propres SODIS en instance de cession sur bourse	1 006 666	912 666	94 000	(a)
Participation CCA	3 295 278	2 795 278	500 000	(b)
Participation sur fonds gérés ELWIFACK Leasing	610 000	610 000	0	
Participation sur fonds FOPRODI	5 977 870	6 121 870	-144 000	(C)
Participation sur fonds BEI	440 000	1 040 000	-600 000	
Participation sur fonds BEI en instance de cession en bourse	175 000	175 000	0	
Participation sur fonds CDC	3 369 000	3 369 000	0	(d)
Participation sur fonds FSPME	1 660 000	1 660 000	0	
TOTAL	35 424 406	36 059 406	-635 000	

a. Participation sur fonds propres SODIS :

N°	Projet/raison sociale	Participation SODIS	Sortie 2024	Provisions Antérieures 2024	Provisions 2024	Reprise sur Provision 2024	Cumul Provisions 31/12/2024	VCN 31/12/2024	AVANCE SUR CESSION 2024	VN
1	Carrelage Moderne	280 000		280 000			280 000	0	0	0
2	SOGEM	110 000		110 000			110 000	0	0	0
3	Les Céramiques du Sud	600 000		175 000			175 000	425 000	425 000	0
4	Hôtelière ABIR	115 000		92 000			92 000	23 000	23 000	0
5	IDEAL FOOD	100 000		100 000			100 000	0	0	0
6	AB Communication	50 000		24 600		-3 500	21 100	28 900	25 400	3 500
7	AMEN AGRICOLE	50 000		236		-236	0	50 000	49 764	236
8	Universitaire SALMA	80 000		0			0	80 000	80 000	0
9	Med Food	400 000		400 000			400 000	0	0	0
10	SOGEGAT	400 000		0			0	400 000	400 000	0
11	Hôtel DAKYANUS	150 000		150 000			150 000	0	0	0
12	EL IZDIHAR	35 000		820			820	34 180	34 180	0
13	SAT FONCAGE	35 000		35 000			35 000	0	0	0
14	Biscuiterie DARBOUZ	90 000		56 694			56 694	33 306	33 306	0
15	Hôtel SOJAPROH	0	-600 000	176 154		-176 154	0	0	0	0
16	Hôtel Bavaria Beach	75 000		75 000			75 000	0	0	0
17	Call Med	140 000		140 000			140 000	0	0	0
18	Hôtel DAR ELKMAR	75 000		75 000			75 000	0	0	0
19	Hôtel BASSEM	100		100			100	0	0	0
20	HYPPOCAMPE CENTER	100 000		100 000			100 000	0	0	0
21	SOVAPO	65 000		65 000			65 000	0	0	0
23	ENNAJEH PLASTIC	15 000		0			0	15 000	15 000	0
24	STAR PLAST	60 000		60 000			60 000	0	0	0
25	SOCER	40 000		40 000			40 000	0	0	0
26	NOUR D'ENTREPOSAGE	36 000		23 124			23 124	12 876	12 876	0
N°	Projet/raison sociale	Participation	Sortie	Provisions	Provisions	Reprise	Cumul	VCN	AVANCE	VN



Les états financiers au 31 décembre 2024 – SODIS SICAR SA

	SODIS	2024	Antérieures 2024	2024	sur Provision 2024	Provisions 31/12/2024	31/12/2024	SUR CESSION 2024	
27 SAHAR	140 000		140 000			140 000	0	0	0
28 SOFRIGA	0	-45 000	0			0	0	0	0
29 JARDIN D'EDEN	120 000		120 000			120 000	0	0	0
30 TMC	58 000		58 000			58 000	0	0	0
31 CHAHTECH	100 000		100 000			100 000	0	0	0
32 SPAS	10 000		10 000			10 000	0	0	0
33 NOFASUD	350 000		350 000			350 000	0	0	0
34 USAV	40 000		40 000			40 000	0	0	0
35 PLATRIJO	150 000		150 000			150 000	0	0	0
36 HAMDI	20 000		20 000			20 000	0	0	0
37 AZUR	230 000		62 500			62 500	167 500	167 500	0
38 LELLA MERIAM	600 000		269 700			269 700	330 300	330 300	0
39 SERPSUD	100 000		100 000			100 000	0	0	0
40 SMEG	19 500		19 500			19 500	0	0	0
41 EL AMEL Agricole	29 000		28 625			28 625	375	374	1
42 Carrière BATITA	65 760		25 260			25 260	40 500	40 500	0
43 NADOS	118 500		118 500			118 500	0	0	0
44 ZITOUNA	500 000		400 000			400 000	100 000	100 000	0
45 ECOPLAST	66 000		0			0	66 000	66 000	0
46 SOGEMAC	174 000		174 000			174 000	0	0	0
47 ALTUNISIA	76 000		60 800			60 800	15 200	15 200	0
48 Moderne Béton	280 000		280 000			280 000	0	0	0
49 SOTUMEX	134 000		134 000			134 000	0	0	0
50 FEED BACK LEADERS	119 000		119 000			119 000	0	0	0
51 Green Fruits	80 000		64 000			64 000	16 000	16 000	0
52 EL HAZEL FORAGE	65 000		65 000			65 000	0	0	0
53 Entrepôt GUOADRIA	59 000		26 885			26 885	32 115	32 115	0
54 Extras Carrelages	380 000		357 584			357 584	22 416	22 416	0
55 SOFAM SUD	280 000		280 000			280 000	0	0	0
56 EL GSOUR	140 000		131 000			131 000	9 000	9 000	0
57 JEMAA LOISIR	150 000		132 672			132 672	17 328	17 328	0
58 SUD SOIL	50 400		50 400			50 400	0	0	0
59 PLASTI SUD	17 000		17 000			17 000	0	0	0
60 ATTIJARI SICAR	176 400		0			0	176 400	0	176 400
61 Zone Franche ZARZIS	600 000		0			0	600 000	0	600 000
62 SIM SUD	245 000		245 000			245 000	0	0	0
63 LE GOLF des OASIS	350 000		350 000			350 000	0	0	0
64 CEPENT	145 000		145 000			145 000	0	0	0
65 IKDEM GESTION	149 900		149 900			149 900	0	0	0
66 IKDEM - Fonds d'Amorçage	250 000		250 000			250 000	0	0	0
67 SOPISUD	3 749 950		2 418 718			2 418 718	1 331 232	0	1 331 232
68 SOCIK	60 000		60 000			60 000	0	0	0
69 Ciments de Bizerte	1 200 002		1 108 072	45 287		1 153 359	46 643	0	46 643
70 POL.I.TECH GABES	949 000		876 697	72 303		949 000	0	0	0
71 CIT Médenine	150 000		150 000			150 000	0	0	0
72 Complexe INDIS &TECH TOZEUR	279 900		245 640			245 640	34 260	0	34 260
73 Blindage De Tunisie (BDT)	208 000		208 000			208 000	0	0	0
74 Med Fly School (MFS)	320 000		320 000			320 000	0	0	0
75 SODIT	174 000		0			0	174 000	0	174 000
76 SOPROBETON	500 000		233 900	25 800		259 700	240 300	100 000	140 300
77 SODEP Kébili	50 000		50 000			50 000	0	0	0
78 BOUKHCHEHA Entreposage	120 000		84 000			84 000	36 000	36 000	0
79 SUD POTASSE	400 000		292 000	41 840		333 840	66 160	0	66 160
80 Clinique ARRIAYA EL HASSANA	500 000		500 000			500 000	0	0	0
81 Comptoire Glace Alimentaire	108 000		0	30 125		30 125	77 875	20 000	57 875
82 Autres participation (12 sociétés)**	183 180		183 180			183 180	0	0	0
83 STE DE GESTION ET D'EXP ZFACL BENGUERDANE	200 000								0
84 Participation sur fond SODIS en instance de cession sur la Bourse (a)ci-dessus détaillée	1 006 666		666			666	1 006 000	952 000	54 000
TOTAL	19 897 258	-645 000	13 953 927	215 355	-179 890	13 989 393	5 707 865	3 023 260	2 684 606
SOLDE *	18 890 592								



Les états financiers au 31 décembre 2024 – SODIS SICAR SA

b. Financement CCA :

Les financements en Compte Courant Associés s'élèvent au 31/12/2024 à **3 295 278 DT**. Ils sont détaillés comme suit :

Unité : en Dinars

N°	Projet/raison sociale	Participation SODIS	Provisions Antérieures	Provisions 2024	Reprise sur Provision	Cumul Provisions 31/12/2024	VCN 31/12/2024	MT PAYE EN PRINC	VN
1	CARRELAGE MODERNE	170 000	170 000			170 000	0		0
2	LES CERAMIQUES DU SUD	200 000	159 125			159 125	40 875	40 875	0
3	HOTEL BASSEM	200 000	118 000			118 000	82 000	82 000	0
4	HOTEL BASSEM	200 000	200 000			200 000	0		0
5	HYPPOCAMPE CENTER	300 000	180 000		26 200	153 800	146 200	120 000	26 200
6	SERCPLAST	20 000	5 378		1 000	4 378	15 623	14 623	1 000
7	TMC	30 000	30 000			30 000	0		0
8	NOFASUD	130 278	130 278			130 278	0		0
9	SERPSUD	40 000	15 802			15 802	24 198	24 198	0
10	FEED BACK LEADERS	65 000	65 000			65 000	0	0	0
11	EL HAZEL FORAGE	95 000	72 500			72 500	22 500	22 500	0
12	CEPENT	35 000	35 000			35 000	0		0
13	ELGSOUR (CCA 2015)	135 000	135 000			135 000	0		0
14	SERP SUD (CCA 2015)	110 000	100 680			100 680	9 320	9 320	0
15	SOCIK	130 000	130 000			130 000	0		0
16	IKDAM GESTION (CCA 2017)	15 000	15 000			15 000	0		0
17	SUDPOTASSE CCA	250 000	0			0	250 000	250 000	0
18	SIPS	200 000	80 000	120 000		200 000	0		0
19	SOPISUD 2024	500 000	0			0	500 000	0	500 000
20	ENTREPOT BOUKHCHANA	120 000	60 000	60 000		120 000	0		0
21	SUDPOTASSE CCA 2022	350 000	70 000	280 000		350 000	0		0
	TOTAL	3 295 278	1 771 763	460 000	27 200	2 204 563	1 090 716	563 516	527 200

c. Participation sur fonds FOPRODI :

Les participations sur le fonds **FOPRODI** s'élèvent au 31/12/2024 à **5 977 870 DT**. Ces participations sont détaillées comme suit :

N°	Projet/raison sociale	Participation
1	IDEAL FOOD	115 650
2	SOVAPO	147 000
3	SOCER	88 000
4	NOUR D'ENTREPOSAGE	100 000
5	SAHAR	105 000
6	JARDIN D'EDEN	144 000
7	TMC	27 000
8	HAMDI	13 500
9	CARRIERE BATITA	233 640
10	ECOPLAST	132 000
11	SOGEMAC	174 000
12	GREEN FRUITS	76 000
13	ENTREPOT GOUADRIA	164 000
14	EXTRAS CARRELAGES	900 000
15	SOFAM SUD	378 000
16	EL GSOUR	247 200
17	SUD SOIL	151 200
18	PLASTI SUD	56 880
19	BLINDAGE DE TUNISIE	520 800
20	MFS	564 000
21	SOPROBETON	416 000
22	BOUKHCHENA D'ENTREPOSAGE	120 000
23	ROYALPLAST	324 000
24	SIPS	300 000
25	SBV	480 000
	TOTAL	5 977 870



Les états financiers au 31 décembre 2024 – SODIS SICAR SA

d. Participation sur fonds CDC :

Le solde du compte Fond CDC s'élève à **3 369 000 DT** détaillé comme suit :

<u>Désignation</u>	<u>2024</u>
CIT MEDENINE	400 000
SUDPOTASSE	1 000 000
ROYAL PLAST	324 000
ERRIAYA EL HASSANA	500 000
SIPS	200 000
SIPS (CCA)	250 000
SBV	495 000
SBV (CCA)	200 000
TOTAL	3 369 000

(2) La variation du compte 21/21 s'élève à **2 083 DT**. Il s'agit du remboursement de l'exercice.

<u>Désignation</u>	<u>Montant</u>
Remboursement 2024	2 083
Total	2 083

(3) La variation du compte Prêt au Personnel s'élève à **2 523 DT** détaillé comme suit :

<u>Désignation</u>	<u>Montant</u>
Prêt FS	17 000
Reclassement - un an 2024	-14 477
TOTAL	2 523

(4) Le montant de **19 000 DT** présente un prêt accordé à la société ENNAJAH depuis (1978) totalement provisionné.

(5) Les autres formes de participation s'élèvent à **1 688 319 DT**. Elles sont détaillées comme suit :

<u>N°</u>	<u>Projet/raison sociale</u>	<u>Participation SODIS</u>	<u>Provisions 2024</u>	<u>Reprise 2024</u>	<u>Cumul Provisions 31/12/2024</u>	<u>VCN 31/12/2024</u>
1	Ciments de Bizerte	200 365	10 829	0	189 211	11 154
2	BTEI	1 487 954	67 356	0	1 310 448	177 506
	TOTAL	1 688 319	78 185	0	1 499 659	188 660

(6) La variation des provisions sur les participations est de **546 410 DT** se détaille comme suit :

<u>Désignation</u>	<u>Montant</u>
Dotation 2024	753 500 (5.1)
Reprise 2024	-207 090 (5.2)
Total	546 410

5.1- La dotation de l'exercice s'élève à **753 500 DT** détaillée comme suit :

<u>Projet/raison sociale</u>	<u>Dotations 2024</u>
BTEI	67 356
CIMENT DE BIZERTE	56 116
POLE GABES	72 303
CGA	30 125
Entrepôt BOUKHCHANA CCA	60 000
SIPS CCA	120 000
SUDPOTASSE	41 800
SUDPOTASSE CCA	280 000
SOPROBETON	25 800
TOTAL	753 500



Les états financiers au 31 décembre 2024 – SODIS SICAR SA

5.2- La Reprise sur provisions calculé à 207 090 DT et se détaille comme suit :

<u>Projet/raison sociale</u>	<u>Reprise sur Provision 2024</u>
AB Communication	3 500
AMEN AGRICOLE	236
ENNAJEH PLASTIC CCA	1 000
HYPPOCAMPE CENTER CCA	26 200
SOJAPROH	176 154
TOTAL	207 090

NOTE 4 -CLIENTS ET COMPTES RATTACHÉS

La rubrique « clients compte rattachés » au 31/12/2024 est détaillée comme suit :

<u>Désignation</u>	<u>2024</u>	<u>2023</u>	<u>Variation</u>
Clients – rétrocessions (1)	15 944	226 734	-210 790
Clients - prestations de services (2)	10 129	33 512	-23 383
Clients - produits non facturés (3)	10 829	10 829	0
Clients – intérêt échus CCA (4)	46 181	43 224	2 957
TOTAL BRUT	83 083	314 299	-231 216
Provisions / Clients	-30 901	-160 130	129 229
Produits Réservés (5)	-46 275	-40 275	-6 000
TOTAL NET	5 907	113 894	-107 987

(1) Clients – rétrocessions

Le solde au 31/12/2024 s'élève à 15 944 DT ainsi détaillé :

<u>Antériorité</u>	<u>Désignation</u>	<u>2024</u>	<u>2023</u>	<u>Variation</u>	<u>Provisions Antérieures</u>	<u>Provisions et reprise 2024</u>	<u>VCN 31/12/2024</u>
Antérieure	Hôtel ABIR	9 285	9 285	0	9 285	0	0
Antérieure	AZUR	3 315	3 315	0	3 315	0	0
2014	SOJAPROH	0	53 408	-53 408	53 408	-53 408	0
2014	SOJAPROH	0	75 822	-75 822	75 822	-75 822	0
2015	ALTUNISIA	3 344	3 344	0	3 344	0	0
2023	SOFRIGA	0	81 561	-81 561	0	0	0
TOTAL		15 944	226 734	-210 790	145 173	-129 229	0

(2) Clients - prestations de services

Le solde du compte « clients prestations de services » est détaillé comme suit :

<u>Désignation</u>	<u>2024</u>	<u>2023</u>	<u>Variation</u>	<u>Provisions Antérieures</u>	<u>Provisions et reprise 2024</u>	<u>VCN 31/12/2024</u>
SAT FONCAGE	385	385	0	385	0	0
HOTEL BAVARIA	1 651	1 651	0	1 651	0	0
CALL MED	1 000	1 000	0	1 000	0	0
Commission d'étude et d'engagement SOBEF	1 093	1 093	0	1 093	0	0
Commission FSPME 2023	0	29 383	-29 383	0	0	0
Commission Zone LO BENGUERDENE	6 000	0	6 000	0	0	0
TOTAL	10 129	33 512	-23 383	4 129	0	0

(3) Clients – produit non facturés

Le solde est de 10 829 DT, ce compte est totalement provisionné.

(4) Clients – intérêts échus CCA

Le solde de compte « clients prestations de services » est détaillé comme suit :



<u>Antériorité</u>	<u>Désignation</u>	<u>2024</u>	<u>2023</u>	<u>Variation</u>	<u>Provisions Antérieures</u>	<u>Provisions et reprise 2024</u>	<u>VCN 31/12/2024</u>
2023	SIPS CCA échéance 07/11/2021	11 867	11 867	0	0	0	11 867
2023	SIPS CCA pénalité de retard échéance 07/11/2021	6 383	6 383	0	0	0	6 383
2023	SIPS CCA échéance 07/05/2022	10 214	10 214	0	0	0	10 214
2023	SIPS CCA pénalité de retard échéance 07/05/2022	4 056	4 056	0	0	0	4 056
2023	SIPS CCA échéance 07/11/2022	8 900	8 900	0	0	0	8 900
2023	SIPS CCA pénalité de retard échéance 07/11/2022	1 678	1 678	0	0	0	1 678
2023	ENNAJEH PLASTIQUE CCA	127	127	0	0	0	127
2024	SBV intérêt de retard échéance 29/10/2023	2 957	0	2 957	0	0	2 957
TOTAL		46 181	43 224	2 957	0	0	46 181

(5) Clients – Produits Réservé :

Ce montant présente les intérêts des échéances SIPS constatés en 2023 et la commission d'étude « zone logistique Benguerdene » constatés en 2024 non encore réglés.

NOTE 5 -AUTRES ACTIFS COURANTS

La valeur nette de cette rubrique au 31/12/2024 est de **1 204 320 DT** de contre **1 073 200 DT** aux termes l'exercice 2023, enregistrant une augmentation de **131 120 DT**, détaillée comme suit :

<u>Désignation</u>	<u>2024</u>	<u>2023</u>	<u>Variation</u>
Fournisseurs - Débiteurs	54 469	54 469	0
Personnel et comptes rattachés	(1) 65 156	45 917	19 238
Etat – Impôts et Taxes	(2) 869 899	815 653	54 246
Autres Débiteurs Divers	(3) 530 991	493 792	37 199
Produits à recevoir	(4) 2 376 942	2 321 591	55 351
Charges constatées d'avances	1 638	1 275	363
Total Brut	3 899 094	3 732 697	166 397
Provisions / autres actifs courants	(5) -2 640 305	-2 605 028	-35 277
Provisions / Avance Fournisseurs	(5) -54 469	-54 469	0
Total Net	1 204 320	1 073 200	131 120

(1) La variation du compte « personnel et comptes rattachés » est justifiée principalement par le reclassement de l'échéance à moins d'un an des prêts sur le fonds social et des prêts à moins d'un an accordé au personnel.

(2) Le solde de la rubrique « Etat-Impôts et Taxes » au 31/12/2024 s'élève à **869 899 DT** correspond au report de l'IS détaillé comme suit :

<u>Désignation</u>	<u>2024</u>
Report IS 31/12/2023	815 653
RS Opéré sur la société	54 178
Total	869 831
Liquidation IS 2024	2 359
Report IS 31/12/2023	867 472
Report TVA	2 427
Etat – Impôts et Taxes	869 899



Les états financiers au 31 décembre 2024 – SODIS SICAR SA

- (3) Le solde du compte « Autres Débiteurs Divers » s'élève à **530 991 DT** au 31/12/2024 se détaillant comme suit :

<u>Désignation</u>		<u>2024</u>	<u>2023</u>	<u>Variation</u>
NOFASUD	(a)	39 043	39 043	0
EL WIFACK LEASING		18 175	18 175	0
PERSONNEL DETACHÉS		2 421	2 421	0
SODINO/SIDCO/FRDCM	(b)	86 002	85 830	172
STIM		240	240	0
DEBITEURS ET CREDITEURS DIVERS	(c)	55 785	55 785	0
SIM SUD		23 998	22 147	1 851
CRED/DEB DJERBA THERMALISME	(d)	9 582	9 582	0
CRED/DEB MED FOOD	(e)	4 562	4 562	0
CRED/DEB DAR ELKMAR	(f)	1 575	1 575	0
FRAIS DE DEPLACEMENT		240	240	0
MAITRE CHADLIA MKACHER		400	400	0
MAITRE MOUHAMED MARS		1 200	1 200	0
AVANCE HUISSIERS ET AVOCATS		2 100	1 600	500
CRED/DEB 21/21	(g)	16 936	16 936	0
CONTENTIEUX PARTICIPATION	(h)	260 638	225 962	34 676
CRED/DEB SOPISUD		8 092	8 092	0
TOTAL		530 991	493 792	37 199
Provisions/ autres actifs courants		-242 708	-240 857	-1 851
Provision CTX PARTICIPATION		-260 638	-225 962	-34 676
Provision CTX 21-21		-16 936	-16 936	0
Total Net		10 708	10 036	672

- (a) Il s'agit d'un montant qui correspond au salaire payé au Directeur Générale de la NOFASUD (cadre de la **SODIS**) pour un montant de **39 043 DT**. Ce montant est totalement provisionné.
- (b) Le montant de **86 002 DT** présente la partie dû par la SODINO, SIDCO et la FRDCM à la **SODIS** et qui correspond au salaire versé au personnel en commun et qui est provisionné :

<u>Désignation</u>	<u>2024</u>	<u>2023</u>	<u>Variation</u>
SODINO	516	344	172
SIDCO	69 956	69 956	0
FRDCM	15 530	15 530	0
TOTAL	86 002	85 830	172

- (c) Le montant de la rubrique « Débiteurs Créditeurs divers » s'élève à **55 785 DT**. Il correspond à :
- **21 000 DT** : la partie des frais du cabinet CAO liés au dossier DJERBA THERMALISME payée par la **SODIS**. En 2015 la société a reçu, lors de la cession de la participation, un chèque remis à l'encaissement, retourné impayé. Ce montant est totalement provisionné.
 - **34 675 DT** : correspond au montant de la TVA constaté lors de la cession du terrain du Zarzis.

<u>Désignation</u>	<u>2024</u>
Frais Cabinet CAO	21 000
Traite TVA/ cession terrains Zarzis	34 675
Créditeurs/Débiteurs divers	110
TOTAL	55 785

- (d) Ce montant correspond au reliquat de la facture du cabinet CAO liée à l'évaluation de dossier DJERBA THERMALISME payés par la **SODIS** ainsi que les frais d'enregistrement à la BVMT lors de cession. Ce montant est totalement provisionné.
- (e) Ces montants sont liés à l'évaluation de dossier MED FOOD (Dossier BEI) payés par la SODIS SICAR. Ce montant est totalement provisionné.
- (f) Ces montants sont liés à l'évaluation de dossier DAR ELKMAR (Dossier BEI) payés par la SODIS SICAR. Ce montant est totalement provisionné.
- (g) Le montant de cette rubrique s'élève à **16 936 DT**. Il représente les montants payés par la SODIS relatifs au suivi des dossiers contentieux 21/21 détaillé comme suit :



Les états financiers au 31 décembre 2024 – SODIS SICAR SA

<u>Désignation</u>	<u>2024</u>	<u>2023</u>	<u>VARITAION</u>
LASSAD MEDDEB	1 150	1 150	0
FATHI ZRIBI	247	247	0
ABDERAOUF ABDOU	1 051	1 051	0
ALI BEN SID	170	170	0
WAF A ALOUI	788	788	0
MOHSSEN ZAABI	2 158	2 158	0
DAOUI ELHAJJAJI	2 325	2 325	0
MOUHAMED BEN HAMED	108	108	0
AIDA WANNASSI	826	826	0
MOUHAMED CHABBI	1 070	1 070	0
NABIL JANZOURI	2 259	2 259	0
MOUHAMED ELAARBI	105	105	0
SAMIR BOUKRIAA	317	317	0
SAHBI FRAJ	0	0	0
NOUREDDINE ROJBANI	308	308	0
MOUNIR ABDELHAK	2 903	2 903	0
DABAH CHANDOUL	1 052	1 052	0
Total	16 936	16 936	0

(h) Le montant de cette rubrique s'élève à **260 638 DT**. Il représente les montants payés par la **SODIS** relatifs au suivi des dossiers de participation en contentieux détaillé comme suit :

<u>Société</u>	<u>2024</u>	<u>2023</u>	<u>Variation</u>
AL TUNISIA	20	20	0
AMEN AGRICOLE	3 511	3 511	0
ARRIAYA ALHASSANA	16	16	0
AZUR	10	10	0
BAVARIA BEACH	10 187	10 050	137
BISCUITERIE DABROUZ	3 811	3 603	208
BLINDAGE	288	70	218
CALL MED	3 670	3 563	108
CBMG	26	0	26
CEPENT	2 451	2 451	0
CHAHTEC	5 914	3 977	1 937
CIT MEDENINE	20	0	20
DAKYANOUS	2 972	2 891	81
DAR LEKMAR	1 654	1 695	-41
DJERBA THERMALISME	821	821	0
ECG	1 411	1 372	39
ECOPLAST	2 307	1 355	952
EL AMEL AGRICOLE	1 077	1 077	0
EL EZDIHAR AGRICOLE	10	10	0
ELGSOUR	2 168	1 216	952
ELHAZEL FORAGE	6 807	6 767	40
ENTREPOT GOUADRIA	3 257	2 028	1 229
ENTREPOT HAMDI	2 989	2 970	19
FED BACK LEADERS	7 204	7 081	123
GREEN FRUITS	8 965	6 393	2 571
HOTEL ABIR	6 399	5 200	1 199
HOTEL BASSEM	4 105	1 724	2 381
HYPPOCAMPE CENTER	4 158	2 944	1 214
IDEAL FOOD	13 687	4 262	9 425
JARDIN D'EDEN	2 275	2 275	0
JEMAA LOISIR	3 915	3 915	0
LELLA MARIEM	21 021	20 199	822
LES CERAMIQUES DE SUD	7 865	6 093	1 772
L'INTIM	3 361	3 361	0
MED FOOD	1 564	1 557	6
MFS	1 694	1 512	181



Les états financiers au 31 décembre 2024 – SODIS SICAR SA

<u>Société</u>	<u>2024</u>	<u>2023</u>	<u>Variation</u>
MODERNE BETON	1 717	1 717	0
NADOS	113	113	0
NOFASUD	10 049	9 163	886
NOUR ENTREPOSAGE	3 895	2 437	1 459
PLASTISUD	3 476	3 469	6
PLATRIJO	4 217	2 732	1 485
ROYALPLAST	2 079	1 990	89
SAHAR	1 930	1 930	0
SATFONCAGE	5 613	5 613	0
SCAM	1 463	1 463	0
SERCTPLAST	4 641	4 634	7
SIM SUD	536	0	536
SERPSUD	2 488	2 488	0
SIPS	5 994	2 175	3 819
SMEG	2 516	2 476	40
SOBEF	3 018	471	2 546
SOCER	9 202	9 202	0
SOCK	391	391	0
SOFAMSUD	7 199	7 199	0
SOFRIGA	0	2 693	-2 693
SOGEMAC	2 098	1 200	899
SOJAPROH	0	2 047	-2 047
SOPEMSUD	26 170	24 975	1 195
SOPROBETON	6	6	0
SOTUMEX	1 945	1 445	500
SOVAPO	3 075	3 075	0
SPAS GAFSA	166	166	0
STARPLAST	5 454	5 454	0
SUD SOIL	20	0	20
SUDPOTASSE	911	911	0
TMC	3 532	3 532	0
USAV	394	256	138
ZITOUNA	4 725	4 553	172
TOTAL	260 638	225 962	34 676

(4) La variation de compte « produits à recevoir » est détaillée comme suit :

<u>Désignation</u>	<u>2024</u>	<u>2023</u>	<u>Variation</u>
Divers produits à recevoir (a)	2 106 147	2 106 147	0
Produits à recevoir- jetons de présence (b)	26 375	32 725	-6 350
Produits à recevoir- commissions	104 260	67 380	36 880
Produits à recevoir- produits de placement (c)	140 159	115 339	24 820
TOTAL	2 376 942	2 321 591	55 351
Provisions/ Produit à recevoir	-2 106 147	-2 106 147	0
Provisions/jetons de présence	-13 875	-15 125	1 250
Total Net	256 919	200 319	56 601

(a) Divers produits à recevoir :

<u>Antériorité</u>	<u>Désignation</u>	<u>2024</u>	<u>2023</u>	<u>Variation</u>
Antérieur	Loyer CRDA 4 ^{ème} trimestre 2002*	1 069	1 069	0
Antérieur	Salaire JALEL BEN ROMDHAN antérieur à 2002*	14 246	14 246	0
Antérieur	ECHEANCIER HOTEL ABIR 12-2003*	3 456	3 456	0
Antérieur	Vente terrain Sidi SLIM	1 906 556	1 906 556	0
Antérieur	DIVIDENDE BTE 2015/2016	180 821	180 821	0
	Total Brut	2 106 147	2 106 147	0
	Provisions	-2 106 147	-2 106 147	0
	Total Net	0	0	0



Les états financiers au 31 décembre 2024 – SODIS SICAR SA

(b) Divers produits à recevoir – jetons de présence :

<u>Désignation</u>	<u>2024</u>	<u>2023</u>	<u>Variation</u>
Jetons de présence ECOPLAST MED 2018	1 875	1 875	0
Jetons de présence ELGSOUR 2018	3 750	3 750	0
Jetons de présence CIT MEDENINE 2020	3 750	3 750	0
Jetons de présence TOZEUR 2020	0	1 250	-1 250
Jetons de présence GREEN FRUITS 2017	1 250	1 250	0
Jetons de présence GREEN FRUITS 2018	1 250	1 250	0
Jetons de présence SAHAR 2020	1 000	1 000	0
Jetons de présence SAHAR 2021	1 000	1 000	0
Jetons de présence SUPOTASSE 2022	6 250	6 250	0
Jetons de présence TOZEUR 2020 complément	0	350	-350
Jetons de présence TOZEUR 2021	0	1 250	-1 250
Jetons de présence TOZEUR 2022	0	1 250	-1 250
Jetons de présence BOUKHCHANA 2021	2 500	2 500	0
Jetons de présence SOPROBETON 2022	0	6 000	-6 000
Jetons de présence SODIT 2023	3 750	0	3 750
Total Brut	26 375	32 725	-6 350
Provisions	-13 875	-15 125	1 250
Total Net	12 500	17 600	-5 100

(c) Divers produits à recevoir – produit de placement :

<u>Désignation</u>	<u>2024</u>	<u>2023</u>	<u>Variation</u>
PRODUIT DE PLACEMENT À TERME 2023	0	33 658	-33 658
PRODUIT PENSION LIVREE 2023	0	74 436	-74 436
AGIOS 4 TRIM 2023	0	7 245	-7 245
PLACEMENT A TERME STB 02/01/2024	139 485	0	139 485
AGIOS 4TRIM 2024	674	0	674
TOTAL	140 159	115 339	24 820

(5) Il s'agit du montant de la provision de la rubrique « Autres Actifs Courants » détaillé comme suit :

<u>Désignation</u>	<u>2024</u>	<u>2023</u>	<u>VARITAION</u>
Provision divers produits à recevoir	2 106 147	2 106 147	0
Provision produits à recevoir- jetons de présence	13 875	13 875	15 125
Provision CTX PARTICIPATION	260 638	225 962	34 676
Provision CTX 21-21	16 936	16 936	0
Provision DEBITEUR ET CREDITEUR DIVERS	55 785	55 785	55 785
Provision STIM	240	240	0
Provision CRED/DEB DJERBA THERMALISME	9 582	9 582	0
Provision CRED/DEB MED FOOD	4 562	4 562	0
Provision CRED/DEB DAR ELKMAR	1 575	1 575	0
Provision NOFASUD	39 043	39 043	0
Provision SIM SUD	23 998	22 147	1 851
Provision FRDCM	15 530	15 530	0
Provision SIDCO	69 956	69 956	0
Provision PERSONNEL DETACHES	2 421	2 421	0
Provision ELWIFACK LEASING	18 175	18 175	0
Provision avance Chadlia MKACHER	400	400	0
Provision avance Mouhamed MARS	1 200	1 200	0
Provision Frais de déplacement	240	240	0
Provision sur Avance Fournisseurs	54 469	54 469	0
TOTAL	2 694 773	2 659 497	35 277



Les états financiers au 31 décembre 2024 – SODIS SICAR SA

NOTE 6- PLACEMENTS ET AUTRES ACTIFS FINANCIERS

La valeur nette de cette rubrique au 31/12/2024 est de **3 649 653 DT** contre **5 432 709 DT** à la clôture de l'exercice 2023, soit une diminution de **1 783 056 DT**.

<u>Désignation</u>	<u>2024</u>	<u>2023</u>	<u>Variation</u>
PLACEMENT EN BOURSE	150 923	137 479	13 444
OPCVM	198 730	494 945	-296 215
PLACEMENTS BANCAIRES	3 300 000	4 800 286	-1 500 286
TOTAL	3 649 653	5 432 709	-1 783 056

Il est à signaler que la valeur de cette rubrique est évaluée à la juste valeur et que la moins-value ou la plus-value est constatée au cours moyen du mois de décembre 2024.

Le montant de la rubrique « *Placements et Autres actifs financiers* » au 31/12/2024 s'élève à **3 649 653 DT** détaillé comme suit :

<u>ACTIONS EN BOURSE</u>	
STB FINANCE	140
UADH	76 748
TUNIS RE	55 622
SICAV L'EPARGNANT	
OBLIGATAIRE	13 686
AMI	4 728
TOTAL (1)	150 923
OPCVM (2)	198 730
PLACEMENT A TERME	3 300 000
TOTAL (3)	3 300 000
TOTAL (1)+(2)+(3)	3 649 653

NOTE 7- LIQUIDITÉS ET ÉQUIVALENTS DE LIQUIDITÉS

La valeur de la rubrique au 31/12/2024 est de **31 228 DT**, contre **479 018 DT** à la clôture de l'exercice 2023, enregistrant une diminution de **447 789 DT** qui se détaille comme suit :

<u>Désignation</u>	<u>2024</u>	<u>2023</u>	<u>Variation</u>
Effet impayé	2 240	2 240	0
Chèques à Encaisser	0	11 821	-11 821
ATTIJARI BANK / FOND SOCIAL	4 439	11 040	-6 602
ATTIJARI BANK	1 351	11 633	-10 282
BLOQUAGE	0	0	0
BH	9 824	365 150	-355 325
BH FSPME	254	164	90
STB	7 077	4 381	2 696
BNA	1 023	1 309	-286
BNA CDC	1 538	67 321	-65 784
BTL	64	0	64
COMPTE COURANT POSTAL	2 602	3 215	-614
CAISSE	816	742	74
Total Brut	31 228	479 018	-447 789
Provisions	-2 242	-2 242	0
Total Net	28 986	476 776	-447 789

*le montant provisionné est lié à des suspens bancaires.

NOTE 8- CAPITAUX PROPRES & PASSIFS

Le solde des capitaux propres avant résultat de l'exercice au 31/12/2024 est de **8 779 905 DT**, contre **9 823 095 DT** à la clôture de l'exercice 2023, enregistrant ainsi une diminution de **1 043 190 DT** qui se détaille comme suit :



<u>Désignation</u>	<u>Capital social</u>	<u>Réserves</u>	<u>Résultats reportés</u>	<u>A. Capitaux Propres</u>	<u>Amort. différés</u>	<u>Résultat de l'exercice</u>	<u>Total</u>
<u>Solde au 31/12/2023</u>	34 895 783	258 794	-25 815 310	1 067 365	-583 537	0	9 823 095
<u>Affectation du résultat 2023</u>	-	-	-993 319	-	-	0	-993 319
<u>Autres caps. Propres</u>	-	-	-	-7 382	-	-	-7 382
<u>Amortissements différés</u>	-	-	-	-	-42 488	0	-42 488
<u>Solde au 31/12/2024</u>	<u>34 895 783</u>	<u>258 794</u>	<u>-26 808 629</u>	<u>1 059 983</u>	<u>-626 025</u>	<u>0</u>	<u>8 779 905</u>

NOTE 9- PASSIFS NON COURANTS

À la date de la clôture de l'exercice 2024, les passifs non courants de la société s'élèvent à **13 018 257 DT**, contre **13 665 799 DT** au 31/12/2023, enregistrant ainsi une diminution de **647 542 DT** détaillée comme suit :

<u>Désignation</u>	<u>2024</u>	<u>2023</u>	<u>Variation</u>
Fonds BEI (1)	417 000	864 500	-447 500
Fonds 21/21 (2)	298 492	300 575	-2 083
Fonds FTI (3)	5 977 870	6 121 870	-144 000
Fonds Gérés (4)	5 519 000	5 519 000	0
Provisions pour risque et charge (5)	805 895	859 854	-53 959
TOTAL	13 018 257	13 665 799	-647 542

(1) Les détails de cette rubrique sont présentés dans le tableau suivant :

<u>RAISON SOCIALE</u>	<u>MONTANT RESTANT</u>
HOTEL ABIR	92 000
IDEAL FOOD	100 000
MED FOOD	150 000
DAR KMAR	75 000
TOTAL	417 000

(2) La variation du compte 21-21 a enregistré une diminution de **2 083 DT**. Il s'agit de remboursement au profit du fond 21-21.

(3) Le solde de cette rubrique est présenté dans le tableau suivant :

<u>RAISON SOCIALE</u>	<u>Montant</u>
IDEAL FOOD	115 650
SOVAPO	147 000
SOCER	88 000
NOUR D'ENTREPOSAGE	100 000
SAHAR	105 000
JARDIN D'EDEN	144 000
TMC	27 000
ENTREPOT HAMDI	13 500
CARRIERE BATITA	233 640
SOGEMAC (CREATION)	80 000
ECOPLAST MED	132 000
GREEN FRUITS	76 000
ENTREPÔT GOUADRIA	164 000
SOFAM SUD	378 000
SOCIETE ECG	900 000
SOCIETE EL GSOUR	247 200
SOGEMAC (EXTENSION)	94 000
SUD SOIL	151 200
PLASTI SUD	56 880
BLINDAGE DE TUNISIE	520 800
MFS TOZEUR	564 000
SOPROBÉTON	312 000
BOUKHCHANA ENTRÔPSAGE	120 000
ROYAL PLAST	324 000
SOPROBÉTON	104 000

Les états financiers au 31 décembre 2024 – SODIS SICAR SA



SIPS	300 000
SBV	480 000
TOTAL	5 977 870

(4) Le détail de la rubrique fonds gérés est présenté comme suit :

N°	Raison sociale	2024	2023	Variation
FOND EL WIFAK LEASING				
1	MED FOOD	150 000	150 000	0
2	LES CÉRAMIQUES DU SUD	240 000	240 000	0
3	ERRIYADA IMMOBILIÈRE	40 000	40 000	0
4	SERPSUD	60 000	60 000	0
FONDS CDC				
3 369 000				
1	CIT MEDENINE	400 000	400 000	0
2	SUDPOTASSE	1 000 000	1 000 000	0
3	ROYAL PLAST	324 000	324 000	0
4	POLYCLINIQUE ERRIAYA EL HASSANA	500 000	500 000	0
5	SIPS	450 000	450 000	0
6	SBV	695 000	695 000	0
FONDS FSPME				
1 660 000				
1	BATITA MELGUI	200 000	200 000	0
2	CAROGA	300 000	300 000	0
3	ECOPLAST MED	200 000	200 000	0
4	PLATRIJO	300 000	300 000	0
5	SERPSUD	160 000	160 000	0
6	SOGEMAC	250 000	250 000	0
7	ENTREPOT GOUADRIA	250 000	250 000	0
TOTAL				
5 519 000				

(5) Le solde de compte « provisions pour risques et charges » est de **805 895 DT** revenant à l'effet des constatations de l'exercice 2023. Le détail de cette rubrique est comme suit :

Désignation	2024	2023	Variation
PROVISION AFFAIRE MSADEK	471 450	471 450	0
PROVISION POUR RISQUE	93 658	81 461	12 197
PROVISION POUR IDR	240 787	306 942	-66 156
TOTAL	805 895	859 854	-53 959

NOTE 10- AVANCES SUR CESSION DES PARTICIPATIONS

À la date de clôture de l'exercice 2024, les avances sur cession des participations totalisent **4 029 711 DT**, contre **4 215 619 DT** au 31/12/2023, enregistrant une diminution de **185 908 DT** détaillée comme suit :

Désignation	2024	2023	VARIATION
FOND ELWIFACK LEASING			
CÉRAMIQUE DE SUD	60 000	60 000	0
ERRIYADA IMOOB	60 000	60 000	0
TOTAL (1)	120 000	120 000	0
FOND BEI			
HÔTEL ABIR	23 000	23 000	0
SOJAPROH	0	123 742	-123 742
TOTAL (2)	23 000	146 742	-123 742
FOND FOPRODI			
SOFRIGA	0	0	0
MULTISERVICE	54 000	54 000	0
TOTAL (3)	54 000	54 000	0
FOND SODIS			
AB COMMUNICATION	28 900	25 400	3 500
AL TUNISIA	15 200	15 200	0
AMEL AGRICOLE	374	374	0
AMEN AGRICOLE	50 000	49 764	236

Les états financiers au 31 décembre 2024 – SODIS SICAR SA



Désignation	2024	2023	VARIATION
AZUR	167 500	167 500	0
BASSEM CCA	82 000	82 000	0
BISCUITERIE DABROUZ	33 306	33 306	0
CARIÈRE BATITA	40 500	40 500	0
CGA	20 000	20 000	0
ECOPLAST	66 000	66 000	0
EL EZDIHAR AGRICOLE	34 180	34 180	0
ELGSOUR	9 000	9 000	0
ENTREPÔT BOUKHCHANA	36 000	36 000	0
ENTREPÔT GOUADRIA	32 115	32 115	0
EXTREAS CARRELAGES	22 416	22 416	0
FOYER SALMA	80 000	80 000	0
GREEN FRUITS	16 000	16 000	0
HAZEL FORAGE CCA	22 500	22 500	0
HÔTEL ABIR	23 000	23 000	0
HYPPOCAMPE CENTER CCA	146 200	120 000	26 200
JEMAA LOISIRS	17 328	17 328	0
LELLA MARIEM	330 300	330 300	0
LES CÉRAMIQUE DE SUD	425 000	425 000	0
LES CÉRAMIQUE DE SUD CCA	40 875	40 875	0
MULTISERVICE	40 000	40 000	0
NOUR D'ENTREPOSAGE	12 876	12 876	0
SERCPLAST	15 000	15 000	0
SERCPLAST CCA	15 623	14 623	1 000
SERP SUD CCA1	24 198	24 198	0
SERP SUD CCA1	9 320	9 320	0
SOEGAT	400 000	400 000	0
SOJAPROH	0	123 741	-123 741
SOPROBETON	100 000	100 000	0
SOFRIGA	0	9 361	-9 361
SUDPOTASSE CCA	250 000	250 000	0
ZITOUNA	100 000	100 000	0
TOTAL (4)	2 705 711	2 807 877	-102 166
FOND CDC			
SBV	40 000	0	40 000
TOTAL (5)	40 000	0	40 000
AVANCE SUR PARTICIPATION EN INSTANCE DE CESSIION EN BOURSE			
LES CÉRAMIQUE DE SUD	537000	537000	0
SOGENAS	100000	100000	0
GRAMASUD	100000	100000	0
MED INVEST	175000	175000	0
MED INVEST BEI	175000	175000	0
TOTAL (6)	1 087 000	1 087 000	0
TOTAL	4 029 711	4 215 619	-185 908

NOTE 11- AUTRES PASSIFS COURANTS :

À la date de clôture de l'exercice 2024, les autres passifs courants de la SODIS totalisent **550 527 DT**, contre **1 928 316 DT** au 31/12/2023, soit une diminution de **1 377 789 DT** qui se détaille comme suit :

Désignation		2024	2023	Variation
Fournisseurs	1	3 474	7 984	-4 510
Personnels rémunérations	2	113 104	139 133	-26 029
Etat – Impôts et Taxes		56 358	52 342	4 015
Associés – Dividendes à payer	3	125 030	125 587	-557
Créditeurs Divers BEI	4	46 900	43 795	3 105
Créditeurs Divers 21-21		2 083	3 217	-1 134
Créditeurs Divers CDC		62 635	0	62 635



Les états financiers au 31 décembre 2024 – SODIS SICAR SA

<u>Désignation</u>	<u>2024</u>	<u>2023</u>	<u>Variation</u>
Créditeurs Divers FOPRODI	0	27 313	-27 313
Créditeurs (Avocat & Huissiers)	51	0	51
Organismes Sociaux	71 565	67 964	3 601
Charges à payer	5 69 008	73 410	-4 402
Compte d'attente	320	1 709	-1 389
RECOUVREMENT EN INSTANCE D'AFFECTATION	0	1 244 816	-1 244 816
Produits constatés d'avance	0	141 045	-141 045
TOTAL	550 527	1 928 316	-1 377 789

(1) Le solde du compte « Fournisseurs » est détaillé comme suit :

FRS D'EXPLOITATION	1 001
STEG	1 198
SONEDE	447
TUNISIE TELECOM	828
TOTAL	3 474

(2) Le solde du compte « Personnels rémunérations » est détaillé comme suit :

Personnel-Dettes Provisionnées pour Congés à Payer	102 851
Personnel-Autres Charges à Payer	10 254
TOTAL	113 104

(3) Le solde du compte « Associés dividendes à payer », soit **125 030 DT**, comprend des dividendes relatifs à des exercices antérieurs qui sont devenues prescrites suivant le code des sociétés commerciales.

(4) Le solde du compte « Crédeurs Divers BEI » correspond à la part de la BEI sur la plus-value et dividendes réalisés lors de cession des actions.

(5) Les charges à payer s'élèvent au 31/12/2024 à **69 008 DT** dont principalement :

Jetons de présence	51 250
Diverses charges à payer	1 200
Honoraire CAC	16 344
Divers charges financières	214
TOTAL	69 008

NOTE 12- ÉTAT DE RESULTAT :

Le résultat net de l'exercice 2024 est déficitaire de **1 209 501 DT**, contre un résultat net déficitaire de **1 035 807 DT** à la clôture de l'exercice 2023.

NOTE 13-PRODUITS D'EXPLOITATION :

Les produits d'exploitation au 31/12/2024 s'élèvent à **1 172 270 DT** et se détaillent comme suit :

	<u>2024</u>	<u>2023</u>	<u>Variation</u>
A- REVENUE DE TITRE DE PARTICIPATION	588 969	333 465	255 503
PRODUIT DE PARTICIPATION	143 016	120 508	22 508
INTERET CCA	8 800	45 300	-36 500
DIVIDENDES	16 405	5 821	10 584
REPRISE SUR PROVISION *	420 748	161 837	258 911
B- PRODUIT DE PLACEMENT	437 103	480 782	-43 679
DIVIDENDES (1)	3 140	2 791	349
PLUS VALUE LATENTES (2)	10 315	456	9 859
INTÉRÊTS / PLACEMENTS	397 379	387 433	9 946
PRODUIT OPCVM	26 269	3 265	23 004
C- AUTRE PRODUITS D'EXPLOITATION	146 198	135 921	10 277
FRAIS D'ÉTUDES	119 260	92 071	27 189
JETONS DE PRESENCE	26 938	43 850	-16 913



* REPRISE SUR PROVISION	420 748
REPRISE SUR PROVISION DE PARTICIPATION	207 090
REPRISE SUR PROVISION POUR DEP/CREANCES	5 990
REPRISE SUR PROVISION POUR IDR ET CONGES	78 439
REPRISE SUR PROVISION POUR COMPTE CLIENTS	129 229

(1) Dividendes :

Désignation	Montant Coupon	Quantité	Montant
TUNIS RE	0,450	6 978	3 140
TOTAL			3 140

(2) Les plus values latentes :

ACTIONS	Plus-value latente globale
AMI	1 182
SICAV EPARGNE OBLIGATAIRE	676
TUNIS RE	8 457
TOTAL	10 315

NOTE 14-CHARGES D'EXPLOITATIONS :

Quant aux charges d'exploitation, elles ont connu une augmentation de **161 481 DT** en passant de **1 986 594 DT** au 31/12/2023 à **2 148 076 DT** au 31/12/2024. Cette variation est justifiée par :

- Les charges de personnel sont passées de **999 185 DT** en 2023 à **1 066 270 DT** en 2024, soit une augmentation de **67 085 DT**. Cette variation est détaillée comme suit :

Désignation	2024	2023	Variation
Salaires	878 743	824 763	53 981
Charges Patronales	187 527	173 785	13 741
Total	1 066 270	999 185	67 085

La prime de réalisations des objectifs des années 2022,2023 et 2024 n'est pas prise en compte.

- Les amortissements et les provisions ont connu une augmentation de **130 830 DT**. Elles passent de **716 941 DT** en 2023 à **847 771 DT** en 2024 détaillées comme suit :

DOTATION AUX AMORTISSEMENTS ET PROVISIONS	2024	2023	Variation
DOTATION AUX AMORTISSEMENTS	40 808	42 488	-1 680
DOTATION AUX PROVISIONS (a)	806 963	674 453	132 510
Total	847 771	716 941	130 830

(a)- Dotation aux provisions 2024 :

Désignation	2024	2023	Variation
Provisions pour IDR ET CONGES PAYES	0	22 529	-22 529
Provisions pour Risques et charges	12 197	23 666	-11 469
Provisions pour Dépréciation des Participations	753 500	519 000	234 500
Provisions pour Dépréciation des Créances	41 266	109 259	-67 993
TOTAL	806 963	674 453	132 510



Les états financiers au 31 décembre 2024 – SODIS SICAR SA

- Les autres charges d'exploitation ont connu une diminution de **27 039 DT** passant de **261 063 DT** au 31/12/2023 à **234 024 DT** au 31/12/2024. Le tableau suivant retrace la variation entre les principaux comptes des autres charges d'exploitation pour l'exercice 2024 et 2023 :

DÉSIGNATIONS	2024	2023	Variation
STEG	7 380	9 443	-2 063
SONEDE	996	743	253
FOURNITURE	2 558	1 731	827
CARBURANT (AVANTAGE EN NATURE)	18 685	24 240	-5 555
CARBURANT (SERVICE)	6 060	4 599	1 462
TICKETS RESTAURANT	13 536	14 043	-507
DIVERS	955	1 161	-207
REDEVANCES POUR UTILISATION	4 460	4 524	-64
ENTRETIEN & RÉPARATION VOITURES	2 410	2 746	-336
ENTRETIEN & RÉPARATION DIVERS	7 057	4 589	2 468
PRIMES D'ASSURANCE	929	878	51
PERSONNEL EXTERIEUR A L'ENTREPRISE	4 570	4 940	-370
COMMISSAIRES AUX COMPTES & AVOCAT	18 111	53 293	-35 183
FORMATION	10 653	2 251	8 402
PUBLICITE & PUBLICATIONS & RELA PUB	9 713	6 081	3 632
FRAIS CONSEILS ET ASSEMBLÉES	22 427	16 785	5 642
FRAIS SEMINAIRE ET JOURNEE	0	5 000	-5 000
FRAIS DE DEPLACEMENT	6 586	6 407	179
BILLETTERIE ET AUTRES FRAIS DE DEPLACEMENT	1 252	5 366	-4 114
RÉCEPTION ET RESTAURATION	2 501	371	2 130
FRAIS PTT & RAPIDE POSTE	342	581	-238
FRAIS DE TÉLÉCOMUNICATION	5 868	6 549	-681
SERVICES BANCAIRES & ASSIMILÉS	3 878	5 149	-1 271
SUBVENTIONS & DONS	3 000	0	3 000
JETONS DE PRÉSENCE	51 250	51 250	0
TFP	17 942	17 024	918
FOPROLOS	8 971	8 512	459
TCL	479	661	-182
DROITS D'ENREGISTREMENT ET TIMBRE ET AUTRE IMPOT ET TAXES	619	1 522	-903
TAXES VÉHICULES	260	260	0
PÉNALITES	575	364	211
TOTAL	234 024	261 063	-27 039

- **PERTES ET MOINS VALUES BOURSIÈRES**

<u>Désignation</u>	<u>Montant</u>
Frais sur titres	11
Total	11



NOTE 15- CHARGES FINANCIÈRES NETTES :

<u>Désignation</u>	<u>Montant</u>
Pertes de change/ dossier BEI SOJAPROH*	218 904
Pertes de change/ dossier MED INVEST	12 287
TOTAL	231 191

*La société SODIS a obtenu, en juillet 2024, l'accord de la BEI portant sur l'abattement des pénalités de retard afférentes au recouvrement relatif à la participation SOJAPROH.

Cette opération s'est traduite par :

- Des reprises de provisions pour un montant de 307 430 DT ;
- Un produit sur participation à hauteur de 124 807 DT ;
- Une perte de change de 218 904 DT.

Soit un impact total net de 213 333 DT.

NOTE 16-AUTRES GAINS ORDINAIRES :

<u>Désignation</u>	<u>Montant</u>
Autres produits ordinaires	358
Total	358

NOTE 17-AUTRES PERTES ORDINAIRES :

<u>Désignation</u>	<u>Montant</u>
Charges divers ordinaires	3
Total	3



Les états financiers au 31 décembre 2024 - SODIS SICAR SA

Les engagements hors bilan : Néant



ANNEXE



ANNEXE : ÉTAT CONTRAT D'ACHAT TERRAIN ZARZIS

N°	DATE D'ACHAT	PERMISSION	SUPERFICIE M²
1	17/07/1968	25861	1781
2	10/09/1968	26046	1275
3	10/09/1968	26047	3470
4	18/09/1968	26107	2686
5	26/10/1968	26219	1237
6	20/07/1969	25873	1107
7	12/09/1969	26064	1458
8	11/02/1969	26019	1493
9	14/09/1968	26057	1975
10	17/07/1968	25862	3600
11	11/02/1969	25856	1125
12	17/07/1968	25864	2700
13	17/07/1968	25857	2025
14	02/09/1968	26015	1890
15	02/09/1968	154	2230
16	28/08/1968	26001	1413
17	11/03/1969	159	1156
18	28/02/1968	158	1156
19	04/03/1969	167	5616
20	28/02/1969	155	5922
21	28/02/1968	157	3275
22	28/02/1969	156	1755
23	28/02/1969	152	975
24	28/02/1969	173	4623
25	28/04/1969	329	3200
26	11/07/1969	595	240
27	09/05/1969	385	2928
28	09/05/1969	390	2430
29	09/05/1969	392	1910
30	09/05/1969	389	1900
31	09/05/1969	388	4500
32	09/05/1969	386	-
33	09/05/1969	392	-
34	09/05/1969	387	1950
35	14/06/1969	594	2942
36	26/07/1969	25893	-

Tunis, le 30/04/2025

RAPPORT GENERAL DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES ETATS FINANCIERS DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2024

Mesdames, Messieurs les actionnaires de la société « SODIS-SICAR S.A. »

I. Rapport sur l'audit des états financiers

1. Opinion avec réserves

En exécution de la mission de commissariat aux comptes qui nous a été confié par votre Assemblée Générale, nous avons effectué l'audit des états financiers de la société « SODIS SICAR S.A » qui comprennent le bilan au 31 Décembre 2024, l'état du résultat, l'état des flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, ainsi que les notes annexes, y compris le résumé des principaux méthodes comptables.

Ces états financiers font apparaître un total bilan de 25 168 900 TND, un résultat déficitaire de 1 209 501 TND et des flux de trésorerie d'exploitation négatifs de 2 077 164 TND pour l'exercice clos à cette date.

À notre avis, à l'exception de l'incidence des problèmes décrits dans la section « Fondement de l'opinion avec réserves » de notre rapport, les états financiers ci-joints présentent sincèrement, dans tous leurs aspects significatifs, la situation financière de la société au 31 décembre 2024, ainsi que sa performance financière et ses flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, conformément à la loi en vigueur relative au système comptable des entreprises.

2. Fondement de l'opinion avec réserves

Nous avons effectué notre audit selon les normes internationales d'audit applicables en Tunisie. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « **Responsabilité de l'auditeur pour l'audit des états financiers** » du présent rapport. Nous sommes indépendants de la société conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent en Tunisie et nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles.

Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus, sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit avec les réserves suivantes :

- 1) Nous ne disposons pas d'éléments probants permettant de s'assurer que les ratios réglementaires applicables aux sociétés d'investissements à capital risque sont respectés au 31/12/2024.
- 2) Les Immobilisations de la « SODIS » comportent le prix d'acquisition de deux bureaux situés au 6^{ème} et 7^{ème} étage de l'immeuble construit par la SIM SUD, soit 419 566 DT. Toutefois, la SODIS n'a pas encore obtenu une main levée relative à l'hypothèque grevant ces locaux.

3. Paragraphe d'observation

Nous attirons votre attention à :

- 1) La note 8 des états financiers, qui indique que les fonds propres sont devenus inférieurs à la moitié du capital social. A cet effet, et en application des dispositions de l'article 388 du code des sociétés commerciales, le conseil d'administration en date du 21 mai 2024 a convoqué une réunion de l'Assemblée Générale Extraordinaire, le 21 juin 2024, qui a décidé la continuité de l'activité de la société SODIS SICAR SA.

- 2) Les notes n°3, n°4, n°5, n°13 et n°15 des états financiers, relatives à l'apurement de certains comptes d'actif et de passif en lien avec la participation dans la société « SOJAPROH », ont généré un impact net sur le résultat de l'exercice 2024 de 213 333 DT.

Notre opinion n'est pas modifiée à l'égard de ces points.

4. Questions clés d'audit

Les questions clés d'audit sont les questions qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes dans l'audit des états financiers de la période considérée. Ces questions ont été traitées dans le contexte de notre audit des états financiers pris dans leur ensemble et aux fins de la formation de notre opinion sur ceux-ci, et nous n'exprimons pas une opinion distincte sur ces questions.

Nous avons déterminé qu'il n'y avait aucune question clé de l'audit à communiquer dans notre rapport.

5. Rapport de gestion

La responsabilité du rapport de gestion incombe au conseil d'administration.

Notre opinion sur les états financiers ne s'étend pas au rapport de gestion et nous n'exprimons aucune forme d'assurance que ce soit sur ce rapport.

En application de l'article 266 du code des sociétés commerciales, notre responsabilité consiste à vérifier l'existence des informations données sur les comptes de la société dans le rapport de gestion par référence aux données figurant dans les états financiers. Nos travaux consistent à lire le rapport de gestion et ce, faisant à apprécier s'il existe une incohérence significative entre celui-ci et les états financiers ou la connaissance que nous avons acquise au cours de l'audit, ou encore si le rapport de gestion semble autrement comporter une anomalie significative.

Nous n'avons rien à signaler à cet égard.

6. Responsabilités de la direction et des responsables de la gouvernance pour les états financiers

Le conseil d'administration est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers, conformément au système comptable des entreprises, ainsi que du contrôle interne qu'il considère comme nécessaire pour permettre la préparation des états financiers exempts d'anomalies significatives que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers, c'est à la direction qu'il incombe d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la direction a l'intention de liquider la société ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe au conseil d'administration de surveiller le processus d'information financière de la société.

7. Responsabilités de l'auditeur pour l'audit des états financiers

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers pris dans leur ensemble, sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre rapport.

L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes internationales d'audit applicables en Tunisie, permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, les utilisateurs des états financiers prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes internationales d'audit applicables en Tunisie, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre :

- Nous identifions et évaluons les risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent des fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- Nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriés dans les circonstances ;
- Nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière ;
- Nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une certitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états financiers au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient et par ailleurs amener la société à cesser son exploitation ;
- Nous évaluons la présentation d'ensemble, la forme et le contenu des états financiers, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle ;
- Nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.

Nous fournissons également aux responsables de la gouvernance une déclaration précisant que nous sommes en conformité aux règles de déontologie pertinentes concernant l'indépendance, et leur communiquons toutes les relations et les autres facteurs qui peuvent raisonnablement être considérés comme susceptible d'avoir des incidences sur notre indépendance.

II. Rapport relatif à d'autres obligations légales et réglementaires

Dans le cadre de notre mission de commissariat aux comptes, nous avons également procédé aux vérifications spécifiques prévues par les normes publiées par l'ordre des experts comptables de Tunisie et par des textes réglementaires en vigueur en la matière.

1. Efficacité du système de contrôle interne

Nous avons procédé à une évaluation générale portant sur l'efficacité du système de contrôle interne de la société. A ce sujet, nous rappelons que la responsabilité de la conception et de la mise en place d'un système de contrôle interne ainsi que la surveillance de son efficacité, incombent à la direction.

Sur la base de notre examen, nous n'avons pas identifié des déficiences importantes de contrôle interne à l'exception des points mentionnés au niveau de notre rapport de contrôle interne.

2. Conformité de la tenue des comptes des valeurs mobilières à la réglementation en vigueur

En application des dispositions de l'article 19 du décret n° 2001-2728 du 20 novembre 2001, nous avons procédé aux vérifications portant sur la conformité de la tenue des comptes des valeurs mobilières émises par la société avec la réglementation en vigueur.

La responsabilité de veiller à la conformité aux prescriptions de la réglementation en vigueur incombe à la direction.

Sur la base des diligences que nous avons estimées nécessaires de mettre en œuvre, nous n'avons pas d'observations à formuler sur la conformité de la tenue des comptes de valeurs mobilières émises par la société à la réglementation en vigueur.

Le commissaire aux comptes
ORGA AUDIT
MONOUM BEN AHMED



Tunis, le 30/04/2025

Mesdames et Messieurs les actionnaires de la société SODIS SICAR SA

Objet : Rapport Spécial du commissaire aux comptes sur les états financiers arrêtés au 31 décembre 2024.

En application de l'article 200 et suivants et l'article 475 du code des sociétés commerciales, nous reportons ci-dessous les conventions conclues et opérations réalisées au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2024 et visées par les textes subséquents.

Notre responsabilité est de nous assurer du respect des procédures légales d'autorisation et d'approbation de ces conventions ou opérations et de leur traduction correcte in fine dans les états financiers. Il ne nous appartient pas de rechercher spécifiquement et de façon étendue l'existence éventuelle de telles conventions ou opérations mais de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données et celles obtenues au travers de nos procédures d'audit, leurs caractéristiques et modalités essentielles, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien fondé. Il vous appartient d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions et la réalisation de ces opérations en vue de leur approbation.

Nos travaux d'audit nous ont permis de relever les opérations suivantes :

A. Conventions & Opérations visées par l'article 200 du code des sociétés commerciales :

1- Opérations réalisées relatives à des conventions antérieures (Autres que les rémunérations des dirigeants) :

Votre conseil d'administration ne nous a informés d'aucune convention et d'opération conclue au cours des exercices antérieurs et poursuivie au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2024.

2- Opérations réalisées relatives à des conventions de l'exercice 2024 :

Votre conseil d'administration ne nous a tenus informés d'aucune nouvelle convention et d'opération conclue au cours de l'exercice 2024.

3- Obligations et engagements de la société envers ses dirigeants

Les obligations et engagements envers les dirigeants, tels que visés à l'article 200, II, § 5 du Code des sociétés commerciales, se détaillent comme suit :

(a) Rémunération du Directeur Général :

Le conseil d'administration de la société SODIS SICAR SA réuni le 24 février 2020 a décidé ce qui suit :

« D'attribuer au directeur général désigné les composantes de rémunération suivantes :

- Garder son salaire actuel conformément à la convention collective de banques ;
- Une indemnité de responsabilité de 1 000 DT qui s'ajoute à l'indemnité de fonction actuelle telle que fixée par la convention collective des banques pour sa fonction actuelle de directeur classe 1 ;
- 400 Litres de carburant par mois, au lieu de la quantité perçue actuellement ;
- Une indemnité mensuelle de 150 DT en net pour la couverture des frais de communications téléphoniques ;
- Une voiture de fonction ;
- Une indemnité variable qui sera attribuée au Directeur Général chaque année selon la réalisation des objectifs. »

Cette nomination a été reconduite par intérim, selon décision du conseil d'administration du 25 Avril 2023, puis prorogé par décision du conseil d'administration du 9 juin 2023.

A ce titre, La rémunération du Directeur Général au titre de l'exercice 2024 est composée d'un salaire annuel brut pour 121 323 DT, majoré de divers avantages en nature pour 13 320 DT (se défalquant en tickets restaurant et un quota d'essence) et des jetons de présences bruts de 2 188DT.

Il est à préciser qu'aucune décision fixant l'indemnité variable ne nous a été communiquée et par conséquent aucune charge à ce titre, n'a été comptabilisée.

(b) Rémunérations des membres du conseil d'administration et membre du comité permanente d'audit :

La rémunération brute du Président du Conseil d'Administration au titre de l'exercice 2024 est de 4 500 DT, et ce, en application de la décision du Conseil d'Administration tenue le 25 juin 2021, renouvelée par décision du Conseil en date du 21 juin 2024.

Le montant global brut des jetons de présence, enregistré au nom des membres du Conseil d'Administration et du Comité Permanent d'Audit au titre de l'exercice 2024, s'est élevé à 51 250 DT, détaillé comme suit :

<u>Désignation</u>	<u>Montant</u>
Jetons de présence CA 2024	41 250
Jetons de présence CPA 2024	10 000
Total	51 250

À ce titre les rémunérations de dirigeants de la société SODIS SICAR, se résument comme suit :

	<u>Directeur Général</u>		<u>Président du Conseil</u>		<u>Administrateurs</u>		<u>Comité permanent d'audit</u>	
	<u>Charges de l'exercice 2024</u>	<u>Passif au 31/12/2024</u>	<u>Charges de l'exercice 2024</u>	<u>Passif au 31/12/2024</u>	<u>Charges de l'exercice 2024</u>	<u>Passif au 31/12/2024</u>	<u>Charges de l'exercice 2024</u>	<u>Passif au 31/12/2024</u>
Avantages à court terme*	121 323	0	4 500	0	–	–	–	–
Jetons de présence	2 188	2 188	–	–	45 000**	41 250	6 250**	10 000
Total	123 511	2 188	4 500		45 000	41 250	6 250	10 000

(*) Salaires, Compléments de salaires, primes accordés et avantages en natures.

(**) décision de l'assemblée générale ordinaire du 21 juin 2024.

B. Conventions & opérations visées par l'article 475 du code des sociétés commerciales :

L'article 475 vise les conventions entre la société mère et l'une de ses filiales ou entre sociétés appartenant à un même groupe, et ayant les mêmes dirigeants. Ces conventions doivent être approuvées par l'assemblée générale des associés de chaque société concernée.

Convention conclues avec la SOPISUD :

Le 16 octobre 2024, la société a signé une convention de prêt en compte courant d'associé avec la SOPISUD, selon les conditions suivantes :

- **Montant du principal** : 500 000 DT ;
- **Durée** : 36 mois, incluant une période de grâce de 12 mois sur le principal ;
- **Rémunération** : taux d'intérêt annuel hors taxes de 11 % ;
- **Pénalité de retard** : majoration de 2 % par an ;
- **Commission d'étude** : 15 000 DT HT.

Cette opération a été décidée par le Comité d'investissements et de suivi des participations en date du 3 juin 2024, et autorisée par le Conseil d'Administration en date du 7 juin 2024.

À ce titre, les fonds ont été intégralement libérés le 17 octobre 2024.

La commission d'étude a été comptabilisée en produit de l'exercice et encaissée intégralement le 25 décembre 2024.

Par ailleurs, et en dehors des conventions et opérations précitées, nous vous informons de la non-existence des opérations régies par les dispositions desdits articles.

**Le commissaire aux comptes
ORGA AUDIT
MONOUM BEN AHMED**




AVIS DES SOCIÉTÉS

ETATS FINANCIERS CONSOLIDES

Société Tunisienne Industrielle du Papier et du Carton (SOTIPAPIER)
Siège Social : 13, rue Ibn Abi Dhiyf, Zone Industrielle Saint-Gobain, Megrine Riadh
2014, Tunisie

SOTIPAPIER, publie ci-dessous, ses états financiers consolidés arrêtés au 31 décembre 2024, tels qu'ils seront soumis à l'approbation de l'Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra le 20 Juin 2025. Ces états sont accompagnés du rapport des commissaires aux comptes : M Lassaad BORGI (Les commissaires aux comptes associés MTBF) et M Wassim CHAKROUN (Tunisie Audit et Conseil).

BILAN CONSOLIDE
Arrêté au 31 décembre
(Exprimé en Dinar Tunisien)

	Notes	31/12/2024	31/12/2023
Actifs			
Actifs non courants			
Ecart d'acquisition		4 995 117	442 952
Moins amortissements		<257 478>	<73 973>
Moins provisions		<114 854>	<114 854>
	VIII.1	4 622 785	254 125
Immobilisations incorporelles		1 557 184	1 477 055
Moins amortissements		<1 329 642>	<1 222 996>
	VIII.2	227 542	254 059
Immobilisations corporelles		162 120 189	146 462 321
Moins amortissements		<96 986 667>	<85 925 486>
	VIII.3	65 133 522	60 536 835
Immobilisations financières		2 171 136	2 036 667
Moins provisions		<356 411>	<356 411>
	VIII.4	1 814 725	1 680 256
Total des actifs immobilisés		71 798 574	62 725 275
Frais préliminaires		5 734	10 877
Total des actifs non courants		71 804 308	62 736 152
Actifs courants			
Stocks		36 962 694	34 698 318
Moins provisions		<1 778 377>	<1 283 738>
	VIII.5	35 184 317	33 414 580
Clients et comptes rattachés		37 606 743	32 038 344
Moins provisions		<11 811 443>	<10 058 343>
	VIII.6	25 795 300	21 980 001
Autres actifs courants	VIII.7	4 997 198	4 157 985
Placements et autres actifs financiers	VIII.8	514 177	668 728
Liquidités et équivalents de liquidités	VIII.9	1 355 177	638 426
Total des actifs courants		67 846 169	60 859 720
Total des actifs		139 650 477	123 595 872

BILAN CONSOLIDE
Arrêté au 31 décembre
(Exprimé en Dinar Tunisien)

	Notes	31/12/2024	31/12/2023
Capitaux propres et passifs			
Capitaux propres			
Capital		30 720 659	30 720 659
Réserves consolidées		23 296 253	29 823 498
Prime d'émission		11 153 591	11 153 591
Autres capitaux propres		1 203 812	245 226
Actions propres		<868 554>	-
Résultat consolidé de l'exercice		3 110 466	2 440 312
Total capitaux propres (part du groupe)	VIII.10	68 616 227	74 383 286
Part des minoritaires dans les capitaux propres		<30 818>	2 865
Part des minoritaires dans le résultat de l'exercice		19 448	<3>
Intérêts minoritaires		<11 370>	2 862
Total capitaux propres consolidés		68 604 857	74 386 148
Passifs			
Passifs non courants			
Emprunt à long terme	VIII.11	20 161 973	10 125 971
Provision pour risques et charges	VIII.12	2 566 417	360 718
Total des passifs non courants		22 728 390	10 486 689
Passifs courants			
Fournisseurs et comptes rattachés	VIII.13	12 090 954	6 469 740
Autres passifs courants	VIII.14	3 397 107	3 818 987
Concours bancaires et autres passifs financiers	VIII.15	32 829 169	28 434 308
Total des passifs courants		48 317 230	38 723 035
Total des passifs		71 045 620	49 209 724
Total des capitaux propres et des passifs		139 650 477	123 595 872

ETAT DE RESULTAT CONSOLIDE
Pour l'exercice clos le 31 décembre
(Exprimé en Dinar Tunisien)

	Notes	31/12/2024	31/12/2023
Produits d'exploitation			
Revenus		111 070 915	98 950 218
Autres produits d'exploitation		158 434	103 527
Total des produits d'exploitation	IX.1	111 229 349	99 053 745
Charges d'exploitation			
Variation des stocks de produits finis		554 156	<6 647 200>
Achats de matières premières consommés	IX.2	<39 109 381>	<33 847 294>
Achats d'approvisionnements consommés	IX.3	<33 123 290>	<27 812 501>
Charge de personnel	IX.4	<13 031 004>	<9 902 710>
Dotations aux amortissements et aux provisions	IX.5	<11 076 808>	<7 801 458>
Autres charges d'exploitation	IX.6	<8 446 246>	<6 815 928>
Total des charges d'exploitation		<104 232 573>	<92 827 091>
Résultat d'exploitation		6 996 776	6 226 654
Charges financières nettes	IX.7	<5 255 616>	<3 674 493>
Produits des placements	IX.8	48 982	82 720
Autres gains ordinaires	IX.9	2 741 930	536 251
Autres pertes ordinaires	IX.10	<42 982>	<133 281>
Résultat des activités ordinaires avant impôt		4 489 090	3 037 851
Impôt sur les bénéfices		<1 359 176>	<597 542>
Résultat des activités ordinaires après impôt		3 129 914	2 440 309
Résultat net de l'exercice		3 129 914	2 440 309
Intérêts des minoritaires dans le résultat		19 448	<3>
Résultat net revenant à la société consolidante		3 110 466	2 440 312

ETAT DES FLUX DE TRESORERIE CONSOLIDE
Pour l'exercice clos le 31 décembre
(Exprimé en Dinar Tunisien)

	Notes	31/12/2024	31/12/2023
<u>Flux de trésorerie liés à l'exploitation</u>			
Résultat net		3 129 914	2 440 309
Ajustements pour :			
(+) Amortissements et provisions		11 076 808	7 801 459
(-) Résorption subvention d'investissement		<112 555>	<817 42>
(-) Plus-value sur cession d'immobilisations		<2 537>	-
- Variation des :			
* Stocks		<1 931 096>	11 007 864
* Créances		<5 093 094>	5 853 672
* Autres actifs et prêts au personnel		<652 887>	<3 472 010>
* Fournisseurs et autres dettes		4 913 928	<7 426 015>
* Autres passifs		<728 739>	<206 654>
Flux de trésorerie provenant de l'exploitation	X.1	10 599 742	15 916 883
<u>Flux de trésorerie liés aux activités d'investissement</u>			
Décassements liés à l'acquisition des immobilisations corporelles & incorporelles		<10 020 319>	<13 629 851>
Encaissements provenant de la cession des immobilisations corporelles & incorporelles		20 000	-
Décassements liés à l'acquisition des filiales		<4 548 775>	-
Flux de trésorerie affectés aux activités d'investissement	X.2	<14 549 094>	<13 629 851>
<u>Flux de trésorerie liés aux activités de financement</u>			
Décassements liés à l'acquisition des actions Propres		<868 554>	-
Encaissement / Subvention d'investissement		1 071 142	-
Encaissement d'emprunts		84 946 000	59 716 000
Remboursement d'emprunts		<72 929 344>	<47 920 421>
Distribution des dividendes		<8 967 557>	<13 246 523>
Flux de trésorerie provenant des (affectés aux) activités de financement	X.3	3 251 687	<1 450 944>
Variation de trésorerie	X.4	<697 665>	836 088
Incidence des variations de périmètre de consolidation		129 817	-
Trésorerie au début de l'exercice		1 077 792	241 704
Trésorerie à la clôture de l'exercice		509 944	1 077 792

I. Présentation du Groupe

SOTIPAPIER est un Groupe composé par cinq sociétés dont la société mère est la « Société Tunisienne Industrielle du papier et du Carton ».

L'objet du Groupe consiste essentiellement en la fabrication du papier d'emballage de type Kraft pour les sacs de grandes contenances ainsi que du papier dit Testliner et du papier cannelure.

II. Référentiel d'élaboration et de présentation des états financiers consolidés

Les états financiers consolidés du Groupe SOTIPAPIER sont préparés et présentés conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie édictés notamment par :

- La norme comptable générale n° 1,
- Les normes comptables de consolidation (NCT 35 à 37), et
- La norme comptable relative aux regroupements d'entreprises (NCT 38).

III. Date de clôture

Les états financiers consolidés sont établis à partir des états financiers des sociétés faisant partie du périmètre de consolidation arrêtés au 31 décembre 2024.

IV. Bases de mesures

Les états financiers consolidés du Groupe SOTIPAPIER sont élaborés sur la base de la mesure des éléments du patrimoine au coût historique.

V. Périmètre et méthodes de consolidation

Le périmètre de consolidation du Groupe SOTIPAPIER comprend :

- ✓ La société mère : Société Tunisienne Industrielle du Papier et du Carton « SOTIPAPIER » ;
- ✓ Les filiales : Société la Tunisienne du Collecte et Tri « TUCOLLECT », Société Franco-Tunisienne de Collecte et Tri de Déchets Valorisables « SFTC », la Société SOTIPAPIER PROPCO et la Société ECOGAD lesquelles la « SOTIPAPIER » exerce un contrôle exclusif ;

Les méthodes utilisées pour la consolidation des sociétés faisant partie du périmètre est l'intégration globale :

Cette méthode requiert la substitution du coût d'acquisition des titres de participation détenus dans les filiales par l'ensemble des éléments actifs et passifs de celles-ci tout en dégageant la part des intérêts minoritaires dans les capitaux propres et le résultat.

Le tableau suivant synthétise le périmètre et les méthodes de consolidation utilisées pour l'élaboration des états financiers consolidés du Groupe SOTIPAPIER :

Sociétés	Secteur	Pourcentage de contrôle	Qualification	Méthode de consolidation	Pourcentage d'intérêt
SOTIPAPIER	Industriel	100%	Mère	Intégration globale	100%
TUCOLLECT	Commercial	99,97%	Filiale	Intégration globale	99,97%
SFTC	Commercial	99,99%	Filiale	Intégration globale	99,99%
SOTIPAPIER PROPCO	Promotion immobilière	49%	Filiale	Intégration globale	49%
ECOGAD	Commercial	70%	Filiale	Intégration globale	70%

Le Groupe « SOTIPAPIER » est constitué par :

- SOCIETE TUNISIENNE INDUSTRIELLE DU PAPIER ET DU CARTON :
Au capital de 30.720.659 DT, société mère.
- SOCIETE LA TUNISIENNE DU COLLECTE ET TRI
Au capital de 300.000 DT détenu à 80% par « SOTIPAPIER » depuis le 4 septembre 2015 et à 97,97% à partir du 13 décembre 2021, TUCOLLECT a pour objet principal, la collecte, le transport, le traitement, le tri, le recyclage et la valorisation de tous types de déchets.
- SOCIETE FRANCO-TUNISIENNE DE COLLECTE ET TRI DE DECHET VALORISABLES
Au capital de 2.010.000 DT détenu à 99,5% par « SOTIPAPIER » depuis le 26 février 2018 et à 99,99% à partir du 12 janvier 2022, SFTC a pour objet principal, la collecte, le transport, le traitement, le tri, le recyclage et la valorisation de tous types de déchets.
- SOCIETE SOTIPAPIER PROPCO
Au capital de 5.000 DT détenu à 49% par « SOTIPAPIER » depuis le 15 décembre 2022, et a pour objet principal, la location des terrains et d'autres biens immobiliers.
- SOCIETE ECOGAD
Au capital de 1.575.000 DT détenu à 70% par « SOTIPAPIER » depuis le 17 mai 2024, ECOGAD a pour objet principal, la collecte, le transport, le traitement, le tri, le recyclage et la valorisation de tous types de déchets.

VI. Bases de mesure et principes comptables pertinents appliqués

Les principes comptables les plus pertinents tels que retenus par le Groupe SOTIPAPIER pour l'élaboration de ses états financiers consolidés se résument comme suit :

1- Ecart d'acquisition

L'écart d'acquisition représente la différence, à la date d'acquisition, entre le coût d'acquisition et la juste valeur de la quote-part du Groupe dans l'actif net acquis de la filiale ou de l'entreprise associée. Les écarts d'acquisition positifs sont inscrits à l'actif du bilan consolidé sous la rubrique « écarts d'acquisition » et amortis sur la durée de vie estimée, dans la limite de vingt ans. Le cas échéant, une provision pour dépréciation complémentaire est constatée pour tenir compte des perspectives d'activité et du résultat des sociétés concernées. Les écarts d'acquisition négatifs sont présentés en déduction des

actifs de l'entreprise présentant les états financiers dans la même rubrique de bilan que les écarts d'acquisitions positifs, l'amortissement de l'écart d'acquisition négatif est effectué conformément aux paragraphes 56 et 57 de la norme comptable tunisienne 38 relatives au regroupement des entreprises.

2- Immobilisations

Les immobilisations sont comptabilisées pour leur coût d'acquisition hors taxes déductibles et sont amorties suivant la méthode d'amortissement linéaire en tenant compte de la durée de vie estimée de chaque bien immobilisé.

Les taux d'amortissement pratiqués sont les suivants :

Rubrique	Taux	Durée
Logiciels	33,33%	3 ans
Constructions	5%	20 ans
Matériels et outillages	10%	10 ans
Matériel de transport	20%	5 ans
Agencements, aménagements et installations	20%	5 ans
Matériel Informatique	20%	5 ans
Mobiliers de bureau	20%	5 ans
Grosses réparations Turbine	25%	4 ans

3- Immobilisations financières

Un placement est un actif détenu par une entreprise dans l'objectif d'en tirer des bénéfices sous forme d'intérêts, de dividendes ou de revenus assimilés, des gains en capital ou d'autres gains tels que ceux obtenus au moyen de relations commerciales.

Un placement à long terme est un placement détenu dans l'intention de le conserver durablement notamment pour exercer sur la société émettrice un contrôle exclusif, ou une influence notable ou un contrôle conjoint, ou pour obtenir des revenus et des gains en capital sur une longue échéance ou pour protéger, ou promouvoir des relations commerciales. Un placement à long terme est également un placement qui n'a pas pu être classé parmi les placements à court terme.

Lors de leur acquisition, les placements sont comptabilisés à leur coût. Les frais d'acquisition, tels que les commissions d'intermédiaires, les honoraires, les droits et les frais de banque sont exclus. Toutefois, les honoraires d'étude et de conseil engagés à l'occasion de l'acquisition de placements à long terme peuvent être inclus dans le coût.

A la date de clôture, il est procédé à l'évaluation des placements à long terme à leur valeur d'usage. Les moins-values par rapport au coût font l'objet de provision. Les plus-values par rapport au coût ne sont pas constatées.

4- Stocks

Les stocks du Groupe SOTIPAPIER sont constitués des rubriques suivantes :

- stock de matières premières,
- stock de matières consommables et pièces de rechange,
- stock de produits finis,

La comptabilisation des flux d'entrée et de sortie des stocks est tenue suivant la méthode d'inventaire intermittent.

5- Clients & comptes rattachés

Sont logés dans cette rubrique les créances ordinaires, les créances contentieuses et les créances matérialisées par des effets.

A chaque exercice comptable, le Groupe procède à l'évaluation du risque de non-recouvrement pour chacune de ses créances. Cette évaluation est basée principalement sur les retards de règlement et les autres informations disponibles sur la situation financière du client. Les créances jugées douteuses font l'objet de provisions et sont présentées en net à l'actif du bilan.

6- Emprunts

Les échéances à plus d'un an et celles à moins d'un an, relatives au principal des emprunts contractés par le Groupe sont portées respectivement parmi les passifs non courants et les passifs courants. Les intérêts courus et échus au titre de ces emprunts sont imputés aux comptes de charges de l'exercice de leur rattachement.

7- Revenus

Les revenus sont comptabilisés au vu de la réalisation de l'ensemble des conditions suivantes :

- La livraison a été effectuée,
- Le montant de la vente est mesuré de façon fiable,
- Les avantages futurs associés à l'opération de vente bénéficieront à l'entreprise,
- Les coûts encourus concernant l'opération sont mesurés de façon fiable.

Les revenus représentent la juste valeur des contreparties reçues ou à recevoir au titre de la vente de produits fabriqués (en hors taxes).

8- Conversion des éléments monétaires libellés en monnaie étrangère

Les livres comptables du Groupe sont tenus en Dinar Tunisien. Les transactions réalisées en devises étrangères sont converties en Dinars Tunisiens au cours du jour de l'opération ou au cours de couverture lorsqu'un instrument de couverture existe. A la date de clôture, les éléments monétaires figurant au bilan de l'entreprise sont convertis au taux de clôture, s'ils ne font pas l'objet d'un contrat à terme. Les différences de change sont portées en résultat de l'exercice.

9- Provision pour indemnité de départ à la retraite

La convention collective du secteur de l'Imprimerie, Reliure, Brochure, Transformation du Carton et du Papier et Photographie prévoit une indemnité de départ à la retraite égale à :

- 3 mois de salaires bruts pour les employés bénéficiant d'une ancienneté égale ou supérieure à 25 ans ;
- 2 mois de salaires bruts pour les employés bénéficiant d'une ancienneté allant de 10 à 24 ans.

Par ailleurs, Sotipapier calcule la provision en prenant en considération en plus de l'indemnité prévu par la convention collective 1 mois de salaire brut à partir d'un an d'ancienneté.

Conformément au cadre conceptuel de la comptabilité, et en respect de la convention de rattachement des charges aux produits, le Groupe procède à la constitution d'une provision pour indemnités de départ à la retraite « IDR » qui tient compte des hypothèses financières notamment le taux d'actualisation, les taux de démographies

dont l'espérance de vie, l'âge de retraite, le taux de rotation des effectifs et l'évolution des salaires. La provision est présentée parmi les passifs non-courants.

Cette provision est estimée selon la méthode du régime d'avantages postérieurs à l'emploi à prestations définies telle que définie par la norme IAS 19 Avantages du personnel.

VII. Principaux retraitements effectués dans les comptes consolidés

1. Homogénéisation des méthodes comptables :

Les méthodes comptables utilisées pour l'arrêté des comptes des sociétés faisant partie du périmètre de consolidation ont été alignées sur celles retenues pour les comptes consolidés du Groupe.

2. Elimination des soldes et transactions intra-groupe :

Les opérations et transactions internes sont éliminées pour neutraliser leurs effets. Ces éliminations opérées ont principalement porté sur :

- Les opérations de ventes/achats/ dividendes intra-groupe
- Les soldes clients/fournisseurs intra-groupe.
- Les soldes des autres actifs/autres passifs liés à des transactions intra-groupe.

VIII. Notes relatives au Bilan

1. Ecarts d'acquisition

Il est à signaler que pour le traitement de l'acquisition au début de 2018 de la filiale SFTC, fin 2021 de la filiale TUCOLLECT et mai 2024 de la filiale ECOGAD, le Management a retenu la méthode du « *partial goodwill* » pour la comptabilisation de l'écart d'acquisition (unique traitement prévu par la norme NCT 38 et l'un des traitements prévus par la norme IFRS 3).

Le détail des écarts d'acquisition se présente comme suit :

Acquisition SFTC

Augmentation de capital	2 000 000
Actifs nets après augmentation de capital	1 884 126
Quote-part du Groupe dans l'actif net de la filiale après augmentation de capital	1 874 705
Ecarts d'acquisition	125 295

La société SFTC a été acquise par une autorisation du Conseil d'Administration de la société mère réuni le 26 février 2018. L'amortissement des écarts d'acquisition a été prévue sur une période de 10 ans.

Une provision pour dépréciation complémentaire est constatée au 31 décembre 2019 pour un montant de 114.854 DT qui représente la valeur comptable nette de l'écart d'acquisition au 31 décembre 2018 et qui tient compte des perspectives d'activité de la société SFTC.

Acquisition TUCOLLECT

Prix d'acquisition	479 200
Actifs nets	809 060
Augmentation de la quote-part du Groupe dans l'actif net acquis de la filiale	161 542
Ecarts d'acquisition	317 657

L'acquisition de 19,97% des parts sociales de TUCOLLECT a été effectuée le 13 décembre 2021. Cependant, les écarts d'acquisition seront amortis sur une période de 10 ans à partir du 1^{er} janvier 2022.

En effet, lorsqu'ils sont positifs, ces écarts sont inscrits à l'actif du bilan consolidé sous la rubrique « écarts d'acquisition » et amortis sur leur durée de vie estimée, dans la limite de vingt ans.

Acquisition ECOGAD

Prix d'acquisition	4 473 576
Actifs net	<112 269>
Diminution de la quote-part du Groupe dans l'actif net acquis de la filiale	<78 589>
Ecarts d'acquisition	4 552 165

L'acquisition de 70% des parts sociales d'ECOGAD a été effectuée le 17 mai 2024. Cependant, les écarts d'acquisition seront amortis sur une période de 20 ans.

En effet, lorsqu'ils sont positifs, ces écarts sont inscrits à l'actif du bilan consolidé sous la rubrique « écarts d'acquisition » et amortis sur leur durée de vie estimée, dans la limite de vingt ans.

2. Immobilisations incorporelles

La valeur brute des immobilisations incorporelles s'élève au 31 décembre 2024 à 1.557.184 DT contre 1.477.055 DT au 31 décembre 2023. Le détail des immobilisations incorporelles se présente comme suit :

Libellé	31/12/2024	31/12/2023
Concession, brevet et procédés	177 370	177 370
Logiciel	1 280 809	1 070 161
Immobilisations incorporelles en cours	99 005	229 524
Valeur brute	1 557 184	1 477 055
Moins Amortissements	<1 329 642>	<1 222 996>
Total net	227 542	254 059

Le détail de ces immobilisations ainsi que leurs amortissements sont consignés au niveau du « Tableau de variation des immobilisations » ci-après.

3. Immobilisations corporelles

La valeur brute des immobilisations corporelles s'élève au 31 décembre 2024 à 162.120.189 DT contre 146.462.321 DT au 31 décembre 2023. Le détail des immobilisations corporelles se présente comme suit :

Libellé	31/12/2024	31/12/2023
Terrain	846 049	846 049
Constructions	10 143 774	10 143 774
AAI	7 851 167	4 829 950
Outillage industriel	114 843 791	106 902 814
Matériel de transport	3 776 141	3 635 418
Matériel informatique	1 003 039	871 311
MMB	351 195	257 183
Immobilisations en cours	16 306 998	15 763 575
Avances et acomptes versés sur immobilisations corporelles	3 868 159	3 212 247
Matériel de transport à statut juridique particulier	2 490 642	-
Matériel industriel à statut juridique particulier	639 234	-
Valeur brute	162 120 189	146 462 321
Moins Amortissements	<96 986 667>	<85 925 486>
Total net	65 133 522	60 536 835

Tableau de variation des immobilisations et des amortissements

Libellé	Valeur brute au 31/12/2023	Acqu 2024	Acqu ECOGAD 30/04/2024	Cession 2024	Reclasse 2024	Valeur brute au 31/12/2024	Amort.Cumu 31/12/2023	Dotation 2024	Amort ECOGAD 30/04/2024	Amort/cess d'immo	Amort Cumu 31/12/2024	VCN 31/12/2024
Concessions, brevets & procédés	177 370	-	-	-	-	177 370	177 370	-	-	-	177 370	-
Logiciels	1 070 161	12 000	15 360	-	183 288	1 280 809	1 045 626	106 645	-	-	1 152 272	128 537
Immobilisations incorporelles en cours	229 524	52 769	-	-	<183 288>	99 005	-	-	-	-	-	99 005
Total des immobilisations incorporelles	1 477 055	64 769	15 360	-	-	1 557 184	1 222 996	106 645	-	-	1 329 642	227 542
Terrains	846 049	-	-	-	-	846 049	-	-	-	-	-	846 049
Construction	4 100 220	-	-	-	-	4 100 220	2 340 347	112 247	-	-	2 452 594	1 647 626
Construction Siège Mégrine	2 672 298	-	-	-	-	2 672 298	879 613	133 626	-	-	1 013 239	1 659 059
Construction MP2	606 560	-	-	-	-	606 560	606 560	-	-	-	606 560	-
Construction MP3	808 976	-	-	-	-	808 976	808 976	-	-	-	808 976	-
Const mag stock pb+chaud	508 512	-	-	-	-	508 512	508 512	-	-	-	508 512	-
Nouv adminis+atelier mecani+at electric	836 892	-	-	-	-	836 892	836 892	-	-	-	836 892	-
Construction dépôt mat première	610 316	-	-	-	-	610 316	501 790	22 342	-	-	524 132	86 184
Mat et outillage	106 902 814	-	804 758	-	7 136 219	114 843 791	72 221 101	6 877 688	363 517	-	79 462 307	35 381 483
Agencements, aménagements et installations	4 829 950	143 512	1 734 595	-	1 143 110	7 851 167	3 183 356	698 185	534 212	-	4 415 754	3 435 413
Matériel roulant	3 635 418	-	84 689	<163 988>	220 022	3 776 141	3 201 188	264 205	-	<146 526>	3 318 867	457 274
MMB & Matériel Informatique	1 128 495	-	112 388	-	113 351	1 354 234	837 149	140 521	65 264	-	1 042 934	311 300
Matériel industriel à statut juridique particulier	-	-	639 234	-	-	639 234	-	214 733	424 502	-	639 234	-
Matériels de transport statut juridique particulier	-	481 342	2 009 300	-	-	2 490 642	-	50 614	1 306 052	-	1 356 666	1 133 977
Immobilisations corporelles en cours	15 763 575	9 156 125	-	-	<8 612 702>	16 306 998	-	-	-	-	-	16 306 998
Avances et acomptes versés sur immobilisations corporelles	3 212 247	655 912	-	-	-	3 868 159	-	-	-	-	-	3 868 159
Total des immobilisations corporelles	146 462 321	10 436 891	5 384 965	<163 988>	-	162 120 189	85 925 486	8 514 161	2 693 547	<146 526>	96 986 667	65 133 522
Total	147 939 376	10 501 660	5 400 325	<163 988>	-	163 677 373	87 148 482	8 620 806	2 693 547	<146 526>	98 316 309	65 361 064

4. Immobilisations financières

Les immobilisations financières sont composées par des participations et par des dépôts et cautionnements.

Libellé	31/12/2024	31/12/2023
Participations	503 200	428 000
Dépôts et cautionnements	1 667 936	1 608 667
Valeur brute	2 171 136	2 036 667
Moins Provisions	<356 411>	<356 411>
Total net	1 814 725	1 680 256

Titres de participation

Les participations se présentent comme suit :

Libellé	31/12/2024	31/12/2023
Marina Hôtel	350 000	350 000
BTS	40 000	40 000
Sté expansion tourisme	25 000	25 000
SODEK SICAR	10 000	10 000
Sté Tunisienne de codification	3 000	3 000
SELGAD	75 200	-
Valeur brute	503 200	428 000
Moins Provisions	<356 411>	<356 411>
Total net	146 789	71 589

La provision constatée est relative à la dépréciation des titres de Marina Hôtel et de la Société expansion tourisme.

Les titres de participation sont comptabilisés au coût historique d'acquisition et se détaillent comme suit :

Mouvements	Valeur Brute	Valeur Brute	Provisions pour dépréciation			
			31/12/2023	Dotations Reprises	31/12/2024	
Nature des titres	31/12/2023	31/12/2024	31/12/2023			31/12/2024
Titres de participation :						
Autres participations						
Marina Hôtel	350 000	350 000	331 411	-	-	331 411
BTS	40 000	40 000				
Sté expansion tourisme	25 000	25 000	25 000	-	-	25 000
SODEK SICAR	10 000	10 000				
Sté Tunisienne de codification	3 000	3 000				
SELGAD		75 200				
Total	428 000	503 200	356 411	-	-	356 411

5. Stocks

La valeur brute des stocks s'élève au 31 décembre 2024 à 36.962.694 DT contre 34.698.318 DT au 31 décembre 2023, se détaillant comme suit :

Libellé	31/12/2024	31/12/2023
Matières premières	12 439 742	10 957 280
Consommables et pièces de rechange	17 777 836	17 501 181
Produits finis	6 660 567	6 230 794
Stock consommables et PDR en transit	84 549	9 063
Total	36 962 694	34 698 318
Provision	<1 778 377>	<1 283 738>
Total net	35 184 317	33 414 580

6. Clients et comptes rattachés

La valeur brute des clients et comptes rattachés s'élève au 31 décembre 2024 à 37.606.743 contre 32.038.344DT au 31 décembre 2023, se détaillant comme suit :

Libellé	31/12/2024	31/12/2023
Clients (*)	14 101 225	7 974 936
Clients douteux	10 058 343	10 058 343
Clients ventes d'énergie (STEG)	1 251 569	811 779
Effets à recevoir	11 731 405	10 725 702
Chèques en portefeuille	464 201	2 467 584
Total	37 606 743	32 038 344
Provision pour dépréciation des comptes clients (*)	<11 811 443>	<10 058 343>
Total net	25 795 300	21 980 001

(*) Au 31 décembre 2024, les comptes clients comportent une créance de 2.458.983 DT sur la société NPI. Des chèques et des effets escomptés non échus à la clôture de 2024 ont été retournés impayés en 2025 pour un montant total de 867.073 DT. Des règlements en post-clôture ont été enregistrés pour un montant de 276.017 DT. Une provision a été constituée à hauteur de 1.750.000 DT. Un accord a été conclu avec le représentant légal de NPI prévoyant le règlement de la créance résiduelle comme suit :

- Des chèques certifiés pour un montant de 100.000 DT
- La compensation avec la vente d'un terrain à SOTIPAPIER, pour un montant de 1.166.847 DT, appuyée par une promesse de vente signée. Cependant, une procédure de redressement judiciaire ouverte en avril 2025 a temporairement suspendu le processus. Le mandataire judiciaire a confirmé l'absence d'objection au paiement, et une demande d'autorisation judiciaire est en cours. À ce jour, aucun élément ne remet en cause la faisabilité de l'accord. En cas de blocage, un plan alternatif de rééchelonnement de la dette sur trois ans, conforme à la loi n°2024-41 du 2 août 2024, est envisageable.

La direction considère ainsi que les perspectives de recouvrement sont solides et probables, soit à l'amiable soit via les dispositions légales en vigueur et par conséquent, le niveau de provision constaté sur cette créance est suffisant et approprié.

7. Autres actifs courants

Le solde brut des autres actifs courants s'élève au 31 décembre 2024 à 4.997.198 DT contre 4.157.985 DT au 31 décembre 2023, se détaillant comme suit :

Libellé	31/12/2024	31/12/2023
Fournisseurs locaux débiteurs	88 275	45 529
Personnel-avances et acomptes	55 627	48 402
Etat, impôts et taxes (crédit IS)	3 439 428	3 441 401
Etat, impôts et taxes (crédit TVA)	427 717	36 054
Etat, impôts et taxes (droits de douane)	61 582	10 732
Débiteurs divers	72 798	4 268
Produits à recevoir	-	7 512
Charges constatées d'avance	851 771	564 087
Total	4 997 198	4 157 985

8. Placements et autres actifs financiers

Le solde de cette rubrique se détaille, au 31 décembre 2024 comme suit :

Libellé	31/12/2024	31/12/2023
Prêts au personnel	10 440	13 021
Placement courant	503 737	655 707
Total	514 177	668 728

Les placements courants sont des placements à court terme, très liquides facilement convertibles en un montant connu de liquidités, et non soumis à un risque significatif de changement de valeur.

9. Liquidités et équivalents de liquidités

Les liquidités et équivalents de liquidités s'élèvent au 31 décembre 2024 à 1.355.177 DT contre 638.426 DT au 31 décembre 2023, se détaillant comme suit :

Libellé	31/12/2024	31/12/2023
Banques	757 254	583 767
Chèques remis à l'encaissement	517 092	9 124
Caisses	64 480	45 535
Virement émis en cours	4 946	-
Effets remis à l'escompte	11 405	-
Total	1 355 177	638 426

10. Capitaux propres

L'évolution de la structure de capital se détaille comme suit :

Libellé	31/12/2024		31/12/2023	
	Montant	%	Montant	%
Sango Ellis	15 420 191	50,19%	15 420 191	50,19%
S&S Ellis Holding	11 652 893	37,93%	11 652 893	37,93%
Sotipapier* (actions propres)	172 412	0,56%	-	0%
Divers public	3 475 163	11,32%	3 647 575	11,88%
Total	30 720 659	100%	30 720 659	100%

La variation des capitaux propres se présente comme suit :

Libellé	31/12/2024	31/12/2023
Capital social	30 720 659	30 720 659
Réserves consolidées	23 296 253	29 823 498
Prime d'émission	11 153 591	11 153 591
Actions propres	<868 554>	-
Subvention d'investissement	1 203 812	245 226
Résultat de l'exercice consolidé	3 110 466	2 440 312
Capitaux propres (part du groupe)	68 616 227	74 383 286
Part des minoritaires dans les capitaux propres	<30 818>	2 865
Part des minoritaires dans le résultat de l'exercice	19 448	<3>
Intérêts minoritaires	<11 370>	2 862
Total capitaux propres consolidés	68 604 857	74 386 148

La part du groupe dans les capitaux propres s'élève au 31 décembre 2024 à **68 616 227** DT. Le tableau de variation des capitaux propres se présente comme suit :

Libellé	Capital social	Réserves consolidées	Actions propres	Prime d'émission	Autres capitaux propres	Résultat de l'exercice consolidé	Total
Capitaux propres (part du groupe) au 31/12/2021	30 456 416	11 901 511		10 617 831	408 710	18 571 344	71 955 812
Augmentation de capital	264 243	-		535 760	-	-	800 003
Réserves consolidées	-	18 571 344		-	-	<18 571 344>	-
Autres capitaux propres	-	-		-	<81 742>	-	<81 742>
Variation du périmètre de consolidation	-	<7 358>		-	-	-	<7 358>
Dividendes	-	<13 246 523>		-	-	-	<13 246 523>
Résultat de l'exercice consolidé	-	-		-	-	25 851 047	25 851 047
Capitaux propres (part du groupe) au 31/12/2022	30 720 659	17 218 974		11 153 591	326 968	25 851 047	85 271 239
Réserves consolidées		25 851 047				<25 851 047>	-
Autres capitaux propres					<81 742>		<81 742>
Dividendes		<13 246 523>					<13 246 523>
Résultat de l'exercice consolidé						2 440 312	2 440 312
Capitaux propres (part du groupe) au 31/12/2023	30 720 659	29 823 498	-	11 153 591	245 226	2 440 312	74 383 286
Réserves consolidées		2 440 312				<2 440 312>	-
Autres capitaux propres					958 586		958 586
Dividendes		<9 018 909>					<9 018 909>
Rachat d'actions			<868 554>				<868 554>
Autres Ajustements (dividendes sur actions propres)		51 352					51 352
Résultat de l'exercice consolidé						3 110 466	3 110 466
Capitaux propres (part du groupe) au 31/12/2024	30 720 659	23 296 253	<868 554>	11 153 591	1 203 812	3 110 466	68 616 227

Le résultat de base par action au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2024 est de 0,110 DT contre 0,086 DT au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2023, se détaillant comme suit :

En TND	31/12/2024	31/12/2023
Résultat de l'exercice consolidé	3 110 466	2 440 312
Nombre moyen pondéré d'actions	28 148 091	28 148 091
Résultat par action	0.110	0,086

11. Emprunts

Le solde de cette rubrique correspond aux échéances à plus d'un an des crédits à moyen et long terme qui se détaillent comme suit :

Désignation	Échéances à CT au 31/12/23	Échéances à LT au 31/12/23	Remboursements 2024	Échéances à - d'1 an au 31/12/2024	Échéances à LT au 31/12/2024	Durée	Taux
Attijari 3.080.000 DT	-	-	-	571 573	2 508 427	7 ans	TMM+2%
UBCI 2.800.000 DT	-	-	-	350 000	2 449 999	7 ans	TMM+1,25%
BT 3.300.000 DT	-	-	-	275 000	3 025 000	7 ans	TMM+1,25%
BIAT 5.620.000 DT	-	-	-	899 200	4 720 800	7 ans	TMM+1,25%
UBCI 1.850.000 DT	264 286	1 453 571	264 286	264 286	1 189 286	7 ans	TMM+1,25%
UBCI 2.250.000 DT	321 429	1 526 786	321 429	321 429	1 205 357	7 ans	TMM+1,25%
BIAT 5.430.000 DT	1 034 286	-	1 034 286	-	-	7 ans	TMM+1,25%
BIAT 2.000.000 DT	285 714	1 357 143	285 714	285 716	1 071 429	7 ans	TMM+1,25%
BT 4.830.000 DT	853 320	1 387 809	853 320	910 629	477 177	8 ans	TMM+1,25%
BT 2.000.000 DT	285 716	1 214 281	285 716	285 716	928 565	7 ans	TMM+1,25%
BNA 1.810.000 DT	362 000	181 000	362 000	181 000	-	7 ans	TMM+1,25%
BT 3.200.000 DT	533 336	1 466 658	533 336	533 336	933 322	7 ans	TMM+1,25%
BT 2.000.000 DT	335 688	1 538 723	335 688	335 688	1 203 036	7 ans	TMM+1,25%
Leasing ATL	-	-	42 980	64 370	124 264		
BT Leasing	-	-	21 577	53 642	174 509		
Leasing ECOGAD	-	-	418 013	247 614	150 802		
Total	4 275 775	10 125 971	4 758 345	5 579 199	20 161 973		

12. Provisions pour risques et charges

La valeur brute de cette rubrique s'élève au 31 décembre 2024 à 2.566.417 DT contre 360.718 DT au 31 décembre 2023, se détaillant comme suit :

Libellé	31/12/2024	31/12/2023
Indemnité de départ à la retraite	352 567	360 718
Provisions pour risques et charges	2 213 850	-
Total	2 566 417	360 718

13. Fournisseurs et comptes rattachés

La valeur brute de cette rubrique s'élève au 31 décembre 2024 à 12.090.954 DT contre 6.469.740 DT au 31 décembre 2023, se détaillant comme suit :

Libellé	31/12/2024	31/12/2023
Fournisseurs locaux	4 734 784	2 469 836
Fournisseurs étrangers	5 404 988	1 648 574
Fournisseurs, effets à payer	1 598 650	1 696 293
Fournisseurs, factures non parvenues	332 758	635 263
Fournisseurs, retenue de garanties	19 774	19 774
Total	12 090 954	6 469 740

14. Autres passifs courants

La valeur des autres passifs courants s'élève au 31 décembre 2024 à 3.397.107 DT contre 3.818.987 DT au 31 décembre 2023, se détaillant comme suit :

Libellé	31/12/2024	31/12/2023
Rémunérations dues au personnel	74 537	9 425
Charges à payer pour congés à payer	685 262	661 419
Charges à payer	575 590	780 371
CNSS	991 276	773 958
Etat, impôts et taxes	944 495	1 097 254
Créditeurs divers	125 947	496 560
Total	3 397 107	3 818 987

15. Concours bancaires et autres passifs financiers

Les concours bancaires s'élèvent au 31 décembre 2024 à 32.829.169 DT contre 28.434.308 DT au 31 décembre 2023, se détaillant comme suit :

Libellé	31/12/2024	31/12/2023
Banques	1 107 825	73 741
Chèques en circulation	241 145	119 950
Virement émis en cours	-	22 650
Concours bancaires	1 348 970	216 341
Financement de stocks	7 000 000	7 000 000
Financement en dinars	18 901 000	16 926 000
Échéance CMT à - d'1 an	5 213 573	4 275 774
Échéance CMT à - d'1 an sur crédit leasing	365 626	
Intérêts courus	-	16 193
Total autres passifs financiers	31 480 199	28 217 967
Total	32 829 169	28 434 308

Le détail des crédits de financement de stocks se présente comme suit :

Libellé	31/12/2023	Nouveaux emprunts	Remboursements	31/12/2024
BT	1 800 000	9 000 000	9 000 000	1 800 000
BIAT	2 100 000	8 400 000	8 400 000	2 100 000
Attijari Bank	2 500 000	4 000 000	5 500 000	1 000 000
UBCI	600 000	10 500 000	9 000 000	2 100 000
Total	7 000 000	31 900 000	31 900 000	7 000 000

Le détail des crédits de financement en dinars se présente comme suit :

Libellé	31/12/2023	Nouveaux emprunts	Remboursements	31/12/2024
BT	11 046 000	19 915 000	25 901 000	5 060 000
UBCI	3 520 000	11 041 000	6 830 000	7 731 000
BIAT	2 360 000	7 290 000	3 540 000	6 110 000
Total	16 926 000	38 246 000	36 271 000	18 901 000

IX. Notes relatives à l'Etat de Résultat

1. Produits d'exploitation

Revenus

Les revenus s'élèvent au 31 décembre 2024 à 111.070.915 DT contre 98.590.218 DT au 31 décembre 2023, se détaillant comme suit :

Libellé	31/12/2024	31/12/2023
Ventes Kraft	66 079 558	57 888 847
Ventes Liner	51 660 715	44 953 558
Ventes Energie	2 526 162	2 504 919
Autres	310 065	185 409
Ristourne	<9 505 585>	<6 582 515>
Total	111 070 915	98 950 218

Autres produits d'exploitation

Les autres produits d'exploitation s'élèvent au 31 décembre 2024 à 158.434 DT contre 103.527 DT au 31 décembre 2023, se détaillant comme suit :

Libellé	31/12/2024	31/12/2023
Subvention d'investissement	81 742	81 742
Subvention TETRAPCK	30 814	-
Subvention d'exploitation	45 878	21 785
Total	158 434	103 527

2. Achats de matières premières consommés

Les achats de matières premières consommés s'élèvent au 31 décembre 2024 à 39.109.381 DT contre 33.847.294 DT au 31 décembre 2023, se détaillant comme suit :

Libellé	31/12/2024	31/12/2023
Variation stock de MP	<886 091>	2 699 451
Achats pâte à papier	23 547 644	21 927 877
Achats vieux papier	16 447 828	9 219 966
Total	39 109 381	33 847 294

3. Achats d'approvisionnements consommés

Les achats d'approvisionnements consommés s'élèvent au 31 décembre 2024 à 33.123.290 DT contre 27.812.501 DT au 31 décembre 2023, se détaillant comme suit :

Libellé	31/12/2024	31/12/2023
Consommation Gaz	14 810 117	11 770 637
Achats électricité	1 436 341	1 044 707
Achats eau	112 734	119 955
Variation stocks autres approvisionnements	<352 789>	1 661 214
Achats pièces de rechange « PDR »	6 023 245	4 674 613
Achats matières consommables	10 891 017	8 393 412
Achats fournitures de bureau & moyens généraux	202 625	3 122
Achats consommables et PDR en transit	-	144 841
Total	33 123 290	27 812 501

4. Charges de personnel

Les charges de personnel s'élèvent au 31 décembre 2024 à 13.031.004 DT contre 9.902.710 DT au 31 décembre 2023, se détaillant comme suit :

Libellé	31/12/2024	31/12/2023
Salaires & rémunérations	10 866 228	7 766 212
Congés payés	62 611	54 498
Charges sociales légales	1 848 626	1 090 672
Autres charges de personnel	70 327	874 530
Accidents de travail	183 212	116 798
Total	13 031 004	9 902 710

5. Dotations aux amortissements et aux provisions

Les dotations aux amortissements et aux provisions s'élèvent au 31 décembre 2024 à 11.076.808 DT contre 7.801.458 DT au 31 décembre 2023, se détaillant comme suit :

Libellé	31/12/2024	31/12/2023
Dotations aux amortissements immo corp. et incorp	8 620 806	7 108 564
Dotations aux amortissements de l'écart d'acquisition	183 505	31 766
Dotations aux amortissements des autres actifs non courants	9 068	5 438
Provision pour départ à la retraite	<8 151>	151 745
Provisions pour dépréciation de stocks	494 638	501 668
Dotations pour dépréciation des créances clients	1 753 100	-
Provisions pour congés payés	23 842	2 277
Total	11 076 808	7 801 458

6. Autres charges d'exploitation

Les autres charges d'exploitation s'élèvent au 31 décembre 2024 à 8.446.246 DT contre 6.815.928 DT au 31 décembre 2023, se détaillant comme suit :

Libellé	31/12/2024	31/12/2023
Locations	675 113	317 511
Entretiens et réparations	2 793 815	2 938 534
Assurances	838 988	417 077
Rémunération d'intermédiaires et honoraires	1 910 122	1 558 775
Publicité, publications, relations publiques	85 786	79 590
Transport	652 191	318 755
Déplacements, missions et réceptions	292 780	313 378
Frais postaux et de Télécommunication	49 844	39 336
Services bancaires et assimilés	158 813	114 953
Subventions et dons	4 935	2 508
Jetons de présence	60 000	150 000
Impôts et taxes	923 613	565 511
Pertes ordinaires	246	-
Total	8 446 246	6 815 928

7. Charges financières nettes

Les charges financières nettes s'élèvent au 31 décembre 2024 à 5.255.616 DT contre 3.674.493 DT au 31 décembre 2023, se détaillant comme suit :

Libellé	31/12/2024	31/12/2023
Intérêts/Comptes courants	20 152	12 563
Intérêts/effets escomptés	1 146 869	986 951
Intérêts/Financement de stock	622 837	554 621
Intérêts/CMT	2 000 639	1 397 025
Intérêts / Crédit leasing	107 365	-
Autres charges financières	51 915	-
Intérêts/Financements en Dinars	1 307 531	634 580
Moins-value /SICAV BT	2 947	875
Total	5 260 255	3 586 615
Pertes de change	225 571	171 533
Gains de change	<230 210>	<83 655>
Total net	5 255 616	3 674 493

8. Produits des placements

Les produits des placements s'élèvent au 31 décembre 2024 à 48.982 DT contre 82.720 DT au 31 décembre 2023, se détaillant comme suit :

Libellé	31/12/2024	31/12/2023
Intérêts des placements	40 589	72 692
Intérêts créditeurs des comptes courants	8 393	10 028
Total	48 982	82 720

9. Autres gains ordinaires

Les autres gains ordinaires s'élèvent au 31 décembre 2024 à 2.741.930 DT contre 536.251 DT au 31 décembre 2023, se détaillant comme suit :

Libellé	31/12/2024	31/12/2023
Produits nets sur cession d'immobilisation	2 537	-
Produits nets/ Cession de valeurs mobilières	201 687	-
Autres gains ordinaires	2 537 706	536 251
Total	2 741 930	536 251

10. Autres pertes ordinaires

Les autres pertes ordinaires s'élèvent au 31 décembre 2024 à 42.982 DT contre 133.281 DT au 31 décembre 2023, se détaillant comme suit :

Libellé	31/12/2024	31/12/2023
Pénalités fiscales, sociales et douanières	40 502	124 345
Autres pertes ordinaires	2 480	8 936
Total	42 982	133 281

X. Notes relatives à l'état de flux de trésorerie

1. Flux liés à l'exploitation

- **Amortissements et provisions**

Libellé	31/12/2024	31/12/2023	Variation
Amortissements immob. Incorporelles	1 329 642	1 222 996	106 646
Amortissements immob. Corporelles (*)	94 439 646	85 925 486	8 514 160
Amortissements de l'écart d'acquisition	257 478	73 973	183 505
Amortissement des autres actifs courants	14 505	5 438	9 067
Provisions de l'écart d'acquisition	114 854	114 854	-
Provisions sur immob. Financières	356 411	356 411	-
Provisions sur stocks	1 778 377	1 283 738	494 639
Provisions clients et comptes rattachés	11 811 443	10 058 343	1 753 100
Provision pour risques et charges (*)	352 567	360 718	<8 151>
Charges à payer pour congés à payer	685 261	661 419	23 842
Total	111 140 184	100 063 376	11 076 808

(*) hors amortissements cumulés et provisions d'ECOGAD

- **Variation des stocks**

Libellé	31/12/2024	31/12/2023	Variation
Stocks	36 962 694	34 698 318	<2 264 376>
Total	36 962 694	34 698 318	<2 264 376>
Variation de périmètre ECOGAD	<333 280>	-	333 280
Total	36 629 414	34 698 318	<1 931 096>

- **Variation des créances**

Libellé	31/12/2024	31/12/2023	Variation
Clients	14 101 225	7 974 936	<6 126 289>
Clients douteux	10 058 343	10 058 343	-
Clients ventes d'énergie	1 251 569	811 779	<439 790>
Effets à recevoir	11 731 405	10 725 702	<1 005 703>
Chèques en portefeuille	464 201	2 467 584	2 003 383
Total	37 606 743	32 038 344	<5 568 399>
Variation de périmètre ECOGAD	<475 305>	-	475 305
Total	37 131 438	32 038 344	<5 093 094>

• **Variation des autres actifs**

Libellé	31/12/2024	31/12/2023	Variation
Fournisseurs locaux débiteurs	88 275	45 529	<42 746>
Personnel-avances et acomptes	55 627	48 402	<7 225>
Etat, impôts et taxes (crédit IS)	3 439 428	3 441 401	1 973
Etat, impôts et taxes (crédit TVA)	427 717	36 054	<391 663>
Etat, impôts et taxes (droits de douane)	61 582	10 732	<50 850>
Débiteurs divers	72 798	4 268	<68 530>
Produits à recevoir	-	7 512	7 512
Charges constatées d'avance	851 771	564 087	<287 684>
Total autres actifs courants	4 997 198	4 157 985	<839 213>
Prêts au personnel	10 440	13 021	2 581
Autres actifs financiers	5 007 638	4 171 006	<836 632>
Variation de périmètre ECOGAD	<183 745>	-	183 745
Total autres actifs	4 823 893	4 171 006	<652 887>

• **Variation des fournisseurs et autres dettes**

Libellé	31/12/2024	31/12/2023	Variation
Fournisseurs locaux	4 734 784	2 469 836	2 264 948
Fournisseurs étrangers	5 404 988	1 648 574	3 756 414
Fournisseurs, effets à payer	1 598 650	1 696 293	<97 643>
Fournisseurs, factures non parvenues	332 758	635 263	<302 505>
Fournisseurs, retenue de garanties	19 774	19 774	-
Total	12 090 954	6 469 740	5 621 214
Variation de périmètre ECOGAD	<707 286>	-	<707 286>
Total	11 383 668	6 469 740	4 913 928

• **Variation des autres passifs**

Libellé	31/12/2024	31/12/2023	Variation
Rémunérations dues au personnel	74 537	9 425	65 112
Charges à payer	575 590	780 371	<204 781>
CNSS	991 276	773 958	217 318
Etat, impôts et taxes	944 495	1 097 254	<152 759>
Créditeur divers	125 947	496 560	<370 613>
Total autres passifs courants	2 711 845	3 157 568	<445 723>
Intérêts courus	-	16 193	<16 193>
Total autres passifs financiers	-	16 193	<16 193>
Total autres passifs	2 711 845	3 173 761	<461 916>
Variation de périmètre ECOGAD	<266 823>	-	<266 823>
Total	2 445 022	3 173 761	<728 739>

2. Flux de trésorerie affectés aux activités d'investissement

Les décaissements liés aux activités d'investissement correspondent essentiellement aux acquisitions suivantes :

- Immobilisations corporelles en cours pour 10.021.319 DT
- Acquisition de filiales pour 4.548.775DT

3. Flux de trésorerie affectés aux activités de financement

- Remboursement des échéances de crédits à moyen terme pour un montant de 4.758.345DT.
- Encaissement de crédit à moyen terme pour un montant de 14.800.000 DT
- Encaissements des crédits à court terme correspondant aux
 - ✓ Financement de stocks : 31.900.000 DT, et
 - ✓ Financement en Dinars : 38.246.000 DT.
- Décaissements des crédits à court terme correspondant aux
 - ✓ Financement de stocks : 31.900.000 DT, et
 - ✓ Financement en Dinars : 36.271.000 DT.
- Distribution des dividendes pour un montant de 8.967.557 DT.

4. Rapprochement des montants en liquidités et équivalents de liquidités figurant dans le tableau de flux de trésorerie d'une part et du bilan d'autre part

Libellé	Référence	Trésorerie à fin 2024	Trésorerie à fin 2023	Variation
Liquidités et équivalents de liquidités	cf. note VIII.9	1 355 177	638 426	716 751
Placements et autres actifs financiers	cf. note VIII.8	503 737	655 707	<151 970>
Concours bancaires	cf. note VIII.15	<1 348 970>	<216 341>	<1 132 629>
Total		509 944	1 077 792	<567 848>

Note relative aux événements postérieurs à l'arrêté des états financiers

Les états financiers du Groupe SOTIPAPIER arrêtés au 31 décembre 2024 ont été préparés sur la base de la continuité de l'activité.

Le 06 janvier 2025, un incendie s'est déclaré dans la zone de stockage de vieux papiers de SOTIPAPIER, située à Belli, sans faire de victime. Grâce à la réactivité des salariés et au soutien des partenaires de la société, la perte a pu être minimisée. L'incident a entraîné la destruction d'une quantité non significative de vieux papier.

Une déclaration a été faite auprès des assurances, et les procédures d'indemnisation sont en cours. Cet événement n'a pas d'impact significatif sur les états financiers consolidés arrêtés au 31 décembre 2024.

XI. Note relative aux parties liées

Conformément aux dispositions de la norme comptable tunisienne NCT 39, les transactions avec les parties liées du Groupe SOTIPAPIER se présentent comme suit :

- La rémunération de Monsieur Philippe Lacoste, en sa qualité de Directeur Général, a été initialement fixée par décision du Conseil d'administration en date du 26 avril 2019, puis révisée par décision du Conseil du 26 avril 2023. Sa démission a été actée à compter du 1er avril 2024, conformément à la décision du Conseil d'administration du 19 mars 2024. En 2024, Monsieur Philippe Lacoste a perçu une rémunération s'élevant à 104.923 DT brute. Il a bénéficié également des avantages liés à sa fonction (téléphone, voiture et charges connexes).
- La rémunération de Monsieur Raphaël Poulain au titre de l'exercice 2024 se détaille comme suit :
 - Du 1^{er} janvier au 31 mars 2024 : En qualité de Directeur Général Adjoint (DGA), sa rémunération brute, fixée par décision du Conseil d'administration du 30 mars 2023, s'élève à 260.820 DT.
 - À compter du 1^{er} avril 2024 : Suite à sa nomination au poste de Directeur Général (DG) par décision du Conseil d'administration du 19 mars 2024, sa rémunération brute s'élève à 896.231 DT. Il a obtenu, au titre de 2024, une prime brute de 160.178 DT figurant au passif au 31 décembre 2024 et payée en 2025. L'octroi d'une prime a été autorisé par le conseil d'administration du 07 novembre 2024 sans en fixer le montant. Il bénéficie également des avantages liés à sa fonction (téléphone, voiture et charges connexes).
- Les membres du Conseil d'Administration sont rémunérés par des jetons de présence proposés par le Conseil d'Administration et soumis à l'approbation de l'Assemblée Générale. En 2024, le montant des jetons de présence constaté en charges de l'exercice s'est élevé à 60.000 DT et ce, sur proposition du conseil d'administration.
- Le Co-Gérant de TUCOLLECT a bénéficié au titre de l'exercice 2024 d'une rémunération annuelle brute de 14.013DT, payée par SOTIPAPIER et refacturée à TUCOLLECT.

- Aucune rémunération n'a été servie au Gérant de SFTC concernant l'exercice 2024.
- Le Gérant de ECOGAD a bénéficié au titre de l'exercice 2024 d'une rémunération annuelle brute de 270.864 DT, payée par ECOGAD.

XII. Note relative aux engagements hors bilan

Les engagements hors bilan comportent, au 31 décembre 2024 les éléments suivants :

Engagements Financiers

Type engagements	Valeur Totale	Tiers	Dirigeants	Entreprises liées	Associés	Provisions
1- Engagements donnés						
a/ Garanties personnelles						
*Cautionnement	3 594 475	1 594 475	Néant	2 000 000	Néant	Néant
*Aval	Néant	Néant	Néant	Néant	Néant	Néant
*Autres Garanties	Néant	Néant	Néant	Néant	Néant	Néant
b/ Garanties réelles						
* Hypothèques	Néant	Néant	Néant	Néant	Néant	Néant
* Nantissements	25 106 970	25 106 970	Néant	Néant	Néant	Néant
c/ Effets escomptés non encore échus	21 496 040	21 496 040	Néant	Néant	Néant	Néant
d/ Créances à l'exportation mobilisées	Néant	Néant	Néant	Néant	Néant	Néant
e/ Abandon de créances	Néant	Néant	Néant	Néant	Néant	Néant
Total	50 197 485	48 197 485		2 000 000		
2- Engagements reçus						
a/ Garanties personnelles						
*Cautionnement	Néant	Néant	Néant	Néant	Néant	Néant
*Aval	Néant	Néant	Néant	Néant	Néant	Néant
*Autres Garanties	1 000 000	Néant	Néant	1 000 000	Néant	Néant
b/ Garanties réelles						
* Hypothèques	Néant	Néant	Néant	Néant	Néant	Néant
* Nantissements	Néant	Néant	Néant	Néant	Néant	Néant
c/ Effets escomptés non encore échus	Néant	Néant	Néant	Néant	Néant	Néant
d/ Créances à l'exportation mobilisées	Néant	Néant	Néant	Néant	Néant	Néant
e/ Abandon de créances	Néant	Néant	Néant	Néant	Néant	Néant
f/ Intérêts sur emprunts	Néant	Néant	Néant	Néant	Néant	Néant
Total	1 000 000			1 000 000		
3- Engagements réciproques						
*Emprunt obtenu non encore encaissé	Néant	Néant	Néant	Néant	Néant	Néant
*Crédit consenti non encore versé	Néant	Néant	Néant	Néant	Néant	Néant
*Opération de portage	Néant	Néant	Néant	Néant	Néant	Néant
*Crédit Documentaire	11 896 287	11 896 287	Néant	Néant	Néant	Néant
*Commande d'immobilisation	Néant	Néant	Néant	Néant	Néant	Néant
*Commande de longue durée	Néant	Néant	Néant	Néant	Néant	Néant
*Contrats avec le personnel prévoyant des engagements supérieurs à ceux prévus par la convention collective	Néant	Néant	Néant	Néant	Néant	Néant
*Etc.	Néant	Néant	Néant	Néant	Néant	Néant
Total	11 896 287	11 896 287				

Dettes garanties par des suretés

Postes concernés	Montant garanti	Valeur comptable des biens donnés en garantie	Provisions
*Emprunt obligataire	Néant	Néant	Néant
*Emprunt d'investissement	Néant	Néant	Néant
*Emprunt courant de gestion	Néant	Néant	Néant
*Autres	Néant	Néant	Néant

XIII. Soldes intermédiaires de gestion

Le schéma des soldes intermédiaires de gestion se présente comme suit :

Produits	31/12/2024	31/12/2023	Charges	31/12/2024	31/12/2023	Soldes intermédiaires des exercices	31/12/2024	31/12/2023
Production vendue Production stockée	111 070 915	98 950 218	Déstockage de production	-554 156	6 647 200		111 625 071	92 303 018
Total	111 070 915	98 950 218	Total	-554 156	6 647 200	Production de l'exercice	111 625 071	92 303 018
Production de l'exercice	111 625 071	92 303 018	Coût d'achat Mat. Premières Achat d'approvisionnements consommés	-39 109 381 -33 123 290	-33 847 294 -27 812 501		39 392 400	30 643 223
Total	111 625 071	92 303 018	Total	-72 232 671	-61 659 795	Marge sur coût matières	39 392 400	30 643 223
Marge sur coût matières	39 392 400	30 643 223	Autres charges	-7 522 633	-6 250 418			
Total	39 392 400	30 643 223	Total	-7 522 633	-6 250 418	Valeur ajoutée brute	31 869 767	24 392 805
Valeur ajoutée brute	31 869 767	24 392 805	Impôts, taxes et versements assimilés Charges de personnel	-923 613 -13 031 004	-565 511 -9 902 710			
Total	31 869 767	24 392 805	Total	-13 954 617	-10 468 221	Excédent Brut d'exploitation	17 915 150	13 924 584
Excédent brut d'exploitation Autres produits ordinaires Produits financiers	17 915 150 2 900 365 48 982	13 924 584 639 778 82 720	Dotation aux amortissements et aux provisions Charges financières Autres pertes ordinaires Impôts sur le résultat ordinaire	-11 076 808 -5 255 616 -42 982 -1 359 176	-7 801 457 -3 674 493 -133 281 -597 543			
Total	20 864 497	14 647 082	Total	-17 734 582	-12 206 774	Résultat des activités ordinaires après impôt	3 129 915	2 440 308
Résultat des activités ordinaires après impôt	3 129 915	2 440 308	Elément extraordinaire		-			
Total	3 129 915	2 440 308	Total		-	Total	3 129 915	2 440 308

Tunis, le 27 mai 2025

Messieurs les Actionnaires de la
Société Tunisienne Industrielle du Papier et du Carton
« **SOTIPAPIER SA** »
13, rue Ibn Abi Dhiaf, Zone Industrielle Saint Gobain,
Megrine Riadh, 2014.

I. Rapport sur l'audit des états financiers consolidés

Opinion

En exécution de notre mandat de commissariat aux comptes, nous avons effectué l'audit des états financiers consolidés du Groupe « SOTIPAPIER » (« Groupe »), qui comprennent le bilan consolidé au 31 décembre 2024, l'état de résultat consolidé et l'état de flux de trésorerie consolidé pour l'exercice clos à cette date, ainsi que les notes annexes, y compris le résumé des principales méthodes comptables. Ces états financiers consolidés font ressortir des capitaux propres positifs – part du groupe de 68.616.227 DT y compris le résultat bénéficiaire du groupe s'élevant à 3.110.466 DT.

A notre avis, les états financiers consolidés ci-joints présentent sincèrement, dans tous leurs aspects significatifs, la situation financière consolidée du Groupe au 31 décembre 2024, ainsi que sa performance financière consolidée et ses flux de trésorerie consolidés pour l'exercice clos à cette date, conformément au système comptable des entreprises.

Fondement de l'opinion

Nous avons effectué notre audit selon les normes internationales d'audit applicables en Tunisie. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'auditeur pour l'audit des états financiers consolidés » du présent rapport. Nous sommes indépendants du Groupe conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à l'audit des états financiers consolidés en Tunisie et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles.

Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

Questions clés de l'audit

Les questions clés de l'audit sont les questions qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes dans l'audit des états financiers consolidés de la période considérée. Ces questions ont été traitées dans le contexte de notre audit des états financiers consolidés pris dans leur ensemble et aux fins de la formation de notre opinion sur ceux-ci, et nous n'exprimons pas une opinion distincte sur ces questions.

Nous avons déterminé que l'évaluation des stocks, décrite ci-après, constitue une question clé de l'audit qui doit être communiquée dans notre rapport.

Evaluation des stocks

Au 31 décembre 2024, les stocks figurent au bilan pour une valeur brute de 36.962.694 DT dont 36.297.438 DT sont relatifs à la société mère SOTIPAPIER. Compte tenu de leur valeur significative dans l'actif, de leur nature et du caractère spécifique de leur valorisation, l'évaluation des stocks a été considérée comme point clef d'audit.

Nos procédures d'audit mises en œuvre pour la validation du stock de la société mère SOTIPAPIER ont consisté en :

- L'examen des procédures de contrôle interne correspondantes et la réalisation des tests sur les contrôles clefs pertinentes ;
- La revue des états de mouvements des différentes catégories des stocks ainsi que les tests de cadrage des consommations et de la production journalière ;
- L'assistance aux inventaires physiques de fin d'année pour les différentes catégories de stock ;
- L'examen de la valorisation des différentes catégories de stock en recalculant les coûts retenus au niveau du système d'information et en s'assurant de la permanence de son application d'une période à l'autre et de sa conformité aux dispositions de la norme comptable tunisienne N°4 relative aux stocks ;
- L'examen des transactions d'achat et de vente intervenues à la fin de 2024 et au début de 2025 pour s'assurer de leur enregistrement dans la bonne période ; et
- La revue des hypothèses et modalités de calcul des provisions pour dépréciation des stocks.

Paragraphe d'observation

Nous attirons votre attention sur la note 6 des états financiers consolidés qui décrit la situation du client NPI. Compte tenu de l'évolution récente de ce dossier, la direction du groupe estime que le recouvrement du solde non provisionné n'est pas compromis.

Notre opinion n'est pas modifiée à l'égard de ce point.

Rapport de gestion du Conseil d'Administration

La responsabilité du rapport de gestion du groupe incombe au Conseil d'Administration.

Notre opinion sur les états financiers consolidés ne s'étend pas au rapport de gestion du Conseil d'Administration et nous n'exprimons aucune forme d'assurance que ce soit sur ce rapport.

En application des dispositions de l'article 266 du Code des Sociétés Commerciales, notre responsabilité consiste à vérifier l'exactitude des informations données sur les comptes du Groupe dans le rapport de gestion du Conseil d'Administration par référence aux données figurant dans les états financiers consolidés. Nos travaux consistent à lire le rapport de gestion du Conseil d'Administration et, ce faisant, à apprécier s'il existe une incohérence significative entre celui-ci et les états financiers consolidés ou la connaissance que nous avons acquise au cours de l'audit, ou encore si le rapport de gestion du Conseil d'Administration semble autrement comporter une anomalie significative. Si à la lumière des travaux que nous avons effectués, nous concluons à la présence d'une anomalie significative dans le rapport de gestion du Conseil d'Administration, nous sommes tenus de signaler ce fait.

Nous n'avons rien à signaler à cet égard.

Responsabilités de la direction et des responsables de la gouvernance pour les états financiers consolidés

Le Conseil d'Administration est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers consolidés conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie, ainsi que du contrôle interne qu'il considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers consolidés exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers consolidés, c'est à la direction qu'il incombe d'évaluer la capacité du groupe à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la direction a l'intention de liquider le Groupe ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus d'information financière du Groupe.

Responsabilités de l'auditeur pour l'audit des états financiers consolidés

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers consolidés pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit, réalisé conformément aux normes internationales d'audit applicables en Tunisie, permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers consolidés prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes internationales d'audit applicables en Tunisie, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre :

- Nous identifions et évaluons les risques que les états financiers consolidés comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- Nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées dans les circonstances ;
- Nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière ;
- Nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité du groupe à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états financiers consolidés au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener le Groupe à cesser son exploitation.
- Nous évaluons la présentation d'ensemble, la forme et le contenu des états financiers consolidés, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers consolidés représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle.
- Nous obtenons les éléments probants que nous estimons suffisants et appropriés concernant les informations financières des entités et activités du groupe pour exprimer une opinion sur les états financiers consolidés. Nous sommes responsables de la direction, de la supervision et de la réalisation de l'audit du groupe. Nous assumons l'entière responsabilité de l'opinion d'audit.
- Nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.
- Nous fournissons également aux responsables de la gouvernance une déclaration précisant que nous nous sommes conformés aux règles de déontologie pertinentes

concernant l'indépendance, et leur communiquons toutes les relations et les autres facteurs qui peuvent raisonnablement être considérés comme susceptibles d'avoir des incidences sur notre indépendance ainsi que les sauvegardes connexes s'il y a lieu.

Parmi les questions communiquées aux responsables de la gouvernance, nous déterminons celles qui ont été les plus importantes dans l'audit des états financiers consolidés de la période considérée : ce sont les questions clés de l'audit. Nous décrivons ces questions dans notre rapport, sauf si des textes légaux ou réglementaires en empêchent la publication ou si, dans des circonstances extrêmement rares, nous déterminons que nous ne devrions pas communiquer une question dans notre rapport parce que l'on peut raisonnablement s'attendre à ce que les conséquences néfastes de la communication de cette question dépassent les avantages pour l'intérêt public.

II. Rapport relatif aux obligations légales et réglementaires

Dans le cadre de notre mission de commissariat aux comptes, nous avons également procédé aux vérifications spécifiques prévues par les normes publiées par l'Ordre des Experts Comptables de Tunisie et par les textes réglementaires en vigueur en la matière.

Efficacité du système de contrôle interne du groupe

En application des dispositions de l'article 3 de la loi 94-117 du 14 novembre 1994, telle que modifiée par la loi 2005-96 du 18 octobre 2005, portant promulgation et réorganisation du marché financier, nous avons procédé à une évaluation générale portant sur l'efficacité du système de contrôle interne du groupe relatif au traitement de l'information comptable et la préparation des états financiers consolidés. A ce sujet, nous rappelons que la responsabilité de la conception et de la mise en place d'un système de contrôle interne ainsi que la surveillance périodique de son efficacité et de son efficience incombe à la direction et au conseil d'administration.

Sur la base de notre examen, nous n'avons pas identifié des déficiences importantes du contrôle interne. Un rapport traitant des faiblesses et des insuffisances identifiées au cours de notre audit a été remis à la Direction Générale de la société mère.

**Les Commissaires aux Comptes
Associés - M.T.B.F**

Tunisie Audit et Conseil

Mohamed Lassaad BORJI

Wassim CHAKROUN

AVIS DES SOCIÉTÉS

ETATS FINANCIERS CONSOLIDES

Société de Développement et d'Investissement du Sud « SODIS-SICAR »
Siège Social : Complexe Administratif, Rue Mansour ELHOUCHE – 4100 Médenine-

La Société de Développement et d'Investissement du Sud « SODIS - SICAR », publie ci-dessous, ses états financiers consolidés arrêtés au 31 décembre 2024 tels qu'ils seront soumis à l'approbation de l'Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra le 13 Juin 2025. Ces états sont accompagnés du rapport du commissaire aux comptes : Mr Monoom BEN AHMED (ORGA AUDIT).

BILAN CONSOLIDE
ARRETÉ AU 31 DÉCEMBRE 2024
(Exprimé en Dinar Tunisien)

ACTIFS	N	2024	2023	VARIATION
ACTIFS NON COURANTS				
<i>Actifs immobilisés</i>				
Immobilisations incorporelles	N1	49 484	46 893	2 590
Moins : Amortissements		(47 051)	(46 893)	(158)
		2 433	0	2 433
Immobilisations corporelles	N2	5 186 183	5 185 101	1 082
Moins : Amortissements		(1 920 606)	(1 713 300)	(207 306)
		3 265 578	3 471 801	(206 224)
Immobilisations financières	N3	33 255 981	34 392 541	(1 136 560)
Moins : Provisions		(15 309 223)	(14 762 813)	(546 410)
		17 946 758	19 629 729	(1 682 970)
Total des actifs immobilisés		21 214 768	23 101 530	(1 886 761)
Autres actifs non courants		0	0	0
		0	0	0
TOTAL ACTIFS NON COURANTS		21 214 768	23 101 530	(1 886 761)
<i>Actifs courants</i>		0	0	0
Stocks	N4	5 902 721	1 834 201	4 068 520
Moins: Provisions		(991 096)	(986 646)	(4 450)
		4 911 625	847 555	4 064 070
Clients et comptes rattachés	N5	567 091	783 050	(215 959)
Moins: Provisions		(510 226)	(628 861)	118 635
Moins: Produits réservés		(46 275)	(40 275)	(6 000)
		10 590	113 914	(103 324)
Autres actifs courants	N6	4 073 434	3 923 179	150 255
Moins: Provisions		(2 695 179)	(2 659 902)	(35 277)
		1 378 256	1 263 277	114 979
Placements et autres actifs financiers	N7	3 736 176	5 932 709	(2 196 533)
Moins: Provisions		0	0	0
		3 736 176	5 932 709	(2 196 533)
Liquidités et équivalents de liquidités	N8	286 105	489 594	(203 489)
Moins: Provisions		(2 242)	(2 242)	0
		283 863	487 352	(203 489)
TOTAL ACTIFS COURANTS		10 320 510	8 644 807	1 675 703
TOTAL ACTIFS		31 535 279	31 746 337	(211 058)

BILAN CONSOLIDE
ARRETÉ AU 31 DÉCEMBRE 2024
(Exprimé en Dinar Tunisien)

Capitaux Propres et Passifs	N	2024	2023	VARIATION
Capitaux Propres et Passifs				
<i>Capitaux Propres et Passifs</i>				
Capitaux propres	N9			
Capital social		34 895 783	34 895 783	0
Réserves		258 794	258 794	0
Autres capitaux propres		2 313 592	2 320 975	(7 382)
Résultats reportés*		(25 882 977)	(24 754 591)	(1 128 386)
Amortissement différés*		(1 760 058)	(1 667 177)	(92 881)
Intérêts des minoritaires		1 517 542	1 584 340	(66 798)
Total des capitaux propres avant résultat de l'exercice		11 342 676	12 638 123	(1 295 447)
Résultat net du groupe		(1 324 698)	(1 221 267)	(103 431)
Total des capitaux propres avant affectation		10 017 978	11 416 856	(1 398 878)
PASSIFS NON COURANTS				
Fond BEI	N10	417 000	864 500	(447 500)
Fond 21-21		298 492	300 575	(2 083)
Provisions pour risque et charge		929 113	939 399	(10 286)
FOPRODI		5 977 870	6 121 870	(144 000)
FOND GEERES		5 519 000	5 519 000	0
Emprunts		3 060 000	0	3 060 000
Autres passifs financiers		23 033	23 033	0
Total des passifs non courants		16 224 507	13 768 377	2 456 130
PASSIFS COURANTS				
Fournisseurs et comptes rattachés	N11	59 610	27 941	31 669
Avance sur cession des participations	N12	4 029 711	4 215 619	(185 908)
Autres passifs courants	N13	1 170 959	2 316 810	(1 145 851)
Concours bancaires et autres passifs financiers		32 513	733	31 780
Total des passifs courants		5 292 793	6 561 104	(1 268 311)
Total des passifs		21 517 300	20 329 481	1 187 820
Total des capitaux propres et des passifs		31 535 279	31 746 337	(211 058)

*Ces postes ont été retraités pour des besoins de comparabilité.

ÉTAT DE RÉSULTAT CONSOLIDÉ
ARRÊTÉ AU 31 DÉCEMBRE 2024
(Exprimé en Dinar Tunisien)

DÉSIGNATIONS	N	2024	2023	VARIATION
<i>Produits d'exploitation</i>				
Revenus des titres de participations		168 221	171 629	(3 408)
Reprise sur Provisions		420 748	161 837	258 911
Produits de placement	N14	437 103	480 782	(43 679)
Revenus des locations et cessions		808 871	184 691	624 180
Autres Produits d'exploitation		158 455	147 032	11 424
Total des produits d'exploitation		1 993 398	1 145 970	847 428
<i>Charges d'exploitation</i>				
Charges de personnel	N15	1 296 715	1 215 516	81 200
Variation de stock	N16	474 961	64 880	410 080
Dotation aux amortissements et provision	N17	1 100 400	894 551	205 849
Autres charges d'exploitation	N18	325 644	368 905	(43 261)
Perte et Moins value Boursier		11	9 406	(9 395)
Total des charges d'exploitation		3 197 731	2 553 258	644 473
Résultat d'exploitation		(1 204 332)	(1 407 288)	202 956
Charges financières nettes	N19	(265 260)	(86)	(265 174)
Transfert charges / charges financières	N20	32 506		
Autres gains ordinaires	N21	360	3 575	(3 215)
Autres pertes ordinaires	N22	(45)	(66)	21
Produit des placements	N23	50 060	46 624	3 436
Résultat courant des sociétés intégrées		(1 386 711)	(1 357 241)	(61 977)
Impôt sur les bénéfices		(4 284)	(2 416)	(1 869)
Résultat des activités ordinaires après impôt		(1 390 995)	(1 359 656)	(63 845)
Éléments extraordinaires (Gains/Pertes)		(500)	(500)	0
Résultat net de l'ensemble consolidé		(1 391 495)	(1 360 156)	(63 845)
Part des minoritaires dans le résultat de l'exercice		(66 798)	(138 890)	72 092
RESULTAT NET DU GROUPE		(1 324 698)	(1 221 267)	(135 937)

ÉTAT DE FLUX CONSOLIDÉ
ARRÊTÉ AU 31 DÉCEMBRE 2024
(Exprimé en Dinar Tunisien)

DÉSIGNATION	2024	2023	VARIATION
Flux d'exploitation			
. Résultat net	(1 324 698)	(1 221 267)	(103 431)
Ajustements pour :			0
. Amortissements et provisions	1 100 400	894 551	205 849
Variation des :			0
. Stocks	(4 068 520)	56 290	(4 124 810)
. Créances	215 959	(86 124)	302 083
. Autres actifs	(144 255)	(241 300)	97 045
. Fournisseurs et autres dettes	(1 081 676)	216 788	(1 298 464)
. reprise sur provision	(435 722)	(172 948)	(262 774)
. Ajustement plus au moins value sur cession	0	0	0
Part des minoritaires	(66 798)	(138 890)	72 092
Flux de trésorerie d'exploitation	(5 805 309)	(692 898)	(5 112 411)
Flux d'investissement			
. Décaissement affectés à l'acq. D'imm. Corporelles et incorporelles	(3 672)	(672)	(3 000)
. Encaissements provenant de la cession d'imm. Corporelles et incorporelles	0	54 469	(54 469)
. Décaissements affectés à l'acq. D'imm. Financières	(311 000)	(30 000)	(281 000)
. Encaissements provenant de la cession d'imm. Financières	1 447 560	26 385	1 421 175
Flux de trésorerie d'investissement	1 132 888	50 181	1 082 706
Flux de financement			
. Encaissements des avances sur cession des participations	1 149 092	282 900	866 192
. Décaissements des avances sur cession des participations	(1 335 000)	0	(1 335 000)
. Encaissements /BEI/FOP/FNE/CDC/FSPME	0	0	0
. Encaissement provenant des emprunts	3 060 000	0	3 060 000
. Encaissement autres passifs financiers	0	8 033	(8 033)
. Décaissement autres passifs financiers	0	0	0
. Décaissements/FNE	(7 382)	(3 217)	(4 165)
. Décaissements FOPRODI	(144 000)	0	(144 000)
. Décaissements BEI/FOND WIFAK/CDC/FSPME	(447 500)	0	(447 500)
. Décaissement sur fonds social	(2 083)	(6 526)	4 443
Flux de trésorerie de financement	2 273 126	281 189	1 991 937
VARIATION DE TRESORERIE	(2 399 295)	(361 527)	(2 037 768)
. Trésorerie au début	6 421 570	6 783 096	(361 527)
. Trésorerie à la fin	4 022 274	6 421 570	(2 399 295)

**LES NOTES AUX ETATS FINANCIERS
CONSOLIDES ARRETES AU 31/12/2024**

1. Présentation et régime fiscal de la société :

1.1. Présentation de la société :

Le pourcentage de participation varie d'une société à une autre. En fonction du pourcentage de participation, et en application des normes comptables NCT 35, NCT 36, NCT 37 et NCT 38, nous avons pu d'éliminer le périmètre de consolidation du GROUPE SODIS SICAR comme suit :

N°	Projet/raison sociale	Nature de participation	Date de participation	Capital Social	VN	Total Participations Libérées	% Participation	Méthode de consolidation
1. Participations Portages / Sorties Libre								
1	Carrelage Moderne	Portage	28/02/1999	658 000	10	130 000	19,76%	IG
		s libre	24/03/2009	658 000	10	150 000	22,80%	
							42,55%	
2	SOGEM	Portage	01/08/1997	420 000	5	110 000	26,19%	ME
3	Les Céramique du Sud	Portage	15/12/2005	12 000 000	5	600 000	5,00%	NC
		Portage	31/03/2009	12 000 000	5	300 000	2,50%	
							7,50%	
4	Société Hôtelière ABIR	Portage	15/06/2001	2 485 500	10	115 000	4,63%	NC
5	Société IDEAL FOOD	Portage	15/12/2002	750 000	10	315 650	42,09%	ME
6	AB Communication	Portage	30/04/2004	583 000	10	50 000	8,58%	NC
7	Société AMEN AGRICOLE	Portage	30/09/2002	375 000	5	50 000	13,33%	NC
8	Foyer Universitaire SALMA	Portage	25/03/2004	162 000	100	80 000	49,38%	ME
9	Société Med Food	Portage	31/05/2005	4 500 000	10	700 000	15,56%	NC
10	SOGEGAT	Portage	30/04/2004	2 500 000	10	400 000	16,00%	NC
11	Hôtel Dakyanuss	Portage	25/10/2004	3 336 400	10	150 000	4,50%	NC
12	ELIZDIHAR	Portage	31/08/2005	80 000	10	35 000	43,75%	ME
13	SAT FONCAGE	Portage	15/12/2005	109 000	10	35 000	32,11%	ME
14	BISCUITERIE DABROUZ	Portage	15/12/2005	250 000	100	90 000	36,00%	ME
15	Hôtel Bavaria Beach	Portage	30/06/2006	1 600 000	100	75 000	4,69%	NC
16	Société Call Med	Portage	31/10/2006	570 000	10	90 000	15,79%	ME
		Portage	25/08/2008	570 000	10	50 000	8,77%	
							24,56%	
17	Hôtel DAR ELKMAR	Portage	15/01/2007	2 000 000	100	75 000	3,75%	NC
18	Hôtel Bassem	Portage	28/04/2009	5 430 000	100	100	0,00%	NC
19	Hyppocampe Center	Portage	19/02/2007	500 000	10	100 000	20,00%	NC
20	Société SOVAPO	Portage	15/04/2007	330 000	10	65 000	19,70%	NC
21	Société Ennajeh	Portage	05/09/2007	87 000	10	15 000	17,24%	NC
22	Société STAR PLAST	Portage	24/10/2007	150 000	50	60 000	40,00%	ME
23	Société SOCER	Portage	24/10/2007	198 000	10	40 000	20,20%	NC
24	Société Nour d'entreposage	Portage	24/10/2007	400 000	10	36 000	9,00%	NC
25	Société SAHAR	Portage	30/11/2007	600 000	10	140 000	23,33%	ME
26	Société JARDIN D'EDEN	Portage	18/02/2008	310 000	10	120 000	38,71%	ME
27	Société TMC	Portage	08/09/2008	120 000	10	58 000	48,33%	ME
28	Société CHAHTTECH	Portage	19/11/2008	480 000	10	100 000	20,83%	NC
29	Société SPAS	Portage	05/12/2008	68 000	5	10 000	14,71%	NC
30	Société NOFASUD	Portage	02/01/2009	3 625 100	10	250 000	6,90%	NC
		s libre	07/10/2010	3 625 100	10	100 000	2,76%	
							9,65%	
31	Société USAV	Portage	27/01/2009	180 000	10	40 000	22,22%	NC
32	Société PLATRIJO	Portage	08/05/2009	3 148 000	1 000	150 000	4,76%	NC
33	Société Entrepôt HAMDI	Portage	05/06/2009	55 000	10	20 000	36,36%	ME
34	Société AZUR	Portage	18/11/2009	591 000	10	230 000	38,92%	ME
35	Société Lella Meriam	Portage	21/06/2010	5 400 000	100	600 000	11,11%	NC
36	Société SERPSUD	s libre	13/04/2009	660 000	10	100 000	15,15%	NC
37	Société SMEG	s libre	05/06/2009	60 000	10	19 500	32,50%	ME
38	Société EL AMEL Agricole	s libre	16/09/2009	60 000	10	29 000	48,33%	ME
39	Société "CBMG"	s libre	09/12/2009	1 686 000	10	65 760	3,90%	NC
40	Société NADOS	s libre	03/06/2010	317 000	10	90 000	28,39%	ME
		s libre	05/12/2011	317 000	10	28 500	8,99%	
							37,38%	
41	Société Zitouna de Production d'Huile	s libre	05/07/2010	1 100 000	10	500 000	45,45%	ME
42	Société ECOPLAST	s libre	09/07/2010	542 000	10	66 000	12,18%	NC
		s libre	09/07/2010	860 000	10	80 000	9,30%	
43	Société SOGEMAC	s libre	29/01/2013	860 000	10	94 000	10,93%	NC
							20,23%	

N°	Projet/raison sociale	Nature de participation	Date de participation	Capital Social	VN	Total Participations Libérées	% Participation	Méthode de consolidation
44	Société ALTOUNISSIA	s libre	09/07/2010	720 000	10	76 000	10,56%	NC
45	Société Moderne Béton	s libre	13/07/2010	2 000 000	100	280 000	14,00%	NC
46	Société SOTUMEX	s libre	31/12/2010	1 484 000	100	134 000	9,03%	NC
47	Feed Back Leaders	s libre	31/12/2010	570 000	10	119 000	20,88%	NC
48	Société EL HAZEL FORAGE	s libre	03/05/2011	150 000	10	65 000	43,33%	ME
49	Société ENTREPOT GOUADRIA	s libre	13/05/2011	658 500	10	59 000	8,96%	NC
50	Société "ECG"	s libre	03/05/2012	2 220 000	100	380 000	17,12%	NC
51	Société SOFAM SUD	s libre	01/06/2012	860 000	10	280 000	32,56%	ME
52	Société EL GSOUR	s libre	17/09/2012	680 000	10	140 000	20,59%	NC
53	Société JEMAA LOISIR	s libre	05/07/2013	580 000	10	150 000	25,86%	ME
54	SUD SOIL	s libre	20/01/2014	257 000	10	50 400	19,61%	NC
55	PLASTI SUD	s libre	04/04/2014	118 000	10	17 000	14,41%	NC
56	Société Blindage de Tunisie	s libre	01/04/2015	1 170 000	10	208 000	17,78%	NC
57	Société MFS	s libre	08/09/2015	1 350 000	10	320 000	23,70%	ME
58	Société SOPROBETON	s libre	19/10/2015	1 760 000	10	500 000	28,41%	ME
59	Société ENTREPOT BOUKHCHANA	s libre	04/02/2016	407 000	10	120 000	29,48%	ME
60	Société SUD POTASSE	s libre	28/12/2016	8 030 000	10	400 000	4,98%	NC
61	STE Polyclinique ERIAYA EL HASSANA	s libre	25/10/2017	4 000 000	100	500 000	12,50%	NC
62	STE Comptoire Glace Alimentaire	s libre	31/12/2021	588 000	100	108 000	18,37%	NC
2/ les participations à statut juridique particulier								
1	ATTJARI SICAR	Direct	04/04/1997	26 455 500	100	176 400	0,67%	NC
2	Zone Franche Zarzis	Direct	02/01/2000	5 975 000	100	600 000	10,04%	NC
3	SIM SUD	Direct	31/12/2002	1 000 000	10	245 000	24,50%	ME
4	Société LE GOLF des OASIS	Direct	03/05/2004	5 100 000	100	350 000	6,86%	NC
5	Société CEPENT	Direct	02/01/2006	350 000	10	70 000	20,00%	ME
		Direct	02/04/2008	350 000	10	75 000	21,43%	
							41,43%	
6	Société IKDEM GESTION	Direct	17/03/2006	600 000	5	49 950	8,33%	ME
		Direct	11/09/2008	600 000	5	49 950	8,33%	
		Direct	16/01/2013	600 000	5	50 000	8,33%	
							24,98%	
7	IKDEM - Fonds d'Amorçage	Direct	18/05/2006	1 000 000	100	250 000	25,00%	ME
8	Société SOPISUD	Direct	26/08/2008	6 250 000	10	2 499 950	40,00%	IG
		Direct	03/11/2010	6 250 000	10	1 250 000	20,00%	
							60,00%	
9	Société SOCIK	Direct	03/03/2009	200 000	10	60 000	30,00%	ME
10	Société Pol.i.tech Gabes	Direct	25/05/2010	6 505 106	100	949 000	14,59%	NC
11	Société de CIT MEDENINE	Direct	05/01/2011	3 700 000	100	150 000	4,05%	NC
12	Société complexe Indis et Tech Tozeur	Direct	15/01/2014	1 000 000	100	250 000	25,00%	ME
		Direct	23/09/2014	1 000 000	100	29 900	2,99%	
							27,99%	
13	Société SODIT SICAR	Direct	21/09/2015	8 333 000	10	174 000	2,09%	NC
14	Société de l'environnement de plantation et de jardinage de kébili	Direct	23/02/2016	400 000	100	50 000	12,50%	NC
15	STE DE GESTION ET D'EXP ZFACL BENGUERDANE	Direct		2 000 000	100	200 000	10,00%	NC

IG : Intégration globale
ME : Mise en équivalence
NC : Non consolidable

1.2. Périmètre et méthode de consolidation :

➤ **Périmètre de consolidation :**

En l'absence d'informations comptables et financières sur la plupart de sociétés, la SODIS SICAR a procédé à la consolidation uniquement de la société SOPISUD dont elle détient une participation directe de 60%.

➤ **Méthode de consolidation :**

Les filiales dont SODIS SICAR détient directement ou indirectement le contrôle exclusif sont consolidées par intégration globale. Les autres filiales dont SODIS SICAR détient directement ou indirectement au moins 20% et au plus 40% (et dont d'autres associés ou actionnaires détiennent plus de 40%) du capital social sont consolidées par mise en équivalence.

Les opérations internes réciproques entre la société-mère et les sociétés intégrées globalement sont éliminées à 100%.

➤ **Date de clôture :**

L'exercice social de toutes les sociétés faisant partie du périmètre de consolidation du groupe SODIS SICAR couvre la période allant du 1er janvier au 31 décembre.

➤ **Principes et méthodes comptables :**

Généralités :

Les comptes consolidés du groupe SODIS SICAR sont établis en conformité avec les principes comptables généralement admis en Tunisie, et notamment avec le nouveau système comptable des entreprises promulgué par la loi 96-112 du 30 décembre 1996 et les normes comptables NCT 35, NCT 38, et NCT 39, approuvées par arrêté du ministre des Finances du 1er décembre 2003.

Système comptable :

La comptabilité individuelle des différentes sociétés consolidées est tenue sur un outil informatique.

Pour les besoins de la consolidation, un travail en extracomptable a été réalisé et consistant à additionner les états financiers individuels (actifs, capitaux propres et passifs, état de résultat et état de flux de trésorerie) tout en éliminant les opérations et soldes réciproques et faire les ajustements nécessaires afin d'établir les états financiers consolidés du groupe.

Monnaie de présentation :

Les états financiers consolidés sont établis en Dinar Tunisien.

Principes comptables appliqués pour l'élaboration des comptes consolidés

Les principes comptables utilisés par l'arrêté des comptes individuels des sociétés consolidées sont identiques à ceux utilisés par la société-mère SODIS SICAR. Les différences qui existent n'ont pas d'incidences significatives sur les états financiers consolidés et n'impliquent pas un traitement particulier.

➤ **Immobilisations incorporelles**

Les logiciels et sites WEB acquis sont comptabilisés à leur coût d'acquisition constitué du prix d'achat, des droits et taxes supportées et en général, de tous les frais directement rattachés à l'acquisition.

➤ **Immobilisation corporelle**

Les immobilisations corporelles sont comptabilisées à leur coût historique d'acquisition. Ce coût d'acquisition inclut le prix d'achat, des droits et taxes supportées et en général et non récupérables et, de tous les frais directement rattachés à l'acquisition. Ce coût d'acquisition inclut la TVA pour les acquisitions de la SODIS SICAR du fait que le pourcentage de déduction de ladite TVA est très faible.

Sont incorporées dans la valeur des immobilisations les dépenses postérieures à la date d'acquisition et qui contribuent à :

- L'augmentation de la durée de vie du bien immobilier
- L'amélioration de ses conditions d'exploitation
- La réduction significative des frais de son exploitation.

Les immobilisations sont amorties linéairement selon les taux suivants :

○ Logiciels	33,33%
○ Matériels de transport :	20%
○ Mobiliers et matériels de bureaux :	10%
○ Agencements, Aménagements et Installations :	10 %
○ Matériels Informatiques :	33%
○ Bâtiments :	5%

L'amortissement des immobilisations acquises au cours de l'exercice est calculé selon la règle du prorata temporis.

➤ **Immobilisation financière**

Étant une société d'investissement à capital risque, la SODIS SICAR procède à la prise de participation dans des sociétés situées notamment dans les zones du sud tunisienne. La participation est matérialisée par une convention de participation avec accord de rétrocession ou avec sortie libre.

Les immobilisations financières sont enregistrées aux coûts d'acquisitions.

Les actions gratuites reçues par la société postérieurement à l'acquisition des immobilisations financières ne sont pas constatées au bilan

de la société.

Les provisions sont estimées à la date de clôture de l'exercice, sur la base de la situation financière de la société émettrice et sur la base des impayés en principal. Le complément de provision est enregistré au compte « dotation aux provisions pour dépréciation des immobilisations financières », les reprises sur provisions sont comptabilisées aux comptes « reprises sur provisions pour dépréciation des éléments financiers ».

Les avances reçues par la société SODIS SICAR sur cession de ses prises de participations sont enregistrées au compte « avances sur cession de participation » au niveau du passif courant.

Dans le cadre du projet de développement du secteur privé –deuxième volet (Tunisie)-Euromed (prêt conditionnel sur capitaux à risque).

Un contrat de financement a été signé en 1977 entre la banque européenne d'investissement « BEI » et la SODIS SICAR ayant pour objet la participation de la SODIS SICAR au programme de financement du secteur financier financé par la commission européenne. En outre SODIS SICAR a signé en 1999 une convention avec le ministère des Finances portant sur la gestion du fonds « FOPRODI ».

➤ **Autres actifs non courants**

Sont comptabilisés en frais préliminaires et amortis sur une durée de trois ans les frais et charges engagés avant le démarrage d'exploitation.

Ces frais sont amortis sur une durée de trois années.

➤ **Valeur d'exploitation**

Les stocks représentent la valeur des terrains acquis par la SOPISUD et qui sont destinés à être aménagés et cédés par la suite. Ils sont évalués au coût d'acquisition augmenté des frais et charges supportés pour l'aménagement.

➤ **Comptabilisation de l'impôt**

Les impôts sont présentés selon la méthode de l'impôt exigible.

L'impôt exigible est le montant des impôts sur le bénéfice payable ou recouvrables au titre de l'exercice, le groupe ne présente pas, de la sorte, des actifs et/ou passifs d'impôt différés.

NOTE 1- IMMOBILISATIONS INCORPORELLES

Les immobilisations incorporelles brutes s'élèvent à 49 484 DT au 31/12/2024.

<u>Désignation</u>	<u>2024</u>	<u>2023</u>
Immobilisation incorporelles	49 484	46 893
Dotation aux amortissements	-47 051	-46 893
TOTAL	2 433	0

NOTE 2- IMMOBILISATIONS CORPORELLES

Les immobilisations corporelles brutes s'élèvent à 5 186 183 DT au 31/12/2024 contre 5 185 101 DT au 31/12/2023.

<u>Désignation</u>	<u>2024</u>	<u>2023</u>
Immobilisation corporelles	5 186 183	5 185 101
Dotation aux amortissements	-1 920 606	-1 713 300
Total	3 265 578	3 471 801

▪ Acquisitions de l'exercice :

Les investissements s'élèvent à la clôture de l'exercice 2024 à la somme de **3 672 dinars** et concernent les postes suivants :

<u>Désignation</u>	<u>Montant</u>
Immobilisation incorporelles SODIS	825
Immobilisation corporelles SODIS	542
Immobilisation incorporelles SOPISUD	1 765
Immobilisation corporelles SOPISUD	540
TOTAL	3 672

TABLEAU D'AMORTISSEMENT 2024												
Désignations	IMMOBILISATIONS						AMORTISSEMENTS					
	V. Brutes	Acquisitions	Cessions	V. Brutes	Amort.	Cessions	Dotations	Ammort	V.C.N	31/12/2024		
	01/01/2024	2024	2024	31/12/2024	Antérieurs	2024	2024	cumm				
Immobilisations incorporelles	46 893	2 590	-	49 484	46 893	-	158	47 051	2 433			
Logiciels	46 893	2 590	-	49 484	46 893	-	158	47 051	2 433			
Immobilisations corporelles	5 185 101	1 082	0	5 186 183	1 713 300	0	207 306	1 920 606	3 265 578			
TERRAIN	536 800			536 800	0		0	0	536 800			
Constructions	4 002 663	0	0	4 002 663	1 135 471	0	179 773	1 315 244	2 687 419			
Matériels informatiques	145 005	1 082	0	146 087	124 322	0	12 429	136 751	9 336			
Matériels de transport	189 435	0	0	189 435	161 062	0	10 400	171 463	17 972			
Equipements de bureau	108 794	0	0	108 794	108 213	0	560	108 773	21			
A.A.I construction	95 267	0	0	95 267	85 970	0	841	86 811	8 456			
Install. Amé. Agence. Divers	105 545	0	0	105 545	96 670	0	3 302	99 973	5 572			
Petits Outillages	1 592	0	0	1 592	1 592	0	0	1 592	0			
TOTAL	5 231 995	3 672	0	5 235 667	1 760 194	0	207 463	1 967 657	3 268 010			

NOTE 3- IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES

Les immobilisations financières nettes s'élèvent à 17 946 758 DT au 31/12/2024 contre 19 629 729 DT au 31/12/2023.

Désignation	2024	2023
Participations	31 174 406	32 311 406
FINE 21/21	295 412	297 495
Prêts	97 844	95 321
Autres formes de participation	1 688 319	1 688 319
Total immobilisation financières brute	33 255 981	34 392 541
Provisions sur Participation	-15 309 223	-14 762 813
TOTAL	17 946 758	19 629 729

Au 31/12/2024 les participations sur fonds propres SODIS s'élèvent à 16 147 308 dinars détaillées comme suit :

N°	Projet/raison sociale	Participation SODIS	Sortie 2024	Provisions Antérieures 2024	Provisions 2024	Reprise sur Provision 2024	Cumul Provisions 31/12/2024	VCN 31/12/2024
1	Carrelage Moderne	280 000		280 000			280 000	0
2	SOGEM	110 000		110 000			110 000	0
3	Les Céramiques du Sud	600 000		175 000			175 000	425 000
4	Hôtelière ABIR	115 000		92 000			92 000	23 000
5	IDEAL FOOD	100 000		100 000			100 000	0
6	AB Communication	50 000		24 600		-3 500	21 100	28 900
7	AMEN AGRICOLE	50 000		236		-236	0	50 000
8	Universitaire SALMA	80 000		0			0	80 000
9	Med Food	400 000		400 000			400 000	0
10	SOGEGAT	400 000		0			0	400 000
11	Hôtel DAKYANUS	150 000		150 000			150 000	0
12	EL IZDIHAR	35 000		820			820	34 180
13	SAT FONCAGE	35 000		35 000			35 000	0
14	Biscuiterie DARBOUZ	90 000		56 694			56 694	33 306
15	Hôtel SOJAPROH	0	-600 000	176 154		-176 154	0	0
16	Hôtel Bavaria Beach	75 000		75 000			75 000	0
17	Call Med	140 000		140 000			140 000	0
18	Hôtel DAR ELKMAR	75 000		75 000			75 000	0
19	Hôtel BASSEM	100		100			100	0
20	HYPPOCAMPE CENTER	100 000		100 000			100 000	0
21	SOVAPO	65 000		65 000			65 000	0
22	MUTISERVICES	0		0			0	0
23	ENNAJEH PLASTIC	15 000		0			0	15 000
24	STAR PLAST	60 000		60 000			60 000	0
25	SOCER	40 000		40 000			40 000	0
26	NOUR D'ENTREPOSAGE	36 000		23 124			23 124	12 876
27	SAHAR	140 000		140 000			140 000	0
28	SOFRIGA	0	-45 000	0			0	0
29	JARDIN D'EDEN	120 000		120 000			120 000	0
30	TMC	58 000		58 000			58 000	0
31	CHAHTECH	100 000		100 000			100 000	0
32	SPAS	10 000		10 000			10 000	0
33	NOFASUD	350 000		350 000			350 000	0
34	USAV	40 000		40 000			40 000	0
35	PLATRIJO	150 000		150 000			150 000	0
36	HAMDI	20 000		20 000			20 000	0
37	AZUR	230 000		62 500			62 500	167 500
38	LELLA MERIAM	600 000		269 700			269 700	330 300
39	SERPSUD	100 000		100 000			100 000	0
40	SMEG	19 500		19 500			19 500	0
41	EL AMEL Agricole	29 000		28 625			28 625	375
42	Carrière BATITA	65 760		25 260			25 260	40 500
43	NADOS	118 500		118 500			118 500	0
44	ZITOUNA	500 000		400 000			400 000	100 000
45	ECOPLAST	66 000		0			0	66 000
46	SOGEMAC	174 000		174 000			174 000	0
47	ALTUNISIA	76 000		60 800			60 800	15 200
48	Moderne Béton	280 000		280 000			280 000	0
49	SOTUMEX	134 000		134 000			134 000	0
50	FEED BACK LEADERS	119 000		119 000			119 000	0
51	Green Fruits	80 000		64 000			64 000	16 000
52	EL HAZEL FORAGE	65 000		65 000			65 000	0
53	Entrepôt GUOADRIA	59 000		26 885			26 885	32 115

N°	Projet/raison sociale	Participation SODIS	Sortie 2024	Provisions Antérieures 2024	Provisions 2024	Reprise sur Provision 2024	Cumul Provisions 31/12/2024	VCN 31/12/2024
54	Extras Carrelages	380 000		357 584			357 584	22 416
55	SOFAM SUD	280 000		280 000			280 000	0
56	EL GSOUR	140 000		131 000			131 000	9 000
57	JEMAA LOISIR	150 000		132 672			132 672	17 328
58	SUD SOIL	50 400		50 400			50 400	0
59	PLASTI SUD	17 000		17 000			17 000	0
60	ATTIJARI SICAR	176 400		0			0	176 400
61	Zone Franche ZARZIS	600 000		0			0	600 000
62	SIM SUD	245 000		245 000			245 000	0
63	LE GOLF des OASIS	350 000		350 000			350 000	0
64	CEPENT	145 000		145 000			145 000	0
65	IKDEM GESTION	149 900		149 900			149 900	0
66	IKDEM - Fonds d'Amorçage	250 000		250 000			250 000	0
67	SOCK	60 000		60 000			60 000	0
68	Ciments de Bizerte	1 200 002		1 108 072	45 287		1 153 359	46 643
69	POLI.TECH GABES	949 000		876 697	72 303		949 000	0
70	CIT Médenine	150 000		150 000			150 000	0
71	Complexe INDIS & TECH TOZEUR	279 900		245 640			245 640	34 260
72	Blindage De Tunisie (BDT)	208 000		208 000			208 000	0
73	Med Fly School (MFS)	320 000		320 000			320 000	0
74	SODIT	174 000		0			0	174 000
75	SOPROBETON	500 000		233 900	25 800		259 700	240 300
76	SOSEP Kébili	50 000		50 000			50 000	0
77	BOUKHCHEHA Entreposage	120 000		84 000			84 000	36 000
78	SUD POTASSE	400 000		292 000	41 840		333 840	66 160
79	Clinique ARRIAYA EL HASSANA	500 000		500 000			500 000	0
80	Comptoir Glace Alimentaire	108 000		0	30 125		30 125	77 875
81	Autres participation (12 sociétés)**	183 180		183 180			183 180	0
82	STE DE GESTION ET D'EXP ZFACL BENGUERDANE	200 000						200 000
83	Participation sur fond SODIS en instance de cession sur la Bourse (a)ci-dessus détaillée	1 006 666		666			666	1 006 000
TOTAL		16 147 308	-645 000	11 535 209	215 355	-179 890	11 570 675	4 576 633

NOTE 4-STOCKS

La valeur en stocks représente le coût des biens immobiliers (terrains et constructions) détenus par la SOPISUD et dont elle a l'intention de les vendre, le détail se présente comme suit :

<u>Désignation</u>	<u>2024</u>	<u>2023</u>
Façencerie orientale zarzis	225 530	700 490
Terrain ksiksi	147 065	147 065
Gramasud (4-1)	991 096	986 646
PROJET DE LOTISSEMENT ENCOURS (4-2)	4 539 031	0
Total brute	5 902 721	1 834 201
Provision /dépréciation des stocks	-991 096	-986 646
Total nette	4 911 625	847 555

(4-1) Le solde 991 096 DT constaté en « stock GRAMASUD » se présente comme suit :

<u>Désignation</u>	<u>Montant</u>
Solde 31/12/2023	986 646
Frais judiciaires et autres 2024	4 450
Solde 31/12/2024	991 096

4-2 Détails relatifs au coût du projet de lotissement au 31/12/2024 :

INVESTISSEMENT	PREVISIONS			REALISATIONS			VARIATION EN HTVA	VARIATION EN TTC
	Désignation	Montant HTVA	TVA	TTC	Montant HTVA	TVA		
Dépenses effectués hors budget existant à la BT								
Frais d'expertise du terrain (3 experts désignés par la SOPISUD)				1500	285	1785	1500	1785
Honoraire avocat/ordonnance sur requête n°182174/ expertise du terrain				250	48	298	250	298
Frais relatifs à la signature et l'enregistrement de la promesse de vente				612		612	612	612
Frais d'inscription de la promesse de vente à la CPF sur le TF 55160				649		649	649	649
Frais/Inscription des hypothèques nécessaires/ les TF 55160 et 43230				586		586	586	586
Frais d'enregistrement Convention CCA SODIS				180		180	180	180
Droit de timbre/déblocage premier CMT				25		25	25	25
TOTAL 1				3802	333	4135	3802	4135
Dépenses effectués du budget existant à la BT et conformément au schéma de financement								
TERRAIN	4 255 950	-	4 255 950	4 180 000	-	4 180 000	75 950	75 950
Frais d'enregistrement contrat d'acquisition	259 050		259 050	250 870		250 870	8 180	8 180
Frais d'enregistrement contrat de crédit				6 910		6 910	6 910	6 910
Commission d'étude /premier crédit bancaire				32 130	6 105	38 235	32 130	38 235
Frais de publication de l'appel d'offres n°02/2024				1 535	291	1 826	1 535	1 826
Frais d'expertise (expert désigné par la BT)				1 278	243	1 521	1 278	1 521
Honoraire avocat	37 815	7 185	45 000	30 000	5 700	35 700	7 815	9 300
TOTAL 2	4 552 815	7 185	4 560 000	4 502 723	12 339	4 515 062	50 092	44 938
TOTAL GENERAL DES DEPENSES	4 552 815	7 185	4 560 000	4 506 525	12 672	4 519 197	46 290	40 803
Charges financières BT non encore décaissées au 31/12/2024 (*)				32 506		32 506	32 506	32 506
TOTAL COÛT DU PROJET	4 552 815	7 185	4 560 000	4 539 031	12 672	4 551 703	- 13 784	- 8 297

(*) Les charges financières représentent les intérêts intercalaires sur les crédits obtenus (le Premier CMT/BT) pour la période allant des dates de déblocage jusqu'au 31/12/2024. Ces charges ne sont pas encore décaissées.

NOTE 5-CLIENTS ET COMPTES RATTACHÉS

La valeur nette de la rubrique client et comptes rattachés au 31/12/2024 totalise 10 590 DT. Elle est ainsi détaillée :

Désignation	2024	2023
Clients – rétrocessions	15 944	226 734
Clients - prestations de services	10 129	33 512
Clients - produits non facturés	10 829	10 829
Clients – intérêt échus CCA	46 181	43 224
Clients - ordinaires	4 683	20
Clients - green fruit impayé	21 979	49 237
Clients - el ksour impayé	423 358	385 507
Clients - dima la source impayé	33 988	33 988
TOTAL BRUT	567 091	783 050
Provisions / Clients	-510 226	-628 861
Produits Réservés / Clients	-46 275	-40 275
TOTAL NET	10 590	113 914

NOTE 6-AUTRES ACTIFS COURANTS

La valeur nette de cette rubrique au 31/12/2024 est 1 378 256 DT de contre 1 263 277 DT aux termes de l'exercice 2023. Elle est détaillée comme suit :

<u>Désignation</u>	<u>2024</u>	<u>2023</u>
	54 469	54 469
Personnel et comptes rattachés	74 049	55 161
Etat – Impôts et Taxes	1 034 666	996 166
Autres Débiteurs Divers	530 991	493 792
Produits à recevoir	2 376 942	2 321 591
Charges constatées d'avances	2 317	2 000
TOTAL BRUT	4 073 434	3 923 179
Provisions / autres actifs courants	-2 695 179	-2 659 902
TOTAL NET	1 378 256	1 263 277

NOTE 7- PLACEMENTS ET AUTRES ACTIFS FINANCIERS

La valeur nette de cette rubrique au 31/12/2024 est de 3 736 176 DT contre 5 932 709 DT à la clôture de l'exercice 2023.

<u>Désignation</u>	<u>2024</u>	<u>2023</u>
PLACEMENT EN BOURSE	150 923	137 479
PLACEMENTS BANCAIRES	3 585 254	5 795 230
TOTAL NET	3 736 176	5 932 709

NOTE 8- LIQUIDITÉS ET ÉQUIVALENTS DE LIQUIDITÉS

La liquidité et équivalent de liquidité totalisent la somme de 286 105 DT au 31/12/2024 contre 489 594 DT au 31/12/2023.

<u>Désignation</u>	<u>2024</u>	<u>2023</u>
EFFET IMPAYE	2 240	2 240
Chèques à Encaisser	0	11 821
ATTIJARI BANK / FOND SOCIAL	4 439	11 040
ATTIJARI BANK	1 351	11 633
BH	9 824	365 150
BH FSPME	254	164
STB	7 077	4 381
BNA	1 023	1 309
BNA CDC	1 538	67 321
BTL	64	0
COMPTE COURANT POSTAL	2 602	3 215
CAISSE	816	742
BANQUE BNA /MEDENINE SOPISUD	1 616	2 367
COMPTE STB BANK SOPISUD	8 335	0
COMPTE BH BANK SOPISUD	0	136
CAISSE SOPISUD	285	41
BT SOPISUD	244 640	0
TRAITES EN CAISSE SOPISUD	0	8 033
Total Brut	286 105	489 594
Provisions	-2 242	-2 242
Total Net	283 863	487 352

NOTE 9- CAPITAUX PROPRES & PASSIFS

Le solde des capitaux propres avant affectation au 31/12/2024 est de **10 017 978 DT** contre 11 416 856 DT au 31/12/2023.

Capitaux propres	2024	2023
Capital social	34 895 783	34 895 783
Réserve	258 794	258 794
Autres capitaux propres	2 313 592	2 320 975
Résultat reportés	-25 882 977	-24 754 591*
Amortissement différés	-1 760 058	-1 667 177*
Intérêts des minoritaires	1 517 542	1 584 340
Total capitaux propres avant résultat de l'exercice	11 342 676	12 638 123
Résultat net du groupe	-1 324 698	-1 221 267
Total des capitaux propres avant affectation	10 017 978	11 416 856

* Ces postes ont été retraités pour des besoins de comparabilité.

NOTE 10- PASSIFS NON COURANTS

A la date de clôture de l'exercice 2024, les passifs non courants du groupe de la société « SODIS-SICAR » s'élèvent à 16 224 507 DT au 31/12/2024, contre 13 768 377 DT au 31/12/2023.

Désignation	2024	2023
Fonds BEI	417 000	864 500
Fonds 21/21	298 492	300 575
Fonds FTI	5 977 870	6 121 870
Fonds Gérés	5 519 000	5 519 000
Emprunts*	3 060 000	0
Provisions pour risque et charge	929 113	939 399
Dépôt et cautionnement	23 033	23 033
TOTAL	16 224 507	13 768 377

* Pour le financement du projet de lotissement immobilier, la banque de Tunisie a accordé à la SOPISUD un accord final en deux CMT :

- CMT-1 pour le financement de l'opération d'acquisition du terrain objet du projet pour un montant de 3.060.000 DT avec les conditions suivantes :
 - Remboursable sur 3 ans dont une année de grâce en principal remboursable annuellement.
 - Taux d'intérêt accordé est TMM+3% avec une Commission de gestion (CG) de 1% et une Commission d'engagement (CE) annuelle de 1%.
 - Commission de remboursement par anticipation gratuite.
- CMT-2 pour le financement de l'opération d'aménagement du terrain objet du projet pour un montant de 1.540.000 DT avec les conditions suivantes :
 - Remboursable sur 2,5 ans dont une année de grâce en principal remboursable semestriellement.
 - Taux d'intérêt accordé est TMM+3% avec une Commission de gestion (CG) de 1% et une Commission d'engagement (CE) annuelle de 1%.
 - Commission de remboursement par anticipation gratuite.

Avec en couverture :

- Une hypothèque en 1er rang sur le terrain à acquérir de 25035 m² objet du TF N°55160 Médenine à la hauteur de deux CMT qui seront accordés.
- Une hypothèque en 1er rang sur le terrain de 9981m² sis à la ZI Médenine objet du TF N°43230 Médenine à la hauteur du 1er CMT qui sera accordé.

- De mettre à la disposition de la Banque de Tunisie un engagement signé d'hypothéquer la propriété sise à la ZI route de Tozeur- Kebili à hauteur de deux CMT qui seront accordés dès son immatriculation auprès l'Office National de la Propriété Foncière.

Il est à signaler que :

1. Après des négociations fructueuses avec les propriétaires du terrain, le prix final d'acquisition a été réduit à 4 180 000 Dinars au lieu de 4 255 950 Dinars, soit un gain additionnel en trésorerie par rapport aux prévisions de 75.950 dinars.
2. La signature du contrat de premier CMT pour un montant de 3.060.000 dinars a été effectuée le 11 novembre 2024 et enregistré à la recette de finance le 15 novembre 2024.
3. La signature du contrat d'acquisition a eu lieu le 14 novembre 2024 et enregistré à la recette de finance le 15 novembre 2024.
4. L'inscription de l'acquisition et de l'hypothèque a été bien effectuée à la CPF.
5. La signature du titre de crédit et le déblocage effectif dans le compte bancaire de la SOPISUD ont eu lieu le 29 novembre 2024.
6. Le virement du montant dû aux propriétaires a été effectué le 06 décembre 2024.
7. L'immatriculation de la propriété de la SOPISUD située à Kébili est effectuée avec succès en date 12/12/2024 et l'enregistrement de ce titre de propriété à la CPF est effectué sous le n°37609 Kébili.
8. La signature du contrat de prêt du 2ème CMT a été effectué le 18/03/2025 et enregistré à la recette de finance le 19/03/2025.
9. La signature d'un avenant sur le contrat de prêt du 1er CMT portant l'hypothèque du titre foncier 37609 Kébili a été effectué le 18/03/2025 et enregistré à la recette de finance le 19/03/2025.
10. L'inscription de l'hypothèque à la hauteur de deux CMT sur le titre foncier n°37609 Kébili a été effectué le 08/04/2025.
11. L'inscription de l'hypothèque à la hauteur du 2ème CMT sur le titre foncier n°55160 Médenine a été effectué le 27/03/2025.
12. La signature du titre de crédit et le déblocage effectif dans le compte bancaire de la SOPISUD sont en cours.

Entre autres et pour renforcer ses capitaux permanents, la société a sollicité la SODIS SICAR pour un crédit en CCA pour un montant de 500. 000 DT sur 3 ans, remboursable annuellement avec une année de grâce en principal. Ce crédit a été accordé au mois d'octobre 2024.

Ainsi au 31/12/2024, la rubrique emprunts présente un solde de 3.060.000 DT.

NOTE 11- FOURNISSEURS ET COMPTE RATTACHES

La rubrique fournisseurs et comptes rattachés totalisent la somme de 59 610 DT au 31/12/2024 contre une valeur de 27 941 DT au 31/12/2023 soit une variation de 31 669 DT.

NOTE 12- AVANCES RECUES :

A la date de clôture de l'exercice 2024, les avances sur cession de participations totalisent 4 029 711 DT, contre 4 215 619 DT au 31/12/2023.

Désignation	2024	2023	VARIATION
FOND ELWIFACK LEASING			
CÉRAMIQUE DE SUD	60 000	60 000	0
ERRIYADA IMOOB	60 000	60 000	0
TOTAL (1)	120 000	120 000	0
FOND BEI			
HÔTEL ABIR	23 000	23 000	0
SOJAPROH	0	123 742	-123 742
TOTAL (2)	23 000	146 742	-123 742
FOND FOPRODI			
MULTISERVICE	54 000	54 000	0
TOTAL (3)	54 000	54 000	0
FOND SODIS			
AB COMMUNICATION	28 900	25 400	3 500
AL TUNISIA	15 200	15 200	0
AMEL AGRICOLE	374	374	0
AMEN AGRICOLE	50 000	49 764,390	236
AZUR	167 500	167 500	0
BASSEM CCA	82 000	82 000	0
BISCUITERIE DABROUZ	33 306	33 306	0

CARIÈRE BATITA	40 500	40 500	0
CGA	20 000	20 000	0
ECOPLAST	66 000	66 000	0
EL EZDIHAR AGRICOLE	34 180	34 180	0
ELGSOUR	9 000	9 000	0
ENTREPÔT BOUKHCHANA	36 000	36 000	0
ENTREPÔT GOUADRIA	32 115	32 115	0
EXTREAS CARRELAGES	22 416	22 416	0
FOYER SALMA	80 000	80 000	0
GREEN FRUITS	16 000	16 000	0
HAZEL FORAGE CCA	22 500	22 500	0
HÔTEL ABIR	23 000	23 000	0
HYPPOCAMPE CENTER CCA	146 200	120 000	26 200
JEMAA LOISIRS	17 328	17 328	0
LELLA MARIEM	330 300	330 300	0
LES CÉRAMIQUE DE SUD	425 000	425 000	0
LES CÉRAMIQUE DE SUD CCA	40 875	40 875	0
MULTISERVICE	40 000	40 000	0
NOUR D'ENTREPOSAGE	12 876	12 876	0
SERCPLAST	15 000	15 000	0
SERCPLAST CCA	15 623	14 623	1 000
SERP SUD CCA1	24 198	24 198	0
SERP SUD CCA1	9 320	9 320	0
SOGEGAT	400 000	400 000	0
SOJAPROH	0	123 741	-123 741
SOPROBETON	100 000	100 000	0
SOFRIGA	0	9 361	-9 361
SUDPOTASSE CCA	250 000	250 000	0
ZITOUNA	100 000	100 000	0
TOTAL (4)	2 705 711	2 807 877	-102 166
FOND CDC			
SBV	40 000	0	40 000
TOTAL (5)	40 000	0	40 000
AVANCE SUR PARTICIPATION EN INSTANCE DE CESSIION EN BOURSE			
LES CÉRAMIQUE DE SUD	537 000	537 000	0
SOGENAS	100 000	100 000	0
GRAMASUD	100 000	100 000	0
MED INVEST	175 000	175 000	0
MED INVEST BEI	175 000	175 000	0
TOTAL (6)	1 087 000	1 087 000	0
TOTAL	4 029 711	4 215 619	-185 908

NOTE13- AUTRES PASSIFS COURANTS :

À la date de clôture de l'exercice 2024, les autres passifs courants totalisent 1 170 959 DT contre 2 316 810 DT au 31/12/2023.

<u>Désignation</u>	<u>2024</u>	<u>2023</u>
Avance clients SOPISUD	270 000	270 000
Fournisseurs	3 474	7 984
Personnels rémunérations	171 778	156 098
Etat – Impôts et Taxes	288 052	59 322
Associés – Dividendes à payer	125 030	125 587
Créditeurs Divers BEI	46 900	43 795
Créditeurs divers	64 769	30 530
Organismes Sociaux	83 316	79 199
Compte d'attente	320	1 246 525
Produits constatés d'avance	0	141 045
Charges à payer	117 321	156 725
TOTAL	1 170 959	2 316 810

NOTE14- LES PRODUITS D'EXPLOITATION :

Les produits d'exploitation s'élèvent à 1 993 398 DT au 31/12/2024 et se détaillent comme suit :

	2024
A- REVENUE DE TITRE DE PARTICIPATION	588 969
PRODUIT DE PARTICIPATION	168 221
REPRISE SUR PROVISION *	420 748
B- PRODUIT DE PLACEMENT	437 103
DIVIDENDES	3 140
PLUS VALUE LATENTES	10 315
INTÉRÊTS / PLACEMENTS	397 379
PRODUIT OPCVM	26 269
C- AUTRE PRODUITS D'EXPLOITATION	158 455
FRAIS D'ÉTUDES	104 260
JETONS DE PRESENCE	26 938
REPRISE SUR PROVISION POUR DEP DE COMPTE CLIENT SOPISUD	27 258
D-REVENUS DE LOCATION	808 871

*Les reprises sur provisions s'élèvent à 420 748 DT au 31/12/2024 et se détaillent comme suit :

* REPRISE SUR PROVISION	420 748
REPRISE SUR PROVISION DE PARTICIPATION	207 090
REPRISE SUR PROVISION POUR DEP/CREANCES	5 990
REPRISE SUR PROVISION POUR IDR ET CONGES	78 439
REPRISE SUR PROVISION POUR COMPTE CLIENTS	129 229

**Les revenus de location et de cession s'élèvent à 808 871 DT au 31/12/2024 et se détaillent comme suit :

REVENUS	2024	2023	Variation	Motif de la variation
Loyer KEBILI	57 378	53 624	3 754	Évolution 7% / an
Loyer MEDENINE ELKSOUR	35 916	33 567	2 349	Évolution 7% / an
Loyer MEDENINE CGI	31 575	22 500	9 075	Évolution 7% / an Nouveau loyer à partir du mois d'avril 2023 avec un loyer mensuel de 2.500 DT HTVA.
TOTAL DES LOYERS	124.869	109.691	15 178	
Vente local zarzis n° 01 Smaili	0	75 000	- 75 000	Vente réalisée en 2023. Cette opération a été autorisée par le CA tenu le 16/02/2023
Vente du terrain situé à Zarzis TF n° 50670 Médenine.	92.001	0	92.001	Ventes effectuées en 2024. Cette opération a été autorisée par le CA tenu le 18/07/2024.
Vente du local industriel situé à Zarzis faisant partie du TF n° 687 Médenine.	592.001	0	592.001	
TOTAL DES VENTES	684.002	75.000	609.002	
TOTAL DES REVENUS	808.871	184.691	624.180	

NOTE15- CHARGES PERSONNELS

Les charges de personnel s'élèvent à 1 296 715 DT au 31/12/2024 et se détaillent comme suit :

Désignation	2024
SALAIRES	878 743
CHARGES PATRONALES	187 527
SALAIRES ET COMPLEMENTES DE SALAIRES (SOPISUD)	179 358
HONORAIRES PDG (SOPISUD)	20 471
CHARGES SOCIALES LEGALES (SOPISUD)	30 486
PROVISIONS POUR CONGES PAYES	130
TOTAL	1 296 715

Note 16 : VARIATION DES STOCKS

Cette rubrique présente un solde de 474.961 DT qui représente :

- Le coût de revient du terrain situé à Zarzis TF n° 50670 Médenine pour un montant de 31.484 DT.
- Le coût de revient de l'espace industriel situé à Zarzis faisant partie du TF n° 687 Médenine pour un montant de 443.476 DT.

NOTE 17- DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS ET AUX PROVISIONS :

Les dotations aux amortissements et aux provisions s'élèvent à 1 100 400 DT au 31/12/2024 et se détaillent comme suit :

<u>Désignation</u>	<u>2024</u>
DOTATION AUX AMORTISSEMENTS	40 808
DOTATION AUX PROVISIONS	806 963
DOTATION IMMOBILISATION INCORP SOPISUD	49
DOTATION IMMOBILISATION CORP SOPISUD	83 866
DOTATION IMMOBILISATION CORP REEVALUE SOPISUD	82 741
DOTATION S PROVISION STOCKS SOPISUD	4 450
DOTATION S PROVISION CLIENTS SOPISUD	37 851
DOTATION AUX PROVISIONS POUR RISQUE ET CHARGES LIEES AU PERSONNEL	43 672
TOTAL	1 100 400

NOTE 18- AUTRES CHARGES D'EXPLOITATIONS :

Les autres charges d'exploitation s'élèvent à 325 644 DT au 31/12/2024 et se détaillent comme suit :

<u>Désignation</u>	<u>2024</u>
STEG	7 380
SONEDE	996
FOURNITURE	2 558
CARBURANT (AVANTAGE EN NATURE)	18 685
CARBURANT (SERVICE)	6 060
TICKETS RESTAURANT	13 536
DIVERS	955
REDEVANCES POUR UTILISATION	4 460
ENTRETIEN & RÉPARATION VOITURES	2 410
ENTRETIEN & RÉPARATION DIVERS	7 057
PRIMES D'ASSURANCE	929
PERSONNEL EXTERIEUR A L'ENTREPRISE	4 570
COMMISSAIRES AUX COMPTES & AVOCAT	18 111
PUBLICITE & PUBLICATIONS & RELA PUB	9 713
FRAIS CONSEILS ET ASSEMBLÉES	22 427
FORMATION	10 653
FRAIS DE DEPLACEMENT	6 586
BILLETTERIE ET AUTRES FRAIS DE DEPLACEMENT	1 252
RÉCEPTION ET RESTAURATION	2 501
FRAIS PTT & RAPIDE POSTE	342
FRAIS DE TÉLÉCOMUNICATION	5 868
SERVICES BANCAIRES & ASSIMILÉS	3 878
SUBVENTIONS & DONS	3 000
JETONS DE PRÉSENCE	51 250
TFP	17 942
FOPROLOS	8 971
TCL	479
DROITS D'ENREGISTREMENT ET TIMBRE ET AUTRE IMPOT ET TAXES	619
TAXES VÉHICULES	260
PÉNALITES	575
CHARGES COMMUNES SYNDICALES (SOPISUD)	1 555
CHARGES LOCATIVES ET DE COPROPRIETE (SOPISUD)	1 200
ENTRETIENS ET REPARATIONS (SOPISUD)	591
PRIMES D'ASSURANCE (SOPISUD)	810
REMUNERATIONS D'INTERMEDIAIRES ET HONORAIRES (SOPISUD)	16 435

PUBLICITE PUBLICATIONS RELATIONS PUBLIQUES (SOPISUD)	2 347
DEPLACEMENT MISSIONSET RECEPTIONS (SOPISUD)	3 225
FRAIS POSTAUX ET TELECOMMUNICATIONS (SOPISUD)	2 752
SERVICES BANCAIRES ET ASSIMILES (SOPISUD)	1 089
JETONS DE PRESENCE (SOPISUD)	41 250
IMPOTS ET TAXES (SOPISUD)	2 466
Contribution CSS (SOPISUD)	400
TFP (SOPISUD)	3 587
FOPROLOS (SOPISUD)	1 794
TCL (SOPISUD)	1 925
DROIT D'ENREGISTREMENT ET DE TIMBRE (SOPISUD)	16
TAXES SUR LES VEHICULES (SOPISUD)	180
ACHAT NON STOCKES MATIERE ET FOURNITURE (SOPISUD)	358
ACHAT DE FOURNITURESS DE BUREAU (SOPISUD)	894
Frais de réunion CA AGO COMITE (SOPISUD)	3 098
SONEDE(SOPISUD)	1 677
CARBURANT (SOPISUD)	132
STEG(SOPISUD)	3 839
TOTAL	325 644

NOTE 19- CHARGES FINANCIÈRES NETTES :

Les charges financières nettes s'élèvent à 265 260 DT au 31/12/2024 et se détaillent comme suit :

<u>Désignation</u>	<u>2024</u>
Pertes de change/ dossier BEI SOJAPROH*	218 904
Pertes de change/ dossier MED INVEST	12 287
Charges financières (SOPISUD)	1 477
INTERET CREDIT BT (SOPISUD)	32 506
PENALITES DE RETARD (SOPISUD)	85
TOTAL	265 260

*La société SODIS a obtenu, en juillet 2024, l'accord de la BEI portant sur l'abattement des pénalités de retard afférentes au recouvrement relatif à la participation SOJAPROH.

Cette opération s'est traduite par :

- Des reprises de provisions pour un montant de 307 430 DT ;
- Un produit sur participation à hauteur de 124 807 DT ;
- Une perte de change de 218 904 DT.

Soit un impact total net de 213 333 DT.

NOTE 20- TRANSFERT CHARGES / CHARGES FINANCIÈRES :

Cette rubrique présente les intérêts courus constatés sur le crédit obtenu de la BT pour la période allant des dates de déblocage jusqu'au 31/12/2024 pour un montant total de 32 506 DT.

Ces charges financières sont incorporées dans le cout du projet de lotissement entant que des intérêts intercalaires par le biais du compte du produit « 79 transferts des charges ».

NOTE 21- AUTRES GAINS ORDINAIRES :

Les autres gains ordinaires s'élèvent à 360 DT au 31/12/2024 et se détaillent comme suit :

<u>Désignation</u>	<u>2024</u>
Autres gains ordinaires	358
Autres gains ordinaires (SOPISUD)	2
TOTAL	360

NOTE 22- AUTRES PERTES ORDINAIRES :

Les autres pertes ordinaires s'élèvent à 45 DT au 31/12/2024 et se détaillent comme suit :

<u>Désignation</u>	<u>2024</u>
Charges divers ordinaires	3
Pertes nets divers (SOPISUD)	42
TOTAL	45

NOTE 23- PRODUITS DES PLACEMENTS :

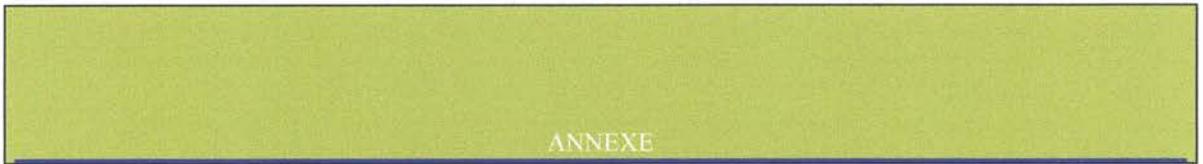
Les produits des placements s'élèvent à 50 060 DT au 31/12/2024 et se détaillent comme suit :

<u>Désignation</u>	<u>2024</u>
Produit /prêt au personnels	490
Produit /placement	38 602
Produit /placement SICAV	10 968
<u>TOTAL</u>	<u>50 060</u>

Les engagements hors bilan SODIS : Néant

Les engagements hors bilan SODISUD : Tableau ci-après :

DESIGNATIONS	BENEFICIAIRES	31/12/2024
<u>PASSIFS EVENTUELS</u>		
HB 1 - Cautions, avals et autres garanties données	-	
HB 2 - Crédits documentaires		
HB 3 - Actifs donnés en garantie		
ACTIFS DONNES EN GARANTIE / CMT 1 RECUS DE LA BT POUR UN MONTANT DE 3 060 000 DT REALISE EN 2024		3 060 000
Terrain ayant le TF n° 55160 Médenine situé à Djerba		
Terrain ayant le TF n° 43230 Médenine situé à Médenine Sud	Banque de Tunisie	
Engagement d'hypothéquer la propriété située à Kébili		
ACTIFS DONNES EN GARANTIE EN 2024 ET REALISE EN 2025 / CMT 2 RECUS DE LA BT POUR UN MONTANT DE 1 540 000 DT		1 540 000
Terrain ayant le TF n° 55160 Médenine situé à Djerba		
Terrain ayant le TF n° 37609 Kébili situé à Kébili	Banque de Tunisie	
TOTAL PASSIFS EVENTUELS		4 600 000
<u>ENGAGEMENTS DONNES</u>		
HB 4 - Engagements de financement donnés	-	0
HB 5 - Engagements sur titres		0
TOTAL ENGAGEMENTS DONNES		0
<u>ENGAGEMENTS RECUS</u>		
HB 6 - Engagements de financement reçus		
Engagement reçu en 2024 de la BT dans son accord de principe final pour le financement de l'opération d'aménagement du terrain objet du projet de lotissement via une CMT 2 pour un montant de 1 540 000 DT		1 540 000
HB 7 - Garanties reçues		0
HB 8 - Autres engagements reçus		0
Engagement reçu en 2024 de la BT dans son accord de principe final pour la délivrance d'une mainlevée sur la propriété objet du TF n° 43230 Médenine dès présentation d'un TF individuel mentionnant les hypothèques dûment inscrites pour 4 600 000 DT réalisé en 2025		
TOTAL ENGAGEMENTS RECUS		1 540 000



ANNEXE : ÉTAT CONTRAT D'ACHAT TERRAIN ZARZIS

N°	DATE D'ACHAT	PERMISSION	SUPERFICIE M²
1	17/07/1968	25861	1781
2	10/09/1968	26046	1275
3	10/09/1968	26047	3470
4	18/09/1968	26107	2686
5	26/10/1968	26219	1237
6	20/07/1969	25873	1107
7	12/09/1969	26064	1458
8	11/02/1969	26019	1493
9	14/09/1968	26057	1975
10	17/07/1968	25862	3600
11	11/02/1969	25856	1125
12	17/07/1968	25864	2700
13	17/07/1968	25857	2025
14	02/09/1968	26015	1890
15	02/09/1968	154	2230
16	28/08/1968	26001	1413
17	11/03/1969	159	1156
18	28/02/1968	158	1156
19	04/03/1969	167	5616
20	28/02/1969	155	5922
21	28/02/1968	157	3275
22	28/02/1969	156	1755
23	28/02/1969	152	975
24	28/02/1969	173	4623
25	28/04/1969	329	3200
26	11/07/1969	595	240
27	09/05/1969	385	2928
28	09/05/1969	390	2430
29	09/05/1969	392	1910
30	09/05/1969	389	1900
31	09/05/1969	388	4500
32	09/05/1969	386	-
33	09/05/1969	392	-
34	09/05/1969	387	1950
35	14/06/1969	594	2942
36	26/07/1969	25893	-

Tunis, le 02/06/2025

RAPPORT D'AUDIT SUR LES ETATS FINANCIERS CONSOLIDES DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2024

Messieurs les Actionnaires,

Rapport sur les états financiers consolidés

Opinion avec réserves

En exécution de la mission que vous avez bien voulu nous confier, nous avons effectué l'audit les états financiers consolidés du groupe de la société de développement et d'investissement du sud « SODIS –SICAR » qui comprennent le bilan consolidé au 31 Décembre 2024, l'état de résultat consolidé et l'état des flux de trésorerie consolidés pour l'exercice clos à cette date, ainsi que les notes annexes, y compris le résumé des principales méthodes comptables et d'autres notes explicatives.

Ces états financiers consolidés font ressortir un total du bilan consolidé de **31 535 279 TND** au 31 Décembre 2024, un déficit consolidé de l'exercice clos à cette date de **1 324 698 TND**, des capitaux propres consolidés avant affectation du résultat de l'exercice de **11 342 676 TND** au 31 Décembre 2024 et des flux de trésorerie négatifs affectés aux activités d'exploitation de **5 805 309 TND** pour l'exercice clos à cette date.

À notre avis, à l'exception de l'incidence du problème décrit dans la section « fondement de l'opinion avec réserves » de notre rapport, les états financiers consolidés ci-joints, présentent sincèrement dans tous leurs aspects significatifs, la situation financière du groupe au 31 décembre 2024, ainsi sa performance et de ses flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, conformément, aux principes comptables généralement admis en Tunisie.

Fondement de l'Opinion avec réserves

Nous avons effectué notre audit selon les normes internationales d'audit. Les responsabilités qui nous incombent, en vertu de ces normes, sont plus amplement décrites dans la section « *Responsabilités de l'auditeur des états financiers consolidés* » du présent rapport.

Nous sommes indépendants du groupe conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à l'audit des états financiers consolidés, et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles.

Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit avec les réserves suivantes :

1. Le périmètre de consolidation comporte plusieurs sociétés qui doivent être consolidées soit par la méthode de l'intégration globale soit par la méthode de la mise en équivalence.

Les participations avec des contrats de portage (engagement de rachat) ne sont pas comprises dans les périmètres de consolidations.

En l'absence d'informations comptables et financières sur la plupart des sociétés, la SODIS SICAR a procédé à la consolidation uniquement de la société SOPISUD SA dont elle détient une participation directe de 60%.

Nous ne nous sommes pas en mesure de déterminer l'impact, de l'absence d'informations comptables et financières des autres sociétés du groupe, sur les comptes consolidés.

2. Nous ne disposons pas d'éléments probants permettant de s'assurer que les ratios réglementaires applicables aux sociétés d'investissements à capital risque sont respectés par la SODIS SICAR SA au 31/12/2024.
3. Les Immobilisations de la « SODIS » comportent le prix d'acquisition de deux bureaux situés au 6^{ème} et 7^{ème} étage de l'immeuble construit par la SIM SUD, soit 419 566 DT. Toutefois, la SODIS n'a pas encore obtenu une main levée relative à l'hypothèque grevant ces locaux.

4. Les Immobilisations de la société SOPISUD comporte le prix d'acquisition d'un bureau (siège social) situé au 5ème étage de l'immeuble construit par la SIM SUD, soit 155 214 DT. Toutefois, la SOPISUD n'a pas encore obtenu une main levée relative à l'hypothèque grevant cet immeuble.
5. Les provisions et les charges à payer pour litiges sociaux comptabilisées par la société SOPISUD ne tiennent pas compte des risques sociaux et fiscaux estimés à un minimum de 350 000 DT.

Paragraphe d'observations

Nous estimons utile d'attirer votre attention sur les éléments suivants :

6. La note 8 des états financiers, qui indique que les fonds propres sont devenus en deçà de la moitié du capital social. A cet effet, et en application des dispositions de l'article 388 du code des sociétés commerciales, le conseil d'administration en date du 21 mai 2024 a convoqué une réunion de l'Assemblée Générale Extraordinaire, le 21 juin 2024, qui a décidé la continuité de l'activité de la société SODIS SICAR SA.
7. Les notes n°3, n°4, n°5, n°13 et n°19 des états financiers, relatives à l'apurement de certains comptes d'actif et de passif en lien avec la participation de la SODIS dans le capital de la société « SOJAPROH », qui a généré un impact net sur le résultat de l'exercice 2024 de 213 333 DT.
8. La société SOPISUD a acquis en 2024, un terrain destiné à la réalisation d'un projet de lotissement immobilier et a procédé à la capitalisation d'uniquement des charges détaillées au niveau de la note 4-2.

Notre opinion n'est pas modifiée à l'égard de ces points.

Rapport d'activité du groupe

La responsabilité du rapport d'activité incombe au conseil d'administration de la société-mère « SODIS-SICAR ».

Notre opinion sur les états financiers consolidés ne s'étend pas au rapport d'activité et nous n'exprimons aucune forme d'assurance que ce soit sur ce rapport.

Cependant, en application des dispositions de l'Article 266 du Code des sociétés commerciales, notre responsabilité consiste à vérifier l'exactitude des informations données dans le rapport d'activité par référence aux données figurant dans les états financiers consolidés.

Nos travaux consistent à lire le rapport d'activité du groupe et, ce faisant, à apprécier s'il existe une incohérence significative entre celui-ci et les états financiers consolidés ou la connaissance que nous avons acquise au cours de l'audit, ou encore si le rapport d'activité du groupe semble autrement comporter une anomalie significative.

Si à la lumière des travaux que nous avons effectués, nous concluons à la présence d'une anomalie significative dans le rapport d'activité du groupe, nous sommes tenus de signaler ce fait.

Nous n'avons rien à signaler à cet égard.

Responsabilités du conseil d'administration pour les états financiers consolidés

Le conseil d'administration de la société-mère « SODIS-SICAR » est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers consolidés, conformément au Système Comptable des Entreprises, ainsi que du contrôle interne qu'il considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers consolidés exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers consolidés, c'est au conseil d'administration de la société mère qu'il incombe d'évaluer la capacité du groupe «SODIS-SICAR» à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de cette continuité d'exploitation, sauf si le conseil d'administration a l'intention de liquider le groupe «SODIS-SICAR» ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à lui.

Responsabilités de l'auditeur pour des états financiers consolidés

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers consolidés pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport d'audit contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux Normes Internationales d'audit, permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister.

Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers consolidés prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux Normes Internationales d'audit, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit et notamment :

- Nous identifions et évaluons les risques que les états financiers consolidés comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- Nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées dans les circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne du groupe. Dans ce cadre, nous avons procédé à une évaluation générale portant sur l'efficacité du système de contrôle interne du groupe. A ce sujet, nous rappelons que la responsabilité de conception et de mise en place d'un système de contrôle interne ainsi que la surveillance périodique de son efficacité et de son efficacité incombent au conseil d'administration de la société mère « SODIS-SICAR ». Sur la base de notre examen, nous n'avons pas identifié des déficiences majeures affectant le système de contrôle interne du groupe. ;
- Nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière;
- Nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par le conseil d'administration du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité du groupe à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états financiers consolidés au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient, par ailleurs, amener le groupe à cesser son exploitation ;
- Nous évaluons la présentation d'ensemble, la forme et le contenu des états financiers consolidés, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers consolidés représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle ;
- Nous communiquons aux responsables de la gouvernance du groupe, notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.

Rapport relatif aux obligations légales et réglementaires

Dans le cadre de notre mission de commissariat aux comptes, nous avons également procédé aux vérifications spécifiques prévues par les normes publiées par l'Ordre des Experts Comptables de Tunisie et par les textes réglementaires en vigueur en la matière

Efficacité du système de contrôle interne du groupe

En application des dispositions de l'article 266 du code des sociétés commerciales, nous avons procédé à une évaluation générale portant sur l'efficacité du système de contrôle interne du groupe.

A ce sujet, nous rappelons que la responsabilité de la conception et de la mise en place d'un système de contrôle interne ainsi que la surveillance périodique de son efficacité et de son efficience incombe à la direction et au conseil d'administration de la société mère « SODIS-SICAR ».

Sur la base de notre examen, nous n'avons pas identifié des déficiences importantes du contrôle interne en matière de consolidation des sociétés du groupe.

**Le Commissaire aux Comptes
Cabinet ORGA AUDIT
Monoom BEN AHMED**

